

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 15/11/2022

Publication :  
le 25/11/2022

**Délibération n° D-2022-380**

**Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) -  
Ajustements**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Direction des Finances**

**Autorisations de programme et crédits de paiement  
(AP/CP) - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Il y a lieu de procéder à des ajustements sur les huit autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) actuellement mises en œuvre à la Ville de Niort.

**I. AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée**

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018, D-2019-215 du 17 juin 2019, D-2019-414 du 25 novembre 2019, D-2020-171 du 6 juillet 2020, D-2020-319 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu les délibérations D-2021-165 du 28 juin 2021, D-2021-337 du 22 novembre 2021, et D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme portait initialement sur un montant global de 7 924 379,17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 108 501 € en recettes. L'objectif poursuivi est de permettre la réalisation des différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 a confirmé cette progression des chantiers notamment sur les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

En 2020 et 2021, de nouveaux équipements sportifs et scolaires ont été rendus accessibles (au centre équestre, dans les Groupes Scolaires (GS) les Brizeaux, Ferdinand Buisson et Jean Jaurès, au Patronage Laïque,...).

En 2022, sont prévus l'installation d'ascenseurs dans des groupes scolaires pour 800 000 € ainsi qu'une enveloppe de 419 000 € pour des travaux d'accessibilité multi-sites.

Plusieurs mises aux normes en matière d'accessibilité ont été réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement global de certains sites et non dans le cadre de l'opération ADAP spécifiquement ou ont fait l'objet de mesures dérogatoires spécifiques. Par ailleurs plusieurs ventes de bâtiments ciblés dans le diagnostic initial de mise aux normes sont envisagées.

Ainsi une première réduction du volume global de l'AP est déjà proposée à hauteur de 2 895 146,48 € TTC. L'AP sera de nouveau actualisée quand la sortie de l'actif de la Ville des biens cédés sera effective.

Il convient également de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement, avec un glissement et rééchelonnement sur les années suivantes :

Type d'AP	Autorisation de Programme AP		Crédits de Paiement (dépenses en € TTC et recettes en € HT)								
	en € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 511 757,10</b>	<b>6 614 108,52</b>	<b>144 124,60</b>	<b>316 522,70</b>	<b>327 606,83</b>	<b>313 300,88</b>	<b>176 185,82</b>	<b>449 701,14</b>	<b>1 219 000,00</b>	<b>495 200,00</b>	<b>3 172 466,55</b>
Accessibilité des ERP	5 248 423,77	6 298 108,52	132 175,49	258 253,70	309 645,02	230 143,62	176 185,82	429 704,87	1 162 000,00	476 200,00	3 123 800,00
Accessibilité des IOP	263 333,33	316 000,00	11 949,11	58 269,00	17 961,81	83 157,26	0,00	19 996,87	57 000,00	19 000,00	48 666,55
<b>Recettes totales</b>	<b>108 501,00</b>	<b>/</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 951,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PACT CAN II	108 501,00	/	0,00	0,00	0,00	32 550,00	0,00	0,00	75 951,00	0,00	0,00

## **II. AP/CP Port Boinot**

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017, la D-2018-169 en date du 4 juin 2018, la D-2019-217 en date du 17 juin 2019, la D-2019-413 du 25 novembre 2019, la D-2020-170 du 6 juillet 2020 et la D-2020-317 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2021-169 du 28 juin 2021, D-2021-333 du 22 novembre 2021, D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;

- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m<sup>2</sup>) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraîchissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

Après l'achèvement des démolitions et de la dépollution des sols, la Ville de Niort a procédé en 2019 à l'engagement des travaux relatifs à l'ensemble des patrimoines (séchoir, hangars, et château d'eau), à l'aménagement des espaces publics paysagers comme l'installation des passerelles ainsi qu'à la réalisation du jardin de la Maison Patronale et des berges de la Sèvre naturelle.

Les projets pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont affinés. Des financements ont par ailleurs été octroyés pour la Maison Patronale, et d'autres ont été sollicités.

En 2020, les travaux menés sur les espaces publics et les bâtiments (Hangars et Séchoirs) se sont achevés. Les opérations de réception ont eu lieu le 7 août 2020 pour les lots « bâtiments » et « espaces publics » assorties de quelques réserves qui ont été levées au fur et à mesure. Certains Décomptes Globaux Définitifs (DGD) n'ayant pu être traités en 2020, une reprogrammation des crédits sur l'exercice suivant a été actée par délibération du 23 novembre 2020.

En 2021, les projets et les échéances de réalisation des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont précisés, avec la finalisation de la phase étude par la maîtrise d'œuvre sur les deux chantiers. L'attribution des différents lots du marché devrait intervenir au mois de Novembre 2022 avec un démarrage des travaux à compter Janvier 2023.

La réception des travaux, envisagée durant l'été 2024, pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour des bâtiments livrés au cours de l'automne 2024, implique un décalage dans la mise en œuvre de ces opérations sur les années suivantes.

Au vu de l'avancement des travaux, le séquençage des recettes est également revu même si les financements sont connus et fléchés. Les recettes de la Maison Patronale et de la Fabrique intègrent notamment un financement de la part du Fonds Friche (350 000 €) et une sollicitation auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT 3 (450 000 €).

Compte tenu de ces éléments, le montant de l'autorisation de programme n'est pas revu à ce stade. Seul le séquençage est ajusté avec un glissement de 2022 et 2023 vers 2024 principalement.

Type d'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (dépenses en € TTC et recettes en € HT)									
	En € HT	En € TTC	2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses</b>	<b>17 379 258,34</b>	<b>20 855 110</b>	<b>710 588,43</b>	<b>501 852,87</b>	<b>1 429 965,55</b>	<b>7 211 189,44</b>	<b>4 246 316,04</b>	<b>351 992,58</b>	<b>304 620,00</b>	<b>2 641 177,00</b>	<b>3 187 791,00</b>	<b>269 617,09</b>
Bâtiments et espaces publics	12 281 916,67	14 738 300	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	7 114 949,16	4 191 377,79	315 138,75	50 000,00	0,00	248 726,00	248 772,54
Etude modes de gestion	54 300,00	65 160	0,00	0,00	24 528,00	23 340,00	7 128,00	5 544,00	4 620,00	0,00	0,00	0,00
Fabrique et Maison Patronale	5 043 041,67	6 051 650	0,00	0,00	48 543,09	72 900,28	47 810,25	31 309,83	250 000,00	2 641 177,00	2 939 065,00	20 844,55
<b>Recettes</b>	<b>5 404 079,84</b>	<b>/</b>	<b>0,00</b>	<b>738 707,00</b>	<b>449 000,00</b>	<b>1 590 483,00</b>	<b>1 763 149,03</b>	<b>110 119,82</b>	<b>534 000,00</b>	<b>639 999,00</b>	<b>406 001,00</b>	<b>0,00</b>
Bâtiments et espaces publics	4 651 458,85	/	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	110 119,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison Patronale	1 580 000,00	/	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00	639 999,00	406 001,00	0,00

### **III. AP/CP Eglise Notre Dame**

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre Dame ;

Vu les délibérations D-2017-97 du 3 avril 2017, D-2018-170 du 4 juin 2018, D-2019-216 du 17 juin 2019, D-2020-172 du 6 juillet 2020, D-2020-321 du 23 novembre 2020, D-2021-167 du 28 juin 2021, D-2021-334 du 22 novembre 2021 portant ajustement de l'AP/CP de l'Eglise Notre Dame ;

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Par délibération du 19 septembre 2022, l'assemblée municipale a voté la résiliation du marché de Maitrise d'œuvre à l'achèvement de l'élément de mission ACT.

Portant sur un montant global de 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » a été prévue pour une durée de 9 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué au Conseil municipal du 04 juin 2018.

En 2018, l'ensemble des études de diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes, rendant nécessaires et prioritaires les opérations de restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ont été restituées.

Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont été initiées en 2019 et se sont poursuivies sur toute l'année. Les montants de crédits de paiement pour cet exercice budgétaire correspondent au versement des premiers acomptes sur l'étude de diagnostic et au financement perçu en provenance de la DRAC.

Sur l'exercice 2020, des études et investigations complémentaires relatives aux risques de menaces de ruine et à la mise en sécurité pour risques d'incendie ont été ajoutées à la programmation initiale. Ces prestations ont été facturées en 2021, ce qui explique l'absence de mouvements budgétaires en 2020 L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé définitivement au mois de septembre 2020.

La procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution des marchés de travaux a été lancée en novembre 2021.

En raison des charges importantes que font peser l'inflation et la situation internationale sur les finances communales, la Ville de Niort a été contrainte de réviser ses programmes d'investissements concernant le projet Notre Dame, et de réaffecter les crédits budgétaires sur d'autres opérations.

Un réaménagement de la procédure de commande publique a été initié en conséquence et présenté lors du Conseil municipal de septembre 2022 (déclaration sans suite pour motif d'intérêt général des procédures d'attribution des marchés de travaux, résiliation du marché de maîtrise d'œuvre). Un nouveau projet concernant Notre Dame, dont la configuration sera en cohérence avec les possibilités financières de la Ville est en cours de définition.

Aussi, à ce stade, dans l'attente de la définition d'un nouveau programme, il convient de procéder à un ajustement :

- de la durée de l'AP en l'augmentant de 3 ans ;
- du montant de l'AP uniquement en recettes qui sera réévalué avec les dispositifs qui seront en vigueur à cette période ;
- des recettes constatées ;
- supprimant les CP devenus caduques au-delà de 2022. La réduction est de 1 313 938,60 € ;
- de l'échéancier des CP en dépenses avec un maintien du volume mais un séquençement échelonné sur 2026/2027.

Type d'AP	AP de projet		Crédits de paiement (en TTC pour les dépenses et en HT pour les recettes)											
	En € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES	3 900 000	4 680 000	10 200	0	37 622	13 754	0	61 054	16 608	0	0	0	740 000	3 800 762
RECETTES	250 289	250 289	-	5 738	-	5 452	-	239 100	-	-	-	-	-	-

#### **IV. AP/CP Secteur Hôtel de Ville**

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Place et rue de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville » ;

Vu les délibérations D-2021-168 du 28 juin 2021, D-2021-335 du 22 novembre 2021 et D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP/CP « Secteur Hôtel de Ville » ;

Au pied de l'Hôtel de Ville, la place Martin Bastard est un espace aux dimensions réduites qui remplit de nombreuses fonctions et qui fait l'objet d'usages multiples qui peuvent parfois se confronter (piétons, vélos, automobiles, etc.).

D'un caractère et d'un traitement très « routier » faisant la part belle à l'automobile, cet espace peu qualifié dessert de nombreux équipements publics (Hôtel de Ville, commissariat, préfecture, école primaire, crèche, etc.). Elle se situe à l'interface entre le secteur piétonnier, dans le prolongement de la rue de l'Hôtel de Ville, et la Colline Notre-Dame, à laquelle elle est adossée, et qui constitue la zone d'accès depuis le Sud à l'hyper centre.

En outre, la requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hyper centre.

Dans le prolongement du travail initial de composition du Schéma Directeur Urbain et Paysager de la place, il convient de poursuivre la mise en œuvre de la phase opérationnelle de cet aménagement.

Dans un souci de cohérence de traitement à une échelle élargie du quartier et notamment sur les questions liées aux enjeux de mobilité et en lien avec la Sèvre, le programme intègre :

- un périmètre rapproché composé de la place Martin Bastard, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Emile Bêche, la rue de la Préfecture et de la place des tribunaux ;

- un périmètre éloigné composé de la rue de l'Abreuvoir, la rue du Palais et la rue Du Guesclin qui figure au programme de Maîtrise d'œuvre au titre d'une tranche optionnelle pour sa phase opérationnelle (travaux).

Par ailleurs, la Ville est contrainte de lancer une opération de fouilles archéologiques, pour laquelle la DRAC a délivré un arrêté préfectoral de prescription. Il s'agit de procéder à une fouille préalable sur tout le périmètre de la place, avant le démarrage des travaux d'aménagement. L'opération se déroulera tout au long du 1er semestre 2023.

Pour l'année 2022, sont prévus la finalisation des phases études liées à la maîtrise d'œuvre, le lancement des consultations et l'attribution des marchés liés aux travaux d'aménagement. Les crédits dédiés aux travaux d'aménagement qui devraient commencer au printemps 2023 sont inscrits et fléchés sur les exercices 2023 et 2024.

Concernant l'aménagement, les études sont terminées, la consultation des entreprises est lancée et les marchés correspondants seront attribués au Conseil municipal du 13 décembre, pour un démarrage des travaux à l'issue de l'opération de fouilles.

Sur le volet recettes, le montant prévisionnel intègre principalement des financements fléchés du PACT 3, de la DSIL et du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes.

Le montant global de l'AP est maintenant estimé à 5 578 086 € HT soit 6 693 703 € TTC (correspondant à une augmentation de 2 593 703 € TTC) en dépenses et à 1 650 000 € HT en recettes.

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (en € TTC)					
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses totales</b>	5 578 086,00	<b>6 693 703,00</b>	5 016,07	144 247,17	120 000,00	2 289 760 ,00	2 883 540,00	1 251 140,00
<b>Recettes totales</b>	1 650 000,00	/	0,00	0,00	0,00	592 500,00	677 500,00	380 000,00

#### **V. AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN)**

Vu la délibération D-2019-475 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) ;

Vu les délibérations D-2020-320 du 23 novembre 2020, D-2021-166 du 28 juin 2021, D-2021-336 du 22 novembre 2021 et la D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) ;

Le service Jardins Espaces Naturels de la Ville de Niort est composé de 4 régies :

- Espaces Verts,
- Production horticole,
- Espaces Sportifs et Ludiques ESL,
- Espaces Naturels.

Ces régies sont implantées actuellement sur 7 sites distincts dont 4 sont regroupés dans un même secteur géographique à l'ouest de la Ville. L'objectif est de regrouper les équipes afin de mutualiser les équipements ainsi que les surfaces bâties.

Le programme prévoit trois unités foncières permettant un phasage des travaux par site. La programmation budgétaire sera ajustée en conséquence.

Le montant des crédits de paiement 2022 est revu à la baisse avec un glissement sur 2023 pour permettre d'honorer le solde du marché du programmiste, des investigations complémentaires et la mise en place de modulaires pour améliorer les conditions de travail des agents à court terme sur le site de la Venise Verte.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) est ajusté à 8 635 000 € TTC et la durée est allongée de 6 ans.

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (En € TTC)									
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Dépenses totales</b>	7 195 834	<b>8 635 000</b>	0,00	34 489,36	65 000,00	94 308	452 153	2 183 000	1 172 050	830 000	2 016 000	1 788 000

#### **VI. Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André**

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André ;

Vu les délibérations D-2020-169 du 6 juillet 2020, D-2020-362 du 23 novembre 2020, D-2021-164 du 28 juin 2021, D-2021-338 du 22 novembre 2021 et D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André ;

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre la Ville de Niort, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André a été mise en place.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalifications des équipements publics municipaux.

Depuis le vote de cette autorisation de programme, la programmation financière a évolué pour prendre en compte les évolutions du programme d'aménagement du secteur Denfert Rochereau en raison de contraintes liées aux fouilles archéologiques préventives.

La Ville de Niort, Maître d'ouvrage, après avoir engagé des études complémentaires d'adaptation du programme des travaux d'aménagement des espaces publics de la place Denfert Rochereau pour les rendre compatibles aux contraintes du périmètre de prescription des fouilles archéologiques, avec le concours de la DRAC est amenée à apporter des modifications de programme sur :

- l'élargissement du périmètre au parvis de la rue Pierre de Coubertin ;
- l'intégration de l'aménagement du parking Villersexel en vue d'optimiser l'offre de stationnement ;
- l'ajout d'un traitement qualitatif de l'aménagement des rues Saint-Gelais et Vieille Rose et le lancement d'une étude d'embellissement des réseaux en façade impliquant une phase de concertation avec les concessionnaires et les propriétaires reportant la mise en œuvre des travaux d'aménagement ;
- l'élargissement du périmètre de la rue Brémaudière à la partie Est de la voirie.

Par ailleurs les coûts d'opération ont été actualisés en fonction des avancées des projets (phase AVP ou PRO selon les rues).

Enfin dans le séquençage des travaux, la priorité a été donnée au Secteur Denfert Rochereau (dont la mise en œuvre a été retardée par la prescription de fouilles archéologiques) sur 2023/2025.

Cette autorisation de programme portera désormais :

- sur un montant global de 14 611 315 € HT soit 17 533 578 € TTC en dépenses (correspondant à une augmentation de 942 178 €) ;
- sur un montant de 2 195 500 € HT en recettes provenant de l'ANRU pour un montant de 820 500 € et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un montant de 1 375 000 € (875 000 € au titre du PACT 3 et 500 000 € au titre de l'accompagnement des opérations politique de la ville).

La durée de cette AP est allongée de 3 ans.

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (dépenses en TTC et recettes HT)								
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Dépenses totales</b>	14 611 315	17 533 578	154 614	174 076	666 188	3 213 440	5 380 160	1 771 900	2 034 000	2 481 800	1 657 400
<b>Recettes totales</b>	2 195 500	/	0,00	0,00	0,00	672 500	932 500	380 200	0	0	210 300

## **VII. AP/CP pour la rénovation de l'Hôtel de Ville**

Vu la délibération n°D-2021-412 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération n° D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de cette autorisation de programme ;

Pour rappel, la mise en place d'une AP/CP sur l'Hôtel de Ville a pour objectif d'encadrer et de dépasser la seule opération « Salle du Conseil municipal et salle de réunion attenante ».



Cette AP/CP intègre :

- le projet de la « salle du Conseil et de la salle de réunion attenante » à partir de la phase APD (réalisation 2022-2024),
- l'étude de programmation visant à rénover les autres parties du bâtiment (2023),
- les travaux de rénovation des salles du rez-de-chaussée (à partir de 2024),
- les travaux relatifs aux menuiseries et vitrages toutes façades (horizon 2024),
- les travaux relatifs au réaménagement des combles (horizon 2025),
- les travaux liés aux améliorations énergétiques du bâtiment (en continu),
- les travaux liés aux réseaux informatiques, à la maintenance et à la sécurité, l'aménagement intérieur, ainsi que ceux liés au « campanile » (horloge, sirène...).

Le programme de travaux a été validé en mars 2022 avec pour contenu la reconstruction des vitraux, la restauration de la toile de Fouqueray, des tentures et des frises. L'attribution des marchés de travaux (8 lots sur 11) a abouti à une révision à la hausse des coûts de l'opération de plus de 600 K€

Sur le volet recettes, le montant prévisionnel intègre une actualisation des financements fléchés : la DRAC, le Département, et plus récemment du Fonds communautaire du Patrimoine et du PACT 3. Le financement de la Région n'est finalement pas accordé.

Le montant global estimatif est maintenant :

- en dépenses de 2 328 692 € HT soit 2 794 430 € TTC, soit une hausse de 614 430 € ;
- en recettes de 447 400 € correspondant à une baisse de 321 475 €.

L'autorisation de programme est maintenue pour une durée de 5 ans.

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (en € TTC pour les dépenses en et en € HT pour les recettes)				
	En € HT	En € TTC	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 328 692</b>	<b>2 794 430</b>	<b>330 000</b>	<b>1 010 240</b>	<b>654 190</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
Salle du Conseil municipal et salle de réunion attenante	1 303 692	1 564 430	330 000	980 240	254 190		
Autres parties du bâtiment	1 025 000	1 230 000	0	30 000	400 000	400 000	400 000
<b>Recettes totales</b>	<b>447 400</b>	<b>/</b>	<b>175 020</b>	<b>272 380</b>			

### **VIII. AP/CP pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU)**

Vu la délibération D-2021-413 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU) ;

Vu la délibération D-2022-195 du 27 juin 2022 portant ajustement de l'AP ;

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du PNU s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise, il s'agit de créer une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique et qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture (médiathèque Pierre Moinot, la Scène Nationale du Moulin du Roc) et de tourisme.

L'aire d'étude opérationnelle est constituée du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant et de la rue Baugier en tranche optionnelle. Pour cette dernière les travaux doivent, en effet, se coordonner avec la réfection des vieux ponts qui présentent des désordres structurels et des problèmes d'étanchéité.

Sur le volet dépenses, si le montant estimé des travaux reste inchangé à la validation de l'Avant-Projet (AVP) pour l'ensemble de l'opération avant révision des prix et sous réserve de l'archéologie préventive, les projections annuelles entre 2023 et 2024 sont réajustées aux motifs que :

- la réalisation des travaux d'effacements de réseaux encore sur appuis et d'enfouissement au droit des rues du Four et de Bessac sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, afin de ne pas occasionner de gênes pour les commerçants lors des fêtes de fin d'année ;
- le report de certaines études et investigations situées dans le périmètre nécessaire à la base de vie et au chantier de réhabilitation de l'îlot vétuste de la place du port, dont les études de retranscription des écrits anciens afin de proposer des croquis et une maquette en vue de la réalisation d'une réplique de la fontaine dauphin ;
- le report de la finalisation des études de conception de la tranche optionnelle (rue Baugier) sur 2024 en l'absence d'offres appropriées dans le cadre de la consultation pour la réalisation de l'étude de diagnostic et de programmation des vieux ponts ;
- la réalisation des travaux de plantations sur le début de l'année 2024.

Sur le volet recettes, le montant global fléché à ce jour reste identique mais le séquençement a été affiné.

Portant sur un montant global révisé de 3 059 585 € HT soit 3 671 503 € TTC de dépenses (correspondant à une augmentation de 245 003 €) et toujours de 1 851 000 € TTC en recettes l'autorisation de programme est maintenue sur une durée de 4 ans.

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (dépenses en € TTC et recettes en € HT)			
	En € HT	En € TTC	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales	3 059 585,00	3 671 503,00	186 500,00	2 205 000,00	793 800,00	486 203,00
Recettes totales	1 851 000,00	/	0,00	660 000,00	771 000,00	420 000,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les évolutions des montants des autorisations de programme ;
- engager les crédits de paiement selon les nouveaux prévisionnels.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**



## Agenda d'Accessibilité Programmée - Ville de Niort - Mise a jour au 31/12/2022

1. Liste des établissements ou des installations									2. Etat de l'accessibilité		3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)					4. Dérogations		Commentaires	
NOM	Sous équipement	Dépt.	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Quartier	Famille de patrimoine	Niveau d'accessibilité global	Nombre d'ascenseurs à créer	Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018	PERIODE 2 2019 > 2021	STATUT MI - Ad' Ap	PERIODE 3 2022 > 2024	Nature de la dérogation		Moins value
1	105bis rue de Ribray	Association Gaule Niortaise	79	Niort	105bis rue de Ribray	5	Centre Ville	Associatif	65,3	0					A réaliser	15 552 €			
2	5 rue du presbytère	Locaux communs et salle associative	79	Niort	5 rue du presbytère	5	Sainte Pezerne	Associatif	77,0	0					A réaliser	8 842 €			
3	Centre Du Guesclin		79	Niort	8 place Chanzy	2	Centre Ville	Associatif	45,0	1					A réaliser	131 806 €			bâtiment usage partage CAN (part CAN 3032,06)
4	Espace associatif de Sainte Pezerne		79	Niort	3 rue de l'hometrou	4	Sainte Pezerne	Associatif	63,0	0					A réaliser	25 027 €			
5	Espace associatif Langevin Wallon		79	Niort	48 rue Rouget de l'Isle	5	Tour Chabot Gavacherie	Associatif	54,0	1 Plateforme élévatrice					En cours	38 218 €			
6	Espace Michelet Annexe	Camji	79	Niort	3, 3b rue de l'ancien musée	5	Centre Ville	Associatif	83,2	0				11 693 €	terminé				En attente de l'attestation
7	Ferme de Chey		79	Niort	Chemin de la Sèvre	3	LPT	Saint Liguair	Associatif	77,4	0				A réaliser	17 666 €			
8	Ferme de Chey		79	Niort	Chemin de la Sèvre	IOP		Saint Liguair	Associatif						A réaliser	30 000 €			
9	GS Les Brizeaux - Bâtiment A - Local associatif	Les petits canailoux	79	Niort		3	R	Nord	Associatif						A réaliser	13 997 €			
10	Local associatif	Maison de quartier centre ville - Salle annexe	79	Niort	2, 4 place Jacques de Liniers	5		Centre Ville	Associatif	86,6	0		7 661 €		Déclaré conforme				
11	Local associatif	Associations sportives	79	Niort	111 avenue de la Venise verte	5		Clou Bouchet	Associatif	72,6	0				Equipement transféré	9 662 €			TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 -AR préfecture le 21/12/2018
12	Local associatif	resto du cœur	79	Niort	115, 115b avenue de La Rochelle	5		Saint Florent	Associatif	81,9	0				A réaliser	6 466 €			
13	Local associatif	GEM79	79	Niort	2, 4 place Jacques de Liniers	5		Centre Ville	Associatif	90,1	0				A réaliser	32 083 €			
14	Local associatif	Locaux Echiquier Niortais	79	Niort	47, 49 rue de Ribray	5		Centre Ville	Associatif	74,9	0				A réaliser	9 835 €			
15	Local associatif	Locaux UNICEF	79	Niort	47, 49 rue de Ribray	5		Centre Ville	Associatif	77,8	0				A réaliser	9 893 €			
16	Local associatif	AVF	79	Niort	74 rue de l'Yser	5		Centre Ville	Associatif	78,1	0				A réaliser	11 304 €			
17	Local associatif	Secours populaire	79	Niort	6 rue de Fontaines	5		Centre Ville	Associatif	72,8	0				A réaliser	24 178 €			
18	Local associatif bâtiment E	CCAS	79	Niort	14 Place Saint Jean	5		Centre Ville	Associatif	77,9	0				A réaliser	17 582 €			
19	Logement 13E rue Louis Braille - Planning familial et impulsion femme	Logement 13E rue Louis Braille - Planning familial et impulsion femme	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5		Saint Florent	Associatif	65,3	0				A réaliser	9 187 €			
20	Maison de quartier de Saint Florent et autres	Bâtiment A locaux ARCANDE 79	79	Niort	185 avenue Saint Jean d'Angély	5		Saint Florent	Associatif	11,0	0				A réaliser	73 328 €			bâtiment usage partage CAN (part CAN 29876€)
21	Maison de quartier de Saint Florent et autres	Bâtiment A	79	Niort	189 Avenue Saint Jean d'Angély			Saint Florent	Associatif						A réaliser				
22	Maison de quartier de Saint Florent et autres	Bâtiment B - Maison de quartier de St Florent	79	Niort	181 Avenue Saint Jean d'Angély			Saint Florent	Associatif						A réaliser				
23	Maison de quartier de Saint Florent et autres	Bâtiment C - Maison de quartier de St Florent	79	Niort	179 Avenue Saint Jean d'Angély			Saint Florent	Associatif						A réaliser				
24	Maison de quartier de Saint Florent et autres	Bâtiment D - Sanitaires	79	Niort	177 Avenue Saint Jean d'Angély			Saint Florent	Associatif						A réaliser				
25	Maison des associations et des syndicats		79	Niort	12 rue Joseph Cugnot	3 et 5		Clou Bouchet	Associatif	51,0	1			144 011 €	En cours				Arbitrage du projet Faisabilité en cours
26	Maison d'habitation	Union sportive	79	Niort	25bis rue Henri Sellier	5		Clou Bouchet	Associatif	64,8	0				Equipement transféré	65 722 €			
27	Maison d'habitation - GS Pasteur	Logement 13A rue Louis Braille - Association la pédale St Florentaise	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5		Saint Florent	Associatif	68,3	0				A réaliser	22 406 €			
28	Maison d'habitation - GS Pasteur	Logement 13C rue Louis Braille - Association union cycliste Niortaise	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5		Saint Florent	Associatif	60,7	0				A réaliser	32 342 €			
29	Maison d'habitation - GS Pasteur	Logement 13D rue Louis Braille - Les restos du cœur bébés	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5		Saint Florent	Associatif	78,4	0				A réaliser	6 005 €			
30	Résidence La Roulière	Foyer de jeunes travailleurs	79	Niort		5	L, N	Centre Ville	Associatif	18,0	0				A réaliser	123 235 €			
31	Résidence La Roulière	Foyer de jeunes travailleurs	79	Niort		IOP		Centre Ville	Associatif						A réaliser	10 000 €			
32	Salle des fêtes de Sainte Pezerne		79	Niort	8 place de la résistance	3		Sainte Pezerne	Associatif	32,0	0				A réaliser	22 415 €			
33	Site de Pré-Leroy - Pavillon 2	pavillon de l'eau	79	Niort	Rue de Bessac	5		Centre Ville	Associatif	49,0	0				A réaliser	2 580 €			
34	Ancienne mairie de quartier de sainte Pezerne	Bibliothèque CAN	79	Niort	2 Rue Centrale	5		Sainte Pezerne	Socio-culturel	14,0	0				A réaliser	26 640 €			CAN
35	Cimetière ancien de Bellune	WC publics	79	Niort	31 rue de Bellune	5		Centre Ville	Cultuel			6 240 €			Déclaré conforme				Projet de rénovation conservation des cimetières y compris le sanitaire public
36	Cimetière ancien de Bellune	Allées	79	Niort	31 rue de Bellune	IOP		Centre Ville	Cultuel			3 000 €			Déclaré conforme				
37	Cimetière columbarium Grand Croix	WC publics	79	Niort	Route de Coulonges	5		Sainte Pezerne	Cultuel						A réaliser	13 200 €			
38	Cimetière de Buhors	WC publics	79	Niort	Rue Gustave Flaubert	5		Souché	Cultuel			6 240 €			Déclaré conforme				
39	Cimetière de Buhors	Allées	79	Niort	Rue Gustave Flaubert	IOP		Souché	Cultuel			3 000 €			Déclaré conforme				
40	Cimetière de la Broche	WC publics	79	Niort	Rue de Saint Symphorien	5		Saint Florent	Cultuel						A réaliser	13 200 €			
41	Cimetière de la Broche	Allées	79	Niort	Rue de Saint Symphorien	IOP		Saint Florent	Cultuel						A réaliser	3 000 €			
42	Cimetière de Saint Liguair	WC publics	79	Niort	Avenue de l'espérance	5		Saint Liguair	Cultuel						A réaliser	28 800 €			
43	Cimetière de Saint Liguair	Allées	79	Niort	Avenue de l'espérance	IOP		Saint Liguair	Cultuel						A réaliser	3 000 €			
44	Cimetière de Souché	WC publics	79	Niort	Rue Chiron Courtinet	5		Souché	Cultuel					12 240 €	En cours				
45	Cimetière de Souché	Allées	79	Niort	Rue Chiron Courtinet	IOP		Souché	Cultuel					3 000 €	terminé				En attente de l'attestation
46	Cimetière des Sablières	WC publics	79	Niort	Rue de la Terraudière	5		Souché	Cultuel					14 400 €	A réaliser				
47	Cimetière des Sablières	Allées	79	Niort	Rue de la Terraudière	IOP		Souché	Cultuel					3 000 €	A réaliser				

**1. Liste des établissements ou des installations**
**2. Etat de l'accessibilité**
**3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)**
**4. Dégagements**

NOM	Sous équipement	Dépt.	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Quartier	Famille de patrimoine	Niveau d'accessibilité global	Nombre d'ascenseurs à créer	3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)			STATUT MI - Ad' Ap	4. Dégagements		Commentaires
											Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018		PERIODE 2 2019 > 2021	PERIODE 3 2022 > 2024	
48	Cimetière de Sainte-Pezenne	79	Niort		IOP		Sainte Pezenne	Culturel					10 000 €	A réaliser			
49	Eglise et Cimetière de Saint Florent	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	5	V	Saint Florent	Culturel					14 400 €	Equipement transféré			
50	Eglise et Cimetière de Saint Florent	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	IOP		Saint Florent	Culturel					8 000 €	terminé			
51	Eglise Notre Dame	79	Niort	Parvis Notre Dame	2	V	Centre Ville	Culturel	84,4				31 550 €	En cours			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)
52	Eglise Saint André	79	Niort	Rue Saint André	2	V	Centre Ville	Culturel	73,2	0			52 039 €	A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)
53	Eglise Saint Florent	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	5	V	Saint Florent	Culturel	77,2	0			11 901 €	En cours			
54	Eglise Saint Hilaire	79	Niort	Rue du quatorze février	2	V	Centre Ville	Culturel	70,4	0			36 347 €	A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)
55	Eglise Saint Liguair	79	Niort	Rue du 8 mai 1945	5	V	Saint Liguair	Culturel						A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)
56	Eglise Sainte Pezenne	79	Niort	Rue centrale	5	V	Sainte Pezenne	Culturel	78,0	0			22 429 €	A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)
57	Eglise Souché	79	Niort	2 Rue du Sableau	5	V	Souché	Culturel	81,2				33 797 €	En cours	Dérogation		Impossibilité d'accès du dénivelé du terrain
58	Presbytère Notre Dame	79	Niort	1 rue de la cure	5		Centre Ville	Culturel	66,5	0			28 613 €	A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site
59	Presbytère Saint André	79	Niort	57 rue Saint André	5		Centre Ville	Culturel	73,3	0			50 933 €	A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site
60	Presbytère Saint Hilaire	79	Niort	34 rue du 14 juillet	5		Centre Ville	Culturel	74,0	1	Plateforme élévatrice		64 339 €	A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site
61	Presbytère Saint Liguair	79	Niort	3 impasse de l'abbaye	5		Saint Liguair	Culturel	74,5	0			12 197 €	A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site
62	Temple	79	Niort	9 place du temple	5	V	Centre Ville	Culturel	74,4	0			15 549 €	terminé			
63	Ancien bâtiment industriel Boinot	79	Niort	rue de la Chamoiserie	2		Centre Ville	Culturel	51,1					Equipement transféré	48 010 €	48010	Opération Port Boinot - En attente de l'attestation
64	Centre culturel municipal François Mitterrand	79	Niort	9 boulevard Main	1		Centre Ville	Culturel	25,0	0			46 310 €	En cours	231 549 €		bâtiment à usage partagé CAN (part CAN 234 207,53 )
65	Espace Michelet	79	Niort	3 rue de l'ancien musée	3		Centre Ville	Culturel	34,0		11 688 €			Déclaré conforme			
66	Fort Foucault	79	Niort	16 rue du Fort Foucault	5		Centre Ville	Culturel	20,0					terminé	5 976 €		Rapport de vérification réglementaire VERITAS - Demande de mise à jour depuis 2011
67	Musée du Pilori	79	Niort	Place du pilori	5	Y	Centre Ville	Culturel	78,1	0	10 585 €			terminé		Dérogation inaccessibilité du 1e étage	En attente de l'attestation
68	Patronage Laïque	79	Niort	Rue de la Terraudière	3		Centre Ville	Culturel	22,0	0			900 €	4 502 €	En cours		
69	Pavillon Stéphane Grappelli	79	Niort	56 rue Saint Jean	5		Centre Ville	Culturel	60,0	0	0 €			Déclaré conforme			moins value 1532
70	Studio de répétition CAMJI	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	5		Saint Florent	Culturel	75,0	0		3 830 €	19 149 €	Déclaré conforme			
71	Aérodrome de Niort - Marais poitevin	79	Niort	578 avenue de Limoges	5		Souché	Economique	72,6	0				En cours	10 371 €		
72	Aérodrome de Niort - Marais poitevin	79	Niort	578 avenue de Limoges	IOP		Souché	Economique			500 €			En cours			
73	Ancien restaurant universitaire	79	Niort	2 rue Pluvialt	5		Centre Ville	Economique	80,5	0				Equipement transféré	5 832 €		Etudes en cours opération de réhabilitation et de requalification Place Denfert Rochereau
74	Centre d'hébergement et salle polyvalente commune de Thorigny	79	Thorigny	Le Bourg - Thorigny	5		Thorigny	Economique	54,6					VENDU	55 944 €		vente Val de Mignon?
75	Halles	79	Niort	Place des halles	1	MN	Centre Ville	Economique	79,7	0			20 712 €	A réaliser			Bâtiment inscrit
76	Parc Municipal - Centre de Rencontre	80	Niort	31 avenue Salvador Allendé	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique	67,0					A réaliser	3 600 €		
77	Parc municipal - Commissariat	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	55,0	0				A réaliser	1 451 €		
78	Parc municipal - Halle de Galuchet	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique	67,0	0				A réaliser	5 321 €		
79	Parc municipal- Maison des pompiers	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	82,0					A réaliser	11 088 €		
80	Parc municipal - Pavillon "Intervilles"	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique						A réaliser	14 832 €		
81	Parc municipal - Pavillon boulistes	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	71,0	0				terminé	10 482 €		En attente de l'attestation
82	Parc municipal - Pavillon des colloques	79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	3		Tour Chabot Gavacherie	Economique	72,0	0				A réaliser	11 933 €		
83	Parc des Brizeaux	79	Niort		IOP		Nord	Espaces publics					25 000 €	A réaliser			IOP
84	Parking bocage Saint Jean	79	Niort	17b rue Henri Gelin	5		Centre Ville	Espaces publics	78,0	0				A réaliser	33 696 €		
85	Parking souterrain Jacques de Liniers	79	Niort	Rue du lieutenant Vuillamy	5		Centre Ville	Espaces publics	69,4	1				A réaliser	108 000 €		
86	Parking souterrain Saint Vaize	79	Niort	Rue Saint André	5		Centre Ville	Espaces publics	63,3	0				VENDU	123 883 €		vendu le 9/12/22
87	Place de la Brèche	79	Niort		IOP		Centre Ville	Espaces publics			50 000 €			Déclaré conforme			IOP
88	Place Raoul Auzanneau	79	Niort	Place Raoul Auzanneau	5		Clou Bouchet	Espaces publics			240 €			Déclaré conforme			
89	WC publics Chabot	79	Niort	Rue Chabot	5		Centre Ville	Espaces publics			240 €			Déclaré conforme			
90	WC publics Champclairot	79	Niort	Square Germaine Clopeau	5		Goise - Champommier - Champclairot	Espaces publics			6 240 €			terminé			En attente de l'attestation
91	WC publics Chanzy	79	Niort	Place Chanzy	5		Centre Ville	Espaces publics			6 240 €			terminé			En attente de l'attestation
92	WC publics Cour Saint Marc	79	Niort	Cour Saint Marc	5			Espaces publics			240 €			Déclaré conforme			
93	WC publics de la Mégisserie	79	Niort	Rue de la Mégisserie	5		Centre Ville	Espaces publics			240 €			Equipement transféré		240	Changement de destination suite au projet Port Boinot - Le bloc sanitaire devient un transfo
94	WC publics du jardin des Plantes	79	Niort	All Basse du jardin des plantes	5		Centre Ville	Espaces publics					12 240 €	Fermeture		12240	Fermeture de l'équipement- délibération D-2018-494 -AR préfecture le 21/12/2018
95	WC publics et local annexe propreté urbaine (abri bayage) souché	79	Niort	Rue de la Mairie	5		Souché	Espaces publics			6 240 €			terminé			En attente de l'attestation
96	WC publics et local pour les déchets du marché Ribray	79	Niort	cour du petit village de Ribray	5		Tour Chabot Gavacherie	Espaces publics			240 €			Déclaré conforme			

**1. Liste des établissements ou des installations**
**2. Etat de l'accessibilité**
**3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)**
**4. Dégagements**

NOM	Sous équipement	Dépt.	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Quartier	Famille de patrimoine	Niveau d'access. global	Nombre d'ascenseurs à créer	Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018	PERIODE 2 2019 > 2021	STATUT MI - Ad' Ap	PERIODE 3 2022 > 2024	Nature de la dérogation	Moins value	Commentaires
97	WC publics Limoges	79	Niort	Avenue de Limoges	5		Goise - Champommier - Champclairot	Espaces publics			6 240 €				terminé				En attente de l'attestation
98	WC publics Renon	79	Niort	Place georges Renon	5		Saint Florent	Espaces publics			240 €				Déclaré conforme				
99	WC publics Saint Liguair	79	Niort	Rue du Huit Mai 1945	5		Saint Liguair	Espaces publics			240 €				Déclaré conforme				
100	WC publics souché	79	Niort	rue de Souché	5		Souché	Espaces publics						13 200 €	En cours				
101	WC publics Viala	79	Niort	Rue Viala	5		Centre Ville	Espaces publics			6 240 €				terminé				En attente de l'attestation
102	GS Agrippa d'Aubigné - Elémentaire	79	Niort	Place Constant Saboureau	5	R	Saint Liguair	Scolaires	62,0	0		1 440 €			Déclaré conforme				
103	GS Edmond Proust - Elémentaire	79	Niort	16 rue Edmond Proust	5	R	Souché	Scolaires	39,0	0			7 985 €	39 925 €	En cours				
104	GS Edmond Proust - Maternelle	79	Niort	15 rue Edmond Proust	5	R	Souché	Scolaires	50,0	0			4 285 €	21 423 €	terminé				En attente de l'attestation
105	GS Emile Zola - Elémentaire	79	Niort	26 rue Henri Sellier	4	R	Clou Bouchet	Scolaires	29,0	1			39 529 €	197 646 €	terminé				Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO
106	GS Emile Zola - Maternelle	79	Niort	25 rue Henri Sellier	5	R	Clou Bouchet	Scolaires	54,0	0			4 897 €	24 485 €	terminé				En attente de l'attestation
107	GS Ernest Perochon - Elémentaire	79	Niort	7 rue Max Linder	5	R	Tour Chabot Gavacherie	Scolaires	54,0	1	11 889 €	49 538 €			Déclaré conforme	Dérogation ascenseur existant	240 273,00 €		
108	GS Ernest Perochon - Maternelle	79	Niort	7 rue Max Linder	5	R	Tour Chabot Gavacherie	Scolaires	46,0	0	6 074 €	30 370 €			Déclaré conforme				
109	GS Ferdinand Buisson - Elémentaire	79	Niort	5 rue Ferdinand Buisson	4	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	46,0	1					A réaliser	319 289 €			
110	GS Ferdinand Buisson - Maternelle	79	Niort	5 rue Ferdinand Buisson	4	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	33,0	0					En cours	45 769 €			
111	GS Georges Sand - Elémentaire	79	Niort	Rue des charmes	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	44,0	1				47 786 €	En cours	238 929 €			lancement maitrise d'oeuvre
112	GS Georges Sand - Maternelle	79	Niort	Rue des charmes	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	44,0	0				10 635 €	A réaliser	53 175 €			
113	GS Jacques Prévert - élémentaire	79	Niort	1 rue des sports	5	R	Sainte Pezerne	Scolaires	51,0	0	13 546 €				Déclaré conforme				
114	GS Jacques Prévert - Maternelle	79	Niort	1 rue des sports	5	R	Sainte Pezerne	Scolaires	52,0	0	11 369 €				Déclaré conforme				
115	GS Jacques Prévert - restaurant	79	Niort	2 rue des sports	5	R	Sainte Pezerne	Scolaires							Déclaré conforme				
116	GS Jean Jaurès - Elémentaire	79	Niort	Rue Georges Clémenceau	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	57,0	1		50 551 €	252 756 €		terminé				Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO
117	GS Jean Jaurès - Maternelle	79	Niort	Rue Georges Clémenceau	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	47,0	0		1 301 €	6 504 €		Déclaré conforme				
118	GS Jean Macé - Elémentaire	79	Niort	6 rue Jean Macé	5	R	Centre Ville	Scolaires	54,0	1					A réaliser	17 738 €	Effectif inférieur à 100 enfants	256 399,00 €	
119	GS Jean Macé - Maternelle	79	Niort	rue Fontanes	5	R	Centre Ville	Scolaires	64,0	0					A réaliser	29 510 €			
120	GS Jean Mermoz - Elémentaire	79	Niort	41 rue de l'aérodrome	5	R	Souché	Scolaires	81,0	0		6 997 €	34 987 €		En cours				
121	GS Jean Mermoz - Maternelle	79	Niort	18 Rue de l'aérodrome	5	R	Souché	Scolaires	77,0			1 200 €			Déclaré conforme				
122	GS Jules Ferry - Elémentaire	79	Niort	1 rue Jules Ferry	5	R	Nord	Scolaires	45,0	0	4 986 €	24 928 €			Déclaré conforme				
123	GS Jules Ferry - Maternelle	79	Niort	68 rue Jules Ferry	4	R	Nord	Scolaires	28,0	0	5 015 €	25 075 €			terminé				En attente de l'attestation
124	GS Jules Michelet - Elémentaire	79	Niort	2 rue Emile Bêche	4	R	Centre Ville	Scolaires	40,0	1			25 445 €	127 227 €	En cours				
125	GS Jules Michelet - Maternelle	79	Niort	71 rue Chabaudy	4	R	Centre Ville	Scolaires	47,0	1			47 638 €	238 190 €	A réaliser				
126	GS La Mirandelle	79	Niort	1 rue de la Mirandelle	5	R	Nord	Scolaires	46,0	0					A réaliser	45 636 €			
127	GS Les Brizeaux - Elémentaire	79	Niort	rue des Justices	4	R	Nord	Scolaires	4,0	1					A réaliser	101 365 €			
128	GS Les Brizeaux - Maternelle	79	Niort	rue des Justices	3	R	Nord	Scolaires	73,0	0			19 440 €	97 202 €	terminé				
129	GS Louis Aragon - Elémentaire	79	Niort	13 rue du coteau Saint Hubert	4	R	Sainte Pezerne	Scolaires	33,0	1			43 600 €	217 999 €	terminé				Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO
130	GS Louis Aragon - Maternelle	79	Niort	12 rue du coteau Saint Hubert	4	R	Sainte Pezerne	Scolaires	28,0	0			6 625 €	33 125 €	terminé				En attente de l'attestation
131	GS Louis Pasteur - Maternelle	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5	R	Saint Florent	Scolaires	77,0	0	0 €				Déclaré conforme				Attestation à demander en 2016
132	GS Paul Bert - Maternelle	79	Niort	36 rue des trois Coigneaux	4	R	Centre Ville	Scolaires	37,0	1	8 815 €				Déclaré conforme		Effectif inférieur à 100 enfants	238 660,00 €	
133	GS Pierre de Coubertin - Elémentaire	79	Niort	72 rue sarrazine	5	R	Nord	Scolaires	48,0	1				63 530 €	En cours	317 652 €			Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO
134	GS Pierre de Coubertin - Maternelle	79	Niort	72 rue sarrazine	5	R	Nord	Scolaires	56,0	0				6 345 €	A réaliser	31 727 €			
135	Periscolaire GS ZOLA	79	Niort	25bis rue Henri Sellier	5		Clou Bouchet	Scolaires	67,2	0				63 562 €	Equipement transféré				suppression des locaux envisagée
136	Batiment annexe HDV	79	Niort	16 rue du petit Saint Jean	5		Centre Ville	Service Public	24,0						A réaliser	0 €			projet de vente ( moins value 333922€)
137	Bureau de poste Souché	79	Niort	1 Rue de l'aérodrome	5		Souché	Service Public			200 €				terminé				attestation à produire en 2016: travaux réalisés par la poste
138	Bureau de poste Ste Pezerne	79	Niort	132 Route de Coulonges	5		Sainte Pezerne	Service Public			200 €				Déclaré conforme				attestation à produire en 2016: travaux réalisés par la poste
139	Cimetière ancien de Bellune	79	Niort	31 rue de Bellune	5		Centre Ville	Service Public	69,0	0	0 €				Déclaré conforme				projet de réhabilitation 2016 (moins value 26842)
140	Cimetière ancien de Bellune	79	Niort	31 rue de Bellune	IOP		Centre Ville	Service Public			6 500 €				Déclaré conforme				IOP
141	Espace du Lambon	79	Niort	2 bis rue de la Passerelle	5		Souché	Service Public	34,0						A réaliser	36 864 €			batiment à usage partagé CAN (part CAN 27983,98 )
142	Espace Michelet	79	Niort	3b rue de l'ancien musée	5		Centre Ville	Service Public			0 €				terminé				attestation à produire en 2016
143	Espace Michelet	79	Niort	3 rue de l'ancien musée	5		Centre Ville	Service Public	64,0		23 760 €				En cours				
144	Hotel administratif	79	Niort	3 rue de l'ancien Oratoire	3		Centre Ville	Service Public	81,0					87 379 €	En cours				
145	Hôtel de Ville	79	Niort	1 place Martin Bastard	2		Centre Ville	Service Public	24,0	0				75 017 €	terminé				En attente de l'attestation

**1. Liste des établissements ou des installations**
**2. Etat de l'accessibilité**
**3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)**
**4. Dérogations**

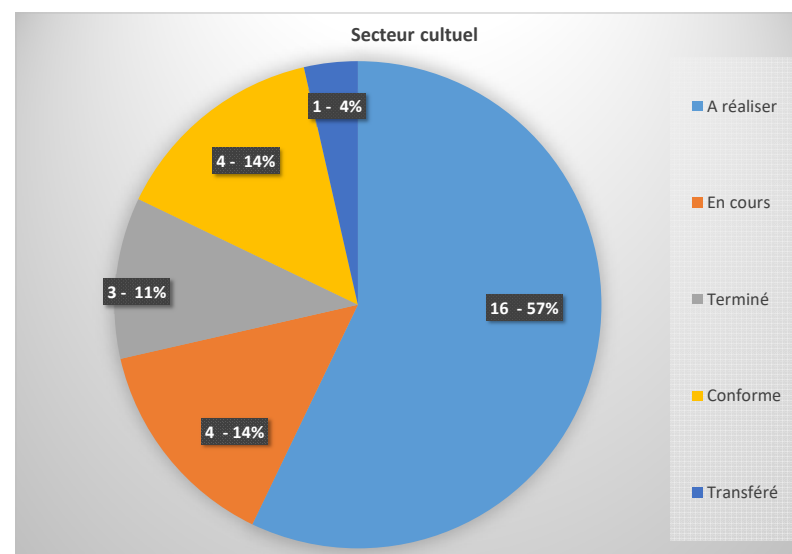
NOM	Sous équipement	Dépt.	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Quartier	Famille de patrimoine	Niveau d'accès global	Nombre d'ascenseurs à créer	3. Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)				STATUT MI - Ad' Ap	PERIODE 3 2022 > 2024	4. Dérogations		Commentaires
											Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018	PERIODE 2 2019 > 2021			Nature de la dérogation	Moins value	
146	Local Professionnel	Bâtiment A - fourrière automobile	79	Niort	Rue Jean Jaurès	5	Saint Florent	Service Public	80,1	0					terminé				Service Evenement Attestation d'accessibilité en 2016. Fourrière transférée
147	Locaux adm Emile Bèche	autres que DSIT	79	Niort	6, 8 rue E. Bèche	5	Centre Ville	Service Public	67,9	0			122 400 €		En cours				Zone non occupée - Batiment à réhabiliter suivant destination
148	Locaux adm Emile Bèche (DSIT)	occupés par la DSIT	79	Niort	9 rue Du Guesclin	5	Centre Ville	Service Public	59,0	0			79 427 €		En cours				
149	Locaux administratifs SEV	bureaux SEV	79	Niort	3,5,7 rue du murier	5	Centre Ville	Service Public	74,2	0			30 125 €		Equipement transféré				Syndicat des Eaux du Vivier - NIORT AGGLO- Equipement transféré au 24 rue des Grands Champs 79000 NIORT- Quid sur destination future d de cette zone.
150	Mairie de quartier Clou Bouchet		79	Niort	10T rue Jules Siegfried	5	Saint Florent	Service Public	72,0			10 800 €			terminé				En attente de l'attestation
151	Mairie de quartier de Saint Liguair		79	Niort	25 rue du huit mai 1945	5	Saint Liguair	Service Public	48,0	0	14 352 €				terminé				En attente de l'attestation
152	Refuge et cimetière pour animaux		79	Niort	Chemin de malbati	5	Sainte Pezerne	Service Public	76,8	0			11 059 €		En cours				
153	Château de Chantemerle		79	Niort	100 rue Angelina Faily	4	Sainte Pezerne	Socio-culturel	30,0	1					A réaliser	315 418 €			
154	Château de Chantemerle	Allées	79	Niort	100 rue Angelina Faily	IOP	Sainte Pezerne	Socio-culturel							A réaliser	4 000 €			
155	Maison de quartier Centre Ville		79	Niort	7 avenue de limoges	5	Centre Ville	Socio-culturel	11,0						Equipement transféré	434 232 €			Equipement transféré - Opération Crèche du Mûrier/ CSC Centre Ville. Délibération n°D-2018-494 séance du 17/12/2018. AR du 21/12/2019
156	Maison de quartier Champommier Champclairot		79	Niort	Square Germaine Clopeau	4	Goise - Champommier - Champclairot	Socio-culturel	61,0						A réaliser	24 422 €			
157	Maison de quartier Champommier Champclairot - salle annexe - local jeunes		79	Niort	115 rue de la Perche	5	Goise - Champommier - Champclairot	Socio-culturel							A réaliser	5 184 €			
158	Maison de quartier Clou Bouchet - Centre socio-culturel de part et d'autre		79	Niort	Rue Laurent Bonnevey	3	Clou Bouchet	Socio-culturel	51,0						terminé	36 590 €			
159	Maison de quartier de Brizeaux		79	Niort	67 rue des Brizeaux	5	Nord	Socio-culturel	61,0	0					Fermeture	26 317 €			
160	Maison de quartier de Cholette		79	Niort	63 rue de cholette	5	Nord	Socio-culturel	57,0	0	24 589 €				terminé				En attente de l'attestation
161	Maison de quartier de la Tour Chabot Gavacherie		79	Niort	Rue de la tour Chabot	3	Tour Chabot Gavacherie	Socio-culturel	69,0	0					A réaliser	81 €			
162	Maison de quartier de Souché		79	Niort	3 rue de l'aérodrome	4	Souché	Socio-culturel	34,0	1			24 125 €		A réaliser	120 625 €			
163	Maison de quartier Goise		79	Niort	56 Rue Massujat	4	Goise - Champommier - Champclairot	Socio-culturel	85,0						A réaliser	12 672 €			
164	Maison de quartier Grand Nord		79	Niort	1 place Strasbourg	4	Nord	Socio-culturel	9,0						en cours	337 536 €		-337 536	Projet de réhabilitation de la pLace Denfert Rochereau
165	Maison de quartier St Liguair		79	Niort	18 rue du huit mai 1945	5	Saint Liguair	Socio-culturel	13,0						Equipement transféré	57 254 €			Equipement transféré - Délibération n°D-2018-494 séance du 17/12/2018. AR du 21/12/2019
166	Petit théâtre Jean Richard		79	Niort	202 avenue Saint Jean d'Angely	3	Saint Florent	Socio-culturel	7,0			10 538 €	52 690 €		terminé				Attestation de conformité à revoir suivant non-conformités éditées
167	Salle des fêtes de Saint Liguair		79	Niort	25 rue du huit mai 1945	4	Saint Liguair	Socio-culturel	55,0						en cours	25 801 €			



**ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Secteur Culturel - 31/12/22**

35	Cimetière ancien de Bellune	WC publics	79	Niort	31 rue de Bellune	5		Centre Ville	Cultuel		6 240 €				Déclaré conforme			Projet de rénovation conservation des cimetières y compris le sanitaire public	1
36	Cimetière ancien de Bellune	Allées	79	Niort	31 rue de Bellune	IOP		Centre Ville	Cultuel		3 000 €				Déclaré conforme				1
37	Cimetière colombarium Grand Croix	WC publics	79	Niort	Route de Coulonges	5		Sainte Pezenne	Cultuel				13 200 €		A réaliser				1
38	Cimetière de Buhors	WC publics	79	Niort	Rue Gustave Flaubert	5		Souché	Cultuel		6 240 €				Déclaré conforme			Manque attestation	1
39	Cimetière de Buhors	Allées	79	Niort	Rue Gustave Flaubert	IOP		Souché	Cultuel		3 000 €				Déclaré conforme			Manque attestation	1
40	Cimetière de la Broche	WC publics	79	Niort	Rue de Saint Symphorien	5		Saint Florent	Cultuel				13 200 €		A réaliser				1
41	Cimetière de la Broche	Allées	79	Niort	Rue de Saint Symphorien	IOP		Saint Florent	Cultuel				3 000 €		A réaliser				1
42	Cimetière de Saint Liguire	WC publics	79	Niort	Avenue de l'Espérance	5		Saint Liguire	Cultuel				28 800 €		A réaliser				1
43	Cimetière de Saint Liguire	Allées	79	Niort	Avenue de l'Espérance	IOP		Saint Liguire	Cultuel				3 000 €		A réaliser				1
44	Cimetière de Souché	WC publics	79	Niort	Rue Chiron Courtinet	5		Souché	Cultuel			12 240 €			En cours				1
45	Cimetière de Souché	Allées	79	Niort	Rue Chiron Courtinet	IOP		Souché	Cultuel		3 000 €				terminé			En attente de l'attestation	1
46	Cimetière des Sablières	WC publics	79	Niort	Rue de la Terraudière	5		Souché	Cultuel			14 400 €			A réaliser				1
47	Cimetière des Sablières	Allées	79	Niort	Rue de la Terraudière	IOP		Souché	Cultuel		3 000 €				A réaliser				1
48	Cimetière de Sainte-Pezenne		79	Niort		IOP		Sainte Pezenne	Cultuel		10 000 €				A réaliser				1
49	Eglise et Cimetière de Saint Florent	WC publics	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	5	V	Saint Florent	Cultuel			14 400 €			Equipement transféré				1
50	Eglise et Cimetière de Saint Florent	Allées	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	IOP		Saint Florent	Cultuel			8 000 €			terminé				1
51	Eglise Notre Dame		79	Niort	Parvis Notre Dame	2	V	Centre Ville	Cultuel	84,4			31 550 €		En cours			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)	1
52	Eglise Saint André		79	Niort	Rue Saint André	2	V	Centre Ville	Cultuel	73,2	0		52 039 €		A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)	1
53	Eglise Saint Florent	Eglise	79	Niort	Rue Camille Desmoulins	5	V	Saint Florent	Cultuel	77,2	0		11 901 €		En cours				1
54	Eglise Saint Hilaire		79	Niort	Rue du quatorze février	2	V	Centre Ville	Cultuel	70,4	0		36 347 €		A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)	1
55	Eglise Saint Liguire		79	Niort	Rue du 8 mai 1945	5	V	Saint Liguire	Cultuel						A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)	1
56	Eglise Sainte Pezenne		79	Niort	Rue centrale	5	V	Sainte Pezenne	Cultuel	78,0	0		22 429 €		A réaliser			L'étude devra être élaborée par AMH (Architecte des monuments de France)	1
57	Eglise Souché		79	Niort	2 Rue du Sablieau	5	V	Souché	Cultuel	81,2			33 797 €		En cours		Dérogation	Impossibilité d'accès du dénivelé dû terrain	1
58	Presbytère Notre Dame	Cathéchisme au R+1, ne sert plus de logement	79	Niort	1 rue de la cure	5		Centre Ville	Cultuel	66,5	0		28 613 €		A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site	1
59	Presbytère Saint André	Cathéchisme au RDC	79	Niort	57 rue Saint André	5		Centre Ville	Cultuel	73,3	0		50 933 €		A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site	1
60	Presbytère Saint Hilaire	Cathéchisme au RDC	79	Niort	34 rue du 14 juillet	5		Centre Ville	Cultuel	74,0	1 Plateforme élévatrice		64 339 €		A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site	1
61	Presbytère Saint Liguire	Salle de réunion au RDC	79	Niort	3 impasse de l'abbaye	5		Saint Liguire	Cultuel	74,5	0		12 197 €		A réaliser			Arbitrage - regroupement de l'activité sur un seul site	1
62	Temple		79	Niort	9 place du temple	5	V	Centre Ville	Cultuel	74,4	0		15 549 €		terminé				1

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur culturel -	
A réaliser	16
En cours	4
Terminé	3
Conforme	4
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>28</b>

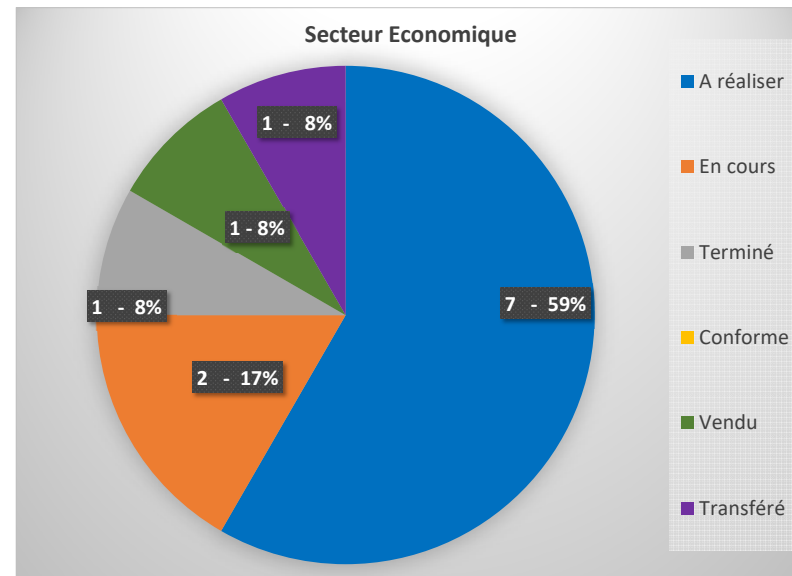




**ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Secteur Economique - 31/12/22**

71	Aérodrome de Niort - Marais poitevin		79	Niort	578 avenue de Limoges	5		Souché	Economique	72,6	0					En cours	10 371 €		
72	Aérodrome de Niort - Marais poitevin		79	Niort	578 avenue de Limoges	IOP		Souché	Economique			500 €				En cours			
73	Ancien restaurant universitaire	Bar restaurant l'Alternateur	79	Niort	2 rue Pluviault	5		Centre Ville	Economique	80,5	0					Equipement transféré	5 832 €		Etudes en cours opération de réhabilitation et de requalification Place Denfert Rochereau
74	Centre d'hébergement et salle polyvalente commune de Thoirigny		79	Thoirigny	Le Bourg - Thoirigny	5		Thoirigny	Economique	54,6						VENDU	55 944 €		vente Val de Mignon?
75	Halles	Hors cellules commerciales et WC publics	79	Niort	Place des halles	1	MN	Centre Ville	Economique	79,7	0		20 712 €			A réaliser			Bâtiment inscrit
76	Parc Municipal - Centre de Rencontre		80	Niort	31 avenue Salvador Allendé	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique	67,0						A réaliser	3 600 €		
77	Parc municipal - Commissariat		79	Niort	31 avenue Salvador Allende	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	55,0	0					A réaliser	1 451 €		
78	Parc municipal - Halle de Galuchet		79	Niort	31 avenue Salvador Allende	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique	67,0	0					A réaliser	5 321 €		
79	Parc municipal- Maison des pompiers		79	Niort	31 avenue Salvador Allendé	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	82,0						A réaliser	11 088 €		
80	Parc municipal - Pavillon "Intervilles"		79	Niort	31 avenue Salvador Allende	1		Tour Chabot Gavacherie	Economique							A réaliser	14 832 €		
81	Parc municipal - Pavillon boulistes		79	Niort	31 avenue Salvador Allende	5		Tour Chabot Gavacherie	Economique	71,0	0					terminé	10 482 €		En attente de l'attestation
82	Parc municipal - Pavillon des colloques		79	Niort	31 avenue Salvador Allende	3		Tour Chabot Gavacherie	Economique	72,0	0					A réaliser	11 933 €		

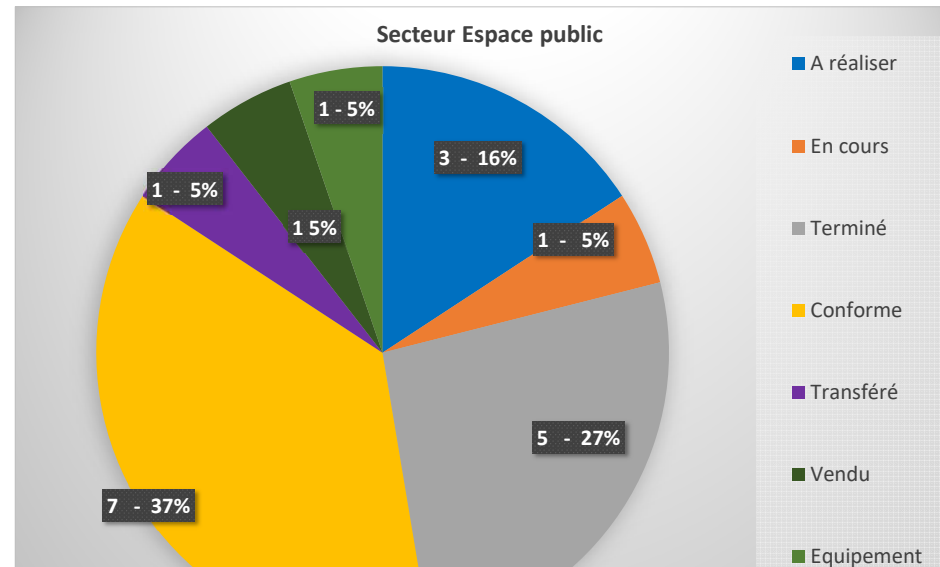
ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur Economique -	
A réaliser	7
En cours	2
Terminé	1
Conforme	0
Vendu	1
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>12</b>



**ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Espace public - 31/12/22**

83	Parc des Brizeaux		79	Niort		IOP		Nord	Espaces publics					25 000 €	A réaliser				IOP
84	Parking bocage Saint Jean		79	Niort	17b rue Henri Gelin	5		Centre Ville	Espaces publics	78,0	0				A réaliser	33 696 €			
85	Parking souterrain Jacques de Liniers		79	Niort	Rue du lieutenant Vuillamy	5		Centre Ville	Espaces publics	69,4	1				A réaliser	108 000 €			
86	Parking souterrain Saint Vaize		79	Niort	Rue Saint André	5		Centre Ville	Espaces publics	63,3	0				VENDU	123 883 €			vendu le 9/12/2022
87	Place de la Brèche		79	Niort			IOP	Centre Ville	Espaces publics				50 000 €		Déclaré conforme				IOP
88	Place Raoul Auzanneau	Bloc service - WC publics	79	Niort	Place Raoul Auzanneau	5		Clou Bouchet	Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
89	WC publics Chabot		79	Niort	Rue Chabot	5		Centre Ville	Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
90	WC publics Champclairot		79	Niort	Square Germaine Clopeau	5		Goise - Champonmier - Champclairot	Espaces publics				6 240 €		terminé				En attente de l'attestation
91	WC publics Chanzy		79	Niort	Place Chanzy	5		Centre Ville	Espaces publics				6 240 €		terminé				En attente de l'attestation
92	WC publics Cour Saint Marc		79	Niort	Cour Saint Marc	5			Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
93	WC publics de la Mégisserie		79	Niort	Rue de la Mégisserie	5		Centre Ville	Espaces publics				240 €		Equipement transféré				240
94	WC publics du jardin des Plantes		79	Niort	All Basse du jardin des plantes	5		Centre Ville	Espaces publics					12 240 €	Fermeture				12240
95	WC publics et local annexe propreté urbaine (abri bayage) souché		79	Niort	Rue de la Mairie	5		Souché	Espaces publics				6 240 €		terminé				En attente de l'attestation
96	WC publics et local pour les déchets du marché Ribray		79	Niort	cour du petit village de Ribray	5		Tour Chabot Gavacherie	Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
97	WC publics Limoges		79	Niort	Avenue de Limoges	5		Goise - Champonmier - Champclairot	Espaces publics				6 240 €		terminé				En attente de l'attestation
98	WC publics Renon		79	Niort	Place georges Renon	5		Saint Florent	Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
99	WC publics Saint Liguairre		79	Niort	Rue du Huit Mai 1945	5		Saint Liguairre	Espaces publics				240 €		Déclaré conforme				
100	WC publics souché		79	Niort	rue de Souché	5		Souché	Espaces publics					13 200 €	En cours				
101	WC publics Viala		79	Niort	Rue Viala	5		Centre Ville	Espaces publics				6 240 €		terminé				En attente de l'attestation

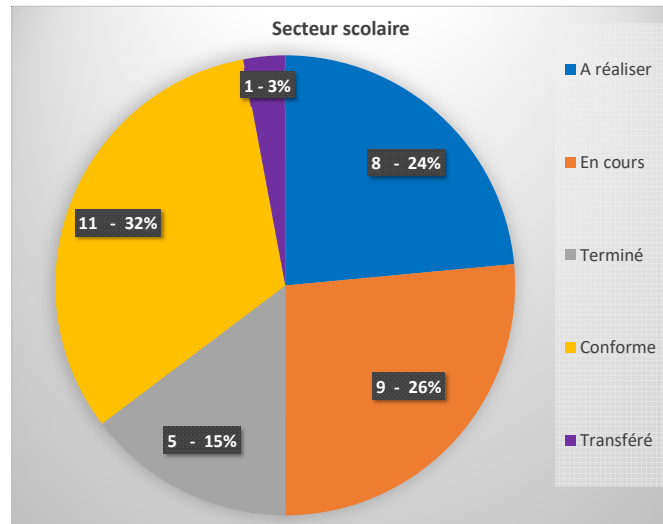
ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Espace public -	
A réaliser	3
En cours	1
Terminé	5
Conforme	7
Transféré	1
Vendu	1
Equipement fermé	1
<b>Total</b>	<b>19</b>



**ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Scolaire - 31/12/22**

102	GS Agrippa d'Aubigné - Élémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	Place Constant Saboureau	5	R	Saint Liguire	Scolaires	62,0	0		1 440 €			Déclaré conforme			
103	GS Edmond Proust - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	16 rue Edmond Proust	5	R	Souché	Scolaires	39,0	0		7 985 €	39 925 €	En cours			En attente de l'attestation	
104	GS Edmond Proust - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	15 rue Edmond Proust	5	R	Souché	Scolaires	50,0	0		4 285 €	21 423 €	terminé			Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO	
105	GS Emile Zola - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	26 rue Henri Sellier	4	R	Clou Bouchet	Scolaires	29,0	1		39 529 €	197 646 €	terminé			En attente de l'attestation	
106	GS Emile Zola - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	25 rue Henri Sellier	5	R	Clou Bouchet	Scolaires	54,0	0		4 897 €	24 485 €	terminé				
107	GS Ernest Perochon - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	7 rue Max Linder	5	R	Tour Chabot Gavacherie	Scolaires	54,0	1	11 889 €	49 538 €			Déclaré conforme		Dérogation ascenseur existant	240 273,00 €
108	GS Ernest Perochon - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	7 rue Max Linder	5	R	Tour Chabot Gavacherie	Scolaires	46,0	0	6 074 €	30 370 €			Déclaré conforme			
109	GS Ferdinand Buisson - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	5 rue Ferdinand Buisson	4	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	46,0	1					A réaliser	319 289 €		
110	GS Ferdinand Buisson - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	5 rue Ferdinand Buisson	4	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	33,0	0					En cours	45 769 €		lancement maîtrise d'œuvre
111	GS Georges Sand - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	Rue des charmes	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	44,0	1				47 786 €	En cours	238 929 €		
112	GS Georges Sand - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	Rue des charmes	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	44,0	0				10 635 €	A réaliser	53 175 €		
113	GS Jacques Prévert - élémentaire	Elémentaire (hors modulaire)	79	Niort	1 rue des sports	5	R	Sainte Pezenne	Scolaires	51,0	0	13 546 €				Déclaré conforme			
114	GS Jacques Prévert - Maternelle	Maternelle	79	Niort	1 rue des sports	5	R	Sainte Pezenne	Scolaires	52,0	0	11 369 €				Déclaré conforme			
115	GS Jacques Prévert - restaurant	Restaurant commun	79	Niort	2 rue des sports	5	R	Sainte Pezenne	Scolaires							Déclaré conforme			
116	GS Jean Jaurès - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	Rue Georges Clémenceau	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	57,0	1	50 551 €	252 756 €			terminé			Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO
117	GS Jean Jaurès - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	Rue Georges Clémenceau	5	R	Goise - Champommier - Champclairot	Scolaires	47,0	0	1 301 €	6 504 €			Déclaré conforme			
118	GS Jean Macé - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	6 rue Jean Macé	5	R	Centre Ville	Scolaires	54,0	1					A réaliser	17 738 €	Effectif inférieur à 100 enfants	256 399,00 €
119	GS Jean Macé - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	rue Fontanes	5	R	Centre Ville	Scolaires	64,0	0					A réaliser	29 510 €		
120	GS Jean Mermoz - Elémentaire	Elémentaire et restaurant	79	Niort	41 rue de l'aérodrome	5	R	Souché	Scolaires	81,0	0	6 997 €	34 987 €			En cours			
121	GS Jean Mermoz - Maternelle	Maternelle et restaurant	79	Niort	18 Rue de l'aérodrome	5	R	Souché	Scolaires	77,0			1 200 €			Déclaré conforme			
122	GS Jules Ferry - Elémentaire	Elémentaire et restaurant	79	Niort	1 rue Jules Ferry	5	R	Nord	Scolaires	45,0	0	4 986 €	24 928 €			Déclaré conforme			En attente de l'attestation
123	GS Jules Ferry - Maternelle	Maternelle et restaurant	79	Niort	68 rue Jules Ferry	4	R	Nord	Scolaires	28,0	0	5 015 €	25 075 €			terminé			
124	GS Jules Michelet - Elémentaire	Elémentaire	79	Niort	2 rue Emile Bèche	4	R	Centre Ville	Scolaires	40,0				25 445 €	127 227 €	En cours			
125	GS Jules Michelet - Maternelle	Maternelle	79	Niort	71 rue Chabaudy	4	R	Centre Ville	Scolaires	47,0				47 638 €	238 190 €	A réaliser			
126	GS La Mirandelle	Elémentaire et maternelle et restaurant commun	79	Niort	1 rue de la Mirandelle	5	R	Nord	Scolaires	46,0	0					A réaliser	45 636 €		
127	GS Les Brizeaux - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	rue des Justices	4	R	Nord	Scolaires	4,0						A réaliser	101 365 €		
128	GS Les Brizeaux - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	rue des Justices	3	R	Nord	Scolaires	73,0	0		19 440 €	97 202 €	terminé			Etudes création d'ascenseurs 4GS - COPMO	
129	GS Louis Aragon - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	13 rue du coteau Saint Hubert	4	R	Sainte Pezenne	Scolaires	33,0	1		43 600 €	217 999 €	terminé			En attente de l'attestation	
130	GS Louis Aragon - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	12 rue du coteau Saint Hubert	4	R	Sainte Pezenne	Scolaires	28,0	0		6 625 €	33 125 €	terminé			Attestation à demander en 2016	
131	GS Louis Pasteur - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	Avenue Louis Pasteur	5	R	Saint Florent	Scolaires	77,0	0	0 €				Déclaré conforme			
132	GS Paul Bert - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	36 rue des trois Coigneaux	4	R	Centre Ville	Scolaires	37,0	1	8 815 €				Déclaré conforme		Effectif inférieur à 100 enfants	238 660,00 €
133	GS Pierre de Coubertin - Elémentaire	Elémentaire et restaurant commun	79	Niort	72 rue sarrazine	5	R	Nord	Scolaires	48,0	1			63 530 €	En cours	317 652 €			
134	GS Pierre de Coubertin - Maternelle	Maternelle et restaurant commun	79	Niort	72 rue sarrazine	5	R	Nord	Scolaires	56,0	0			6 345 €	A réaliser	31 727 €			suppression des locaux envisagée
135	Periscolaire GS ZOLA	Periscolaire GS ZOLA	79	Niort	25bis rue Henri Sellier	5		Clou Bouchet	Scolaires	67,2	0			63 562 €	Equipement transféré				

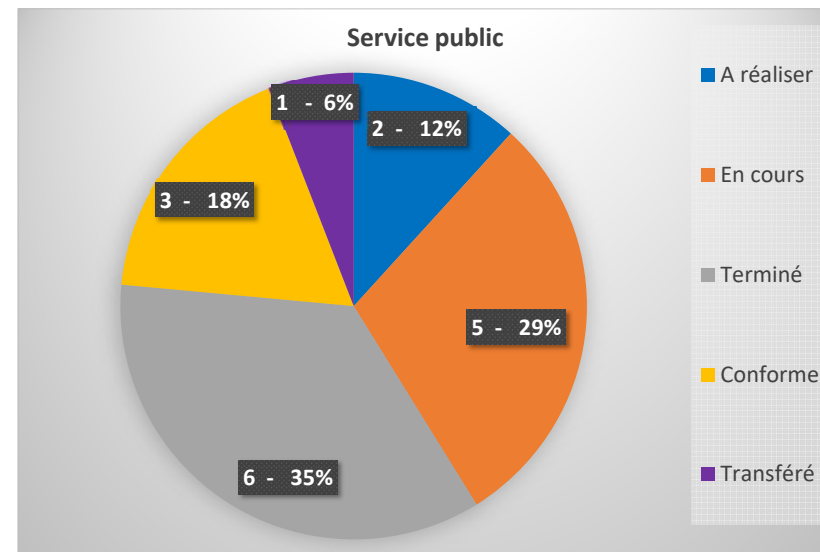
ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur scolaire -	
A réaliser	8
En cours	9
Terminé	5
Conforme	11
Transféré	1
Equipement fermé	0
<b>Total</b>	<b>34</b>



## ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Service public - 31/12/22

136	Batiment annexe HDV		79	Niort	16 rue du petit Saint Jean	5		Centre Ville	Service Public	24,0						A réaliser	0 €		projet de vente (moins value 333922€)
137	Bureau de poste Souché		79	Niort	1 Rue de l'aérodrome	5		Souché	Service Public			200 €				terminé			attestation à produire en 2016: travaux réalisés par la poste
138	Bureau de poste Ste Pezenne		79	Niort	132 Route de Coulonges	5		Sainte Pezenne	Service Public			200 €				Déclaré conforme			attestation à produire en 2016: travaux réalisés par la poste
139	Cimetière ancien de Bellune	Conservation des cimetières	79	Niort	31 rue de Bellune	5		Centre Ville	Service Public	69,0	0	0 €				Déclaré conforme			projet de réhabilitation 2016 (moins value 26842)
140	Cimetière ancien de Bellune	Conservation des cimetières	79	Niort	31 rue de Bellune	IOP		Centre Ville	Service Public			6 500 €				Déclaré conforme			IOP
141	Espace du Lambon	Bâtiment principal	79	Niort	2 bis rue de la Passerelle	5		Souché	Service Public	34,0						A réaliser	36 864 €		batiment à usage partagé CAN (part CAN 27983,98 )
142	Espace Michelet	Police Municipale	79	Niort	3b rue de l'ancien musée	5		Centre Ville	Service Public			0 €				terminé			attestation à produire en 2016
143	Espace Michelet	Rdc -1er et 2ème étage	79	Niort	3 rue de l'ancien musée	5		Centre Ville	Service Public	64,0		23 760 €				En cours			
144	Hotel administratif	Périsytle et Triangle	79	Niort	3 rue de l'ancien Oratoire	3		Centre Ville	Service Public	81,0				87 379 €		En cours			
145	Hôtel de Ville		79	Niort	1 place Martin Bastard	2		Centre Ville	Service Public	24,0	0			75 017 €		terminé			En attente de l'attestation
146	Local Professionnel	Bâtiment A - fourrière automobile	79	Niort	Rue Jean Jaurès	5		Saint Florent	Service Public	80,1	0					terminé			Service Evenement Attestation d'accessibilité en 2016. Fourrière transférée
147	Locaux adm Emile Bêche	autres que DSIT	79	Niort	6, 8 rue E. Bêche	5		Centre Ville	Service Public	67,9	0			122 400 €		En cours			Zone non occupée - Batiment à réhabiliter suivant destination
148	Locaux adm Emile Bêche (DSIT)	occupés par la DSIT	79	Niort	9 rue Du Guesclin	5		Centre Ville	Service Public	59,0	0			79 427 €		En cours			
149	Locaux administratifs SEV	bureaux SEV	79	Niort	3,5,7 rue du murier	5		Centre Ville	Service Public	74,2	0			30 125 €		Equipement transféré			Syndicat des Eaux du vivier - NIORT AGGLO- Equipement transféré au 24 rue des Grands Champs 79000 NIORT. Ouid sur destination
150	Mairie de quartier Clou Bouchet		79	Niort	10T rue Jules Siegfried	5		Saint Florent	Service Public	72,0			10 800 €			terminé			En attente de l'attestation
151	Mairie de quartier de Saint Liguaira		79	Niort	25 rue du huit mai 1945	5		Saint Liguaira	Service Public	48,0	0	14 352 €				terminé			En attente de l'attestation
152	Refuge et cimetière pour animaux		79	Niort	Chemin de malbati	5		Sainte Pezenne	Service Public	76,8	0			11 059 €		En cours			

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Service public -	
A réaliser	2
En cours	5
Terminé	6
Conforme	3
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>17</b>





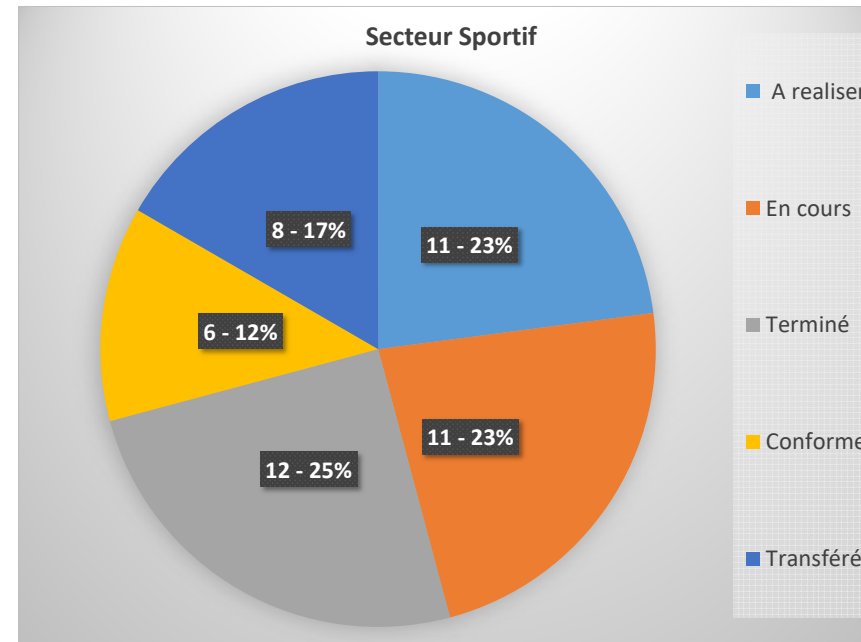


## ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES ERP /IOP VDN - Secteur Sportif - 31/12/22

172	Boulodrome de galuchet		79	Niort	Rue de Galucher	5		Tour Chabot Gavacherie	Sportif	66,0	0			30 168 €	terminé				En attente de l'attestation
173	Boulodrome de galuchet		79	Niort	Rue de Galucher	IOP		Tour Chabot Gavacherie	Sportif					5 000 €	terminé				En attente de l'attestation
174	Centre de formation des chamois niortais	Bâtiment principal	79	Niort	66 rue Henri Sellier	4		Clou Bouchet	Sportif	37,0	1				Equipement transféré	198 454 €	198 454		TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
175	Centre de formation des chamois niortais	Modulaires	79	Niort	66 rue Henri Sellier	5	R	Clou Bouchet	Sportif						Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
176	Centre départemental de tennis		79	Niort	105 rue de Saint Sulpice	4		Saint Florent	Sportif	22,0	1	1 Plateforme élévatrice		129 788 €	terminé				
177	Centre équestre		79	Niort	5 rue des sources	3		Champommi	Sportif	34,0	1			279 624 €	terminé				En attente de l'attestation
178	Centre équestre		79	Niort	5 rue des sources	IOP		Champommi	Sportif					15 000 €	terminé				En attente de l'attestation
179	Centre régional de tennis de table		79	Niort	Rue Georges Clémenceau	2		Champommi	Sportif	35,0	0		49 796 €		Déclaré conforme				
180	Complexe sportif les Gardoux		79	Niort	50 rue de la levée de Sarrasin	3		Saint Liguair	Sportif	24,0					A réaliser	428 486 €			
181	Espace Loisirs Cholette Tribunes	Tribune circuit mini-racing	79	Niort	Rue de Cholette	5		Nord	Sportif	72,2	0				en cours	43 099 €			
182	Espace Loisirs Cholette Vestiaires	Vestiaires	79	Niort	Rue de Cholette	5		Nord	Sportif	81,6	0				en cours	12 672 €			
183	Golf et hippodrome de Romagné	Tribunes	79	Niort	13 chemin du Lac	5		Saint Florent	Sportif	3,0	1	1 Plateforme élévatrice	3 650 €	18 248 €	terminé				En attente de l'attestation
184	Golf et hippodrome de Romagné	Golf bâtiment A	79	Niort	13 chemin du Lac	5		Saint Florent	Sportif	56,9	1	1 plateforme élévatrice	17 015 €	85 074 €	terminé				En attente de l'attestation
185	Golf et hippodrome de Romagné	Allées	79	Niort	13 chemin du Lac	IOP		Saint Florent	Sportif					6 000 €	terminé			7 246	En attente de l'attestation
186	Patinoire municipale		79	Niort	103 avenue de la Venise	2		Clou Bouchet	Sportif	55,0	0		7 246 €		Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
187	Piste de Bi-cross		79	Niort	Chemin du moindreau	5		Nord	Sportif	89,9	0				en cours	12 384 €			
188	Piste de Bi-cross		79	Niort	Chemin du moindreau	IOP		Nord	Sportif						en cours	5 000 €			
189	Salle de sport IUFM		79	Niort	Rue villersexel	3		Centre Ville	Sportif	24,0	1	1 Plateforme élévatrice		25 963 €	en cours		dérogation ascenseur	64 502,00 €	Changement d'appelation Salle de sports VILLERSEXEL
190	Salle de sport IUFM		79	Niort	Rue villersexel	IOP		Centre Ville	Sportif				500 €		en cours				Changement d'appelation Salle de sports VILLERSEXEL
191	Salle de sports de Pissardant		79	Niort	Rue de pissardant	3		Champommi	Sportif	10,0	1			25 942 €	terminé		dérogation ascenseur	141 138,00 €	
192	Salle de sports de Souché		79	Niort	4 rue de l'aérodrome	3		Souché	Sportif	31,0	1		3 226 €		Déclaré conforme		dérogation ascenseur	124 286,00 €	
193	Salle de sports de Souché		79	Niort	4 rue de l'aérodrome	IOP		Souché	Sportif				5 000 €		Déclaré conforme				
194	Salle de sports du Pontreau		79	Niort	72 rue sarrazine	3		Nord	Sportif	13,0	1		2 258 €		Déclaré conforme		dérogation ascenseur	124 286,00 €	
195	Salle de sports et complexe polyvalent Henri Barbusse		79	Niort	Rue Gustave Eiffel	2		Centre Ville	Sportif	46,0	0		3 064 €		terminé				En attente de l'attestation
196	Salle de sports Georges Sand		79	Niort	Rue de la plaine	3		Champommi	Sportif	14,0	1		11 208 €		Déclaré conforme		dérogation ascenseur	122 467,00 €	
197	Salle de sports Sainte Pezenne		79	Niort	Rue du coteau Saint Pezenne	3		Sainte Pezenne	Sportif	13,0	1			0 €	Déclaré conforme		dérogation ascenseur	140 831,00 €	
198	Salle des sports Edmond Proust		79	Niort	2ter rue de la coudrale	5	X	Souché	Sportif	58,8	1				A réaliser	163 254 €			
199	Salle omnisports		79	Niort	9 avenue de Limoges	2		Centre Ville	Sportif	9,0		1 Plateforme élévatrice	73 093 €	365 467 €	en cours				
200	Stade de Grand Croix	Bâtiment C - Tribunes annexes	79	Niort	Route de Coulonges	5		Sainte Pezenne	Sportif	86,0	0		4 296 €	21 480 €	terminé				En attente de l'attestation
201	Stade de Grand Croix	Anciens vestiaires	79	Niort	Route de Coulonges	5		Sainte Pezenne	Sportif						Equipement transféré				Fermeture de l'ERP après construction nouveaux vestiaires en 2017
202	Stade de la Mineraie		79	Niort	Rue du maréchal Lelerc	5		Nord	Sportif	72,8	0		10 224 €	51 120 €	A réaliser				
203	Stade de la Mineraie		79	Niort	Rue du maréchal Lelerc	IOP		Nord	Sportif				15 000 €		A réaliser				
204	Stade de Massujat		79	Niort	Rue Massujat	5	PA,N	Saint Florent	Sportif	45,0	0		12 433 €	62 164 €	terminé				En attente de l'attestation
205	Stade de Pissardant		79	Niort	Rue pissardant	5	PA	Champommi	Sportif	72,3	0			41 268 €	terminé				En attente de l'attestation
206	Stade de Saint Liguair		79	Niort	Avenue de l'espérance	4		Saint Liguair	Sportif	30,0	0		3 250 €	16 249 €	en cours				
207	Stade Espinassou	Vestiaires	79	Niort	57 rue sarrazine	1		Nord	Sportif	31,0	0		38 050 €		en cours				
208	Stade Espinassou	Tribunes	79	Niort	57 rue sarrazine	3		Nord	Sportif	6,0	0		25 156 €		en cours				
209	Stade Jean Adolphe		79	Niort	4 rue de l'aérodrome	5	PA	Souché	Sportif	61,0	0			83 837 €	A réaliser				
210	Stade Jean Adolphe		79	Niort	4 rue de l'aérodrome	IOP		Souché	Sportif					5 000 €	A réaliser				
211	Stade Municipal		79	Niort	205 avenue de La Rebellé	5	X	Saint Florent	Sportif	75,1	0		14 190 €		A réaliser				
212	Stade René Gaillard	Chapiteau	79	Niort	105 Avenue de la Venise	4		Clou Bouchet	Sportif	90,0	0		1 106 €	5 532 €	Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
213	Stade René Gaillard	Bâtiment A Vestiaires	79	Niort	117 Avenue de la Venise	1		Clou Bouchet	Sportif	30,0	0		7 792 €	38 959 €	Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018

214	Stade René Gaillard	Bâtiment A Tribunes	79	Niort	117 avenue de la Venise	1		Clou Bouchet	Sportif	7,0	0		7 560 €	37 798 €	Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
215	Stade René Gaillard	Bâtiment B Local VIP et local associatif	79	Niort	117 avenue de la Venise	3		Clou Bouchet	Sportif	54,0	0		1 917 €	9 586 €	Equipement transféré				TRANSFERT CAN- délibération D-2018-494 - AR préfecture le 21/12/2018
216	Stade Ste Pezenne Bourg		79	Niort	Rue des Sports	5		Sainte Pezenne	Sportif	82,4					A réaliser	41 227 €			
217	Stand de tir de la Minerale		79	Niort	Rue du Maréchal Lefort	5		Nord	Sportif	64,0	0				A réaliser	39 859 €			
218	Terre de Sports		79	Niort	Charles Drape	1		Souché	Sportif	68,2					A réaliser	138 120 €			
219	Terre de Sports		79	Niort	Charles Drape	3		Souché	Sportif	70,7					A réaliser	41 832 €			

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur sport -	
A réaliser	11
En cours	11
Terminé	12
Conforme	6
Transféré	8
<b>Total</b>	<b>48</b>



**SYNTHESE**

ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2022 - Secteur associatif -	
A réaliser	27
En cours	2
Terminé	1
Conforme	1
Transféré	2
<b>Total</b>	<b>33</b>

ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2022 - Secteur culturel -	
A réaliser	16
En cours	5
Terminé	2
Conforme	4
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>28</b>

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur Economique -	
A réaliser	7
En cours	2
Terminé	1
Conforme	0
Vendu	1
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>12</b>

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Espace public -	
A réaliser	3
En cours	1
Terminé	5
Conforme	7
Transféré	1
Vendu	1
Equipement fermé	1
<b>Total</b>	<b>19</b>

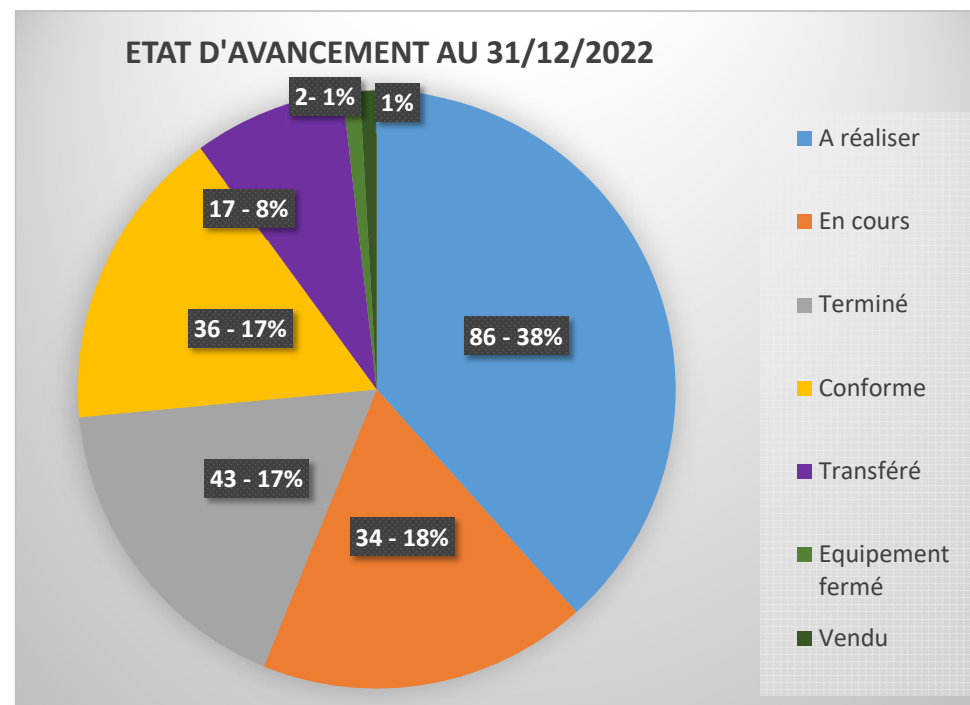
ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur scolaire -	
A réaliser	8
En cours	9
Terminé	5
Conforme	11
Transféré	1
Equipement fermé	0
<b>Total</b>	<b>34</b>

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Service public -	
A réaliser	2
En cours	5
Terminé	6
Conforme	3
Transféré	1
<b>Total</b>	<b>17</b>

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur Socio culturel -	
A réaliser	10
En cours	4
Terminé	6
Conforme	4
Transféré	3
Fermeture	1
<b>Total</b>	<b>28</b>

ETAT D'AVANCEMENT au 31/12/22 - Secteur sport -	
A réaliser	11
En cours	11
Terminé	12
Conforme	6
Transféré	8
<b>Total</b>	<b>48</b>

GLOBAL au 31/12/22	
A réaliser	84
En cours	39
Terminé	38
Conforme	36
Transféré	18
Equipement fermé	2
Vendu	2
<b>Total</b>	<b>219</b>







# Parcours Accueil et Accessibilité

# INTRO

1. Contexte
2. Genèse du projet
3. Objectifs
4. En quoi consiste ce parcours
5. Contenu
6. Le parcours/année
7. Évaluation



# Introduction

- ▶ Ce parcours est le résultat d'un **travail collaboratif** entre 3 services de la Collectivité (Accueil, Formation et Accessibilité /Inclusion)
- ▶ L'année 2017 a été un travail d'**analyse** de l'existant et de nos besoins, de consultation des associations et d'élaboration du contenu du parcours
- ▶ Depuis 2018, le **parcours est créé sur mesure** en collaboration avec les agents d'accueil et les associations concernées membres de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Niort.



# Contexte

## Contexte local

- ▶ La Ville de Niort s'est engagée dans une démarche volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) dans la ville.

En 2013; adoption de la « **La charte Ville Handicaps** ».

**2019; Feuille de route niortaise vers les Objectifs de développement durable (ODD)**

**7.1.1 Changer de regard sur les différences – formation des acteurs pour repérer les situations de handicap invisible.**

# Contexte

## Contexte local : un engagement qualité de la relation usagers

- ▶ Par ailleurs, la Ville est engagée depuis 2011 dans une démarche d'amélioration continue de la relation à l'usager. Elle est certifiée Qualivilles depuis 2022 (suspension depuis fin 2022)
- ▶ Engagement concernant l'accueil du public des personnes en situation en situation de handicap : faciliter l'accès à nos services aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.



# Genèse de ce parcours



- ▶ Sensibiliser de **manière continue** les agents d'accueil aux différents handicaps
- ▶ Organiser un parcours de formation composé **des rencontres annuelles** sur cette thématique axées sur l'échange avec des personnes en situation de handicap et des professionnels (associations, formateurs...)
- ▶ **Travail collaboratif** entre le service formation, la mission accessibilité/inclusion, le service accueil général, les agents concernés (bilan annuel entre les services organisateurs et les agents participants) et des formateurs agréés (associations, prestataires...)
  - ▶ Sur le contenu
  - ▶ Sur l'intitulé même du projet
  - ▶ Sur la forme de ce parcours

# Objectifs

- ▶ **Permettre l'accès de tous les usagers au service public.**
- ▶ **Favoriser la participation des PSH :** chaque personne doit être considérée comme un citoyen à part entière, quel que soit son degré d'autonomie.
- ▶ **Disposer d'un accueil adapté et de qualité: appréhender les difficultés de communication et de comportement** que peuvent avoir des *personnes ayant des difficultés d'élocution et/ou de compréhension - Troubles du spectre autistique, troubles mentaux, neurologiques, auditifs et visuels .*
- ▶ **Mettre en place une écoute adaptée, savoir adapter sa communication verbale et non verbale.**



# En quoi consiste ce parcours...

- ▶ **Formation obligatoire**
- ▶ Public concerné : 70 chargés d'accueil, **agents recevant du public**
  - ▶ **NBI accueil (bonification pour les agents d'accueil) au départ du projet**
  - ▶ **élargi à l'ensemble des agents recevant du public** : agents travaillant dans les équipements sportifs, secrétaires administratives ayant ponctuellement des relations téléphoniques avec les usagers)
- ▶ **Convention avec des formateurs sensibilisés sur la thématique du handicap** – associations et prestataires.

# Contenu

- ▶ **Présentation théorique succincte** : comment se rendre compte qu'une personne est PSH ? présentation de la diversité des situations de handicap.
- ▶ **Ateliers de sensibilisation** visant à faire prendre conscience des discriminations vécues par une PSH et des compétences développées pour compenser son handicap.
- ▶ **Mises en situation**
- ▶ **Rencontres avec des PSH** pour lever les appréhensions, les peurs liées aux situations de handicap

# Réalisation

► **2018** : Association des Paralysés de France (APF)

3 demi-journées

Locaux APF

Découverte des différentes situation de handicap.

Rencontre avec des personnes atteintes de sclérose en plaque

Coût: 12 533 €



# Réalisation

- ▶ **2019** : Association des Paralysés de France (APF)
  - 2 journées
  - ESAT de Niort et Foyer de vie Mélioris Les Genets
  - Définition des types de handicaps (mental, psychique, cognitif et auditif) et identifier les conséquences et les difficultés
  - Echanges avec les travailleurs.
  - Mise en situation d'accueil téléphonique adapté
  - Rencontres avec les résidents du foyer ;
  - Réalisation d'un goûter partagé, d'une séance de sport...

Coût: 12 533 €



# Réalisation

- ▶ **2020** contexte COVID 1 seule journée de formation réalisée

Parc Expo et local associatif

Accueil des **personnes sourdes et déficientes auditives** animée par : la référente LSF à la Mairie de Niort et une Codeuse LFPC (langue française parlée complétée) .

Formation S3A par l'ADAPEI avec témoignages de jeunes trisomiques ;

Coût: 260 €

# Réalisation

► 2020



# Réalisation

▶ **2021: Contexte COVID - 3 demi-journées**

**Salles de la Mairie**

Accueil des personnes sourdes et déficientes auditives animée par : la référente LSF à la Mairie de Niort et une Codeuse LFPC

Accueil des personnes atteintes de TSA avec ALEPA

Accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées avec France Alzheimer 79.

Coût: 1 880 €

# Réalisation

► 2021





# Réalisation

▶ **2022:** du 10 novembre 2022 au 10 mars 2023

2 sessions d'initiation à l'accueil des personnes atteintes de TSA avec ALEPA

1 session d'approfondissement accueil des personnes atteintes de TSA avec ALEPA

4 ateliers en immersion au GEM TSA (**G**roupement d'**e**ntraide **m**utuel pour les personnes atteintes du **t**rouble du **s**pectre **a**utistique)

2 sessions de sensibilisation à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées avec France Alzheimer 79.

6 ateliers en immersion (équithérapie, balades conviviales et café mémoire) avec France Alzheimer 79.

Coût: 1 720,60 €

# Réalisation

**2022:** équithérapie avec France Alzheimer 79



# Evaluation du parcours accueil et accessibilité

## Bénéfices

- Le taux de satisfaction des agents participants (98%)
- L'opportunité pour les agents d'aller à la rencontre des PSH et cela, à l'extérieur de la collectivité
- Un parcours adapté aux attentes des agents, et co-construits avec eux
  - Des groupes de travail entre des agents volontaires et les services formation/accessibilité : bilan après chaque session et recensement des besoins pour l'année suivante
  - Des groupes de travail entre les services accueil/inclusion/formation pour travailler sur les axes prioritaires (exemple pour 2023 : l'accueil des personnes avec déficiences psychiques et intellectuelles)

# Evaluation du parcours accueil et accessibilité

## Difficultés rencontrées

- Difficultés d'embarquer tous les agents cibles
- La réticence des managers à laisser partir les agents à ces formations
- La continuité de service
- Les conditions d'accueil (salle pas toujours adapté pour ce type de formation)

# Principaux travaux de mise en accessibilité 2022

DEP - SAEP

## Travaux de mise en accessibilité devant les groupes scolaires

- Parvis Coubertin élémentaire



- Parvis Mermoz élémentaire



- Parvis lycée Gaston Barré



- Création d'une liaison piétonne sur le parking du Moulin du Milieu





## Mise aux normes des cheminements piétons

- Rue Saint Symphorien



- Rue Baujet



# Stationnement PMR

- Le nombre de cases réservées au stationnement des PMR est de :

**1 302** (+ 98 par rapport à 2021)

Dont :

Cases aux normes PMR : 633 (+ 69)

Cases pas aux normes PMR : 41 (- 21)

Cases PMR privées : 628 (+ 48)



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



### Compte-rendu consolidé de la réunion du 7 juin 2022 – 14h à 16h30

#### Participants :

- Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité, Ville de Niort.
- Joelle AUMONIER, ADMR, Association d'aide à domicile en milieu rural
- Jean-Marie BAUDOUIN, Autisme 79.
- Pierre BESSAGUET, Université de Poitiers, Pôle handicap.
- Valérie BONNET, Ville de Niort
- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés.
- Loïc DAUTRET, Ville de Niort.
- Jean-Michel DAZUT, Centre Socio Culturel Souché.
- Caroline DELABIE, IME de Villaine
- Michel ENDERLIN, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Patrick GRANET, GIHP, LADAPT.
- Aurore GUIGNER – RICHARD, UTTEP 79, Unité transversale territoriale d'éducation pour la santé.
- Sébastien GUITARD, CDH 79, Comité départemental handisport79.
- Virgile MASSE, Université de Poitiers, Pôle handicap.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Kathlen MILLERAND, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Dominique MONDY, Référent Association des Sourds 79.
- Françoise MOREAU, GIHP, LADAPT.
- Isabelle MOREAU, Mission accessibilité-inclusion, Ville de Niort.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Jean-Paul PAJAUD, FMH, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Adeline Rup, IME Villaine
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- Luc THIBAUD, Ville de Niort.
- Laura TOUCHARD, Diapasom.

### **Excusés :**

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Nicolas VIDEAU, Vice-Président du CCAS et, Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité Ville de Niort.
- Dominique SIX, 1er Adjoint délégué à l'espace public, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe déléguée à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Elmano MARTINS, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine immobilier communal, Ville de Niort.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Aline DI MEGLIO, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel, Ville de Niort.
- Thibault HEBRARD, Adjoint délégué au développement durable et à la santé, Ville de Niort.
- Claude BOISSON, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental 79.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Héloïse DURAND, Coordinatrice des secrétariats médicaux et Référente Handicap Centre hospitalier de Niort.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.

### Mot d'accueil

- Nicolas Videau, excuse M. Le Maire retenu, par d'autres obligations.
- Nicolas Videau et Stéphanie Antigny remercient les membres présents pour leur participation.

### Actions de la mission accessibilité – inclusion depuis la dernière réunion du 3 mars 2022

*Présentation par Nicolas Videau et Stéphanie Antigny*

- Co-organisatrice avec le Centre hospitalier de la manifestation « **Mieux manger, mieux être** » du 5 mars.
- Visite des locaux du dispositif DIVA (Dispositif d'accès à la vie autonome) de l'ADAPEI avec les responsables des espaces publics Ville et Agglo en vue de l'élaboration d'un projet de signalétique accessible.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Organisation de bureaux de vote pédagogique :
  - ✓ 30 mars CME
  - ✓ 31 mars PSH
  
- Participation :
  - ✓ à l'opération la **France en bleu** avec Autisme 79 le 2 avril.
  - ✓ Journée **France Parkinson** le 11 avril.
  
- Mise à disposition de l'exposition « **Différent comme tout le monde** » ;
  - ✓ « Mieux manger, mieux être » 5 mars 2022
  - ✓ Agglo du 2 mai au 14 juin
  
- « **Parcours accueil accessibilité** » formation des agents d'accueil ;
  - ✓ Bilan 2021 avec les agents
  - ✓ Préparation 2022 – dernier trimestre- contacts en cours avec France Alzheimer 79, GEM TSA, UDAF et UNAFAM, GPA 79 16
  
- Avec **Unis Cité** :
  - ✓ Suivi de la convention 2021-2022 ; participation aux ateliers périscolaires avec l'ACGA, Comité de pilotage.
  - ✓ Préparation de la convention 2022-2023 ; rencontres service animation de la DE.
  
- Suivi des projets **d'aménagement de l'espace public** avec les services concernés :



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- ✓ Aménagement de la place Martin Bastard avec la plateforme PMR.
- ✓ Atelier de concertation aménagements Boulevard Main.
- ✓ Projet pôle gare.
  
- Participation aux ateliers **CLSM** (6 réunions)
  
- **Préparation :**
  - Accueil le 22 juin du spectacle soutenu par l'APF « Ma montagne » dans le cadre du Festival de l'Agglo 5<sup>ème</sup> Avenue
  - Défilé de mode inclusif du 24 septembre
  - Salon de L'ETP du 29 septembre
  
- En cours :
  - ✓ Nouvelle maquette Master IPHD.
  - ✓ Avec le service SST de la DRH projet d'une affiche « Réunion accessible » à apposer dans les salles de réunion de la Ville.

Nicolas Videau énonce l'[Ordre du jour](#) :

- **Présentation du projet « PHARES »** mis en place pour les étudiants en situation de handicap à l'Université de Poitiers.
- **Le 29 septembre une soirée d'information grand public** par UTTEP 79 (Unité transversale territoriale d'éducation pour la santé)
- Point sur les **dossiers de travaux** en cours à la Ville de Niort :
  - Voirie



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Bâtiments
- **Visite de l'accueil** suite à la réhabilitation du plateau d'accueil et mise en situation au guichet « Titre d'identité ».

### Présentation du projet « PHARES »

*Diaporama Annexe 5-1.*

*Interventions de Virgile Massé :*

### Salon de L'ETP (*Education thérapeutique du patient*)

**29 septembre 2022 de 17h à 21h**

### **Îlot Sauvage-Port Boinot**

*Diaporama Annexe 5-2.*

*Interventions de Gaëlle Tempéreau – Responsable administrative de l'UTEPP et de Sébastien Guitard - Patient ressource :*

### Eléments de contexte

En France, on estime que 20 millions de personnes sont atteintes de maladies chroniques. En 2020, nous ne connaissons pas exactement le nombre de programmes d'éducation thérapeutique (ETP) en France. Une estimation grossière de 4 500 programmes déclarés en 2019 permet de considérer que seulement 250 000 à 450 000 patients bénéficient de l'offre éducative nationale.





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

La pratique de l'ETP est reconnue et encadrée par la loi "hôpital, patient, santé, territoire" du 21 juillet 2009.

Le développement de l'ETP sur le territoire a permis à de nombreux acteurs de proposer aux patients atteints de maladies chroniques des activités d'ETP. Cependant, les programmes ETP sont largement représentés en milieu hospitalier en France (75%). Ce qui représente un risque d'aggravation des inégalités de santé puisque les patients éloignés de l'hôpital n'y ont pas accès.

En Deux-Sèvres, l'offre en ETP existe, mais est inégale sur le territoire tant géographiquement que structurellement. De plus, elle est en dessous de la moyenne nationale.

Une enquête menée en 2021 montre que l'ETP est méconnue des professionnels de santé libéraux, hospitaliers et des patients pouvant en bénéficier.

Le salon de l'ETP est une action mise en œuvre par l'UTTEP79. L'Unité transversale territoriale d'éducation pour le patient a vu le jour en janvier 2021. Elle est rattachée au Groupement hospitalier de territoire des Deux-Sèvres (GHT 79). Sa mission est de mieux faire connaître l'ETP et dynamiser la démarche en Deux Sèvres.

### Objectifs du salon :

1. Sensibilisation des professionnels de santé et du grand public à l'Éducation thérapeutique du patient.
2. Communication de l'Offre en ETP sur les Deux Sèvres.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### Caractéristiques

Organisation de l'événement sur un site "touristique" et attractif – Port Boinot.

Proposer un espace de présentation et d'échange pour chaque programme ETP et/ou structure en lien avec l'ETP.

Proposer des mini conférences de 15 min toutes les 45 min autour du thème de l'ETP :

- Qu'est-ce que l'ETP ?
- Retour d'expérience de bénéficiaire(s).
- Retour d'expérience de patient(s) ressource.
- Retour d'expérience de professionnels de santé libéraux ou hospitaliers proposant de l'ETP.

Proposer un moment convivial pour faciliter les échanges.

Structures sollicitées en cours : SSR Les terrasses, SSR le Logis des francs, ETP à Dom 86, Ide Asalée, Le grand Feu, Maison sport santé, dispositif Pep's, CH Niort ; stomathérapie, cardiologie, rhumatologie, dialyse, asthme et diabète pédiatrie, sclérose en plaque, Diététique...

### Point sur les travaux en cours

#### **Point d'étape Ad'AP**

*Diaporama annexe 5-3.*

*Interventions de Luc Thibault et Valérie Bonnet :*

#### **Point aménagement Place Martin Bastard**

*Intervention de Francis Bonnin*

### Contexte et Objectifs du projet :



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Mise en valeur du bâtiment de l'Hôtel de ville et transformer la Place Martin Bastard en un lieu de convivialité.
- Végétalisation de l'espace (îlot de fraîcheur).
- Favoriser les mobilités douces et la circulation des piétons → changement important dans la circulation et le stationnement.

### 3 points importants pour les membres de la CCA :

- Matériaux
- Places de stationnement
- Plate-forme PMR

**1.** Les pavés préconisés sont équivalents à ceux posés rue de la Chamoiserie qui sont satisfaisants pour les membres de la CCA (*Cf. compte-rendu de la CCA du 25/11/2021*).

**2.** Dans le cadre du réaménagement les places de stationnement sont limitées pour tous. Il n'y aura plus de possibilité de stationnement devant l'Hôtel de ville. 6 places PMR sont prévues (*Cf. compte-rendu de la CCA du 25/11/2021*). La rue Emile Bêche sera en sens unique avec possibilité de dépose minute.

**3.** Le projet initial s'arrêtait aux marches de L'Hôtel administratif. Vues les remarques (*Cf. compte-rendu de la CCA du 25/11/2021*) une mission complémentaire est demandée au Maitre d'œuvre pour étudier la modification de l'ascenseur.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### Remarques :

- Les membres de la CCA estiment qu'il n'y a pas eu de concertation lors de l'étape de l'avant-projet de réaménagement → l'avant-projet a été présenté en CCA extraordinaire du 25/11/21. Les remarques formulées ont été entendues et prises en compte dans la mesure du possible (pavés type rue de la Chamoiserie, étude spécifique ascenseur, ajout de 2 cases PMR)
- Point de vigilance ; le panneau d'affichage du parking de l'Hôtel de Ville affiche « complet » alors que les cases PMR situées au 1<sup>er</sup> étage sont inoccupées → cette observation sera transmise à la SOSPACE.
- Demande d'étude d'une rampe avec paliers de repos en remplacement de la plateforme PMR → l'étude a été faite et présentée : projet d'une rampe « droite » de 53 m de longueur pour compenser le dénivelé de 2,10 m. Cette longueur est inenvisageable dans le cadre du projet car elle empiète énormément sur la place. La CCA propose l'étude d'une rampe en spirale, en « S » type hélicoïdale.

### Rappel du texte de loi n° 2015-300 du 18 mars 2015

« La carte de stationnement pour personnes handicapées permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de la durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public. » ;

« Les mêmes autorités peuvent également prévoir que, pour les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

personnes handicapées depuis leur véhicule, les titulaires de cette carte sont soumis au paiement de la redevance de stationnement en vigueur. »

Ainsi, soucieuse du respect des droits des personnes en situation de handicap, la Ville de Niort, dans le cadre de la loi du 18 mars 2015, rend accessible gratuitement pour les détenteurs de la Carte mobilité inclusion-stationnement (CMI) ou de la Carte européenne de stationnement (CES), les stationnements payants sur le domaine public ; stationnements sur voirie (horodateurs) et parkings gérés par horodateurs (Biscara, St Hilaire, Tartifume, Place Chanzy).

[Les membres de la CCA demandent un accès gratuit aux parkings en ouvrage et aux parkings avec barrières.](#)

### Mise en situation accueil

### Contexte :

Dans le cadre de sa démarche qualité et la certification Qualivilles, la Ville de Niort poursuit la modernisation de sa relation aux usagers.

Après l'installation du logiciel de file d'attente en septembre 2021, la Ville a réaménagé ses guichets (titres d'identité, état civil, affaires scolaires, élections), installé une signalétique et plusieurs écrans d'information (cf. présentation à la CCA du 11 10 2021).

Objectifs : centraliser les démarches administratives en un seul lieu, offrir une meilleure confidentialité, un confort d'attente amélioré, une meilleure fluidité et un parcours usagers facilité.



## Remarques et constats des membres :

- Points positifs
  - Bureau central accueil OK
  - Signalétique sur le mur OK
  
- Points à améliorer
  - Enlever la plante devant « Bienvenue » elle empêche la vision globale du mur « signalétique ».
  - Manque de signalétique au sol (*bande de couleur ou de texture différentes du parquet*) pour le guidage des personnes déficientes visuelles.
  
  - Le support « gel hydro alcoolique » empêche la rotation d'un fauteuil.
  - La salle d'attente :
    - ✓ est jugée trop étroite, plusieurs personnes présentes ont le sentiment d'être oppressées.
    - ✓ Manque d'un espace séparé, individuel, plus intime, (*simple cloison ou paravent amovibles en fonction des besoins*) pour les personnes ayant des difficultés de socialisation.
    - ✓ Manque d'assistance sonore ➡ Souhait énoncé des n° de ticket et du guichet
    - ✓
    - ✓ Flash lumineux pour avertir la personne déficiente auditive d'un guichet libéré.
  - Flash lumineux sur le guichet libre.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Le bureau du guichet 5 « Acte de naissance » est un espace fermé, enlever une chaise pour permettre à l'utilisateur en fauteuil d'accéder au bureau.

### Questions diverses

Affiche réunion accessible ; travail collaboratif DRH Service santé sécurité au travail, mission prospective et évolution professionnelle et mission accessibilité inclusion

**Une réunion accessible à tous en 7 points**

NIORT  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 idée

1. Prévoir sono et micro
2. Se mettre face à votre auditoire, la bouche visible
3. Être bienveillant
4. Adapter votre discours en reformulant, 1 idée à la fois
5. Maîtriser votre débit de parole
6. Développer les sigles et abréviations utilisés
7. Faire des phrases courtes

Travail collaboratif : Santé et Sécurité au Travail, Mission accessibilité-inclusion et Mission Prospective et Évolution Professionnelle



## Conclusion

Nicolas Videau et Stéphanie Antigny remercient les participants pour la qualité des échanges.

## Prochains rdv de la CCA

**22 Juin de 14h à 16h →** A l'Agglo « Concertation dans le cadre du renouvellement du marché transport ».

**13 Septembre 14h à 17h →** Thème « La nature accessible à tous » à Port Boinot

- Visite Office de tourisme
- Expositions au séchoir sur le thème de la biodiversité
- Parcours nature avec le GODS sur le site du parcours Niort station trail Belle île.
- Goûter partagé à L'Ilot Sauvage

Suite à la réunion et à l'envoi des comptes-rendus provisoires

## Remarques de Mme Bourdier formulées par écrit

### **- Visite de l'accueil administratif**

Manque d'un espace séparé, individuel, plus intime, (simple cloison ou paravent amovibles en fonction des besoins) pour les personnes ayant des difficultés de socialisation.

Je pense que pour les personnes précitées, un rendez-vous (si c'est possible) dans un espace de confidentialité sera plus simple et répondra à l'usage attendu (obtenir un service public malgré un espace d'accueil ouvert) plutôt que tirer une cloison qui pourrait être mal vécu par le bénéficiaire du service.





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### Point 2

Extrait compte-rendu provisoire

CCA 7 JUIN

-Point de vigilance : le panneau d'affichage du parking de l'Hôtel de Ville affiche « Complet » alors que les cases PMR situées au 1er étage sont inoccupées □ cette observation sera transmise à la SOSPACE.

Êtes-vous certains qu'afficher « **complet** » **sauf PMR** est une démarche inclusive ?

-Demande d'étude d'une rampe avec paliers de repos en remplacement de la plateforme PMR □ l'étude a été faite et présentée : projet d'une rampe « droite » de 53 m de longueur pour compenser le dénivelé de 2,10 m. Cette longueur est inenvisageable dans le cadre du projet car elle empiète énormément sur la place. La CCA propose l'étude d'une rampe en spirale, en « S » type hélicoïdale.

**Je vous joins un extrait de l'arrêté**

**Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

**Les caractéristiques techniques destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics sont les suivantes :**

1° Pentes

Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu. Un garde-corps permettant de prendre appui est obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,40 mètre de hauteur.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

En cas d'impossibilité technique, due notamment à la topographie et à la disposition des constructions existantes, une pente de cheminement supérieure à 5 % est tolérée. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 mètres et jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.

### 2° Paliers de repos

Les paliers de repos sont horizontaux et ménagent un espace rectangulaire de 1,20 mètre par 1,40 mètre, hors obstacle éventuel. Ils sont aménagés conformément aux prescriptions du 1° du présent article et à chaque bifurcation du cheminement.

### Pour info :

- **Pente% = Hauteur à franchir / Longueur de la rampe**
- **longueur de pente = hauteur à franchir x pourcentage de pente**

### Stationnement

Le maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, réserver sur la voie publique ou dans tout autre lieu de stationnement ouvert au public des emplacements de stationnement aménagés aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte de stationnement prévue à l'article L241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et aux véhicules bénéficiant du label auto partage tel que défini par décret. (Article L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales).

Elles sont **réparties de manière homogène sur la totalité de la voirie de la commune**, selon un plan de zonage élaboré après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Lorsque des places de stationnement sont matérialisées sur le domaine public, au **moins 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement**, arrondis à l'unité supérieure, sont accessibles et adaptées aux personnes circulant en fauteuil roulant. Lorsque cet aménagement fait partie d'un projet global de stationnement **(ce qui est le cas ici)**, le nombre de places réservées est calculé sur la base de **l'ensemble des emplacements prévus au projet**. Au-delà de cinq cents places, le nombre de places aménagées est fixé par arrêté municipal sans pouvoir être inférieur à dix. (Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006).



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Ces emplacements de stationnement réservés ne peuvent pas devenir – tacitement – des places réservées à l'usage exclusif d'un riverain en situation de handicap. La durée de stationnement peut être limitée sur décision du maire sans toutefois pouvoir être inférieure à 12 heures. **Les règles liées à la durée de stationnement s'appliquent à tous.**

La gratuité du stationnement est valable pour les places en voirie publique mais pas pour les parcs de stationnement privés fermés par des barrières. Dans ces lieux, **tous les véhicules sont soumis au paiement** d'une redevance pour se garer, même les titulaires de la carte de stationnement.

Néanmoins, en cas de stationnement payant, les instructions figurant sur les parcmètres ou les horodateurs sont lisibles en toute condition en position assise comme en position debout. Les commandes permettant d'actionner le dispositif de paiement sont situées entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol.

Le maire ne peut pas faire de différence de traitement entre les titulaires d'une des cartes de stationnement (carte européenne ou CMI stationnement) par exemple en réservant certaines places de stationnement plus larges aux seules personnes circulant en fauteuil roulant. Une telle différence de traitement serait illégale (cf. arrêt de la Cour de cassation du 18 mars 1992, pourvoi n° 91-84552).

Sur la voirie communale, lorsque des places de stationnement sont matérialisées sur le domaine public et équipées **de dispositifs de recharge pour véhicules électriques**, un pourcentage minimal de l'ensemble de ces places, arrondi à l'unité supérieure, est accessible aux personnes à mobilité réduite qui ont besoin d'utiliser la recharge pour leur véhicule. **Il ne s'agit pas alors de places de stationnement réservées au PMR mais bien de place de stationnement recharge pour véhicule électrique.**



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### **La carte de stationnement est liée à la personne et non au véhicule**

La CMI mention stationnement pour personnes handicapées ou à mobilité réduite comporte un flashcode spécifique (2DOC) qui permet aux forces de l'ordre de vérifier instantanément, 24 heures sur 24, si le titre utilisé est authentique et valide.

La délivrance de la CMI incombe au président du conseil départemental au vu de l'appréciation de la CDAPH

S'agissant des bénéficiaires de l'APA classés en GIR 1 et 2, dans la continuité de la simplification prévue par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ces publics pourront se voir attribuer la CMI-invalidité et stationnement à titre définitif par le Président du Conseil Départemental (PCD) sans intervention de la CDAPH, ni de la MDPH et sur la seule base de la notification de leur classement en GIR 1 ou 2.

**Autant dire que lorsque vous habitez dans une ville où il fait bon vivre et que la population est vieillissante vous avez beaucoup de titulaire de la carte de stationnement et il y a plus de carte en circulation que de place de stationnement à Niort. La municipalité doit pouvoir offrir le service à tous les citoyens. En ajoutant des places PMR au détriment des autres elle se prive d'une partie des habitants et ne va pas dans le sens de l'inclusion et le vivre ensemble préconisé par l'esprit de la loi 2005. Il s'agit de partager l'espace public dans un esprit bienveillant et de trouver ensemble des solutions alternatives. Il faut peut-être rappeler que la mise à disposition du Tan lib pour les plus fragiles répond à une double exigence :**

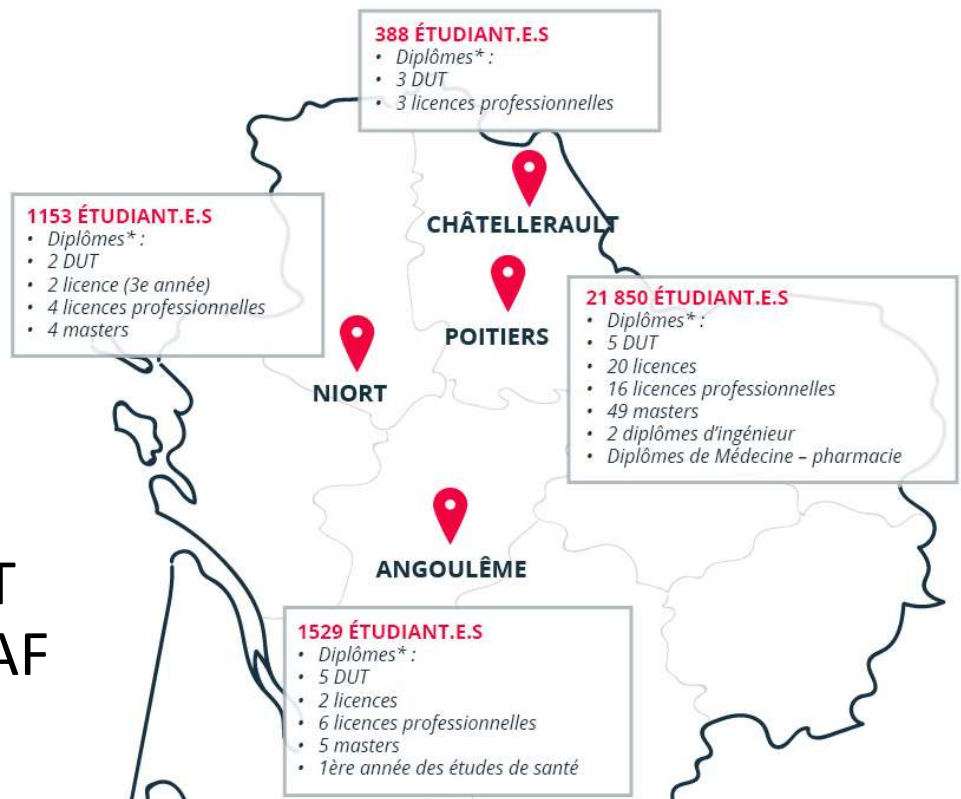
- mobilité partagée**
- limite la présence de véhicules en ville.**





# L'Université de Poitiers

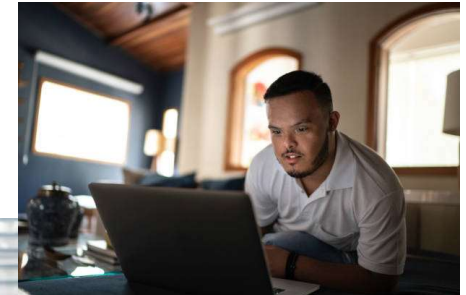
- Implantée sur 3 départements : Vienne, Deux-Sèvres et Charente
- Université multidisciplinaire
- A Niort, 5 composantes : Droit, IUT (GEA, HSE, STID), INSPE, IAE et IRIAF





# Sommaire

- Des préjugés à l'autocensure
- Dans nos universités
- Des chiffres sur l'accompagnement
- Des exemples d'aménagements
- L'association HandiSup C.O.
- Le programme PHARES
- Le jeu Campus Explorer
- Temps d'échanges

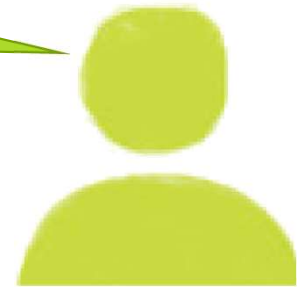




## Des préjugés à l'autocensure

---

L'université c'est la jungle, tu dois te débrouiller tout seul pour t'en sortir...



Ne pas confondre :  
Plus d'autonomie dans le travail et  
interruption des mesures d'accompagnement

Les universités mettent en place des aménagements d'études et d'examens nécessaires à une plus grande égalité des chances.





# Contexte politique national

- ▶ Loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- ▶ « Art. L. 123-4-1 – Les établissements d'**enseignement supérieur** inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès **au même titre que les autres étudiants**, et assurent leur formation en mettant en œuvre les **aménagements nécessaires à leur situation** dans l'**organisation**, le **déroulement** et l'**accompagnement** de leurs études ».
- ▶ **Les textes relatifs aux aménagements d'examens et concours :**
  - Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
  - Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap



## Dans les universités

---

- Création des structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Exemple du Service Handicap Étudiants à l'université de Poitiers
- Chartes université-handicap de 2007 et 2012
- Schéma directeur handicap de l'Université de Poitiers adopté en Décembre 2021
- Convention FIPHFP pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis dans les services de l'UP et ses laboratoires



# Le Service Handicap Étudiants

---

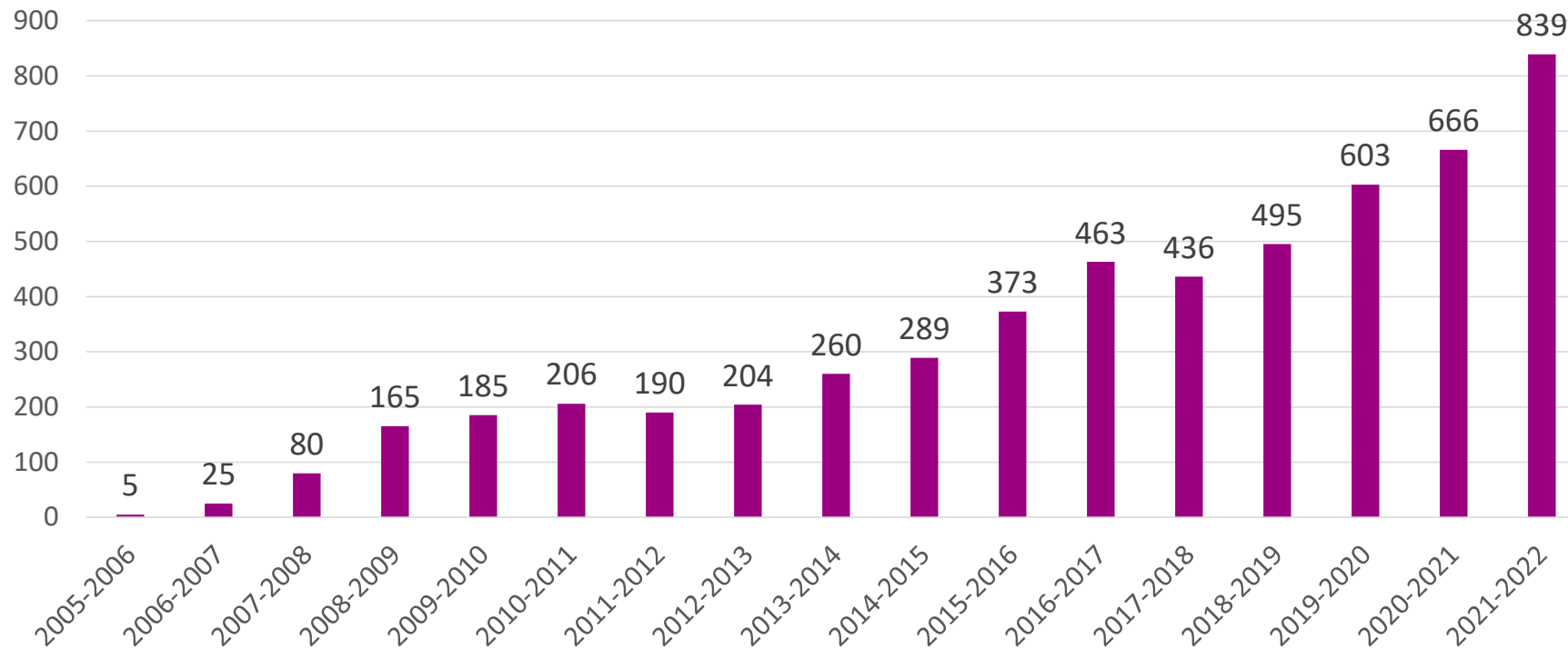
- Accompagne les ESH, avec ou sans reconnaissance MDPH.
- Difficultés permanentes ou temporaires
- Deux entretiens : Un accompagnateur du Service Handicap Étudiants et un médecin du Service de Santé Universitaire agréé CDAPH.



# Étudiants en situation de handicap

**839 étudiants et étudiantes accompagnés cette année**

Évolution d'ESH accompagnés par le SHE

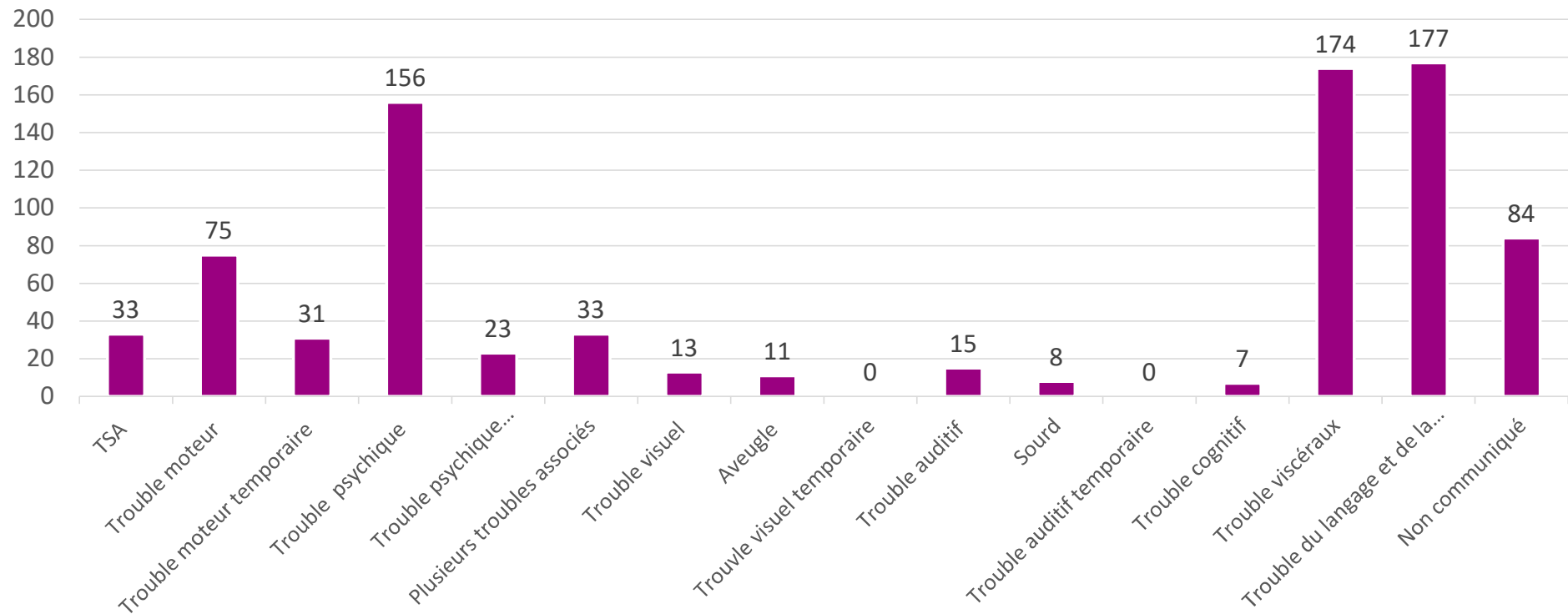




# Répartition par type de handicap

Année universitaire  
2021/2022 (année en cours)

Par type de handicap





# Des exemples d'aménagements

Secrétaire d'examen

Autorisation d'utiliser  
du matériel médical

Utilisation d'un  
ordinateur pour les  
examens

Contrat  
d'aménagements  
d'études (CAESH) :  
répartition de l'année  
sur 2 ans

Autorisation de sortir  
de la salle d'examen  
(dès la première heure)

Autorisation d'absence  
ponctuelle

Majoration de temps  
(1/3 temps)

Tolérance  
orthographique en  
fonction des attendus  
pédagogiques

Adaptation des  
examens (oral au lieu  
d'un écrit)

Tuteur pédagogique  
et/ou méthodologique

Composition dans une  
salle à effectif réduit /  
salle à part

Prêt de matériel par le  
SHE ou le SCD

Adaptation des sujets  
d'examens et support  
de cours

Preneur de notes

**Attention !**  
Il n'y a pas d'AVS/AESH  
dans l'enseignement  
supérieur



# L'association HandiSup Centre-Ouest



**HandiSup**  
Centre-Ouest

[www.handisupco.fr](http://www.handisupco.fr)

07 63 07 08 63

480 jeunes en situation de handicap suivent des cours à l'université de Poitiers cette année. Certains bénéficient d'aménagements d'études, d'autres sont aidés dans leur vie quotidienne par l'association HandiSup, qui vient de fêter ses quinze ans.

■ Benjamin Huchak

A nativ est un maître de pro-  
fession. A Poitiers depuis  
deux ans, cet homme est man-  
geant « sans jeu de mot, je n'y  
vais pas », plaisante ce jeune  
plein d'entrain. Tout juste débar-  
qué du train, il se souvient qu'un  
homme l'attendait l'a inter-  
pellé. C'est Nicolas Nantes, le  
directeur d'HandiSup, qui vient  
le conduire jusqu'à sa résidence.  
« Pour la première fois, j'étais  
sans avoir de demande, c'est  
plutôt rare quand on est

en situation de handicap »,  
raconte-t-il. Au cours des pre-  
miers mois, un bénévole de  
l'association l'a accompagné  
dans la plupart de ses déplace-  
ments. Le temps pour lui de  
prendre ses repères. « Bien que  
pour connaître mes horaires de  
cours, il me fallait quelque'un.  
Et puis pour pouvoir trouver le  
restaurant universitaire car si  
je ne mange pas, je ne peux  
pas étudier. Ça, le législa-  
teur ne l'avait pas prévu... »

Avec ses deux salaires, cinq  
services clients et la majorité  
des bénévoles, HandiSup pro-  
pose depuis quinze ans tout un  
tas de services pour faciliter la  
vie quotidienne des étudiants  
handicapés. D'abord, l'aide  
aux déplacements du domicile  
jusqu'à la fac, mais aussi pour  
les courses, la laverie, etc.  
Ensuite, le soutien dans les  
demandes administratives à la  
Caisse d'allocataires familiales,  
la préfecture ou Vétalis. Enfin,  
un membre de l'association  
peut prendre des notes, main-

tenir des cours afin qu'ils soient  
bâchés des transcriptions pour  
les déficients visuels... Cette  
année, sur les 480 étudiants  
handicapés inscrits à l'univer-  
sité de Poitiers (un chiffre en  
hausse régulière), 128 font ex-  
clusivement appel à HandiSup.  
Ils sont handicapés moteurs,  
sensoriels ou présentent des  
handicaps visuels (de même phé-  
nomènes...).

Dans le grand bain

La première étape consiste  
toujours à solliciter un ser-  
vice dans le pôle Handi-  
Sup de l'université. « Il établit  
le plan de compensation de  
handicap après l'avis médical  
d'un médecin du service de  
santé universitaire », précise  
Nicolas Nantes. Ce plan inclut  
des aménagements d'études  
et d'examen (plan de temps  
pour les épreuves, présence de  
« secrétaires » pour écrire les  
réponses dictées par le candi-  
dat...). Pour autant, le passage  
de l'enseignement scolaire

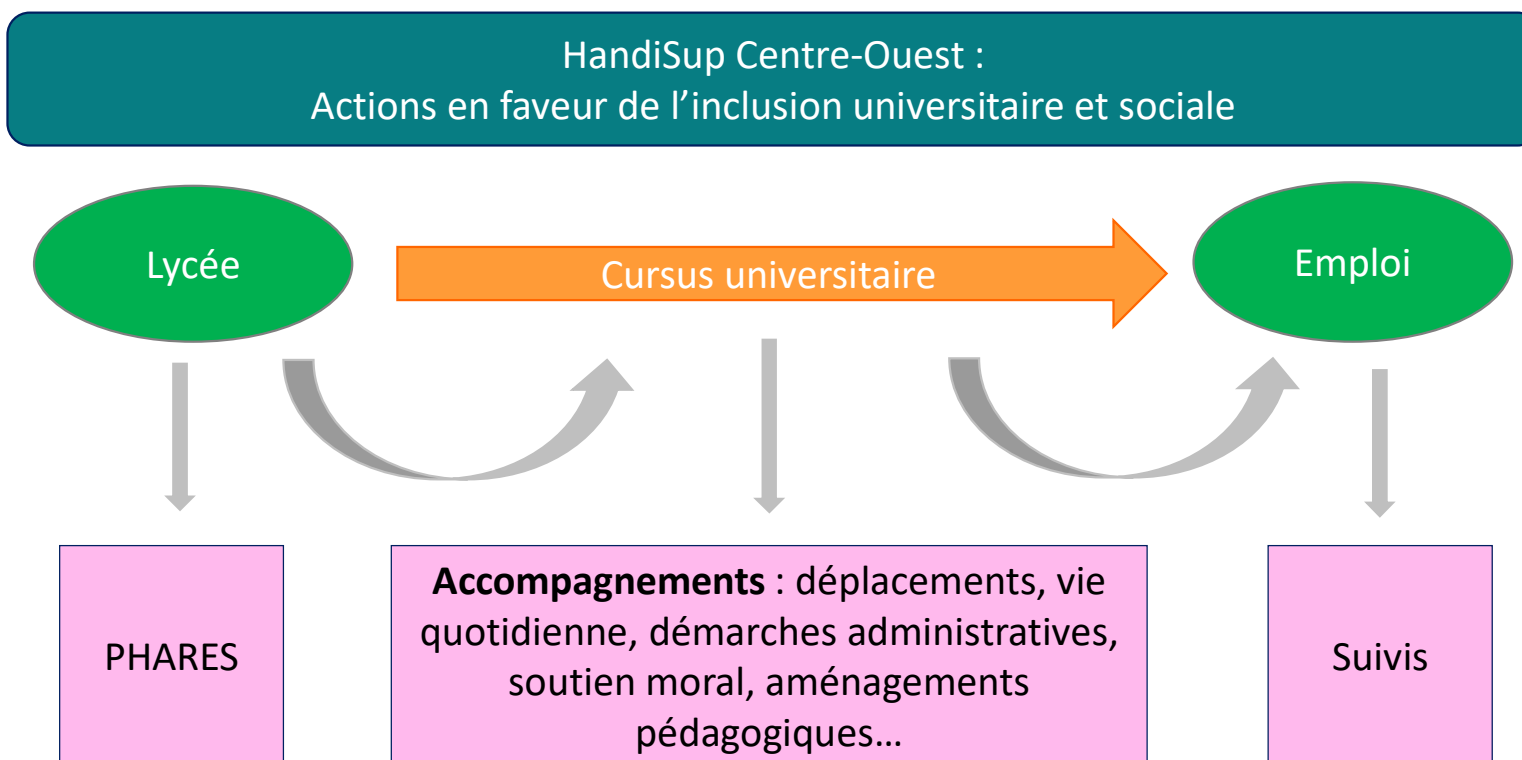
Agnès, étudiant non-voyant, bénéficie des services d'HandiSup depuis deux ans.

du lycée vers le grand bain de  
l'université est souvent vécu  
comme une rupture. Agnès,  
19 ans, en témoigne. Après  
une première année en Droit,  
handicapée inscrite à l'univer-  
sité de Poitiers (un chiffre en  
hausse régulière), 128 font ex-  
clusivement appel à HandiSup.  
Ils sont handicapés moteurs,  
sensoriels ou présentent des  
handicaps visuels (de même phé-  
nomènes...).

du lycée vers le grand bain de  
l'université est souvent vécu  
comme une rupture. Agnès,  
19 ans, en témoigne. Après  
une première année en Droit,  
handicapée inscrite à l'univer-  
sité de Poitiers (un chiffre en  
hausse régulière), 128 font ex-  
clusivement appel à HandiSup.  
Ils sont handicapés moteurs,  
sensoriels ou présentent des  
handicaps visuels (de même phé-  
nomènes...).



# Les missions d'HandiSup Centre-Ouest







# Les missions d'HandiSup Centre-Ouest

- **Accompagnement individuel**
  - ✓ De quelques jours (découverte de l'environnement, démarches, orientations...)
  - ✓ A plusieurs années (pendant tout le cursus universitaire)
  - ✓ Ciblage des besoins des primo-arrivants
    - Rentrée universitaire = moment crucial
- **Coordination avec les partenaires**
  - ✓ Avant, pendant et après l'université
  - ✓ Lien étroit avec le Service Handicap Étudiants
- **Coordination la plus adaptée aux besoins de tous les membres**
  - ✓ Accompagnements de 7h30 à 20h30-21h
    - Entre 20 et 40 accompagnements journaliers
  - ✓ Points hebdomadaires avec chaque adhérent et adhérente
  - ✓ Répondre aux sollicitations quotidiennes non prévues
- **Adaptations aux diverses situations**

Le **Service Handicap Étudiants** et l'association **HandiSup Centre-Ouest** sont deux entités distinctes mais complémentaires



# Le programme PHARES



## Objectifs :

- Favoriser la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
- Lever des préjugés sur l'enseignement supérieur
- Mieux connaître l'université et ses acteurs en lien avec le handicap
- Gagner en confiance en soi en anticipant son arrivée à l'université





# Le programme PHARES



## Accompagnement qui repose sur du **tutorat étudiant, hebdomadaire et collectif** :

- groupes de 5 à 8 jeunes
- encadrés par 2 étudiants-tuteurs volontaires,
- les séances de 2h et qui ont lieu d'ordinaire sur un des sites de l'université de Poitiers
- en cette période d'incertitude concernant la crise sanitaire, les premiers échanges s'effectuent par visioconférence, donc à distance.

## Le programme s'adresse à des élèves :

- En situation de handicap, tous handicaps confondus
- Scolarisés en milieu ordinaire au sein d'un lycée de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Qui se destinent à un baccalauréat général, technologique ou professionnel
- Volontaires et motivés pour participer à toutes les activités proposées

## Activités des différents ateliers proposés aux jeunes :

- ▶ connaissance de l'université sous forme de jeux,
- ▶ projets collectifs
- ▶ débats, travaux en équipe,
- ▶ témoignages d'étudiants actuellement suivis à l'université ou de professionnels
- ▶ visites du campus pour découvrir les filières et les services de l'université de Poitiers



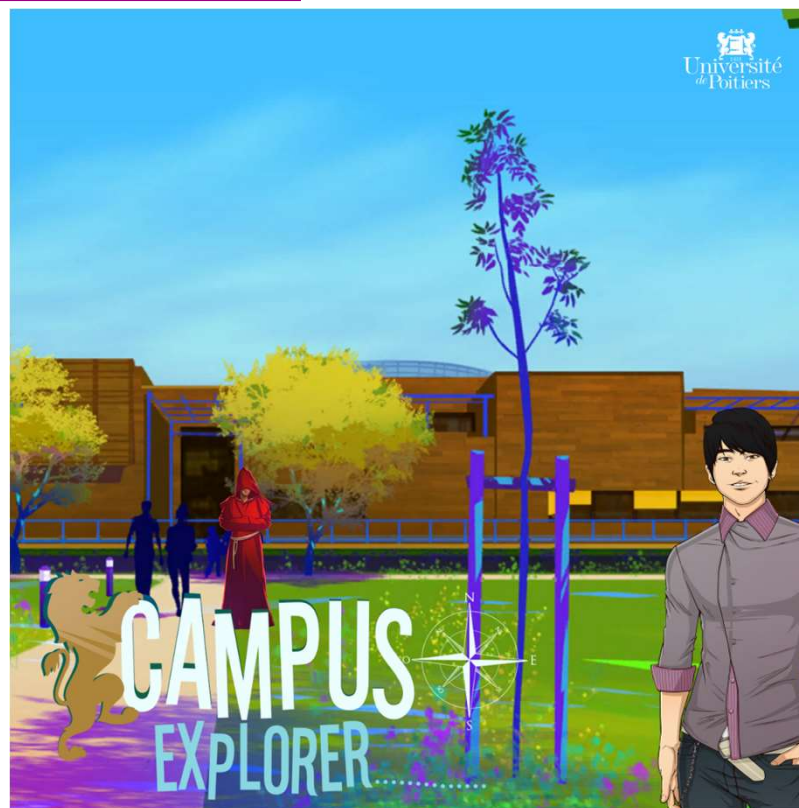


# Campus Explorer

Découvrir l'Université de Poitiers de façon ludique.



*Rejoignez l'aventure*



Avez-vous des questions?





**Service  
Handicap  
Étudiants**



**Merci de votre  
attention**



Service Handicap Étudiants

Bâtiment A8 – Pôle des solidarités  
15 Rue Théodore Lefebvre  
TSA 41132  
86073 Poitiers Cedex 9

Tel : 05 49 45 33 81  
Site : [she.univ-poitiers.fr](http://she.univ-poitiers.fr)  
Mail : [accueil.handicap@univ-poitiers.fr](mailto:accueil.handicap@univ-poitiers.fr)



HandiSup Centre-Ouest

Bâtiment A6 – Maison des Étudiants  
1, Rue Neuma Fehines Borges  
TSA 31104  
86073 Poitiers Cedex 9

Tel : 05 49 36 63 34  
Site : [www.handisupco.fr](http://www.handisupco.fr)  
Mail : [contact@handisupco.fr](mailto:contact@handisupco.fr)



# Historique UTTEP

Rattachée au Groupement hospitalier de territoire des Deux-Sèvres (GHT 79), l'Unité transversale territoriale d'éducation pour le patient a vu le jour en janvier 2021 suite à un appel à projet de l'ARS.

Objectif : promouvoir et coordonner l'ETP dans le département.



## Ses Missions: soutenir, valoriser, faciliter

### **1. PROMOUVOIR LA DEMARCHE d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)**

Rassembler les acteurs autour de repères communs  
Accompagner le développement des projets ETP  
Faciliter l'accès à la formation

### **2. FACILITER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS**

Fédérer les acteurs et être leur interlocuteur  
Promouvoir des collaborations entre les différents acteurs au bénéfice de l'ETP

### **3. AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE L'ETP**

Faire connaître les bénéfices de l'ETP et de l'éducation pour la santé  
Rendre accessibles les ressources en ETP  
Faciliter l'orientation des patients

### **4. DONNER LEUR PLACE AUX PATIENTS ET AUX AIDANTS**

Renforcer la participation des patients et des aidants  
Accompagner le développement de l'intégration des patients et des aidants partenaires  
Soutenir la formation des patients et des aidants partenaires



# Une Equipe opérationnelle

Portée par le Groupement Hospitalier du territoire des Deux-Sèvres

Une responsable administrative : Gaëlle Tempéreau

Des Animatrices en Santé Publique en relais sur le territoire:

- Marion De Meyer pour le territoire Nord Deux-Sèvres
- Aurore Guigner-Richard pour le territoire du Haut Val de Sèvre et du Mellois
- Un animatrice (en cours de recrutement) sur le territoire Niortais

## Les coordonnées

 07 86 53 33 28

 [uttep79@gmail.com](mailto:uttep79@gmail.com)

[LinkedIn: uttep-79](#)

## Un bureau :

40 avenue Charles de Gaulle  
79000 Niort



**UTTEP79**

UNITÉ TRANSVERSALE  
TERRITORIALE  
d'éducation pour le patient



# L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) Vous connaissez ?

On en parle :  
**SALON DE L'ETP**

Avec la  
participation  
de soignants,  
bénéficiaires,  
patients  
ressources...

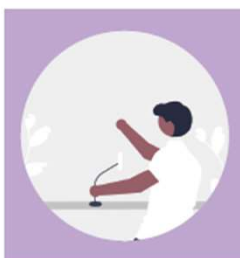


**JEUDI 29  
SEPTEMBRE  
2022  
DE 17 H à 21 H**

## L'ÎLOT SAUVAGE

**Port Boinot  
79000 Niort**

**OUVERT  
À TOUS**



© NIORT - C.A.M. - Communauté de Niort 2022

Journée du 29/09/2022

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ GAËLLE TEMPÉREAU AU 07 86 53 33 28  
OU PAR MAIL [UTTEP79@GMAIL.COM](mailto:UTTEP79@GMAIL.COM)

# POINT D'ÉTAPE Ad'AP – CCA du 7/06/2022



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE  
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



**DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS**  
**Service Maintenance Entretien du Patrimoine**

08/06/2022



**1. ETAT D'AVANCEMENT AD'AP 2022**

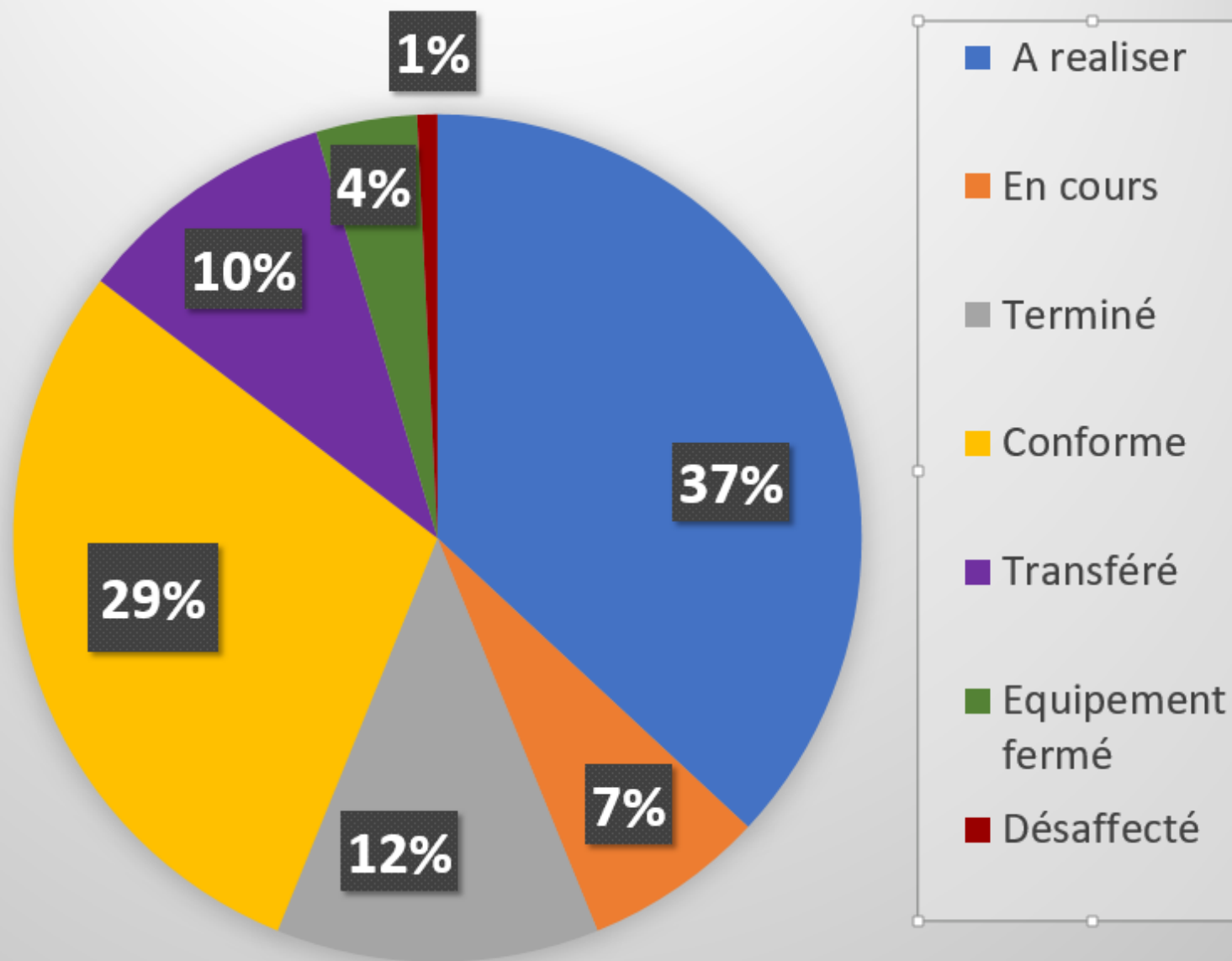
**2. ETUDES ET TRAVAUX 2022**

**3. TRAVAUX EN COURS**

**4. TRAVAUX TERMINES**

**5. MISE A JOUR DU PATRIMOINE VILLE**

# 1 - ETAT D'AVANCEMENT AD'AP 2022



## 2. Etudes 2022 en cours



### Scolaire

- GS Michelet élémentaire
- GS Michelet maternelle
- GS Mermoz élémentaire
- GS Ferdinand Buisson
- Aménagement des accès GS Coubertin élémentaire
- GS Brizeaux Elémentaire

## 2. Etudes 2022 en cours



### Secteur culturel

- Cimetière de Souché

### Service public

- Locaux Emile Bèche

### Sport

- Stade Saint Liguair

### Espace Public

- Sanitaire public Jardin public Camille Richard

# Scolaire GS Mermoz élémentaire

# Accessibilité totale

## Entrée projetée



**AVANT**



**APRES**

**Espace d'attente sécurisé**

# GS Coubertin élémentaire



**AVANT**



**APRES**

**Accès PSH vers ascenseur**



## 2. Etudes 2022 en cours

Secteur économique

- Aéroport Accessibilité Espace Max Melin



**AVANT**



**APRES**

# Espace Public Jardin public Camille Richard



Vue 1



Vue 2



# 3. TRAVAUX EN COURS

10  
ERP

## Scolaire

- Ascenseurs 4 Groupes scolaires
- Aragon - Coubertin - Jaurès – Zola
- Georges Sand Elémentaire

## Service public

- Hôtel administratif (signalétique)

# 3. TRAVAUX EN COURS



## Sport

- Salle de sports Villersexel

## Cultuel

- Eglise de Souché
- Eglise de St Florent
- Le temple

- Ascenseurs 4 Groupes scolaires

ARAGON



08/06/2022

JAURES



11

# Georges Sand Elémentaire



Proposition 4 : sans marquise – Moins-value 3 900 € HT



# 4. TRAVAUX TERMINES



## Scolaire

- GS Brizeaux Maternelle
- GS Ferdinand Buisson maternelle
- GS Jacques Prévert
- GS Aragon maternelle
- GS Zola maternelle
- GS Ferry maternelle

# 4. TRAVAUX TERMINES

14  
ERP

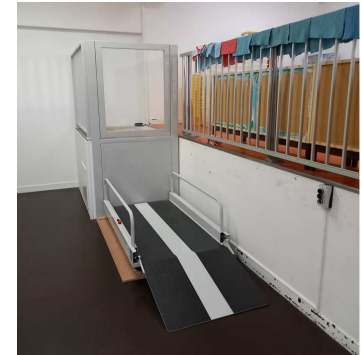
## Sport

- Salle de sports Pissardant
- Piste BMX
- Centre départementale de tennis
- Boulodrome
- Centre équestre
- Golf
- Hippodrome



# Scolaire

- GS Brizeaux



- GS Buisson maternelle



- GS Jacques Prevert



## 5. MISE A JOUR DU PATRIMOINE VILLE

### Bâtiments intégrés dans des projets urbains à venir et/ou relocalisation de l'activité.

- Maison des associations et des syndicats. **Projet de démolition**
- Stade Jean Adolphe. **Projet de reconstruction 2024/2025 (mutualisation Tennis, Pétanque, Football)**
- Stade Sainte Pezenne bourg : **déconstruction et reconstruction**
- Stade Espinassou : **Etude en cours par cabinet architecture**
- Salle omnisport Bara : **projet de réhabilitation**
- Centre de formation des chamois niortais : **déconstruction / reconstruction (centre de performance)**
- Ancien Restaurant Universitaire (l'Alternateur). **Transfert CAN**
- Maison de Quartier du Grand Nord. **Projet Îlot Denfert Rochereau**
- Bâtiment annexe HDV. **Grand déménagement**
- Locaux administratifs 7 rue du Murier (ex :SEV) **Modification de classement ERP-> ERT**
- Parking Saint Vaize : **vente en cours**

## **5. MISE A JOUR DU PATRIMOINE VILLE**

### **Démolition de bâtiments pour vétusté et/ou transfert des activités, reconstruction**

- Pétiscolaire Zola 25bis rue Henri Sellier . ***Démoli en 2021***

### **Changement de dénomination ou modification ERP**

- Local Professionnel rue Jean Jaurès ancienne fourrière devient le CTM Evènement. ***AT 7919 117X0121***



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



### Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2022 - 14h à 17h

#### Participants :

- Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité, Ville de Niort.
- Romain CHISSON, GODS, Groupement ornithologique des Deux-Sèvres.
- Jean-Michel DAZUT, CSC Souché, Centre socio culturel.
- Michel ENDERLIN, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Victor FOUET, UDAF 79, Union départementale des associations familiales.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées et GIHP Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques.
- Marie LE CHAPELAIN, SAVS T21, GPA 79 16.
- Mélanie LUCAS, Ville de Niort.
- Françoise MOREAU, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Isabelle MOREAU, Mission accessibilité-inclusion, Ville de Niort.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Jean-Paul PAJAUD, FMH, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Marion RENONCET, SAVS T21, GPA 79 16.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- SAVS T21, Antoine, Benjamin, Juliette, Laura.
- Hocine TELALI, Mélioris Les Genets.
- Sylvie ZUNTINI, Autisme 79.

### **Excusés :**

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Nicolas VIDEAU, Vice-Président du CCAS et, Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité Ville de Niort..
- Dominique SIX, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'espace public, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe déléguée à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Elmano MARTINS, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine immobilier communal, Ville de Niort.
- Aline DI MEGLIO, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel, Ville de Niort.
- Thibault HEBRARD, Adjoint délégué au développement durable et à la santé, Ville de Niort.
- Claude BOISSON, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental 79.
- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Dominique MONDY, Référent Association des Sourds 79.
- Sébastien GUITARD, CDH 79, Comité handisport 79.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.

### Mot d'accueil

Stéphanie Antigny remercie les membres présents pour leur participation et :

- excuse M. Le Maire et Nicolas Videau retenus, par d'autres obligations,
- accueille pour une 1<sup>ère</sup> participation un représentant de L'UDAF 79, Victor Fouet,
- précise que cette réunion sur le thème de « **La nature pour tous** » a été préparée avec La Chargée de mission du plan d'actions biodiversité à la Ville de Niort, Katia Hammoutene. En arrêt maladie, elle est remplacée, pour la visite des expositions par Mélanie Lucas, Animatrice-éducatrice à l'environnement.





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



### Contacts :

#### **Katia HAMMOUTENE**

Chargée de mission Plan d'Actions Biodiversité – Territoire Engagé pour la Nature

[Katia.hammoutene@mairie-niort.fr](mailto:Katia.hammoutene@mairie-niort.fr)

05 49 78 76 79

#### **Mélanie LUCAS**

Animatrice éducation à l'environnement

[Melanie.LUCAS@mairie-niort.fr](mailto:Melanie.LUCAS@mairie-niort.fr)

05 49 78 74 77

### 1. Visite du « Séchoir »





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### 1.1 Contexte :

Les membres de la CCA visitent pour la 1<sup>ère</sup> fois à Port Boinot, le bâtiment dénommé « Le Séchoir ».

Magalie Tenailleau, Responsable du site le Séchoir à Port Boinot et, son équipe les accueillent et présentent les lieux :

- Au rez de chaussée l'Office de tourisme de Niort et du Marais Poitevin et sa boutique.
- Au 1<sup>er</sup> étage l'espace « Epona » ; imaginé et mis en œuvre par la conservation des musées de Niort Agglo, un espace immersif et ludique dédié aux patrimoines qui font l'identité du territoire.
- Au 2<sup>ème</sup> étage la salle Théophile Boinot destinée aux expositions :
  - L'exposition « amirale » proposée par la Fondation GoodPlanet, présidée par Yann Arthus-Bertrand présente les 17 objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015. Cette exposition destinée notamment aux scolaires a reçu en 2019-2020 le soutien de la MAIF et a été réalisée en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, le réseau Canopé et le groupe GEODIS. Cette exposition illustre, au travers de clichés couvrant la planète entière, les enjeux internationaux liés au développement durable tant en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès au savoir, de développement d'une économie respectueuse des sociétés que de préservation de notre environnement....  
[http://www.ledeveloppementdurable.fr/odd/page/Posters\\_GoodPlanet\\_ODD\\_A4.pdf](http://www.ledeveloppementdurable.fr/odd/page/Posters_GoodPlanet_ODD_A4.pdf)
  - L'exposition sur les arbres remarquables de Niort et des Deux-Sèvres réalisée par la Ville de Niort et l'association Caméra Natura. Les



clichés sélectionnés valorisent des arbres distingués parmi d'autres qui rythment nos paysages. Certains classés à l'inventaire des arbres remarquables, d'autres remarquables par leur port, leur situation ou leur histoire locale, ils témoignent de l'importance du lien si particulier qui unit les arbres aux hommes à travers les temps. (Voir annexe 6-1)

- L'exposition sur la biodiversité à Niort réalisée par la Ville de Niort dans le cadre d'un concours photos



## 1.2 Remarques et constats de la CCA :

### 1.2.1 Accès au site

- Difficulté de stationnement à proximité de l'entrée du site pour les personnes à mobilité contrainte :
  - Rappel du compte-rendu de la visite des extérieurs de Port Boinot du 27 juillet 2020 ; *le parking de proximité est celui de la*



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

*Mégisserie. Il est jugé éloigné pour **les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient un « arrêt minute » à proximité de l'une des entrées.***

- Manque de signalétique extérieure directionnelle et sur le bâtiment.

Remarque des personnes présentes : « **C'est un parcours du combattant pour trouver l'Office du tourisme** ».

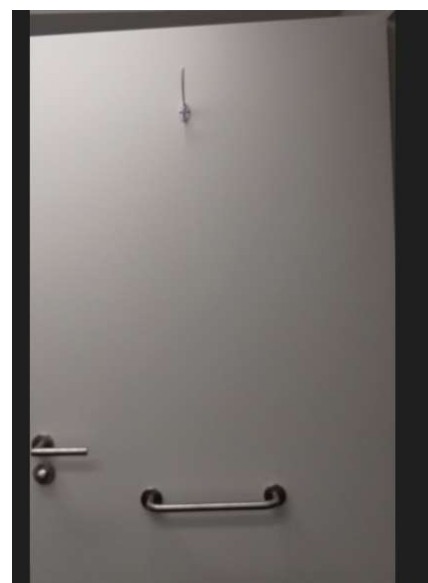
### 1.2.2 Rez de chaussée

- Difficulté pour ouvrir la porte, les agents d'accueil sont souvent amenés à se déplacer pour faciliter l'accès des personnes avec poussettes, fauteuils, béquilles... → les portes automatiques faciliteraient l'accessibilité de tous.
- Absence de bande de guidage entre l'entrée et l'accueil.
- A l'accueil absence de tablette surbaissée pour les personnes en fauteuil et de petite taille.
- Carte « Au fil de la Sèvre », il n'y a pas assez de contraste entre les pastilles de couleurs.
- Table « Empreintes d'animaux » le relief n'est pas assez prononcé pour reconnaître les empreintes.
- D'une façon générale les tables, cartes et totems présents dans cet espace ne sont pas à une hauteur accessible pour le plus grand nombre → du mobilier relevable, réglable en hauteur permettrait une lecture des documents en toute autonomie pour le plus grand nombre.
- Aucun panneau en braille.
- Aucune traduction en Langue des signes française.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Manque un mobilier pour déplier une carte, lire un document, écrire une annotation...
- Dans l'espace boutique, la police des recettes de cuisine n'est pas accessible, manque une tablette sonore (pour les déficients visuels et les personnes ayant des difficultés d'accès à la lecture)
- Dans l'espace « vidéo » manque de siège avec dossier et accoudoir
- Dans les toilettes PMR;
  - Déplacer la poubelle située dans le périmètre de transfert.
  - Installer un robinet du lavabo automatique (à détection)
  - Abaisser le porte-manteau (placé tout en haut de la porte !)



### 1.2.3 1<sup>er</sup> étage

- Point positif : la police utilisée sur les panneaux.
- La table « d'activités » située au milieu est difficilement accessible ;
  - Notamment pour les personnes ne disposant pas ou peu de mobilité des membres supérieurs difficulté pour utiliser les

tablettes, il faut les soulever de leur support et les orienter vers le visuel adéquat.

- manque une tablette sonore (pour les déficients visuels et les personnes ayant des difficultés d'accès à la lecture).
- La maquette de la Sèvre est trop haute.
- Manque de mobilier avec dossier et accoudoir pour prendre un temps de pause.

### 1.2.4 2<sup>ème</sup> étage

- Manque de mobilier avec dossier et accoudoir pour prendre un temps de pause.
- Prévoir une présentation sonore des expositions pour le public déficient visuel et l'organisation d'un temps fort avec le photographe ou une personne pouvant retracer l'ambiance et les conditions de prises de vue.

D'une façon générale, l'aménagement est agréable et accessible et la signalétique à améliorer (pour que chacun puisse mieux se repérer).





## 2 Parcours « découverte du milieu naturel »

### Contact :

#### **Romain Chisson**

Animateur nature, GODS, Groupement ornithologique des Deux-Sèvres

[romain.chisson@ornitho79.org](mailto:romain.chisson@ornitho79.org)

05 49 09 24 49 / 06 32 07 61 22

Les conditions météorologiques étant orageuses, le parcours « Découverte du milieu naturel et des oiseaux » a été réalisé autour du Séchoir. Munis d'amplificateurs de sons et de jumelles les membres de la CCA ont été très attentifs aux consignes et informations données par Romain. Les questions ont été nombreuses. A la fin de l'après-midi chacun reconnaissait le chant du martin pêcheur et le monde des libellules n'avait presque plus de secrets !





Romain entame un cycle de formation « Handicap et nature », il est à votre écoute pour tous souhaits d'animations.

### Temps d'échanges

A L'Ilot sauvage :

Les membres présents :

- Remercie Romain Chisson pour son écoute, son professionnalisme et pour la qualité de son intervention.
- Déploraient l'absence de M. Videau.
- Souhaitent la présence de M. Le Maire lors d'une prochaine CCA.
- Proposent un temps de sensibilisation pour M. Le Maire et les membres du Conseil municipal (*parcours fauteuil, goûter à l'aveugle, dictée Dys....*)
- Souhaitent la réalisation d'une place PMR en bas de l'Avenue de Paris face au magasin de vente de matériel médical (Lafayette médical).



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Suite à la réunion de la CCA du 7 juin dernier, Cécilia San Martin Zbinden, Référente de l'AFM Téléthon présente un projet de rampe pour l'accès à l'Hôtel administratif de la Place Martin Bastard (*Annexe 6-2*). Les membres présents estiment que cette proposition répond aux besoins d'accessibilité et « ne dénature pas » le projet de réhabilitation de la place. Ils souhaitent que ce projet soit présenté à M. Le Maire.

La mission Valorisation du patrimoine historique propose pour cette fin d'année des visites et expositions accessibles :

- Visites guidées « Les belles demeures niortaises » 2 circuits les 26, 29 octobre et 2, 11 novembre.
- Exposition photos, au square Henri-Georges Clouzot, en partenariat avec l'Agglo et la Villa Pérochon du 12 au 30 septembre « Les trésors du patrimoine en centre-ville de Niort ».

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Chargée de mission, Sylvie Dubuc au 05 49 78 78 05.

### Conclusion

Stéphanie Antigny remercie les participants pour la qualité des échanges.

La date retenue pour la prochaine CCA est le mardi 15 novembre de 14h à 16h. La présentation du rapport d'accessibilité 2021 sera à l'ordre du jour.

*Crédits photos ; mission accessibilité-inclusion, Darri*

# SÉLECTION

## EXPOSITION ARBRES

### Ville de Niort

### CAMERA NATURA

Avec la participation de Christophe Ingrand, Michèle Lepeintre et Alain Buchet



Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition





Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition



Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition



Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition



Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition



Formats panneau 800 x 1500 MM  
Formats photo variables  
Droits cédés pour l'exposition

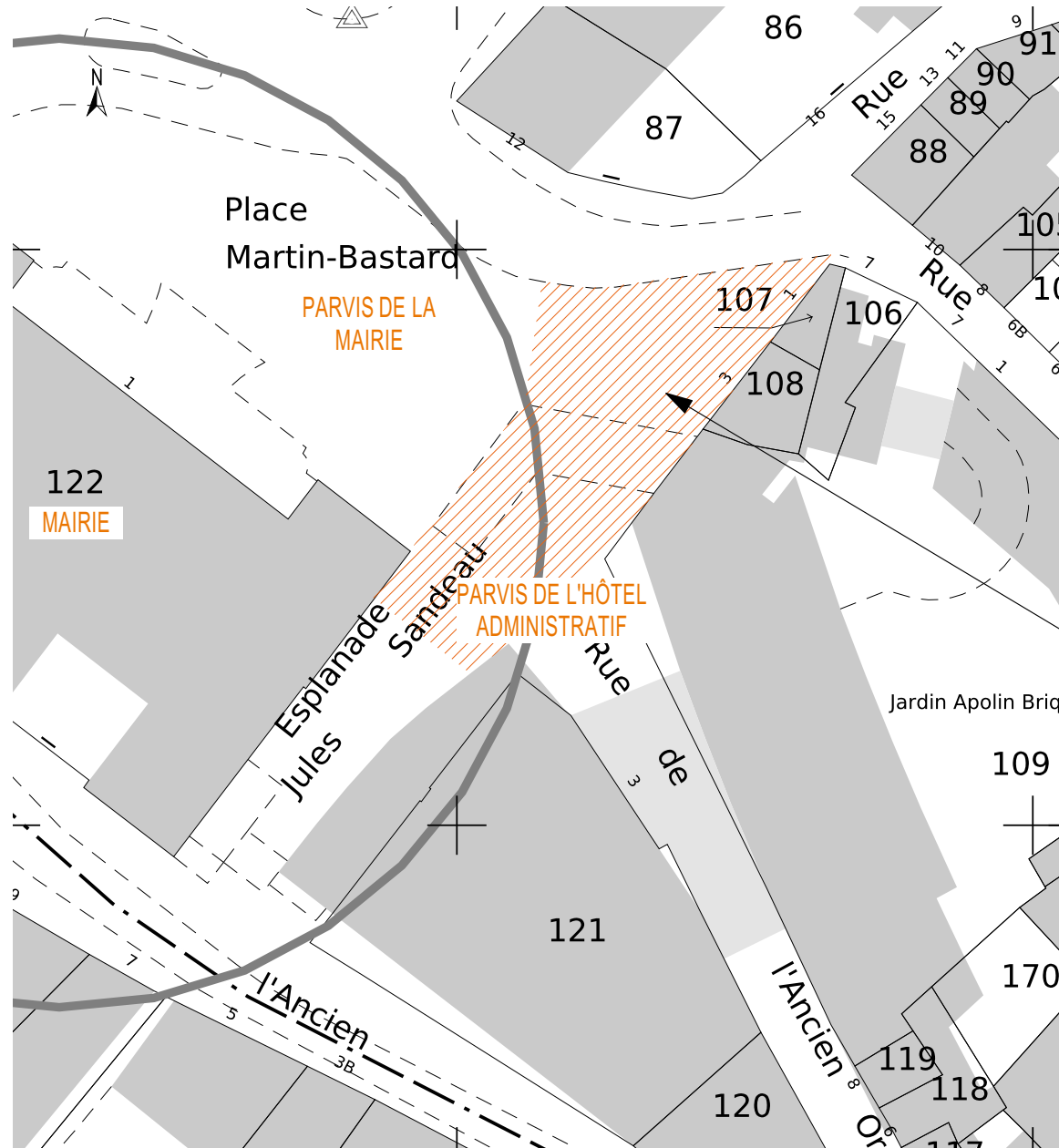


LAURENCE DUMONT  
AGENCEMENT ET DESIGN  
D'ESPACES INTÉRIEURS

# Aménagement accessibilité parvis hôtel administratif de Niort

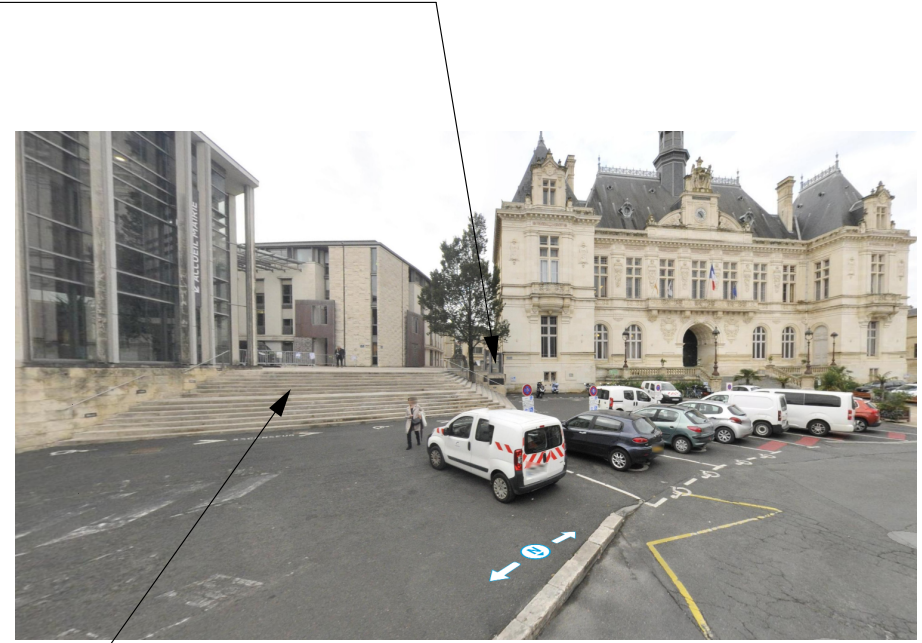
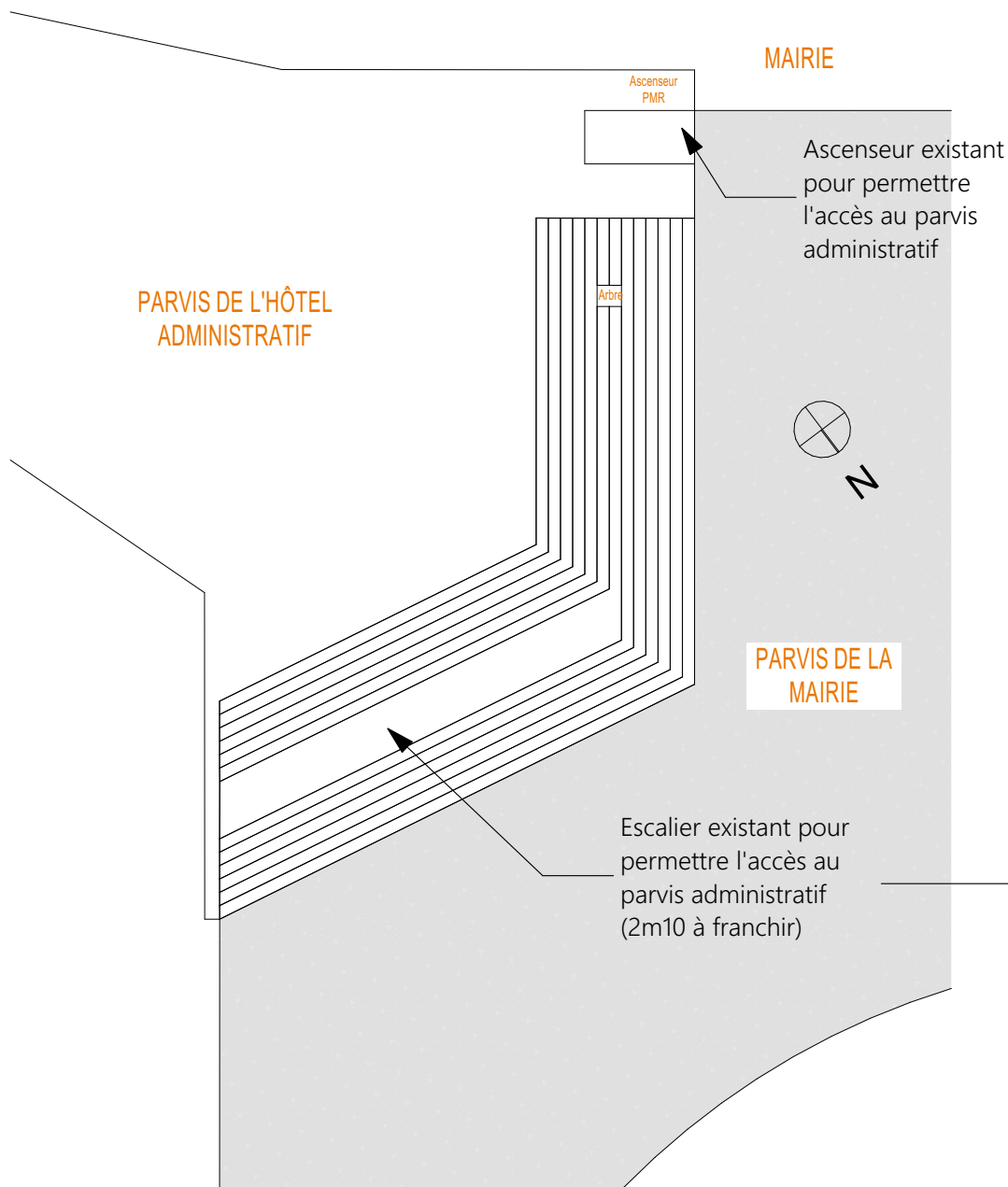
1 place Martin Bastard  
79000 NIORT

ESQ  
Juin 2022



Espace concerné par l'aménagement de l'accessibilité

# EXISTANT





# PROJET

MAIRIE

PARVIS DE L'HÔTEL ADMINISTRATIF

PARVIS DE LA MAIRIE

Conservation de l'escalier existant

Rampe d'accès rappelant le cours de la Sèvre

Garde-corps vitré avec vitrophanie similaire à celle de l'hôtel administratif

Palier de repos

Passage de 140cm conservé au niveau de l'escalier

Cheminement antidérapant, non meuble et visuellement contrasté 140 cm de large, avec pente de 3,9% au sol  
Circulation à double sens  
Éclairage à intégrer

Démarrage de la rampe au plus près de la sortie du parking

Aménagement paysager avec jardinières de végétation locale à positionner autour et sous la rampe pour habiller la structure et éviter le dépôt de débris



Vue aérienne du projet  
Image non contractuelle

Rêv'L

LAURENCE DUMONT  
AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

# PROJET



Image non contractuelle



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/12/2022

Publication :  
le 16/12/2022

**Délibération n° D-2022-482**

**Marché de maîtrise d'œuvre - Requalification de la place Martin  
Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville - Avenant n°3**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGÉ, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN.

**Direction de l'Espace Public**

**Marché de maîtrise d'œuvre - Requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville - Avenant n°3**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a approuvé lors de ses séances en date des :

- 14 décembre 2021, l'avant-projet d'aménagement de la place Martin Bastard et des rues avoisinantes ainsi que l'enveloppe prévisionnelle ;
- 31 janvier 2022, l'avenant fixant le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre et l'avenant actant la substitution de l'entreprise individuelle Charles VICARINI, cotraitant, par la SAS STUDIO VICARINI, pour l'exécution du marché.

Pour mémoire, le périmètre du projet de requalification de la place Martin Bastard comprend la place elle-même et les rues adjacentes (rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Préfecture, rue Du Guesclin, rue Emile Bèche, rue du Palais, rue de l'Abreuvoir, place des Tribunaux). Sur l'ensemble de ce périmètre, le projet se doit de traiter l'accessibilité des personnes en situation de handicap (largeurs et pentes de cheminements, nature des matériaux, guidages, etc...).

Cependant, l'accès jusqu'au bâtiment de l'Hôtel de Ville pour les personnes à mobilité réduite est assuré actuellement par l'ascenseur extérieur situé à l'angle Nord-Est du bâtiment permettant d'accéder au parvis et à la porte Est du bâtiment. Or, la visibilité, la fiabilité et le confort de cet ascenseur sont perfectibles et cette situation a été fortement critiquée par la Commission Accessibilité lors des phases de concertation du projet. Il est donc nécessaire que le projet de la place intègre le traitement de cette situation pour obtenir une chaîne de déplacements confortable, lisible et sûre, depuis la place jusqu'à l'accès au bâtiment.

C'est pourquoi, il est demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre, le cabinet Phytolab, d'étudier les solutions possibles et d'assurer le suivi des travaux correspondants, en coordination avec le reste du projet.

Ainsi, il est nécessaire de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour une mission complémentaire qui comprendra :

- l'étude des différentes hypothèses et scénarii envisageables ;
- l'étude technique détaillée du scénario retenu ;
- le suivi des travaux correspondants.

L'avenant est fondé sur l'article R2194-2 du Code commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis pour l'avenant n°3, pour un montant de 31 492,50 € HT soit 37 791,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 selon les dispositions évoquées ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

**Jérôme BALOGÉ**



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



### Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2022 - 14h à 16h

#### Participants :

- Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité, Ville de Niort.
- Carole BARAUD, Cheffe de service réglementation et relations aux usagers, Ville de Niort.
- Pauline BARLET, Chargée d'études et conduite d'opérations espace public, Ville de Niort.
- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés.
- Marie-José DAVID, Sécurité et accessibilité dans les établissements publics, , Ville de Niort.
- Jean-Michel DAZUT, CSC Souché, Centre socio culturel.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Dominique MONDY, Référent Association des Sourds 79.
- Isabelle MOREAU, Mission accessibilité-inclusion, Ville de Niort.
- Enzo NICOLLE, Architecte 'Urbicus'.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Jean-Paul PAJAUD, FMH, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM Téléthon.
- Sylvie ZUNTINI, Autisme 79.

### **Excusés :**

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Nicolas VIDEAU, Vice-Président du CCAS et, Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité Ville de Niort..
- Dominique SIX, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'espace public, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe déléguée à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Elmano MARTINS, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine immobilier communal, Ville de Niort.
- Aline DI MEGLIO, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel, Ville de Niort.
- Thibault HEBRARD, Adjoint délégué au développement durable et à la santé, Ville de Niort.
- Claude BOISSON, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental 79.
- Victor FOUET, UDAF 79, Union départementale des associations familiales.
- Sébastien GUITARD, CDH 79, Comité handisport 79.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### Mot d'accueil

Stéphanie Antigny remercie les membres présents pour leur participation et excuse M. Le Maire et Nicolas Videau retenus, par d'autres obligations.

### Eléments de contexte :

Les places PMR à proximité de l'Hôtel de ville sont occupées à l'horaire du début de la réunion. Le parking de l'Hôtel de ville affiche « complet ».

Les membres de la CCA titulaires d'une CMI (carte mobilité inclusion) « Stationnement » se garent exceptionnellement Place Martin Bastard en apposant l'invitation à la CCA sur le pare-brise.

La Police municipale est informée. Elle répond qu'aucune dérogation de stationnement ne peut être accordée.

Les personnes concernées souhaitent quitter la réunion.

Après vérification, par la Chargée de mission accessibilité-inclusion, il s'avère que les places PMR du parking de l'Hôtel de ville sont inoccupées.

Les personnes concernées déplacent leur véhicule.

La réunion débute avec 30 mn de retard sur l'horaire prévu.

### Remarque :

Les membres présents :

- déplorent les absences répétées de M. Le Maire et de M. Videau aux CCA.
- estiment que l'accessibilité n'est plus une des priorités de la Ville de Niort.





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- remercient Stéphanie Antigny pour son implication.
- renouvellent le constat que le centre-ville est très difficilement accessible aux PMR.
- dénoncent les difficultés d'accès et de réservation des bus du TAN.

### Intervention de Patrice Pain pour l'APF France Handicap

#### **Mobitan : Les problèmes sont nombreux**

Il n'y a pratiquement plus de transport possible pour les activités pratiquées à la délégation APF ou en dehors. Pour un sport par exemple pratiqué de 10 à 11h le matin, on peut avoir un aller pour 10h mais un retour à 17h30.

Il faut faire les demandes 28 jours à l'avance, Il faut parfois passer une demi-journée au téléphone pour réserver.

#### **Stéphanie Antigny énonce l'ordre du jour :**

- 1- Présentation de l'**avant-projet** de requalification des espaces publics du Parc naturel urbain de la Sèvre Niortaise, **boulevard Main** par le cabinet URBICUS (Conception paysage et architecture-urbanisme)
- 2- L'activité de la SCDA (sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées) et de la commission communale d'accessibilité
- 3- Présentation du **rapport d'accessibilité 2021**

*Les diaporamas ont été envoyés le 16 novembre.*

## 1. Avant projet Boulevard Main

*Présentation d'Enzo Nicolle, Architecte DE d'Urbicus, Maitre d'œuvre*



### **Projet de requalification des espaces publics du Parc naturel urbain du Boulevard Main.**

Ce projet est une étape de l'aménagement du « parc naturel urbain » de la Sèvre niortaise, qui s'étend depuis le Château de Chantemerle jusqu'à La Roussille. Les principaux objectifs sont de **végétaliser** cet espace en créant un boulevard jardin, dans la continuité de Port Boinot, et de prolonger le centre-ville vers la rive droite. Les plantations sont envisagées en tenant compte des réseaux existants et de façon à ne pas projeter trop de zone d'ombre sur les façades habitées. L'aménagement est conçu pour lutter contre les îlots de chaleur. Le projet tient compte des usages et facilite la continuité piétonne entre Port Boinot et les Vieux-Ponts, en passant par les abords de la médiathèque Pierre Moinot et du Moulin du Roc, Scène nationale.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le projet présenté prévoit une zone de rencontre en sens unique boulevard Main (sens Port Boinot vers rue Baugier) et rue Baugier (sens rue de Fontenay vers les Vieux-Ponts), ainsi qu'une bande cyclable en contre-sens de la circulation sur le boulevard. La vitesse sera limitée à 20 km/h pour les automobilistes, la priorité sera donnée aux piétons, puis aux cyclistes. **Les trottoirs seront élargis, et une large contre-allée piétonne sera créée le long des équipements publics (Médiathèque, Moulin du Roc).** Le nombre de places de stationnement sur la voirie sera diminué (de 50 à 30) pour laisser plus de place à la végétalisation et aux modes de déplacement doux. Le stationnement sera payant et limité en durée.





### Remarque :

Les membres présents :

- rappellent que l'accessibilité c'est du DBS (**du bon sens**)
- regrettent qu'il n'y ait pas une politique globale, d'ensemble concernant l'accessibilité des espaces publics qui prendrait en compte tous les aspects :
  - aménagement ; chemin de circulation, pavés, bandes de guidage...
  - mobilier ; avec et sans dossier et accoudoirs
  - plantations évitant les allergènes et trop de chutes de feuilles
- signalent un point de vigilance sur les caractéristiques du petit chemin « accessoire » calcaire d'1,20m créé au centre de l'espace vert, qui n'est pas facilitant pour le passage d'un fauteuil roulant.

« Sentier de chèvre » accessoire à la contre allée piétonne qui est l'espace principal de cheminement.



Crédits photos Urbiquis

### **Intervention de Patrice Pain pour l'APF France Handicap**

Je souhaite également ajouter un commentaire concernant la suppression de place de stationnement PMR aux abords du CAC, le soir de spectacle on peut estimer entre 10 et 12 personnes avec un besoin de stationnement PMR or il ne restera plus que deux places lorsque les travaux seront réalisés boulevard main et aussi aucun transport en commun, en conclusion notre vie à nous personnes handicapées devient de plus en plus compliquée dans le centre-ville de Niort à tel point que bon nombre d'entre nous ne souhaitent plus aller dans le centre-ville de Niort.



## 2. La SCDA et les CCA

**SCDA** (sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées)

**CCA** (commission communale d'accessibilité et commission communale pour l'accessibilité)

*Interventions de Carole BARAUD, Cheffe de service réglementation et relations aux usagers et de Marie-José DAVID, Sécurité et accessibilité dans les établissements publics de la Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine à la Ville de Niort.*

### Rappel :

Les arrêtés préfectoraux du 14 octobre 2021 portent organisation de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales.

La CCDSA est présidée par le Préfet qui nomme ses membres.

Elle a pour rôle:

- Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Accessibilité aux PSH

6 sous-commissions spécialisées de la CCDSA sont créées dont la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées (SCDA).

### 2-1 Composition et rôle de la SCDA

Elle est présidée par le directeur départemental des territoires ou son représentant.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Les représentants des associations de personnes handicapées sont membres avec voix délibérative

- Titulaires : APF, FNATH, AVH, et FMH
- Suppléant : l'ADAPEI.

Elle a notamment compétence pour statuer sur les demandes de dérogation et les visites de réception relatives à l'ouverture des ERP ou IOP de 1<sup>ère</sup> catégorie pour lesquelles les travaux préalables n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

En tant que besoin, un groupe de visite est chargé d'effectuer les visites relatives aux ERP mentionnés ci-dessus. Un rapport de visite est établi par la DDT et présenté aux membres de la SCDA afin de lui permettre de délibérer.

### **2-2 Composition et rôle de la commission communale d'accessibilité**

Dans chaque commune, une commission communale d'accessibilité est créée dont les avis ont valeur d'avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cette commission a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture du public des ERP ou IOP de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

Elle est présidée par le maire ou un représentant désigné par lui.

Elle est composée du représentant de la DDT et en fonction des affaires traitées des représentants des services de l'Etat, membres de la CCDSA

Les représentants des associations de personnes handicapées (membres de la CCDSA) sont membres avec voix délibérative.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

### **2-3 La Commission communale pour l'accessibilité (en réunion ce jour)**

Article L2143-3 du code général des Collectivités territoriales.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000039784305/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039784305/)

Vous êtes nommés par M. le Maire.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant désigné. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics.

Elle établit un rapport annuel. Le rapport 2021 est à l'ordre du jour.

Elle tient à jour la liste des ERP situés sur le territoire communal ayant élaboré un Ad'AP et ceux ayant transmis une attestation d'accessibilité.

Elle est composée de représentants :

- de la commune, des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville,
- d'associations ou organismes de personnes en situation de handicap; tous types de handicaps - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique – et les personnes âgées.

#### **Remarque :**

L'Assemblée remercie Carole BARAUD et Marie-José DAVID pour la qualité de leur diaporama, la clarté de leur intervention et les précisions apportées.

A la fin de la présentation il est 16h, heure programmée de fin de réunion, certains membres ayant des obligations (notamment Mobitan) quittent la réunion.





### 3. Rapport d'accessibilité 2021

Le rapport fait état des actions développées en 2021 par la CCA et plus globalement par la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité.

*Intervention de Stéphanie Antigny*

#### 3.1 Introduction :

#### Niort : « La fraternité » comme guide

"Liberté, égalité, fraternité" est la devise de la République française. Elle est inscrite au fronton de l'hôtel de ville. En 2021, la notion de fraternité guide l'action municipale. Après une période de crise sanitaire la solidarité et le "vivre ensemble" dans un climat de tolérance, de respect de l'autre est d'actualité. Nous souhaitons tous reprendre, autant que cela est possible, le cours d'une vie en société, avec des moments d'échanges et de chaleur humaine.

La Ville attachée à l'accessibilité pour tous s'engage aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs dans une démarche en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cet engagement date de 2013, avec l'adoption à l'unanimité du conseil municipal de la **Charte Ville handicap**. L'**accessibilité** c'est l'affaire de tous, elle **concerne tous les aspects de la vie : petite enfance, école, déplacement, logement, santé, emploi, accès aux sports, à la culture et aux loisirs**. <https://www.vivre-a-niort.com/services-publics/handicap/laction-de-la-ville/index.html>



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Niort fait partie des villes françaises pionnières à proposer une démarche globale de développement durable. La feuille de route niortaise fixe 8 grands défis dont celui d'affirmer Niort en tant que ville solidaire aux pratiques inclusives avec l'objectif de rendre la Ville 100% accessible pour tous sur le périmètre des ERP et des IOP.

[https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/mairie/developpement\\_durable/Niort2030/FDR\\_niortaise\\_presentation.pdf](https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/mairie/developpement_durable/Niort2030/FDR_niortaise_presentation.pdf)

Pour ses 196 établissements recevant du public (ERP) et ses 23 installations ouvertes au public (IOP), la Ville continue la mise en œuvre des travaux prévus à son Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

L'année est marquée par l'ouverture de nombreux équipements publics ; sociaux, culturels, sportifs ou en touristiques ; une nouvelle crèche moderne avec plus capacité d'accueil Place du Port, un nouveau centre socio-culturel, une médiathèque modernisée et agrandie, le Séchoir de Port Boinot avec au rez de chaussée l'Office du tourisme et à l'étage un espace numérique pour découvrir les richesses humaines, naturelles et patrimoniales de notre territoire l'espace « Epona ».

La Ville propose également une programmation estivale riche et variées pour offrir à tous les niortais des moments de loisirs, de découverte et de convivialité tant attendus.

Les services municipaux multiplient les efforts pour renforcer les liens sociaux. En relation avec les services concernés, la mission accessibilité inclusion, poursuit les échanges avec les acteurs de l'accessibilité sur le territoire et plus particulièrement avec les membres de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA). Cette dernière s'est réunie en présentiel à 3 reprises au cours de l'année.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

**"La fraternité a pour résultat de diminuer les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence."**

*Albert Jacquard - 1925-2013 - Petite philosophie à l'usage des non-philosophes, 1997*

### **3.2 Bilan d'étape de l'Ad'AP de la Ville de Niort**

#### **3.2.1 Remarques**

- Le bilan à mi-parcours de l'Ad'AP présenté à la CCA du 3 décembre 2020, adopté à l'unanimité du Conseil municipal du 15 décembre est transféré à M. Le Préfet des Deux-Sèvres en début d'année 2021.
- Le bilan complet est accessible sur le site du Vivre à Niort :  
[https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services\\_publics/handicap/rapport\\_du\\_bilan\\_a\\_mi-parcours\\_de\\_l\\_Ad\\_AP](https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/rapport_du_bilan_a_mi-parcours_de_l_Ad_AP).

### **3.3 Etudes et travaux dans le cadre de l'Ad'AP**

En 2021, l'Ad'AP entre dans une nouvelle période de mise en accessibilité des bâtiments dits « complexes » nécessitant des avis (ex ; ABF (Architectes des bâtiments de France)), des concertations (ex : le Diocèse) et des arbitrages politiques. L'instruction des dossiers est longue avant le début des travaux.

- L'accessibilité est à l'étude pour les presbytères Notre Dame, Saint André, Saint Pezenne et Saint Hilaire. Un seul établissement pourrait accueillir les enseignements religieux. Les négociations sont en cours avec le Diocèse.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Eglises de Sainte Pezenne et Notre Dame, mises en accessibilité compliquées, dossier en cours avec l'ABF.
- Demande de dérogation en cours pour l'église de Souché, située sur un promontoire rocheux en bordure d'une voirie à fort dénivelé et dévers.
- Les dépôts de dossiers de travaux et demandes de dérogation sont en cours pour les salles de sport de Villersexel et Pissardant.
- Ecole George Sand, la mise en accessibilité est en cours de réalisation avec les travaux de réhabilitation commencés en fin d'année 2021.  
<https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/VAN/2021/septembre/accessible/actualites/des-modulaires-pendant-les-travaux.html>
- Un premier ascenseur sera installé à l'école Emile Zola au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.
- Début d'études en cours pour la mise en accessibilité de la maison des associations.

### **3-4 Concertation sur le volet accessibilité des travaux sur l'espace public**

Les membres de la CCA sont informés régulièrement des travaux programmés sur l'espace public. Ils formulent des remarques sur l'accessibilité des projets.

#### ***3.4.1 Ilot Denfert-Rochereau (Voir compte-rendu CCA du 5 juillet)***

#### ***3.4.2 Projet de requalification de la Place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de ville (Voir compte-rendu CCA du 25 novembre)***



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Les membres présents répètent les remarques énoncées lors de la présentation du projet et notamment celle concernant la difficulté d'accès à la plateforme PMR située sur le côté gauche de l'hôtel de ville.

### **Informations** (complémentaires au rapport):

Vu le phasage programmé du projet, les remarques émises nécessitent un complément de mission du Maitre d'œuvre. Une réflexion est à l'étude pour une meilleure intégration et lisibilité du monte-personnes.

### *En dernière minute*

*La délibération n°D-2022-482 du Conseil municipal du 13 décembre courant prévoit la passation d'un avenant au marché, intégrant le traitement de l'ascenseur extérieur avec une chaîne de déplacement confortable, lisible et sûre pour accéder aux services de l'Hôtel de ville.*

L'intégralité du rapport et ses annexes seront à retrouver sur le site du Vivre à Niort.

### **Conclusion**

Stéphanie Antigny remercie les participants pour la qualité des échanges.

A confirmer, la prochaine réunion de la CCA est envisagée le lundi 20 mars à 14h sur le projet de thème « Activité physique et santé ».



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



### Compte-rendu consolidé de la réunion du 3 mars 2022 - 16h à 18h

#### Participants :

- Nicolas VIDEAU, Vice-Président du CCAS et, Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité Ville de Niort.
- Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité, Ville de Niort.
- Dominique SIX, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'espace public, Ville de Niort.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Jean-Marie BAUDOUIN, Autisme 79.
- Anne DE LA VALETTE, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Jean-Claude GALBRUN, GPA 79 16, Groupement pluri associatif 79 16.
- Céline GARNIER, ITEP de la Roussille.
- Maihre GONNEAU, stagiaire à la Mission accessibilité-inclusion, Master IPHD, Inclusion et participation, difficulté, dépendance.
- Saïd HAMMOUD, GEM TSA « La Pierre de Lune », Groupement d'entraide mutuel troubles du spectre autistique.
- Samuel LHOMMEDE, GPA 79 16, Groupement pluri associatif 79 16.
- Loïc MARESCHAL, Phytolab.
- Sonia MAROLLEAU, ITEP de la Roussille.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Dominique MONDY, Référent Association des Sourds 79.
- Isabelle MOREAU, Mission accessibilité-inclusion, Ville de Niort.
- Vincent OMER, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Jean-Paul PAJAUD, FMH, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Julie TETAUD, Référente Handicap Mutualisée pour la fonction publique hospitalière (Nouvelle-Aquitaine), Centre hospitalier de Niort.

### **Excusés :**

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe déléguée à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, Ville de Niort.
- Elmano MARTINS, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine immobilier communal, Ville de Niort.
- Aline DI MEGLIO, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel, Ville de Niort.
- Thibault HEBRARD, Adjoint délégué au développement durable et à la santé, Ville de Niort.
- Claude BOISSON, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental 79.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés.
- Michel CHAUFOURAUX, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Héloïse DURAND, Coordinatrice des secrétariats médicaux et Référente Handicap Centre hospitalier de Niort.
- Michel ENDERLIN, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Sébastien GUITARD, CDH 79, Comité handisport 79.
- Delphine LAMOURET, ITEP de la Roussille.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.

### Mot d'accueil

- Nicolas Videau, excuse M. Le Maire retenu, par d'autres obligations.
- Nicolas Videau et Stéphanie Antigny remercient les membres présents pour leur participation.

### Actions de la mission accessibilité – inclusion depuis la dernière réunion du 25 novembre 2021

*Présentation par Nicolas Videau et Stéphanie Antigny*





## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Co-organisation avec le Centre hospitalier de la manifestation « Mieux manger, mieux être » du 5 mars. Programme distribué.
- Prêts de l'exposition « **Différent comme tout le monde** », photos et témoignages des agents de la Ville de Niort, en situation de handicap à ;
  - ✓ L'Hôpital de Niort du 15 novembre au 10 décembre 2021.
  - ✓ L'Office de tourisme du 11 au 29 janvier 2022.
  - ✓ L'Ilot Sauvage « Mieux manger, mieux être » le 5 mars 2022.
- Participation :
  - ✓ A la formation des agents d'accueil à l'accueil des personnes en situation de handicap « **Parcours accueil accessibilité** » (7 dates).
  - ✓ Au suivi de l'**Ad'AP** de la Ville de Niort.
  - ✓ A un atelier test de prévention de la surdité aux serres municipales avec la DRH.
  - ✓ Rencontre avec les représentants de l'Agglo (élus et membres de la direction) et l'ACGA 79 concernant l'accès des chiens guide à la piscine de Pré Leroy.
  - ✓ Avec Unis Cité au suivi des ateliers périscolaires de sensibilisation aux situations de handicap
- En cours, préparation :
  - ✓ Bureau de vote pédagogique le 31 mars en vue des élections présidentielles des 9 et 24 avril et législatives des 12 et 19 juin.
  - ✓ Le 2 avril éclairage de la façade de l'Hôtel de ville en bleu dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- ✓ Festival de l'Agglo 5<sup>ème</sup> Avenue, le 22 juin prochain, spectacle soutenu par l'APF « Ma montagne ».
- ✓ Défilé de mode inclusif en septembre.

Nicolas Videau énonce l'**Ordre du jour** :

Présentation de l'avant-projet de l'aménagement des espaces publics autour de la Gare « Pôle gare Niort Atlantique ».

### **Projet d'aménagement des espaces publics autour de la Gare « Pôle gare Niort Atlantique »**

*Annexe 9-1.*

*Interventions de :*

- *Loic MARESCHAL, Paysagiste Phytolab*
- *Vincent OMER, Chef de Projet Conduite d'Opérations de l'Agglo du niortais.*

Information complète en cliquant sur les liens suivants :

<https://www.niortagglo.fr/grands-projets/projet-gare-niort-atlantique/index.html>

<https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/VAN/2022/fevrier/index.html#page/10-11>

L'entreprise nantaise Phytolab a été désignée pour s'occuper de cet aménagement. Cette agence a déjà réalisé la rénovation des espaces publics de Port Boinot. Le début des travaux à la gare de Niort est programmé pour le début de l'année 2023. Le réaménagement de la gare est désormais dénommée Niort-Atlantique.



La perspective aérienne du projet d'aménagement. © Visuel fourni par Phytolbab.

## Deux entrées, une place et un parvis

**1. Devant la gare, à l'ouest,** création d'**une place apaisée (sans voiture) et végétalisée** devant le bâtiment voyageurs. Cette nouvelle place sera entourée d'**un pôle multimodal** ; espace pour les 17 lignes de cars régionaux et de la SNCF, les bus urbains et interurbains Tanlib, d'**un accès dépose-minute** pour les voyageurs, d'une station de taxis et de places de stationnement courte et moyenne durée.

L'aménagement de la rue Mazagran, dès son carrefour avec le boulevard Cassin, celui du carrefour entre la rue de la Gare et la rue Mazagran, ainsi que du début de la rue de la Gare jusqu'à la rue du 14 Juillet sont également prévus.



La perspective ouest, très végétalisée. © Visuel fourni par Phytolab.

Quant à la végétalisation il est prévu qu'elle soit multiple, littorale, rappelant les marais. Le cheminement tracé au sol pour les piétons reproduira les méandres de la Sèvre niortaise. Et des jets d'eau sont prévus.

**2. A l'arrière de la gare, du côté est** de la ville, un parvis sera créé afin d'obtenir une deuxième entrée au bâtiment.

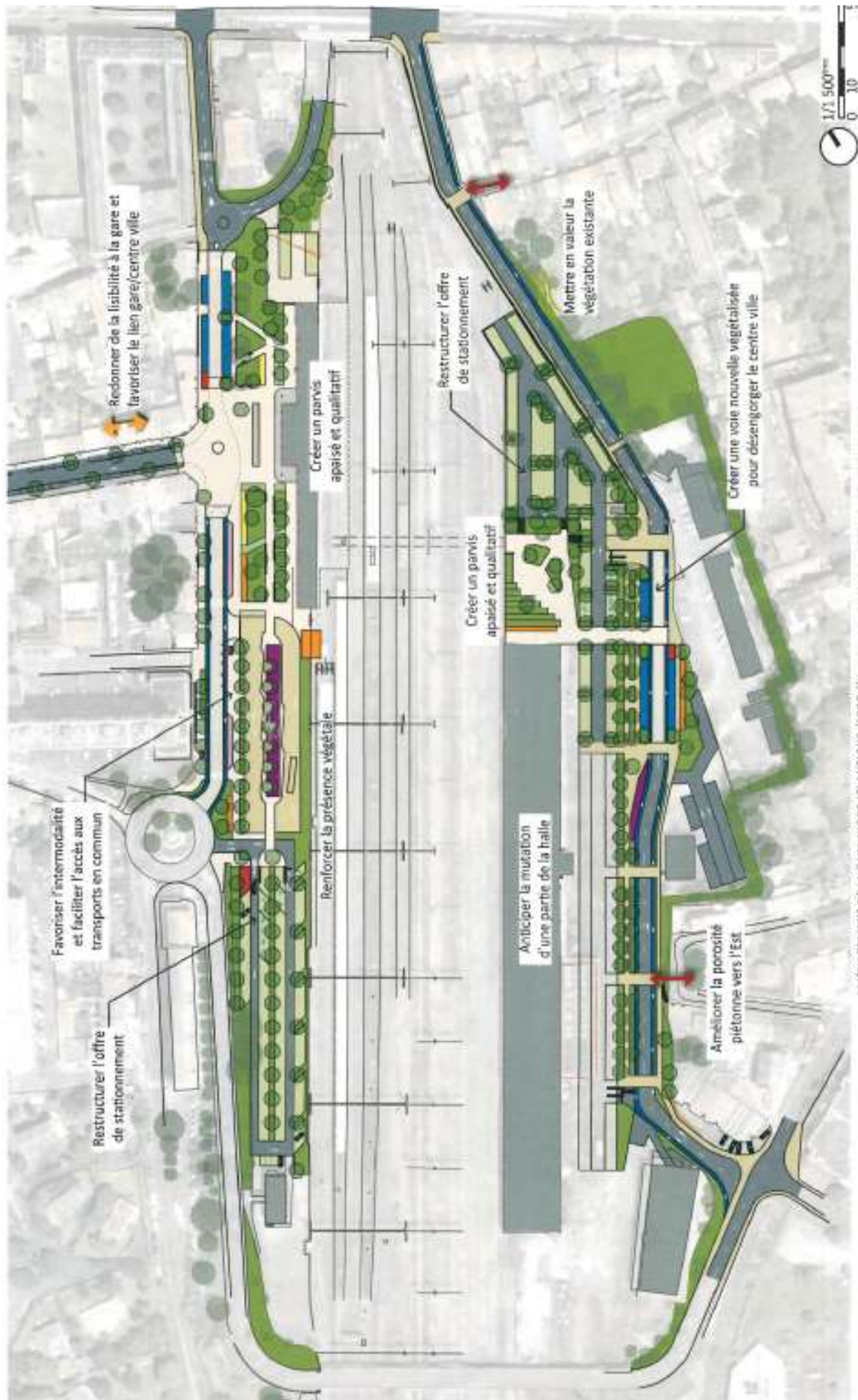
La rue de l'Industrie sera aménagée en "voie urbaine arborée", Elle reliera l'avenue de Limoges à la route d'Aiffres. L'objectif est de rééquilibrer les flux de circulation sur le secteur et d'encourager l'accès à la gare par l'Est. Elle desservira **un parking longue durée, un espace dépose-minute et le nouveau parvis.**



A l'arrière, à l'est, l'aménagement d'un parvis est prévu. © Visuel fourni par Phytolab.

Au cours de l'exposé Loic MARESCHAL et Vincent OMER indiquent que pour ce projet, ils rencontrent de nombreux partenaires impliqués dans cet aménagement ; L'Agglomération de Niort, la Ville, la SNCF, FRET SNCF, Eiffage, L'Architecte des bâtiments de France, la Direction départementale des territoires .....

## PLAN SCHEMATIQUE



AMENAGEMENT DE LA GARE NIORT ATLANTIQUE // PRO // INTERMODALITE - MOBILITE - AMENAGEMENT - STRATEGIE



## Temps d'échanges

La participation de l'Assemblée a été très active.

**Les membres présents souhaitent participer à des mises en situation avant les choix définitifs.**

### Synthèse des remarques:

- A l'échelle de la région, la gare de Niort est aujourd'hui considérée comme inaccessible par les PMR qui se rabattent sur d'autres gares pour effectuer leurs voyages.
- Demande de faciliter le guidage des PMR et notamment des déficients visuels ; les bandes de guidage ne sont pas forcément souhaitées mais plutôt une différenciation de matériaux au sol entre les différents espaces (texture revêtement, couleur contrastée ...).
- Eviter **les revêtements** provoquant des ressauts/vibrations pour les fauteuils roulants, les poussettes (ex ; pavés anciens « tête ronde » à proscrire). ➡ Des planches d'essais seront réalisées pour validation en amont du chantier.
- **Guidage** à effectuer depuis la descente du train jusqu'au point bus urbain ou car pour aller au centre-ville principalement. Il faut penser à différencier les deux cheminements pour distinguer car et bus urbain. *(Remarque ; certains chiens guide peuvent marquer l'arrêt au changement de structure)*
- Pour pallier à la difficulté de repérage des usagers (étrangers à la ville, déficients visuels, personnes ayant des troubles cognitifs ou des problèmes de repère ...) ➡ Demande de **signalétique directionnelle**, de repères d'orientation visuels ou sonores, ex ;
  - QR code en relief,
  - Pictogrammes

- balises virtuelles, sonores en intérieur ou en extérieur ;  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DMA-La%20balise%20sonore%20en%20questions%20.pdf>

➡ Une mise en situation à l'issue de la réalisation pourrait permettre de bien appréhender le besoin et adapter les indications.

- Conserver les bandes blanches pour les **passages piétons** car c'est inscrit dans les habitudes des usagers, sous une autre apparence cela peut être dangereux.
- Demandes de bandes podotactiles au droit des passages piétons et traversées piétonnes supposées.
- Demande de maintien du nombre actuel de **places PMR**. Point de vigilance ; difficulté d'accès aux bornes de péage pour les propriétaires de véhicule haut.
- **Arrêts minutes** ; les 15 mn prévues peuvent être insuffisantes pour les personnes à mobilité contrainte- le temps de gratuité doit être en cohérence avec la durée de déplacement (sortie véhicule, déplacement, retour, entrée véhicule) ➡ Demande d'une mise en situation.

- **Escalier rue de la Perche et autres :**

- Avis favorable sur le principe de traitement identique à l'escalier rue du Bas Sablonnier suite essai sur site
- Allonger la main courante conforme aux normes
- Mettre une différenciation de couleur au niveau de la première marche (également pour les escaliers du Projet cf. parvis est).







## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Le cheminement de la gare vers l'Hôpital de Niort fera l'objet dans l'avenir d'une autre opération.

### **Les membres présents évoquent à nouveau les problématiques d'accessibilité :**

- De la Brèche : dalles glissantes et cassées, bandes adhésives nez de marche inexistantes ou abîmées (rien ne bouge).
- Port Boinot. : manque de plan sonore, difficulté avec les passerelles grilles.
- De stationnement dans le périmètre rue de l'Hôtel de ville, Halles, Donjon. Les membres présents rappellent qu'ils souhaitent être associés, sur le volet accessibilité du projet en cours concernant l'aménagement Place Martin Bastard et rue de l'Hôtel de ville.

### **Conclusion**

Nicolas Videau et Stéphanie Antigny remercient les participants pour la qualité des échanges.

La date retenue pour la prochaine CCA est le mardi 7 juin de 14h à 17h.



# NIORT

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DES ESPACES PUBLICS  
PÔLE GARE PHASE 1  
PRO

PRÉSENTATION POUR LA COMMISSION  
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
3 MARS 2022

PHYTOLAB - FORMA 6 - ARTELIA - STUDIO VICARINI

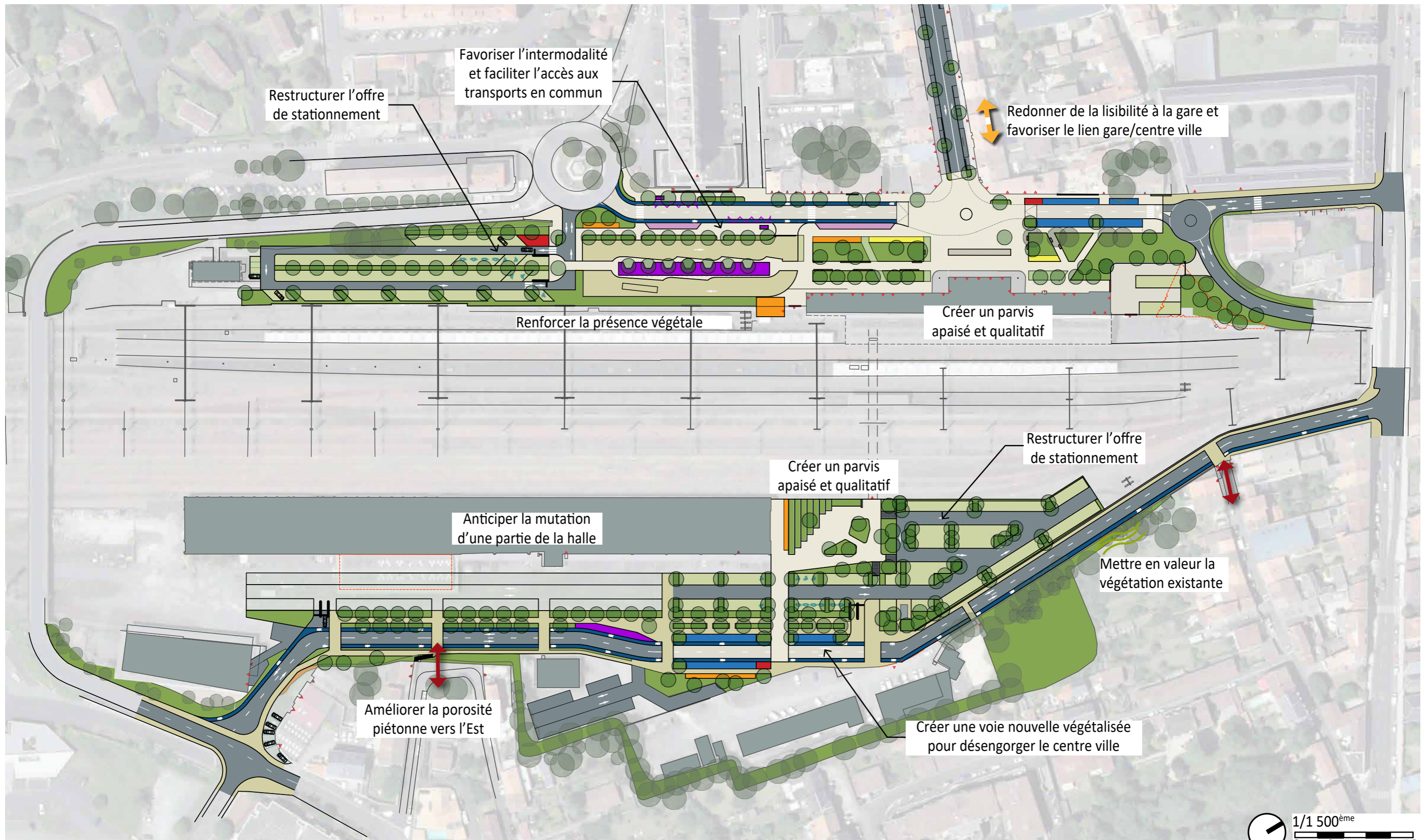
# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	3
PLAN SCHÉMATIQUE	3
PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	4
VUE GÉNÉRALE	4
PLACE DE LA GARE	7
PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL	10
CARNET DE L'ABRI DU PEM	11
PARVIS ET PARKING EST	13
ACCESSIBILITÉ AU SOUTERRAIN SNCF	16
CARNET DES REVÊTEMENTS	18
PLAN GÉNÉRAL	18
PHOTOS RÉFÉRENCES	19
CARNET DES CIRCULATIONS	20
PLAN DES CIRCULATIONS PIÉTONNES	20
PLAN DES CIRCULATIONS AUTOMOBILES	21
PLAN DES CIRCULATIONS DES TRANSPORTS EN COMMUNS	22
CARNET DE MOBILIERS ET DE SERRURERIES	23
MOBILIERS DE CONFORT	23
SERRURERIES	26
ANNEXES	28

# INTRODUCTION

## PLAN SCHÉMATIQUE



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

## VUE GÉNÉRALE

### PLAN GÉNÉRAL



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

VUE GÉNÉRALE

**VUE AÉRIENNE GÉNÉRALE DE LA GARE - ÉTAT ACTUEL**



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

VUE GÉNÉRALE

VUE AÉRIENNE PLACE DE LA GARE - ÉTAT PROJETÉ



© L'œil mobile Images pour Phytolab





# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

PLACE DE LA GARE

PHOTO DE LA PLACE DE LA GARE - ÉTAT ACTUEL



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

PLACE DE LA GARE

ETAT PROJETÉ

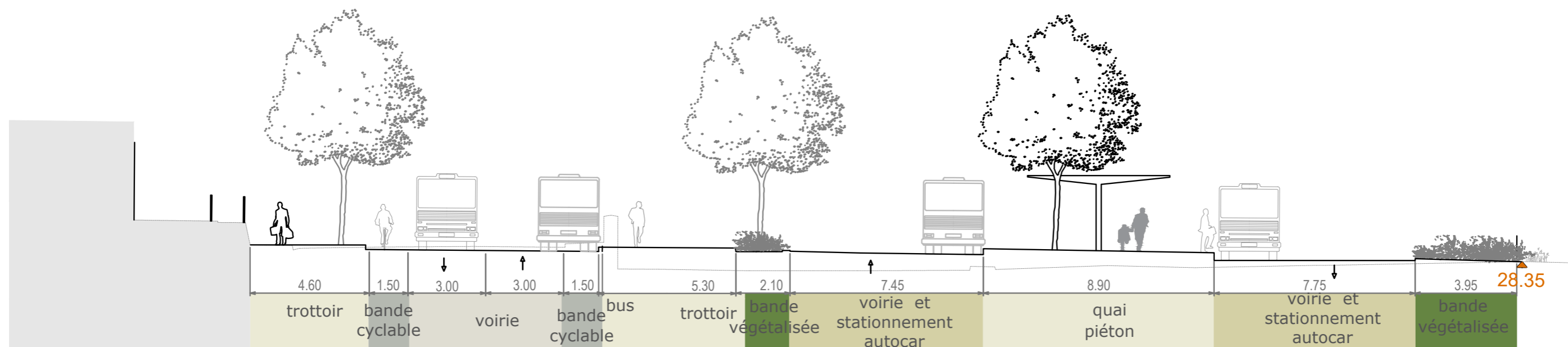


© L'œil mobile images pour Phytolab

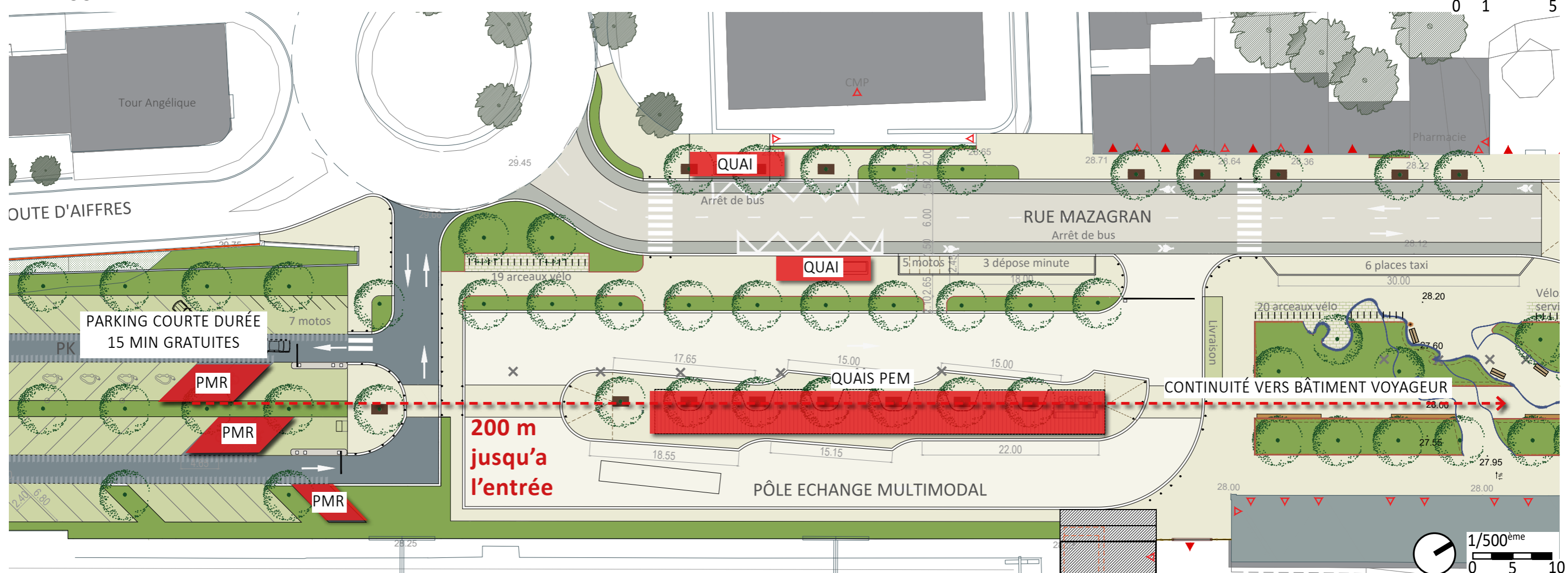
# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

## PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

### COUPE



### PLAN ZOOMÉ



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

## CARNET DE L'ABRI DU PEM



Couverture verrière

Ombrière bois

Structure acier galvanisé et peinte

Alcôve paravent vitré  
Assise banc

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

## CARNET DE L'ABRI DU PEM



Liaison piétonne libre d'obstacle

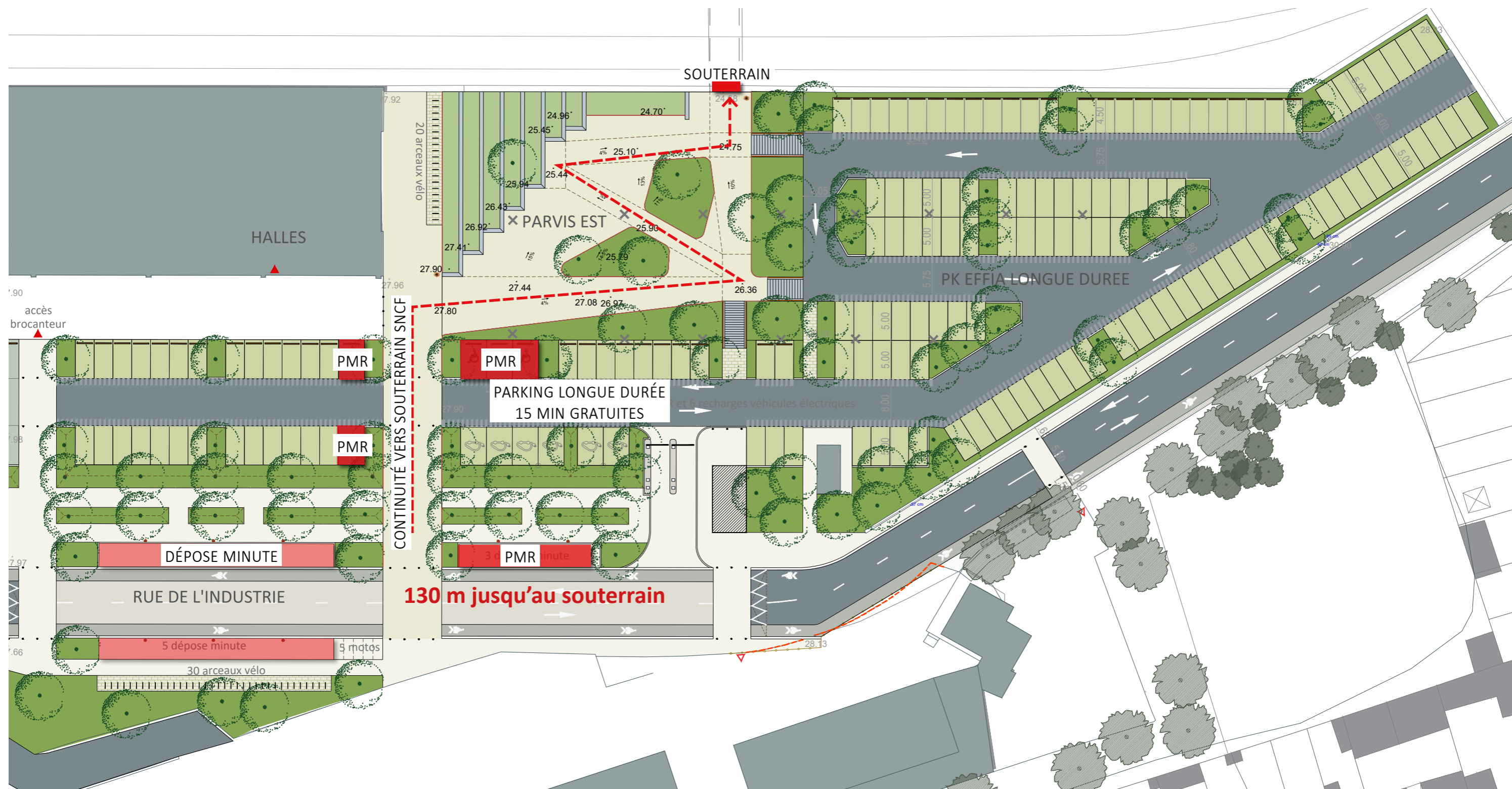


Mutualisation des quais Amazon et poste avec habillage uniforme tôle Alu laquée

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

## PARVIS ET PARKING EST

### PLAN ZOOMÉ



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

PARVIS ET PARKING EST

PHOTO DU PARKING EST - ÉTAT ACTUEL



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

PARVIS ET PARKING EST

ETAT PROJETÉ



© L'œil mobile images pour Phytolab





# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

ACCESSIBILITÉ AU SOUTERRAIN SNCF

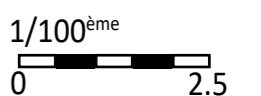
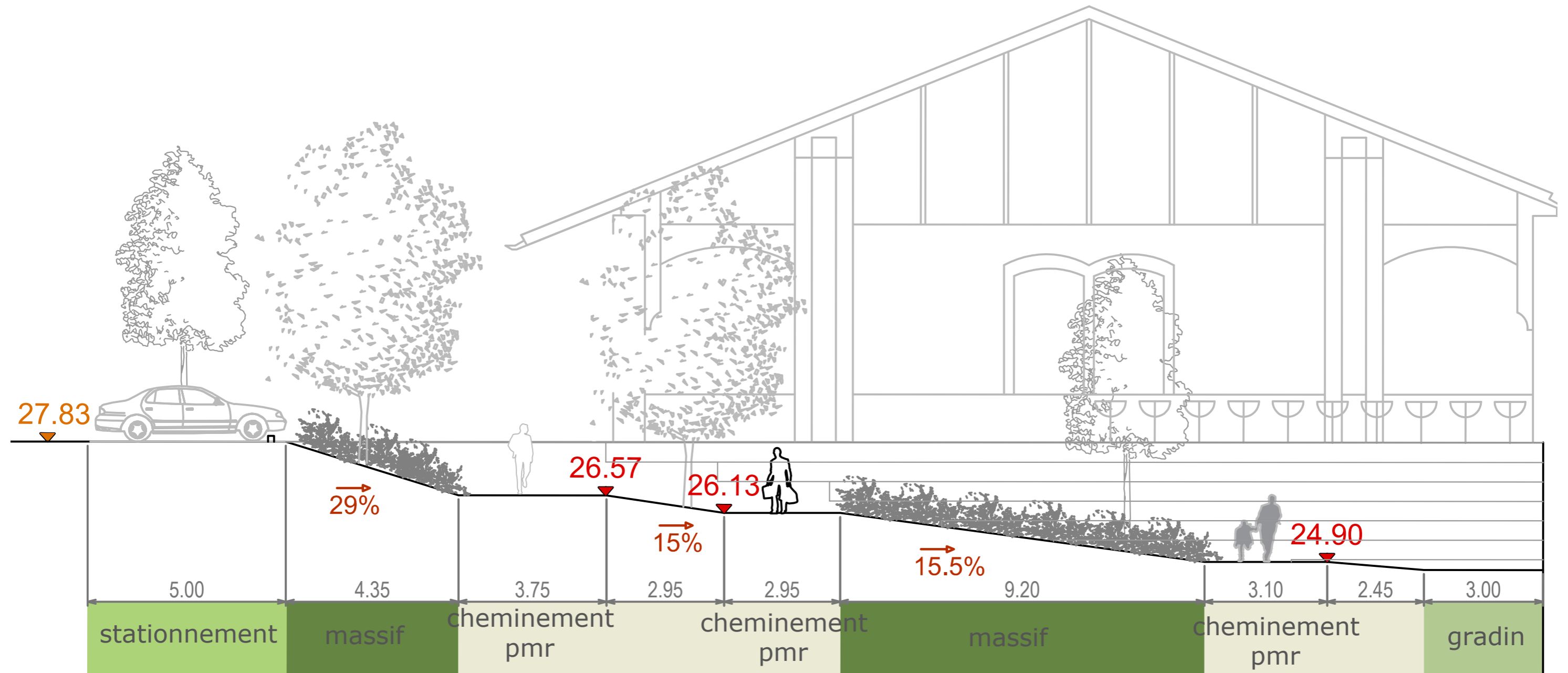
ÉLÉVATION



Intérieur de la halle actuel



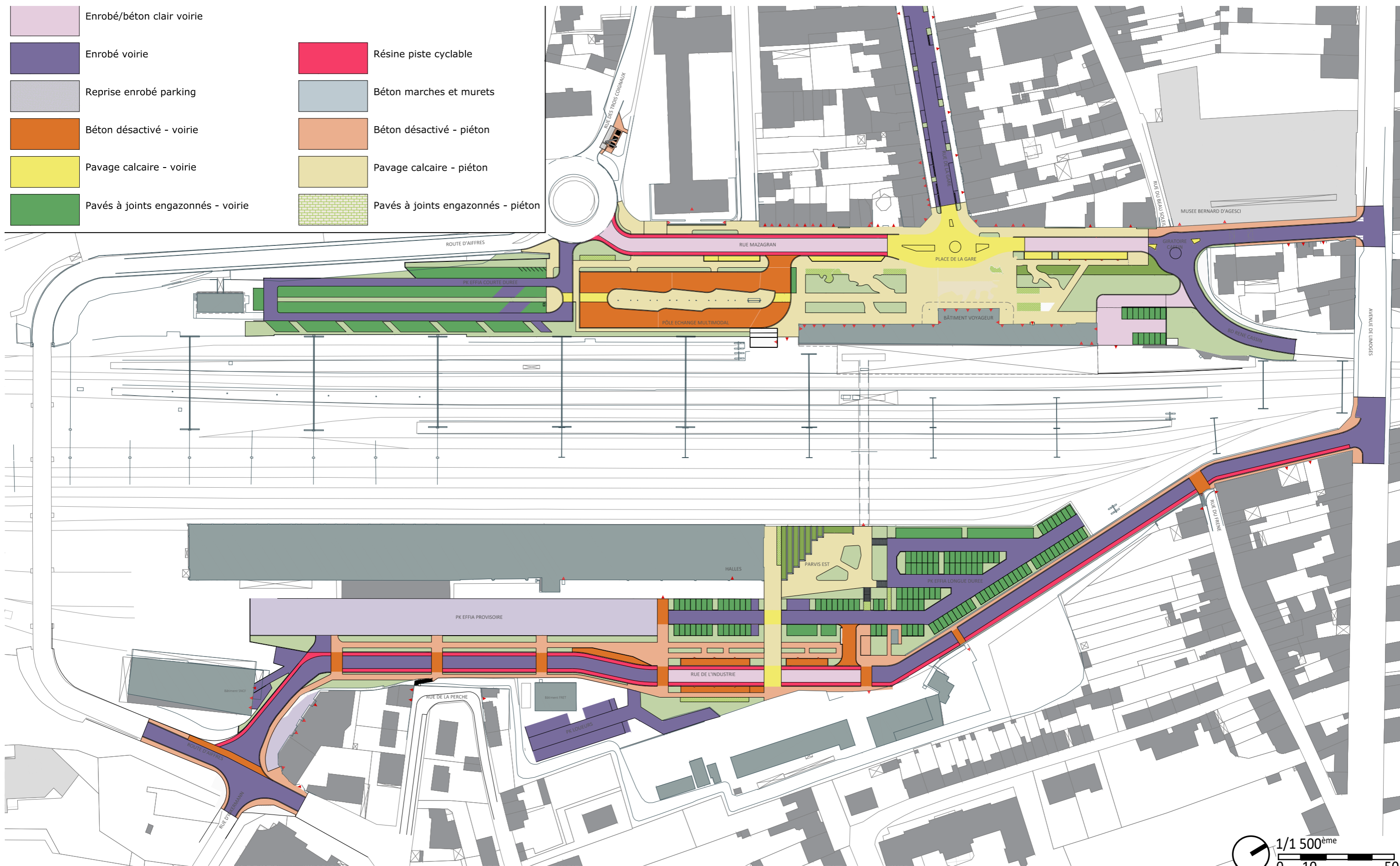
Existant



# CARNET DES REVÊTEMENTS

## PLAN GÉNÉRAL

	Enrobé/béton clair voirie		Résine piste cyclable
	Enrobé voirie		Béton marches et murets
	Reprise enrobé parking		Béton désactivé - piéton
	Béton désactivé - voirie		Pavage calcaire - piéton
	Pavage calcaire - voirie		Pavés à joints engazonnés - piéton
	Pavés à joints engazonnés - voirie		



# CARNET DES REVÊTEMENTS

## PHOTOS RÉFÉRENCES



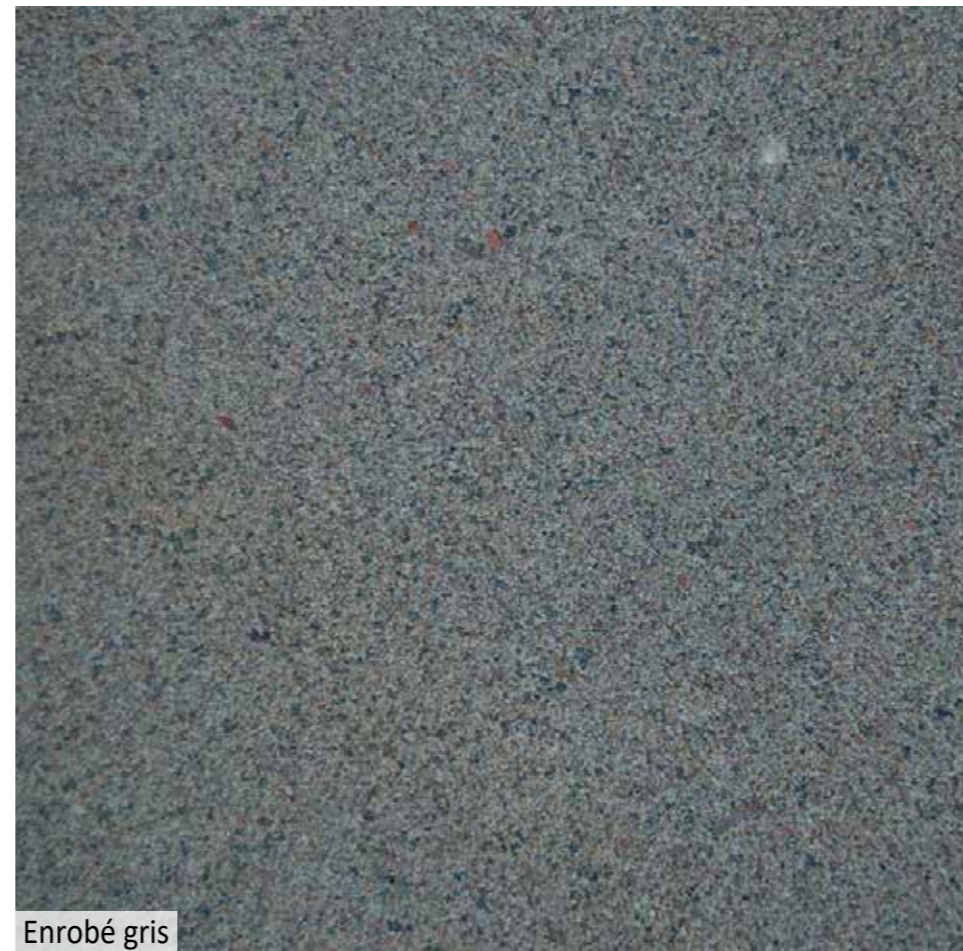
Pierre naturelle



Béton désactivé



Résine piste cyclable



Enrobé gris

### NOTA SUR LES PIEDS D'ARBRES



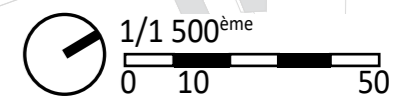
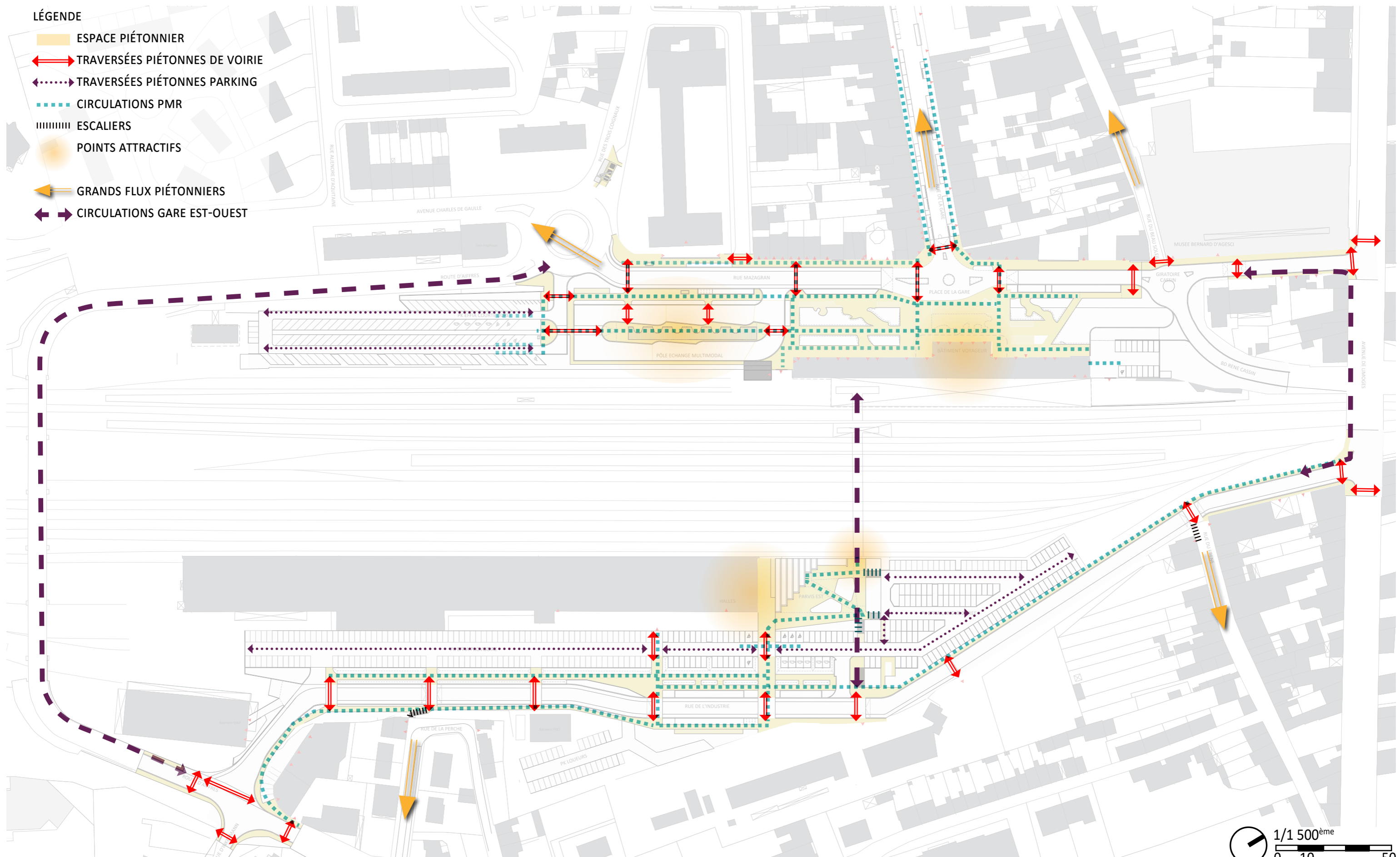
Image référence d'une grille d'arbre en acier avec structure en plat sur chant.

# CARNET DES CIRCULATIONS

## PLAN DES CIRCULATIONS PIÉTONNES

### LÉGENDE

- ESPACE PIÉTONNIER
- TRAVERSÉES PIÉTONNES DE VOIRIE
- TRAVERSÉES PIÉTONNES PARKING
- CIRCULATIONS PMR
- ESCALIERS
- POINTS ATTRACTIFS
- GRANDS FLUX PIÉTONNIERS
- CIRCULATIONS GARE EST-OUEST

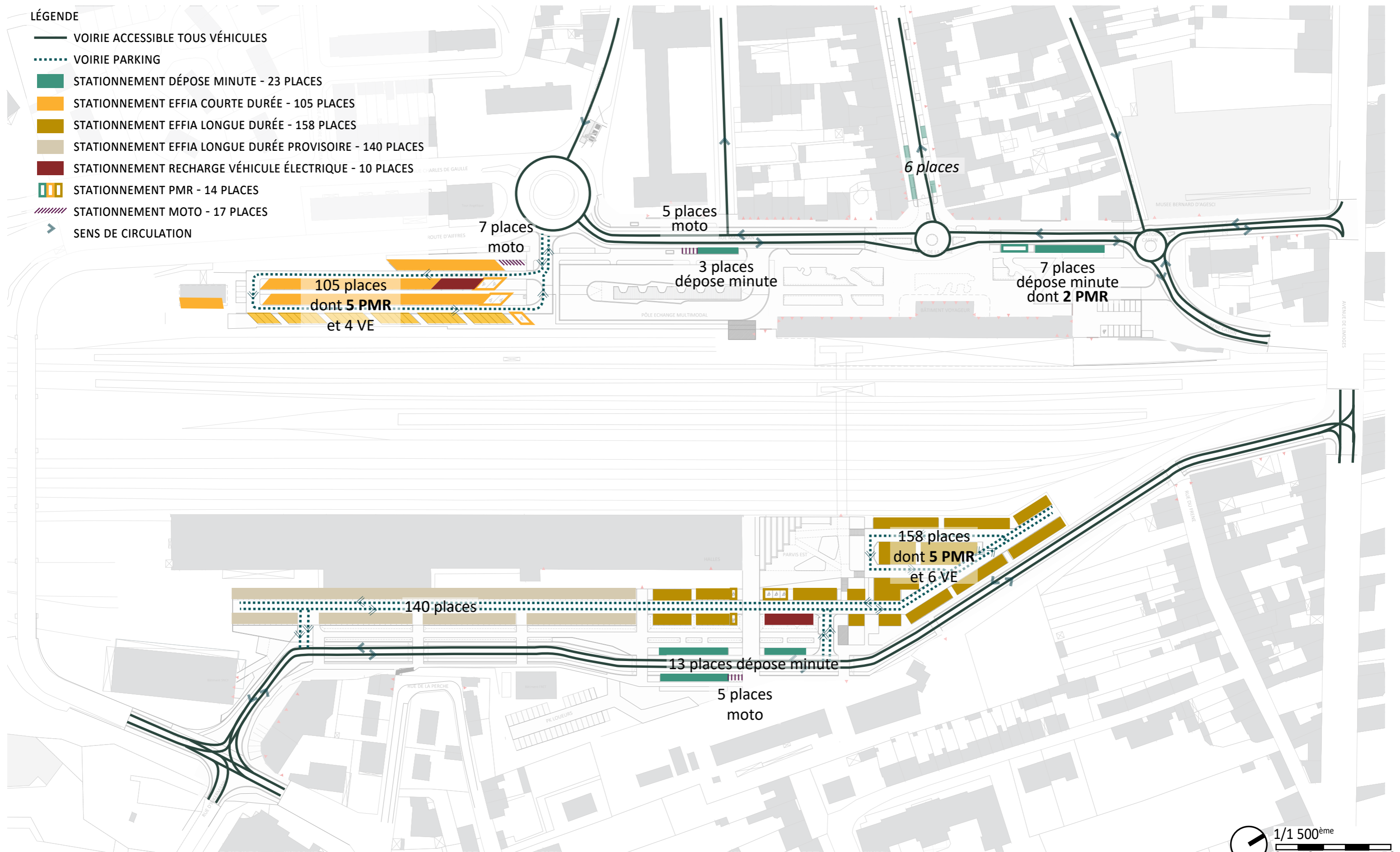


# CARNET DES CIRCULATIONS

## PLAN DES CIRCULATIONS AUTOMOBILES

### LÉGENDE

- VOIRIE ACCESSIBLE TOUS VÉHICULES
- - - VOIRIE PARKING
- STATIONNEMENT DÉPOSE MINUTE - 23 PLACES
- STATIONNEMENT EFFIA COURTE DURÉE - 105 PLACES
- STATIONNEMENT EFFIA LONGUE DURÉE - 158 PLACES
- STATIONNEMENT EFFIA LONGUE DURÉE PROVISOIRE - 140 PLACES
- STATIONNEMENT RECHARGE VÉHICULE ÉLECTRIQUE - 10 PLACES
- STATIONNEMENT PMR - 14 PLACES
- //// STATIONNEMENT MOTO - 17 PLACES
- SENS DE CIRCULATION

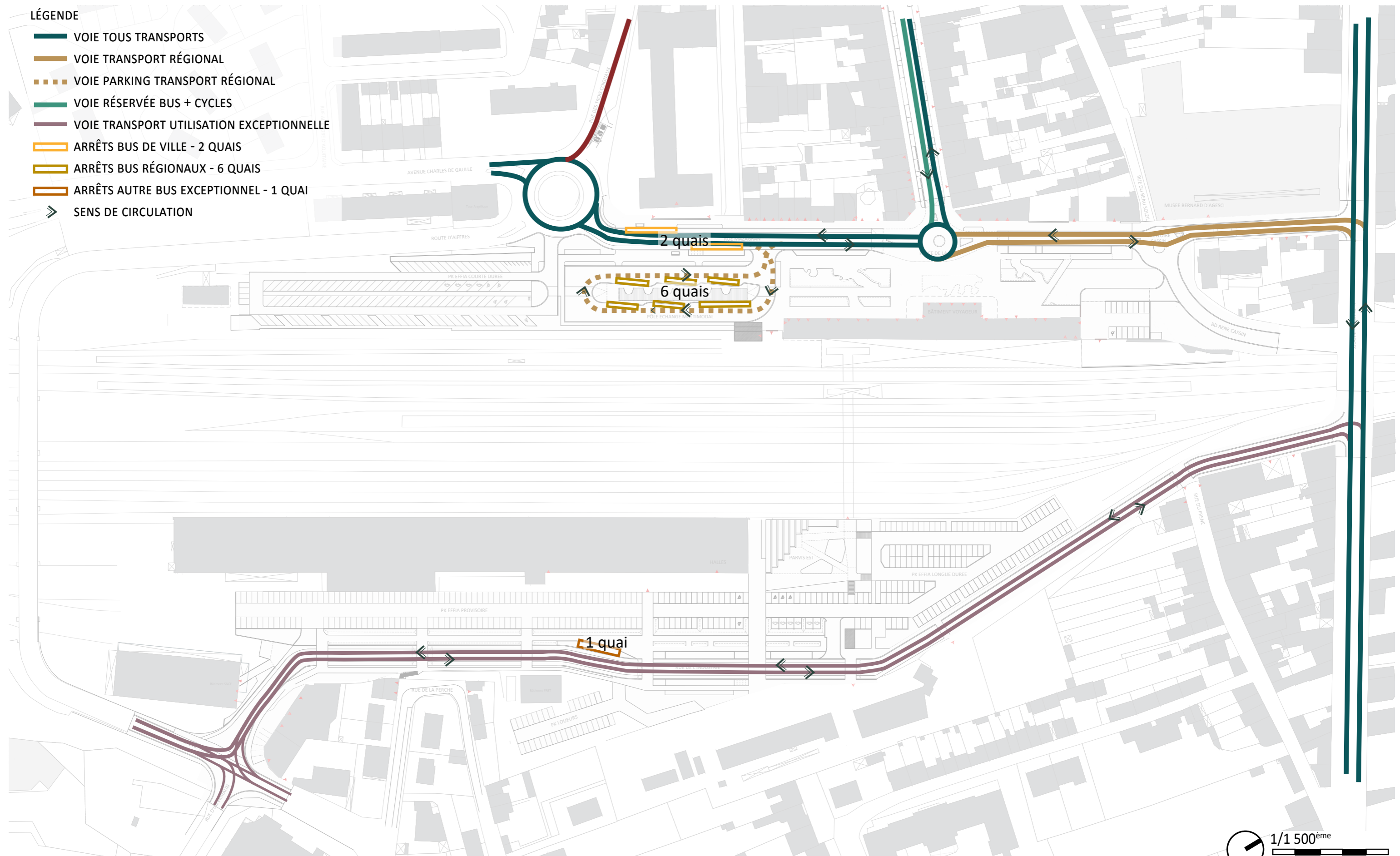


# CARNET DES CIRCULATIONS

## PLAN DES CIRCULATIONS DES TRANSPORTS EN COMMUNS

### LÉGENDE

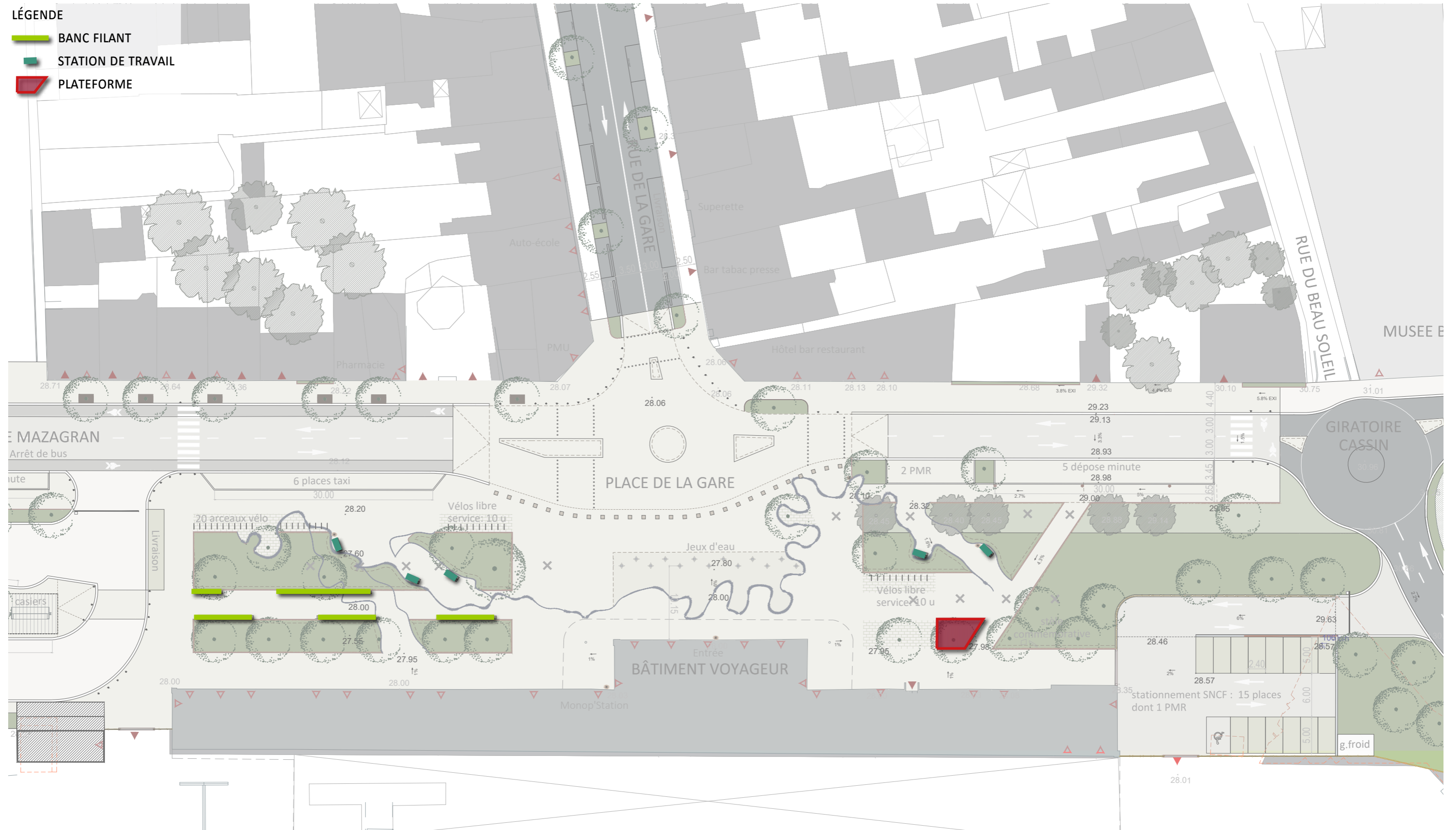
- VOIE TOUS TRANSPORTS
- VOIE TRANSPORT RÉGIONAL
- VOIE PARKING TRANSPORT RÉGIONAL
- VOIE RÉSERVÉE BUS + CYCLES
- VOIE TRANSPORT UTILISATION EXCEPTIONNELLE
- ARRÊTS BUS DE VILLE - 2 QUAIS
- ARRÊTS BUS RÉGIONAUX - 6 QUAIS
- ARRÊTS AUTRE BUS EXCEPTIONNEL - 1 QUAIS
- SENS DE CIRCULATION



# CARNET DE MOBILIERS ET DE SERRURERIES

## MOBILIERS DE CONFORT

### LOCALISATION





# CARNET DE MOBILIERS ET DE SERRURERIES

## MOBILIERS DE CONFORT

### DÉCLINAISON DU MOBILIER MIS EN PLACE À PORT BOINOT



**PLATEFORME BOIS**



Front de mer, Saint-Nazaire

**BANCS FILANTS EN BOIS + DOSSIER ET BARRE D'APPUI (ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ)**



Gare Nord, Nantes

**STATION DE TRAVAIL**



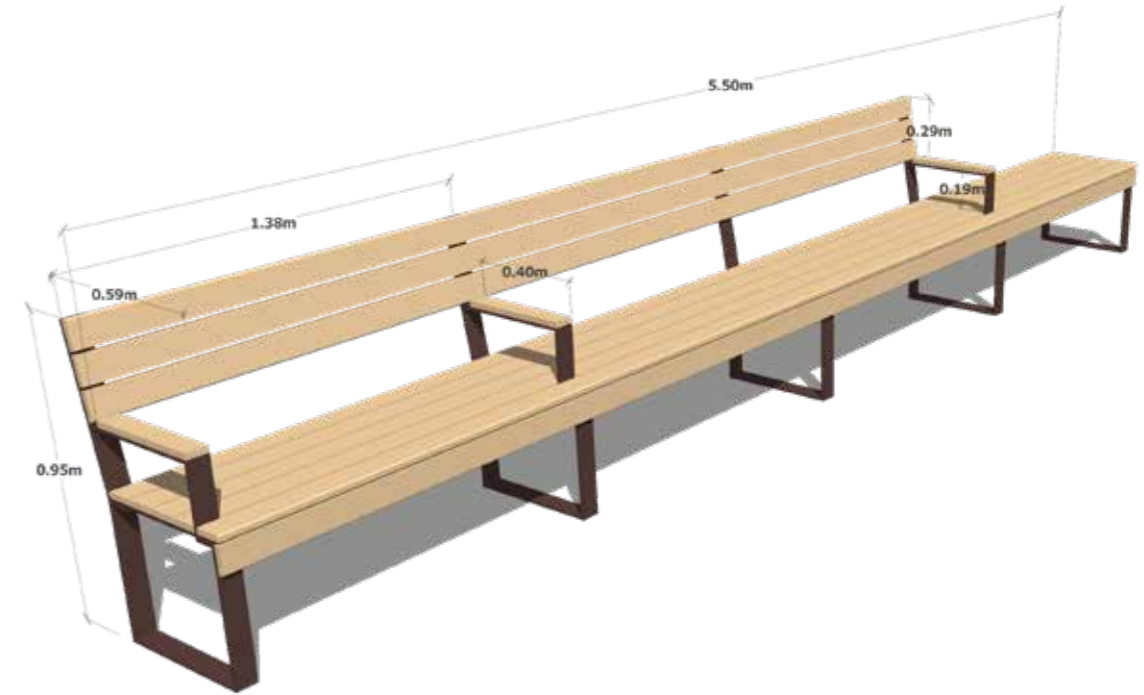
Gare Nord, Nantes

*Ces éléments seront précisés en phase PROJET*

# CARNET DE MOBILIERS ET DE SERRURERIES

## MOBILIERS DE CONFORT

### EXEMPLE DE MOBILIER AVEC DOSSIER ET BARRE D'APPUI



### EXEMPLE D'ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ DANS LE MOBILIER









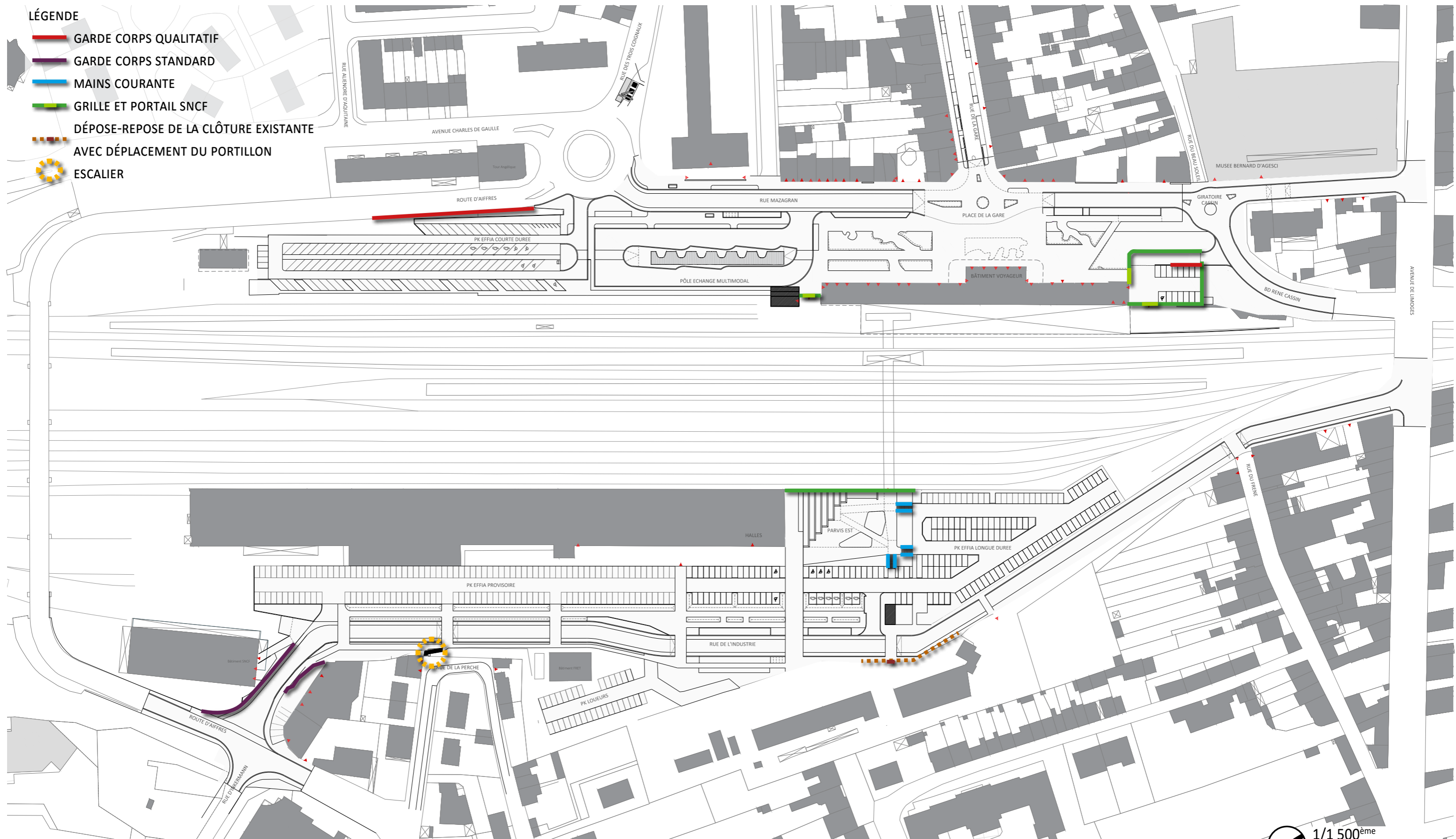
# CARNET DE MOBILIERS ET DE SERRURERIES

## SERRURERIES

### LOCALISATION

#### LÉGENDE

-  GARDE CORPS QUALITATIF
-  GARDE CORPS STANDARD
-  MAINS COURANTE
-  GRILLE ET PORTAIL SNCF
-  DÉPOSE-REPOSE DE LA CLÔTURE EXISTANTE AVEC DÉPLACEMENT DU PORTILLON
-  ESCALIER



### ESCALIERS



Escaliers rejoignant la rue de l'Industrie à la rue de la Perche.

Les garde-corps main courante seront équipées d'éclairage (vers le sol) et seront une déclinaison de celles développées pour Port Boinot. Les escaliers seront équipés de goulotte vélo.

La photo de nuit montre l'escalier caillebotis du chemin des coteaux de Ribray, la trame de caillebotis est assez fine > à **confirmer par rapport aux personnes mal-voyantes et chiens d'aveugle.**

### MAIN COURANTE



Accompagnement des escaliers du parvis Est.

Les main-courante seront équipées d'éclairage (vers le sol).

L'image ci-contre montre des main courante mise en place à Port Boinot, une déclinaison de ce principe sera faite pour celles de la gare.

*Ces éléments seront précisés en phase PROJET*



## ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE UTILISÉS COMME GUIDE

---

### SERRURERIE

#### LISSES DE PROTECTION DES MASSIFS



Image référence d'une lisse basse de protection de massifs.  
Acier galvanisé thermolaqué.  
Scellement dans plot béton.

#### LAME DE RIVE ACIER DES MASSIFS - ARASÉE ET AVEC HAUTEUR DE VUE



Image référence d'une lame de rive entre massif et dallage.  
Acier galvanisé thermolaqué et acier Corten.

*Ces éléments seront précisés en phase PROJET*

# CARNET DES CIRCULATIONS

## BILAN COMPARATIF

	EXISTANT	PROGRAMME	PROJET
Stationnement EFFIA	<p><u>Côté Ouest :</u> Stationnement courte durée : - 93 places</p> <p><u>Côté Est :</u> Stationnement longue durée : - 334 places - 26 places loueurs</p> <p><b>&gt; TOTAL DE 453 PLACES</b></p>	<p><u>Côté Ouest :</u> Stationnement courte durée : - 76 places</p> <p><u>Côté Est :</u> Stationnement longue durée: - 360 places</p> <p><b>&gt; TOTAL DE 436 PLACES</b></p>	<p><u>Côté Ouest :</u> Stationnement courte durée : 105 places <i>dont 5 PMR et 4 recharges VE</i></p> <p><u>Côté Est :</u> Stationnement longue durée : - 158 définitives <i>dont 5 PMR et 6 recharges VE</i> - 140 provisoires - 32 places loueurs</p> <p><b>&gt; TOTAL DE 435 PLACES</b></p>
Stationnement ville	Limité 2 h à l'Ouest : 31 places Non-réglémenté à l'Est : 10 places		
Stationnement SNCF	15 places proximité		15 places proximité
Déposes-minute	<p><u>Côté Ouest :</u> - 8 places</p> <p><u>Côté Est :</u> - 0 places</p>	<p><u>Côté Ouest :</u> - 16 places</p> <p><u>Côté Est :</u> - 16 places</p>	<p><u>Côté Ouest :</u> - 10 places <i>dont 2 PMR</i></p> <p><u>Côté Est :</u> - 13 places</p>
Pôle d'échange multimodal	Environ 4 quais (100 m)	6 quais	6 quais à l'Ouest + 1 quai de secours à l'Est
Taxis	10 places + 1 TPMR	6-8 places	6 places
Moto	5 places		17 places
Arceaux-vélos	21 arceaux + 10 VLS	10 arceaux	89 arceaux (Est et Ouest) + 20 VLS
Abris vélo sécurisé	40 places	40 places (+ extension de 20 places)	Environ 112 places abritées

AMÉNAGEMENT DE LA GARE NIORT ATLANTIQUE  
PHYTOLAB - FORMA 6 - ARTELIA - STUDIO VICARINI





**VILLE  
DE NIORT**



## **PROJET SIGNALETIQUE PISTES CRÉATIVES**

28/02/23

PROJET SIGNALÉTIQUE IDENTIFICATION DES BESOINS TYPOLOGIE DES SUPPORTS SIGNALÉTIQUES

- ✳ type a1 : Entrée de ville
- ✳ type a2 : RIS Parkings
- ✳ type a3 : RIS Centre historique

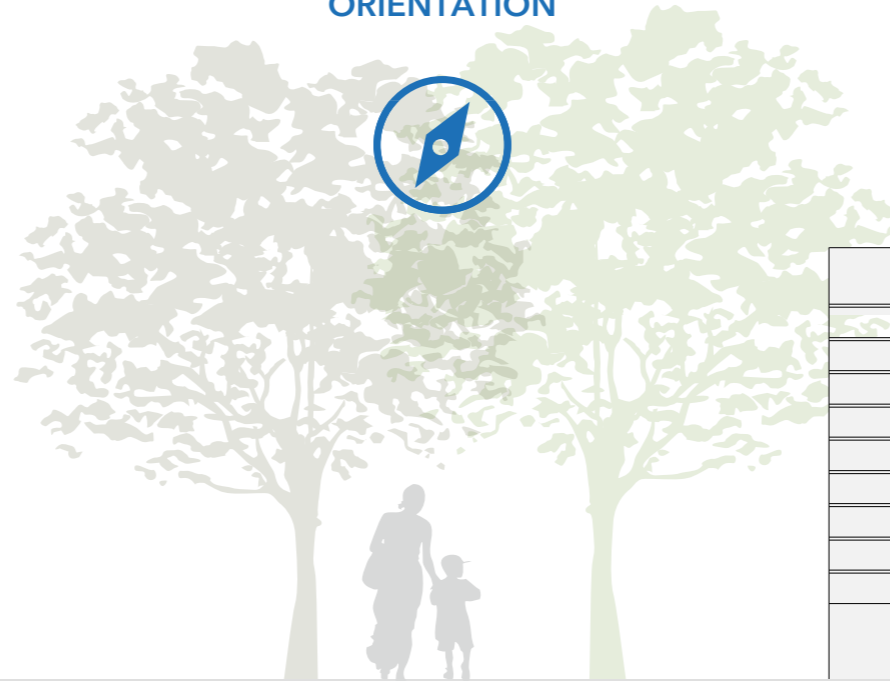
- type b1 : Balisage piéton
- type b2 : Clous

- type c1 : Identification point d'intérêt / mural
- type c2 : Identification point d'intérêt / sol
- type c3 : Cartel

ACCUEIL / INFO



ORIENTATION



IDENTIFICATION



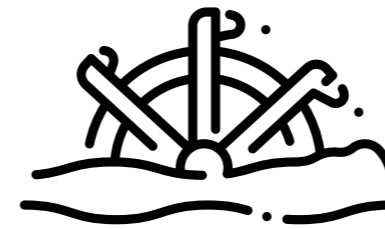
PROJET SIGNALÉTIQUE  
ITINÉRAIRES THÉMATIQUES



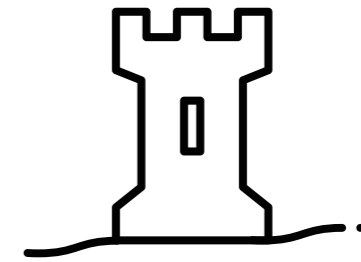
Parcours piéton



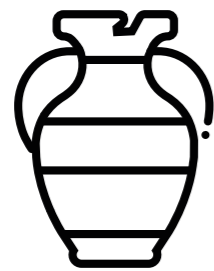
Patrimoine naturel  
et paysager



Patrimoine hydraulique



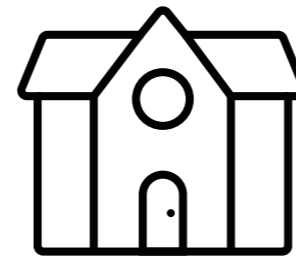
Patrimoine militaire



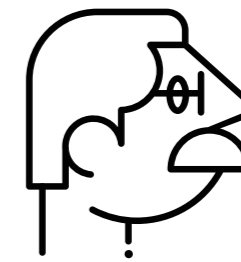
Patrimoine  
archéologique



Patrimoine artisanal,  
commercial, industriel



Patrimoine  
architectural



Personnages  
illustres

PROJET SIGNALÉTIQUE  
ITINÉRAIRES THÉMATIQUES





# VILLE DE NIORT

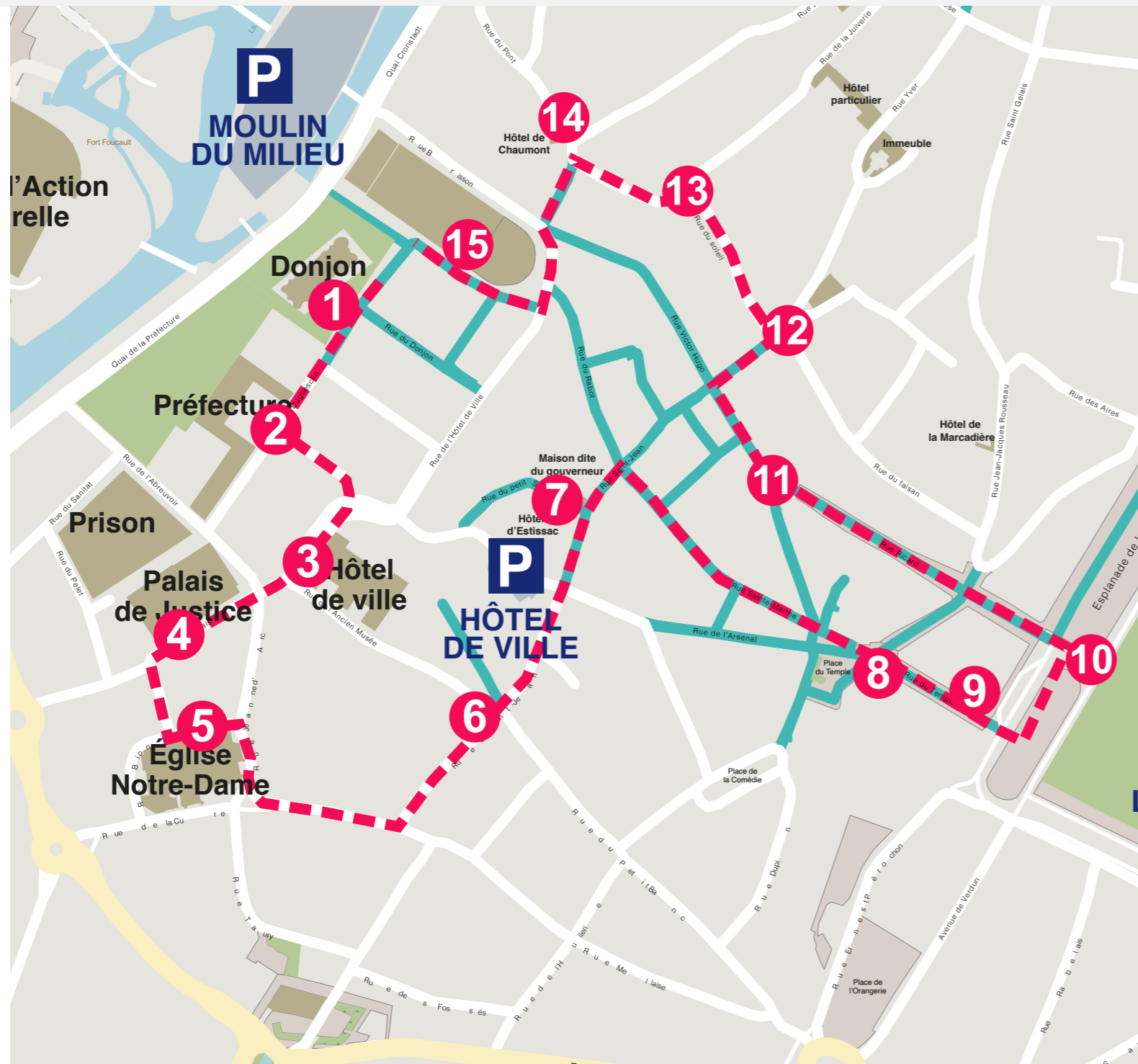
## PROJET SIGNALÉTIQUE LES POINTS DE DÉPART Parkings et Gare

- RIS Parkings
- RIS Centre Historique
- Itinéraires piétons vers le Centre
- - - Parcours Niort en 80 min



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PARCOURS «NIORT EN 80 MIN» À BALISER Repérage sur plan



- 1 Donjon
- 2 Préfecture
- 3 Hôtel de Ville
- 4 Palais de Justice
- 5 Eglise Notre-Dame
- 6 L'ancienne école de dessin
- 7 Les anciennes maisons
- 8 Eglise temple protestant
- 9 Légende du soldat et du dragon de Niort
- 10 Jardins de la Brèche
- 11 rue Victor Hugo
- 12 Le Pilori
- 13 Logis d'Hercule
- 14 Maison natale de Mme de Maintenon
- 15 Halles Baltard

## SITES ET ÉDIFICES À VALORISER

- Sites classés ou en cours de classement
- Édifices classés ou inscrits MH



### PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Place de la Brèche
- Marais de Galuchet et de la Plante
- Plaines agricoles et vallées sèches



### PATRIMOINE HYDRAULIQUE

- Station de pompage du Pissot



### PATRIMOINE MILITAIRE

- Donjon
- Caserne Du Guesclin



### PATRIMOINE ARTISANAL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

- Halles



### PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- Pilon
- Hôpital
- Hôtel de ville
- Prison
- Préfecture
- Eglise Notre-Dame
- Eglise Saint-André
- Eglise Saint-Etienne du port
- Eglise Saint-Hilaire
- Hôtel de Chaumont, 5 rue du Pont
- Hôtel de la Marcadière, 8 rue Jean- Jacques Rousseau
- Hôtel de la Roulière, 63 rue Saint- Gelais
- Hôtel d'Estissac, 3 rue du Petit Saint-Jean
- Immeuble, 12 rue Yvers
- Hôtel particulier, 15 rue Yvers
- Immeuble, 27 rue de la juiverie-44 rue basse
- Maison, 39 rue du Pont
- Maison de la Vierge 55, rue Vieille Rose
- Maison dite du gouverneur 30, rue Saint-Jean
- Villa Rose ou Villa d'Agesci 50 bis, avenue Alsace-Lorraine



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE SITES ET ÉDIFICES À VALORISER Repérage sur plan

- Hors plan
- Marais de Galuchet et de la Plante
  - Plaines agricoles et vallées sèches

Eglise St Etienne du Port

Maison

Hôtel de Chaumont

Halles

Donjon

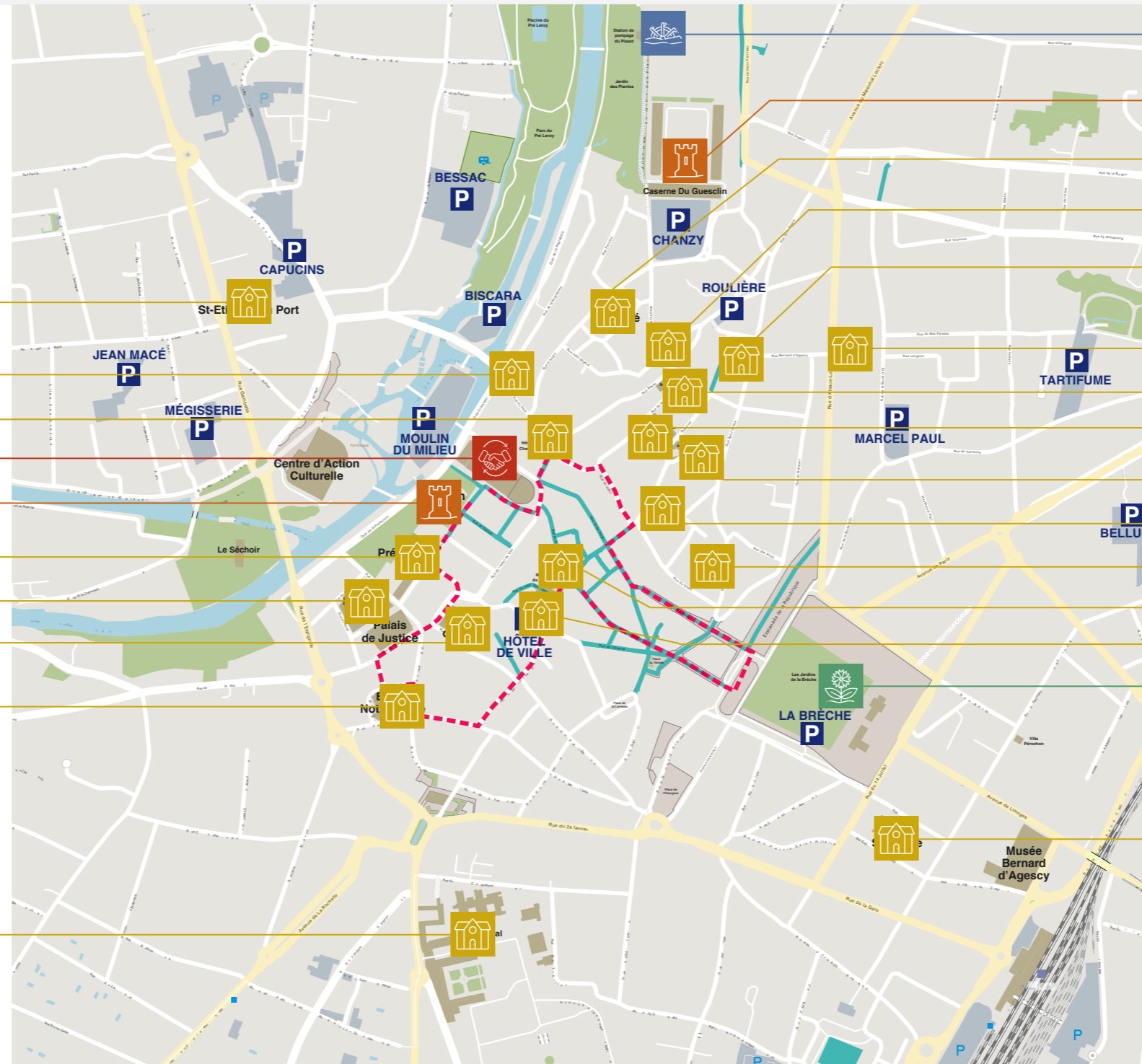
Préfecture

Prison

Hôtel de ville

Eglise Notre-Dame

Hôpital



Station de pompage du Pissot

Caserne Du Guesclin

Eglise St-André

Maison de la Vierge

Hôtel de la Roulière

Villa Rose ou Villa d'Agesci

Immeuble

Hôtel particulier

Immeuble

Pilori

Hôtel de la Marcadière

Maison dite du gouverneur

Hôtel d'Estissac

Place de la Brèche

Eglise St-Hilaire

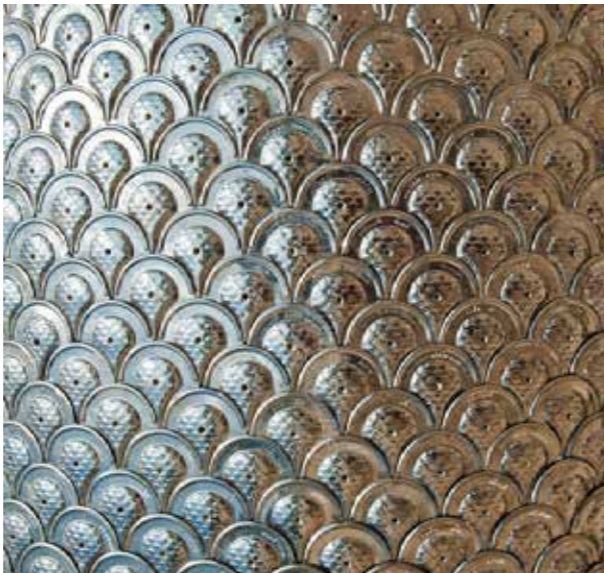
**PISTE 1**

*Le Dragon*

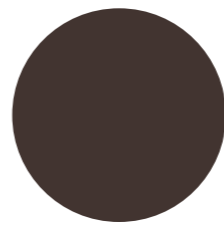
# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 1 «LE DRAGON»

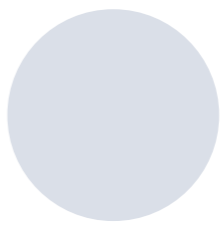
# INSPIRATION



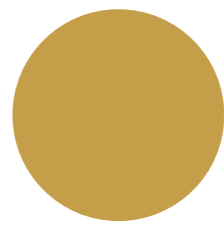
### Couleurs



RAL 8019

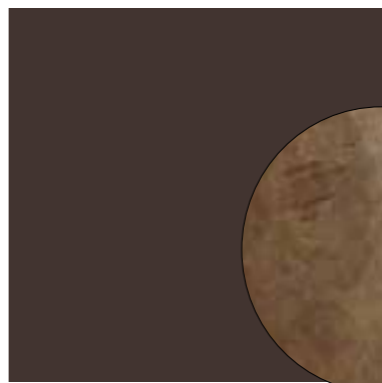


C : 18%  
M : 10%  
Y : 7%  
N : 0%



C : 0%  
M : 24%  
Y : 72%  
N : 29%

*Aluminium laqué / Laiton vieilli doré / Texture écaille*



*Congenial Regular*

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
 1234567890  
 éèàçùôî

*Congenial Bold*

**abcdefghijklmnopqrstuvwxyz**  
**ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ**  
**1234567890**  
**éèàçùôî**

# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 1 «LE DRAGON»

# Gamme de mobiliers



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 1 «LE DRAGON»

### Type a1 : ENTRÉE DE VILLE



Illustration  
© Jean-François Gleyze

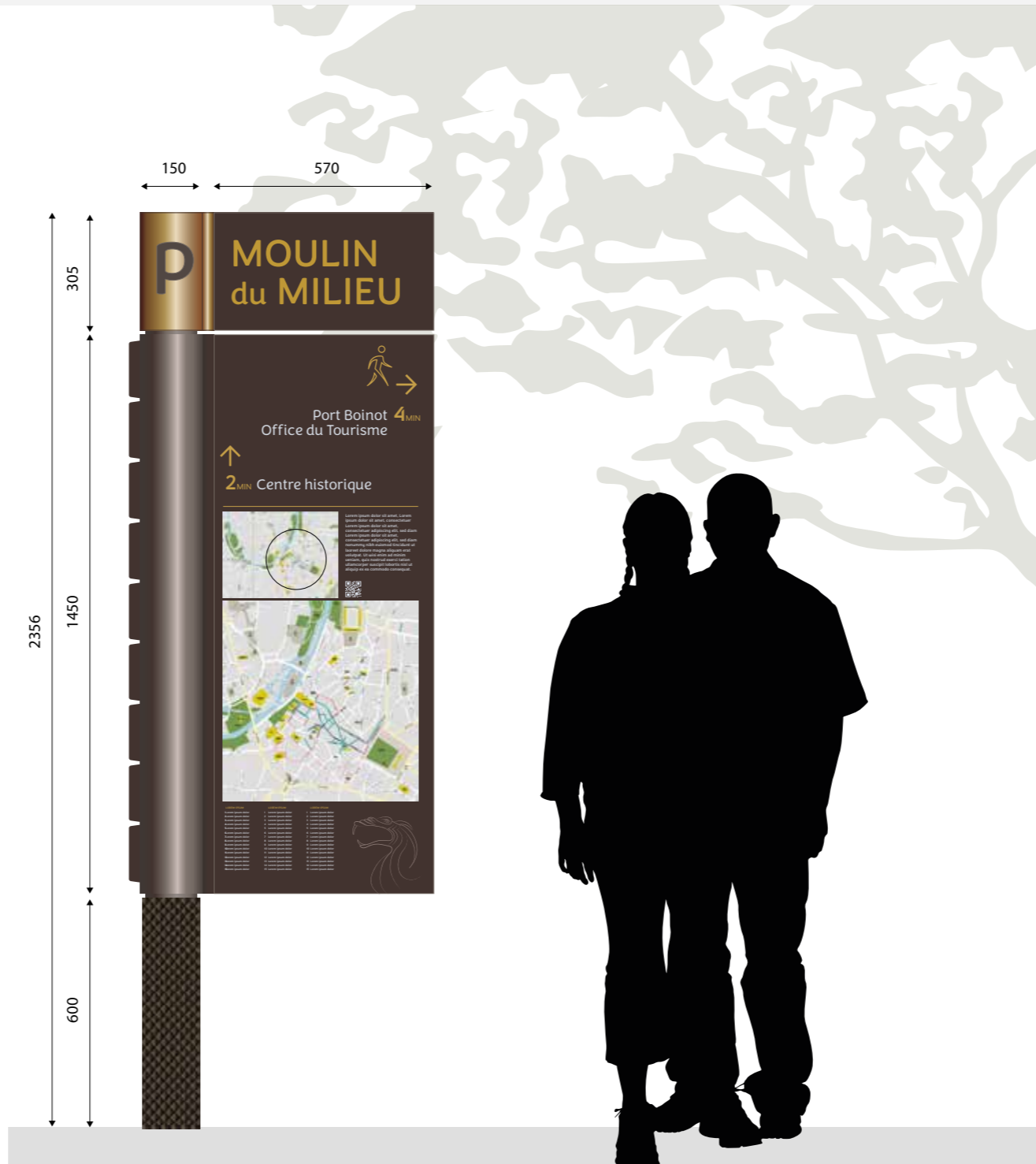


VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a1 : ENTRÉE DE VILLE







VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a2 : R.I.S PARKINGS



VILLE DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE

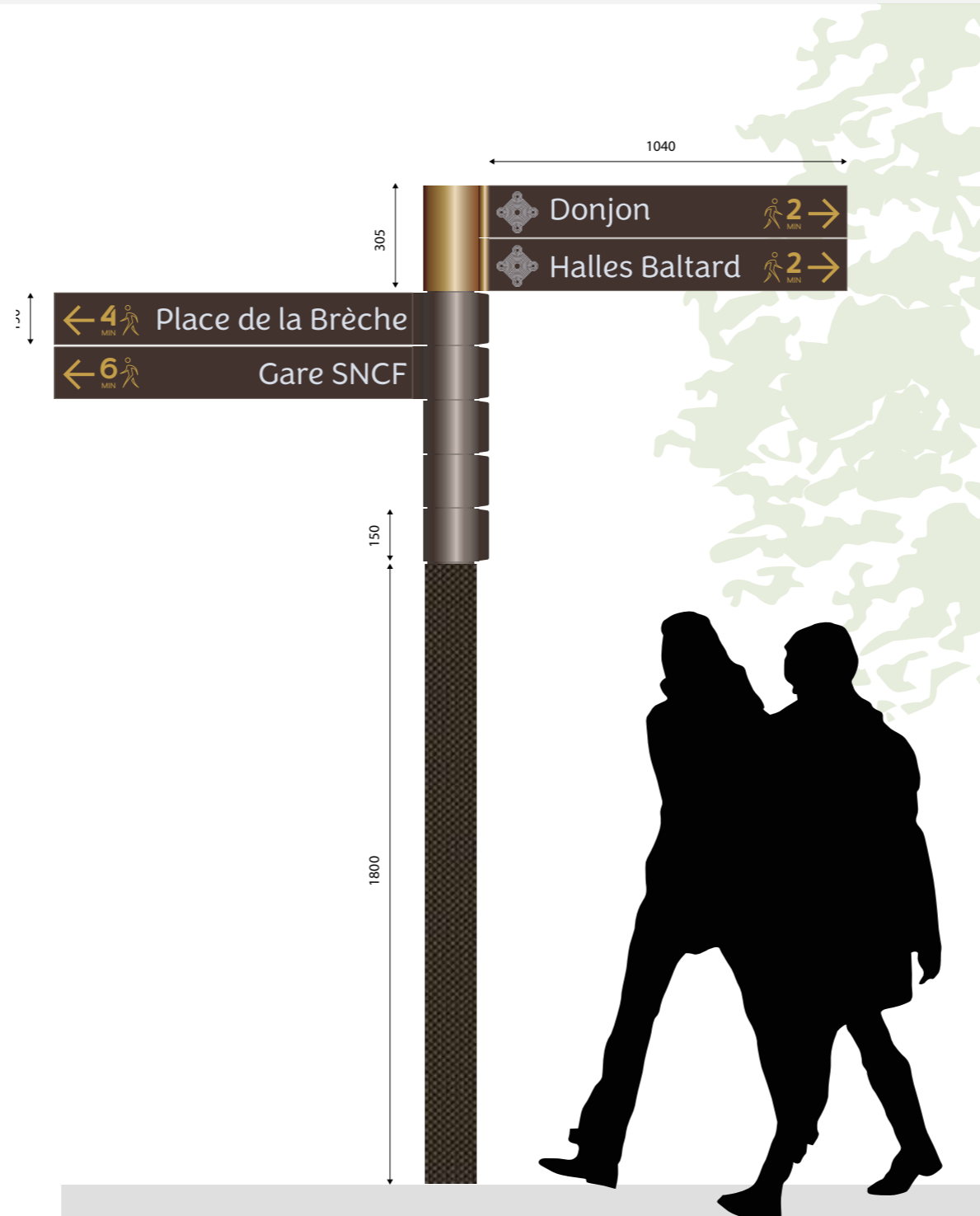


VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE

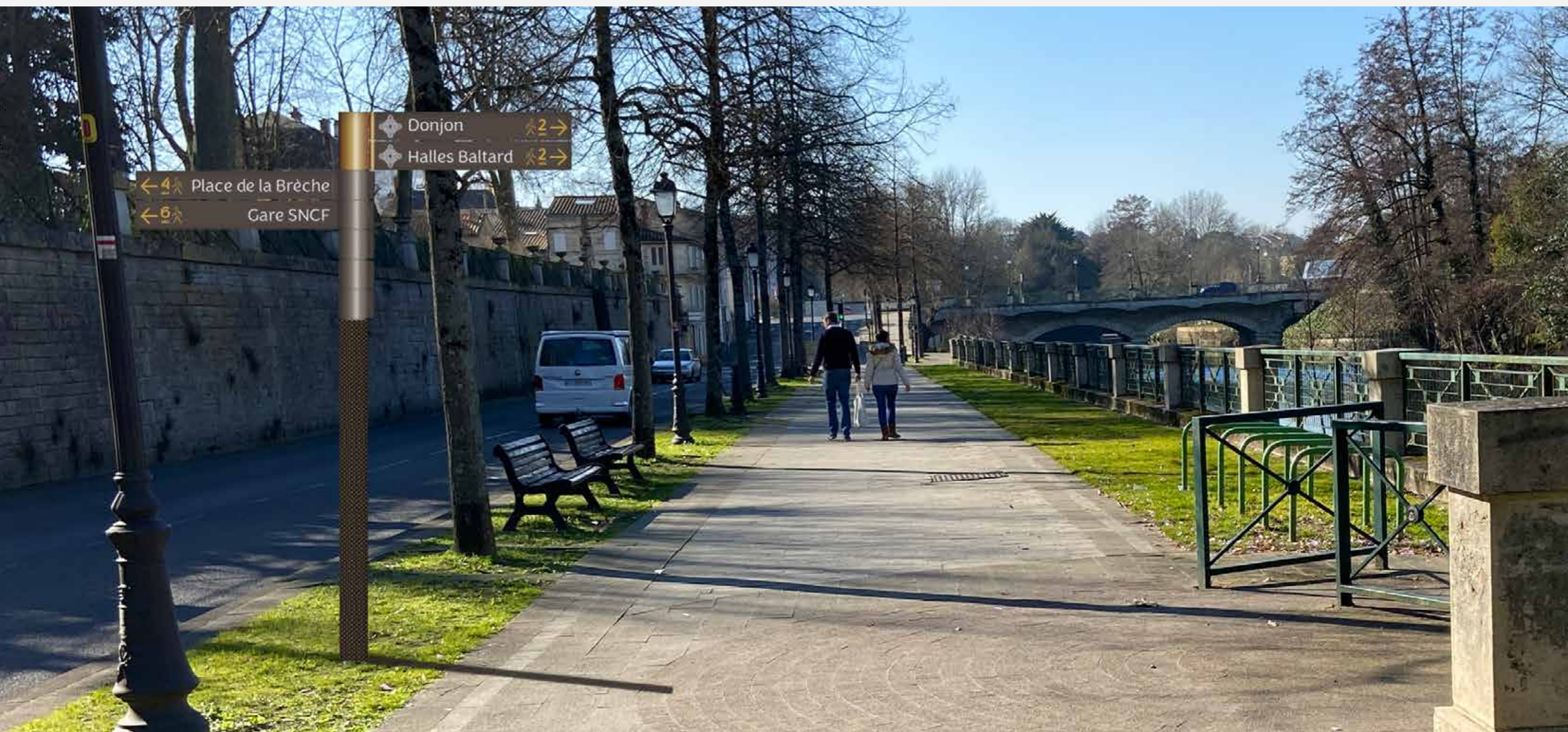




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type b1 : BALISAGE PIÉTON



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
PISTE CRÉATIVE 1  
«LE DRAGON»

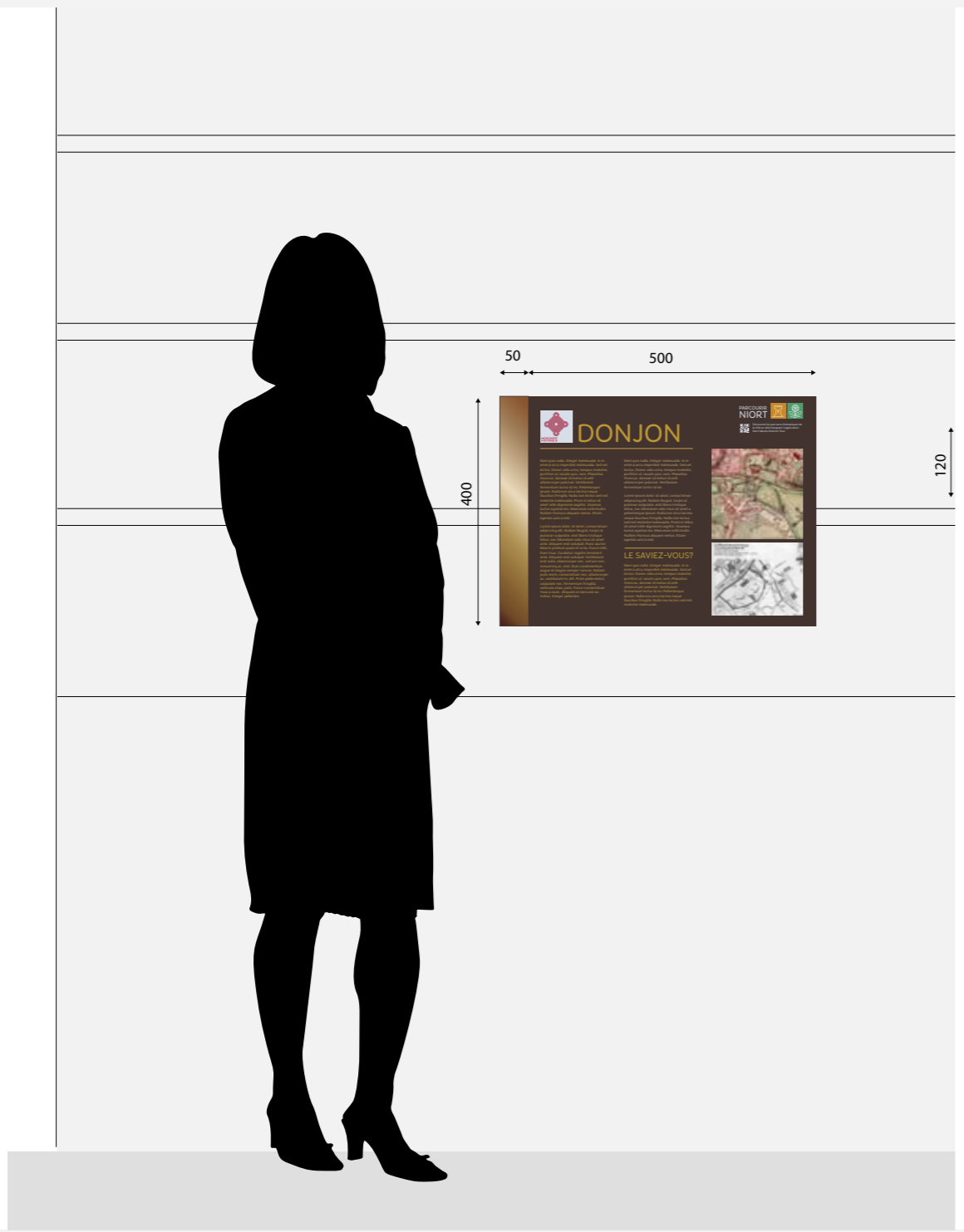
Type b2 : CLOUS DE BALISAGE



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 1 «LE DRAGON»

# Type C3 : ID. PI / MURAL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type C3 : ID. PI / MURAL

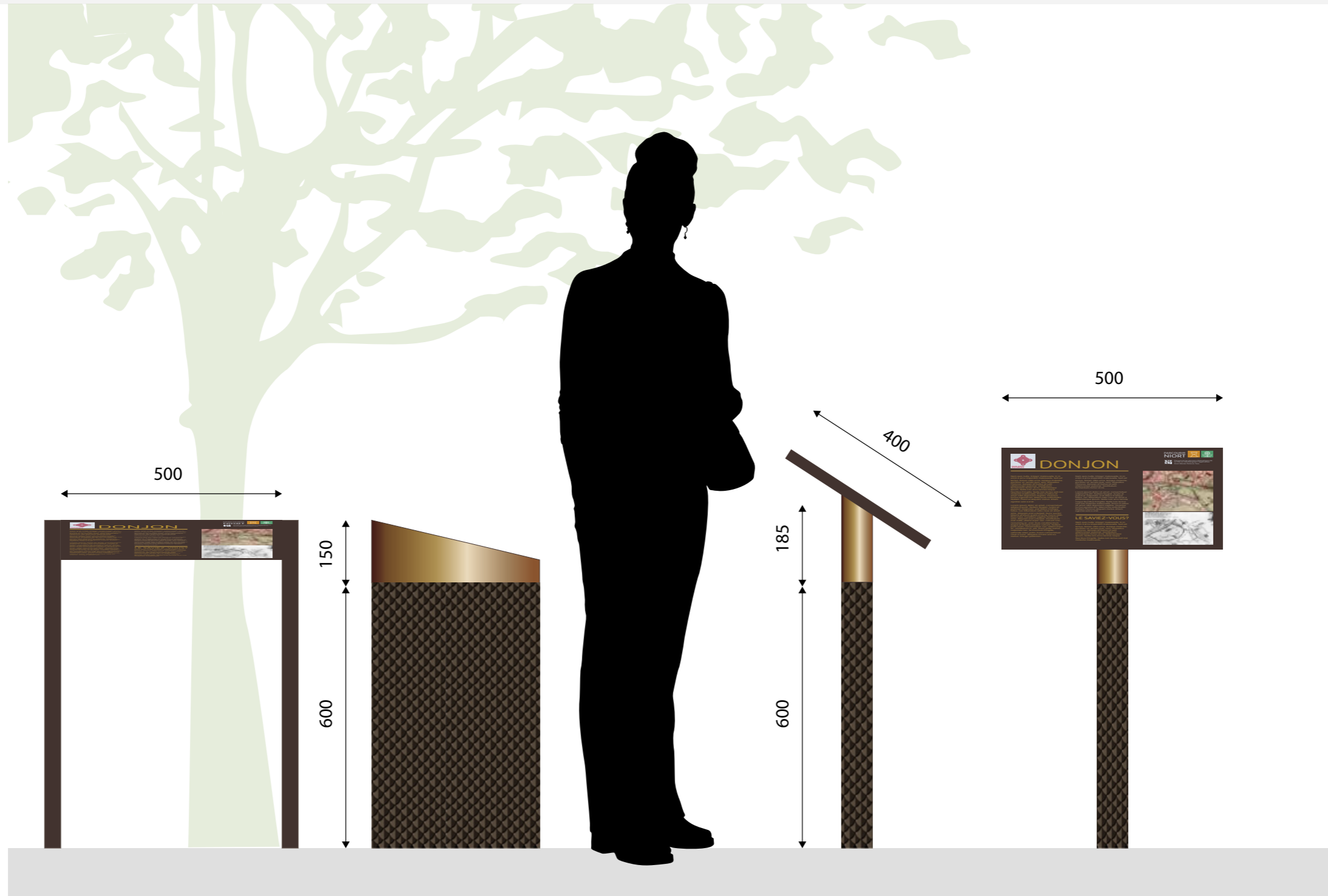




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

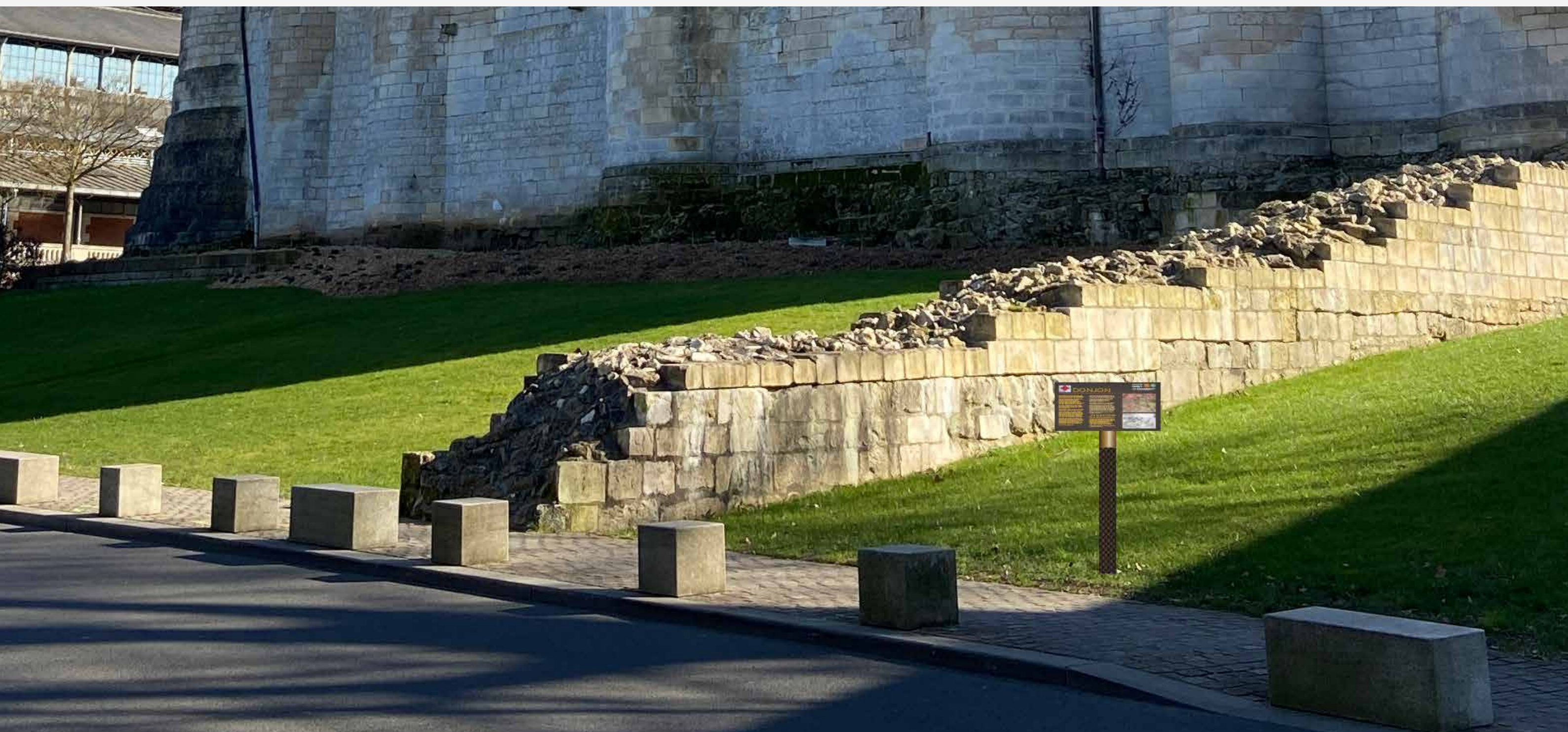
Type C2 : ID. PI / SOL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type C2 : ID. PI / SOL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type C3 : CARTEL



## Fort Foucault

Vestige d'une forteresse construite au XII<sup>e</sup> siècle en dehors des remparts.



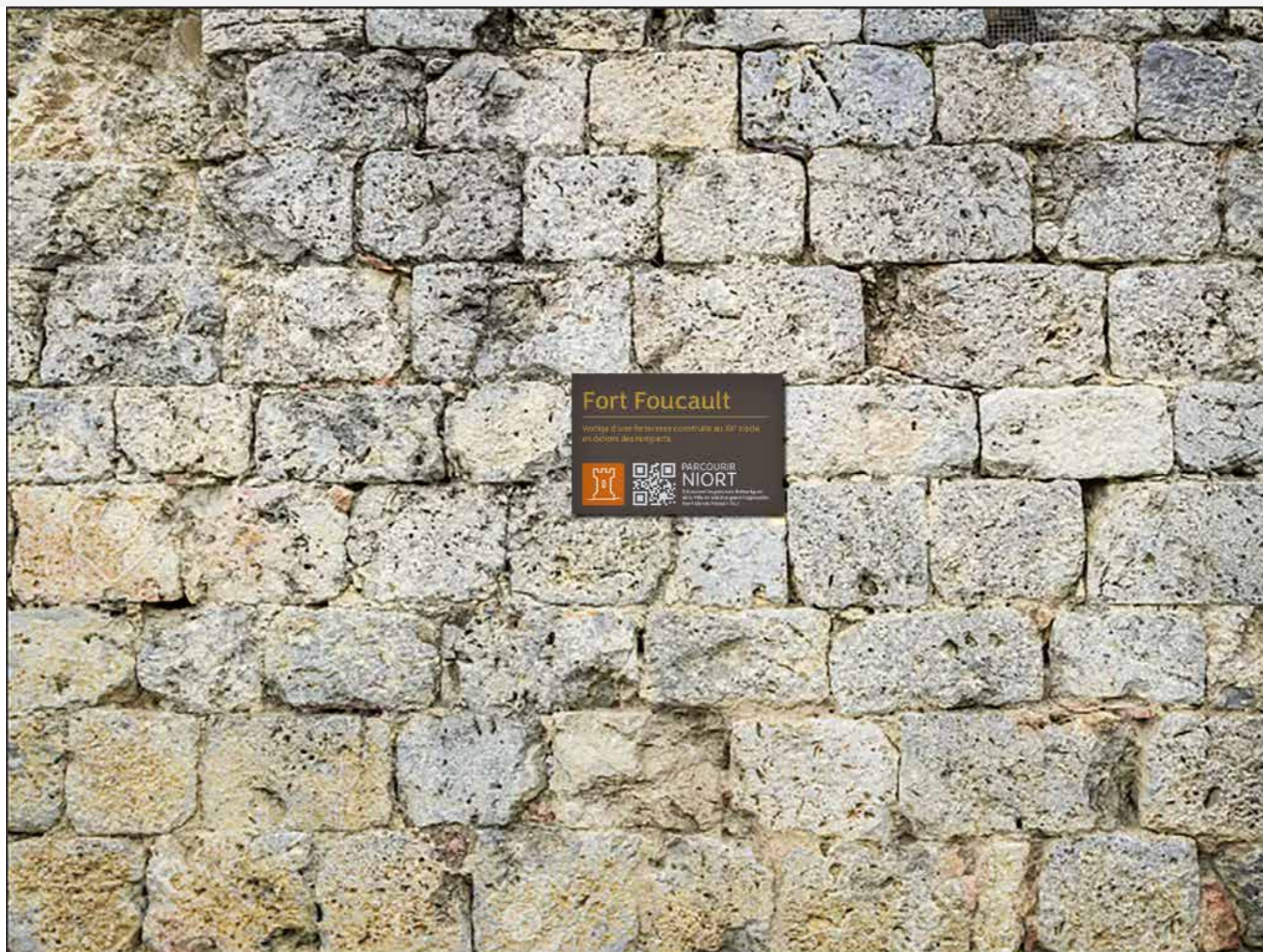
PARCOURIR  
NIORT

Découvrez les parcours thématiques de la Ville en téléchargeant l'application Niort Marais Poitevin Tour.

VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type C3 : CARTEL



## PISTE 2

*Le Marais  
Poitevin*

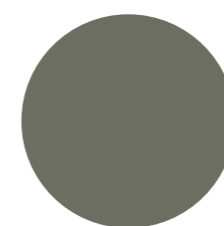
VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

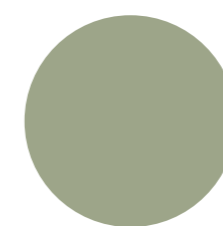
# INSPIRATION



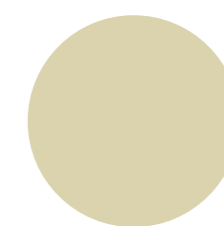
## Couleurs



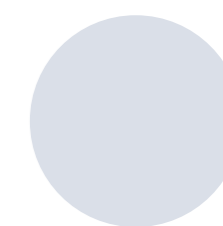
C : 54%  
M : 41%  
Y : 52%  
N : 31%



C : 42%  
M : 25%  
Y : 48%  
N : 7%

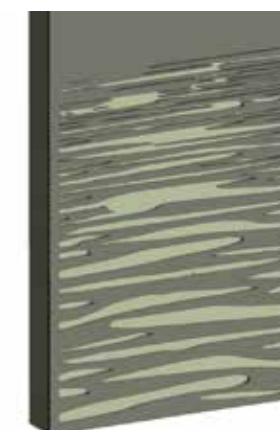
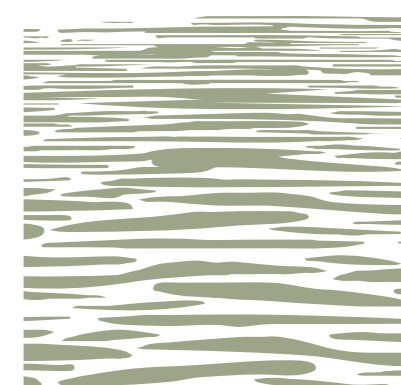


C : 18%  
M : 13%  
Y : 37%  
N : 1%



C : 18%  
M : 10%  
Y : 7%  
N : 0%

## Aluminium laqué et perforé : effet de relief



*Basic Sans*

---

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
 1234567890  
 éèàçùôî

*Costa Std*

---

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
 1234567890  
 éèàçùôî

# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 2 «MARAIS POITEVIN»

### Gamme de mobiliers





VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a1 : ENTRÉE DE VILLE



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 1**  
**«LE DRAGON»**

Type a1 : ENTRÉE DE VILLE





VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type a2 : R.I.S PARKINGS



VILLE DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE

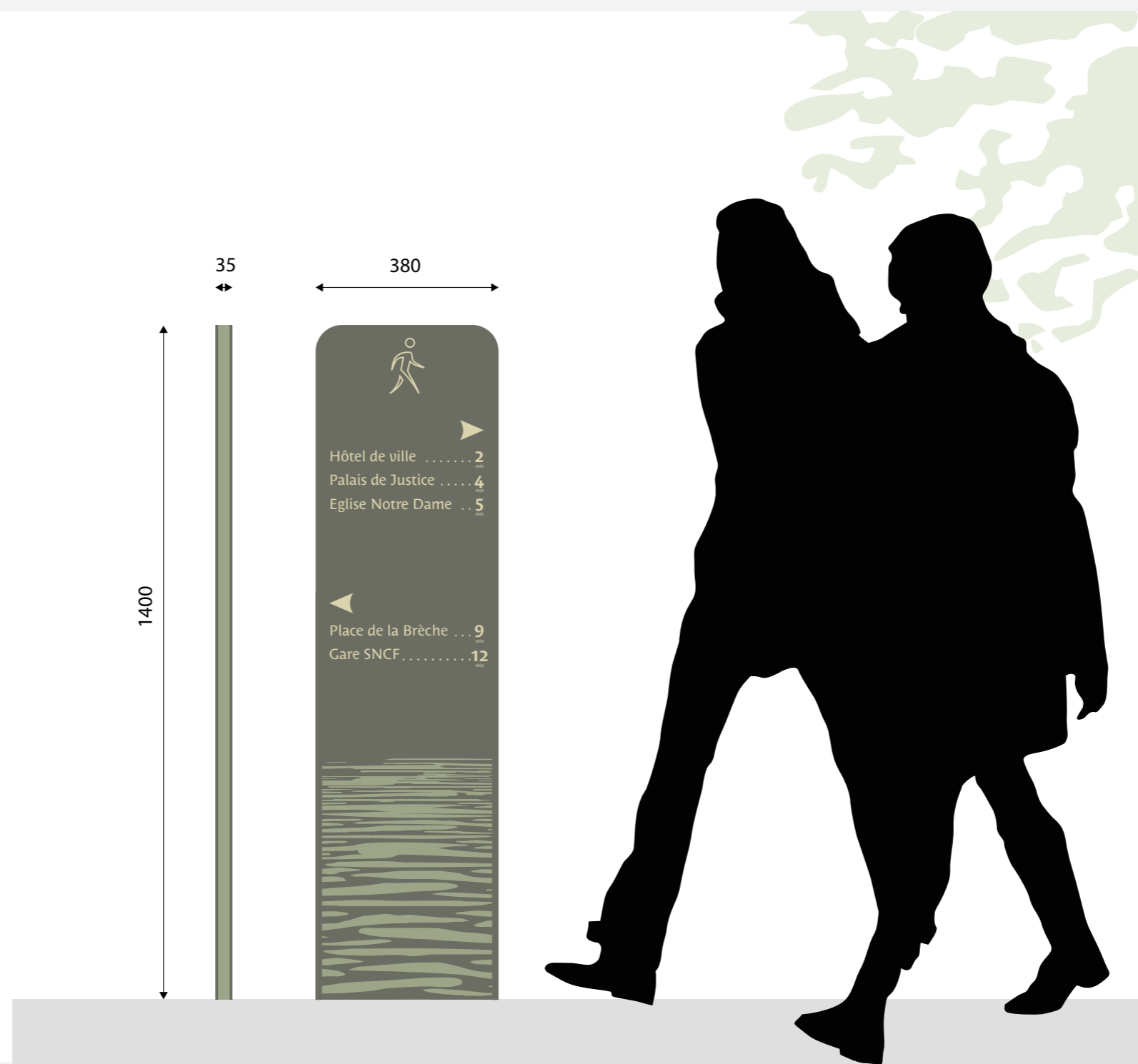


VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE

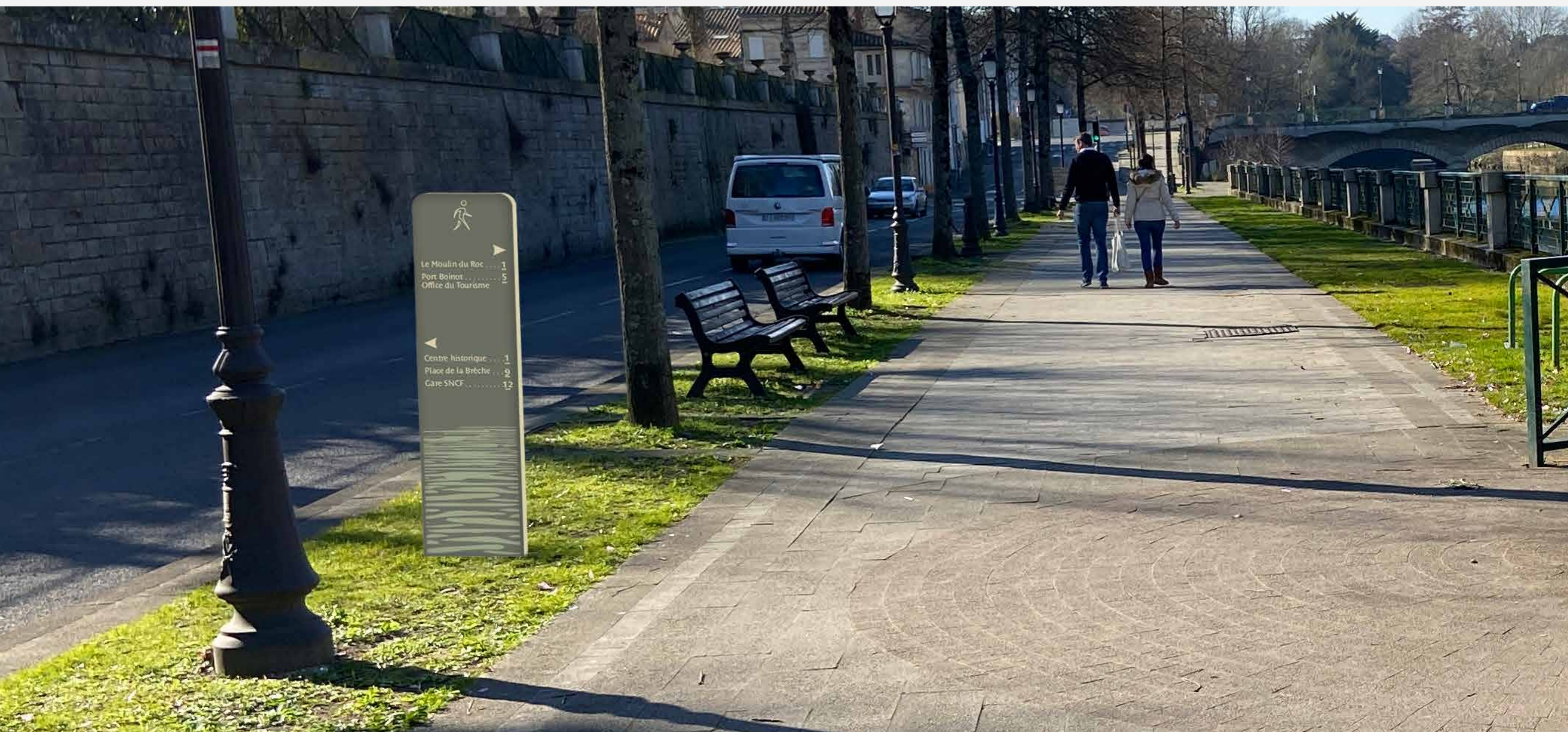




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type b1 : BALISAGE PIÉTON





VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

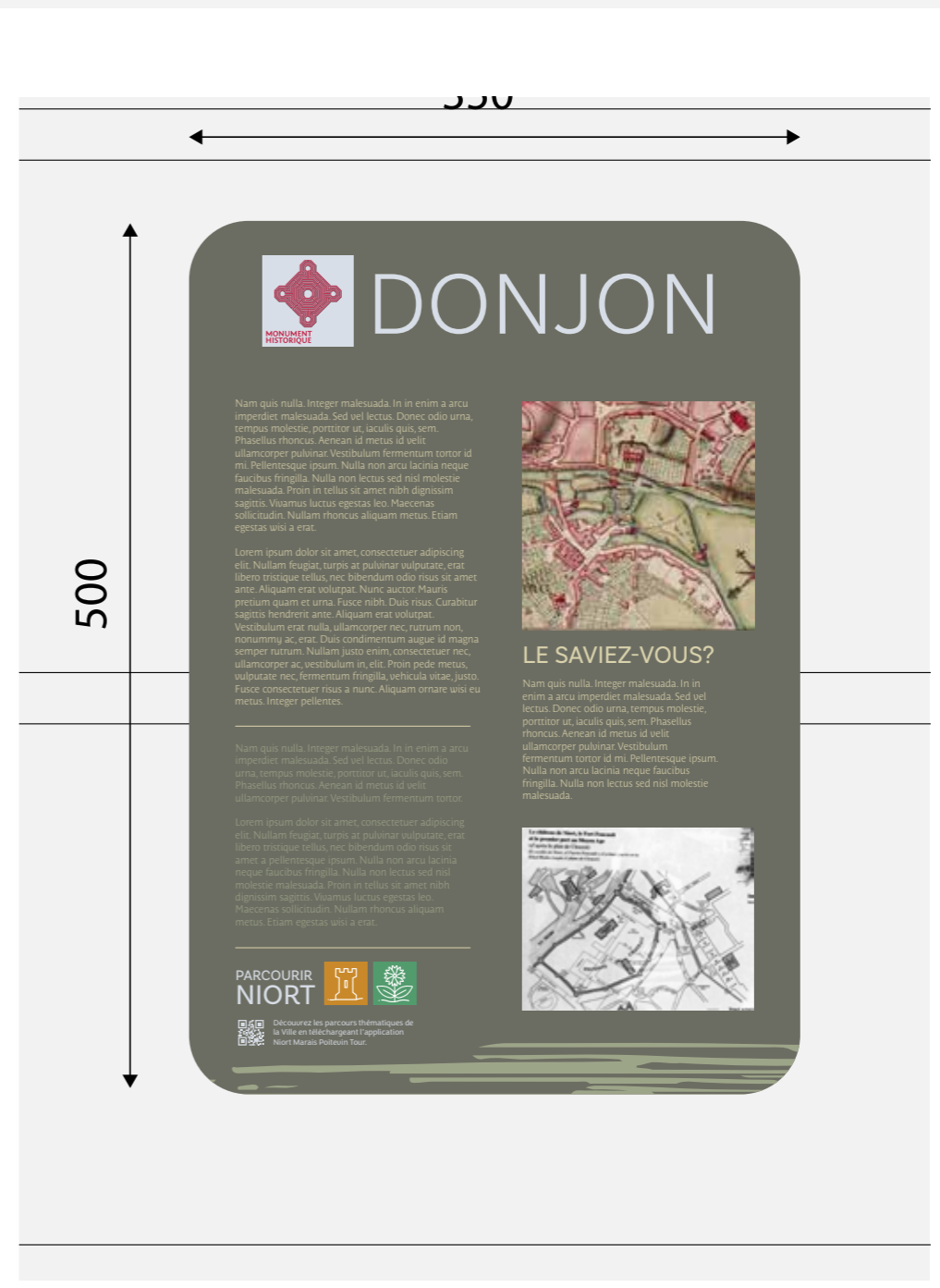
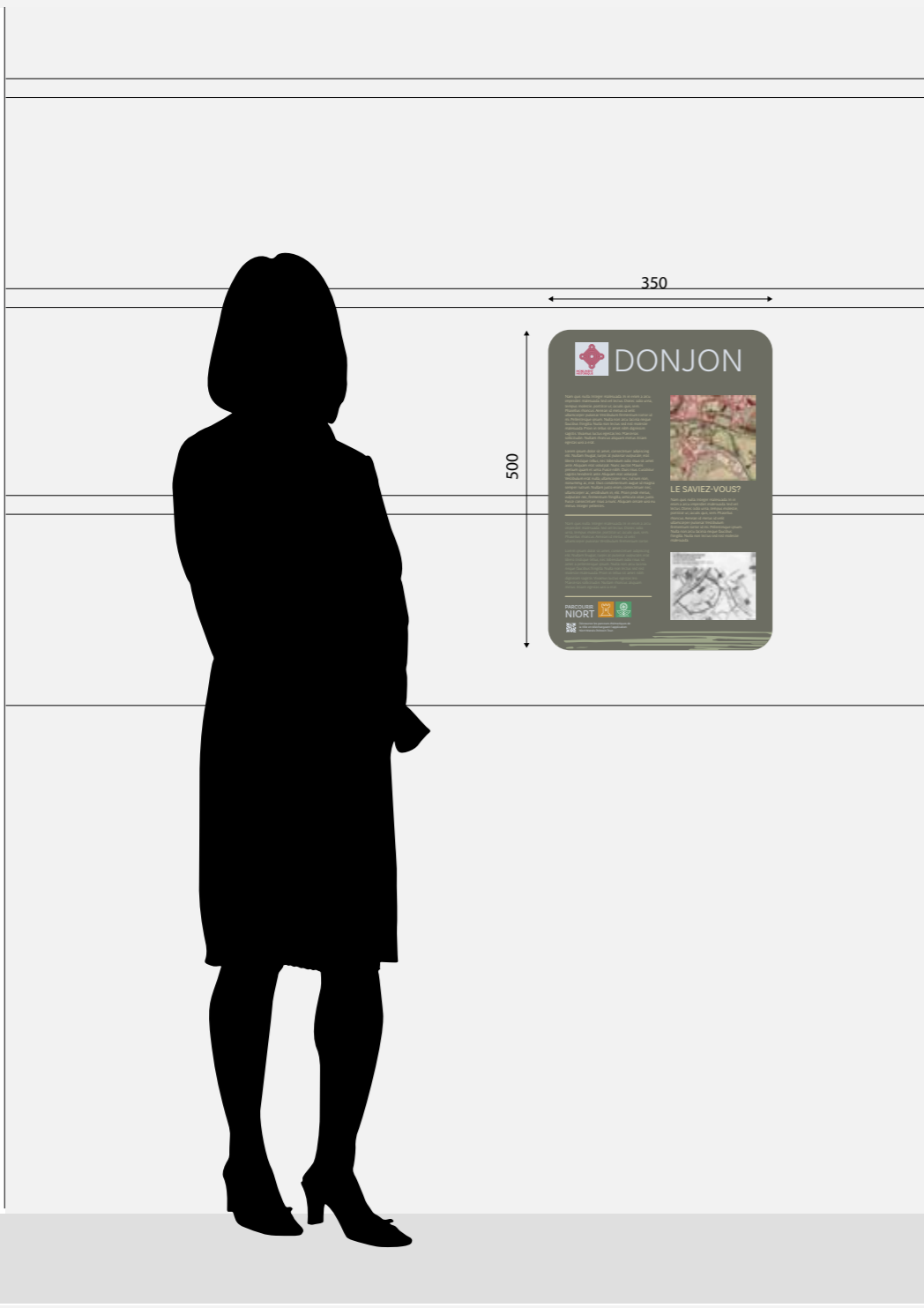
Type b2 : CLOUS DE BALISAGE



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 2 «MARAIS POITEVIN»

# Type C3 : ID. PI / MURAL

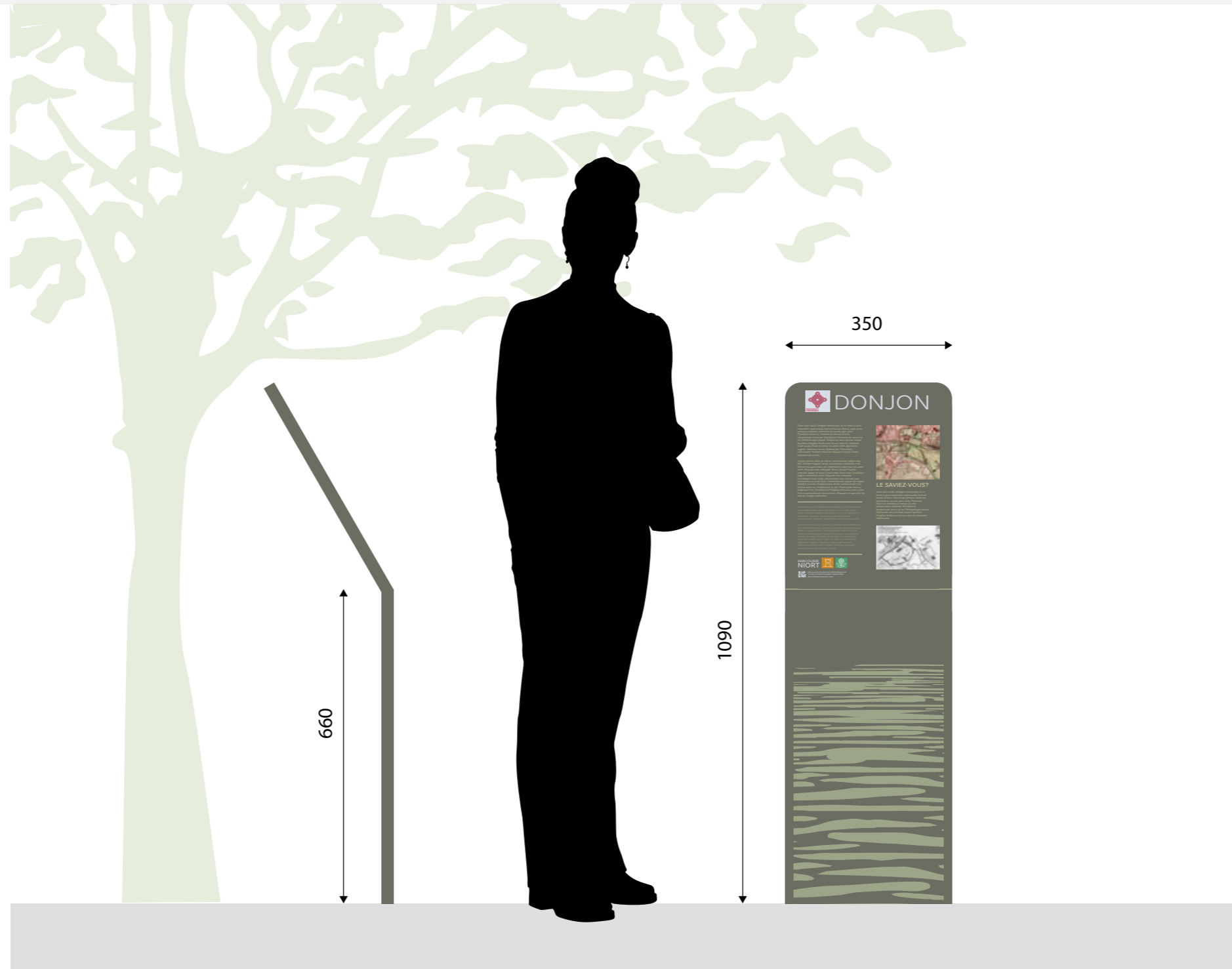




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

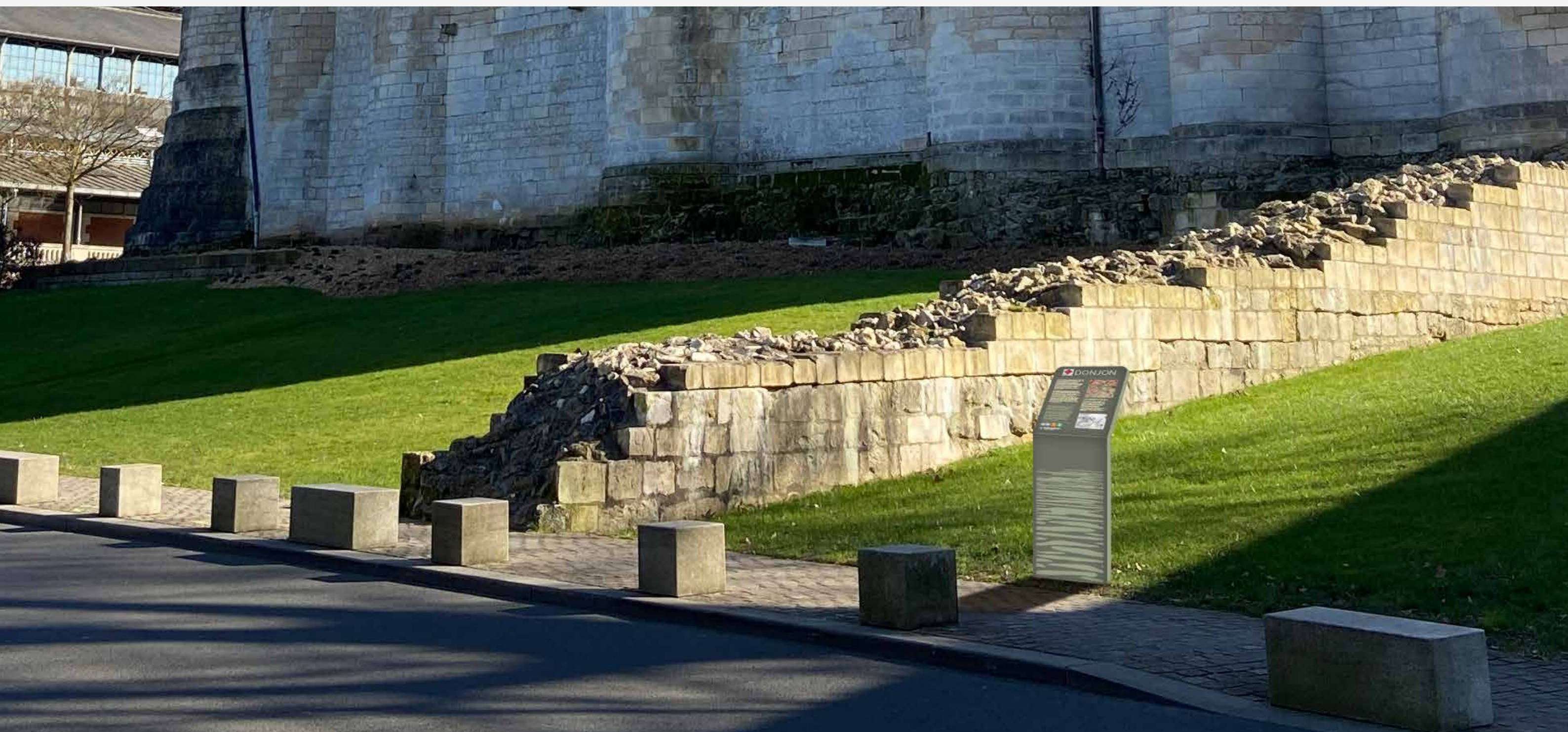
Type C2 : ID. PI / SOL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type C2 : ID. PI / SOL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

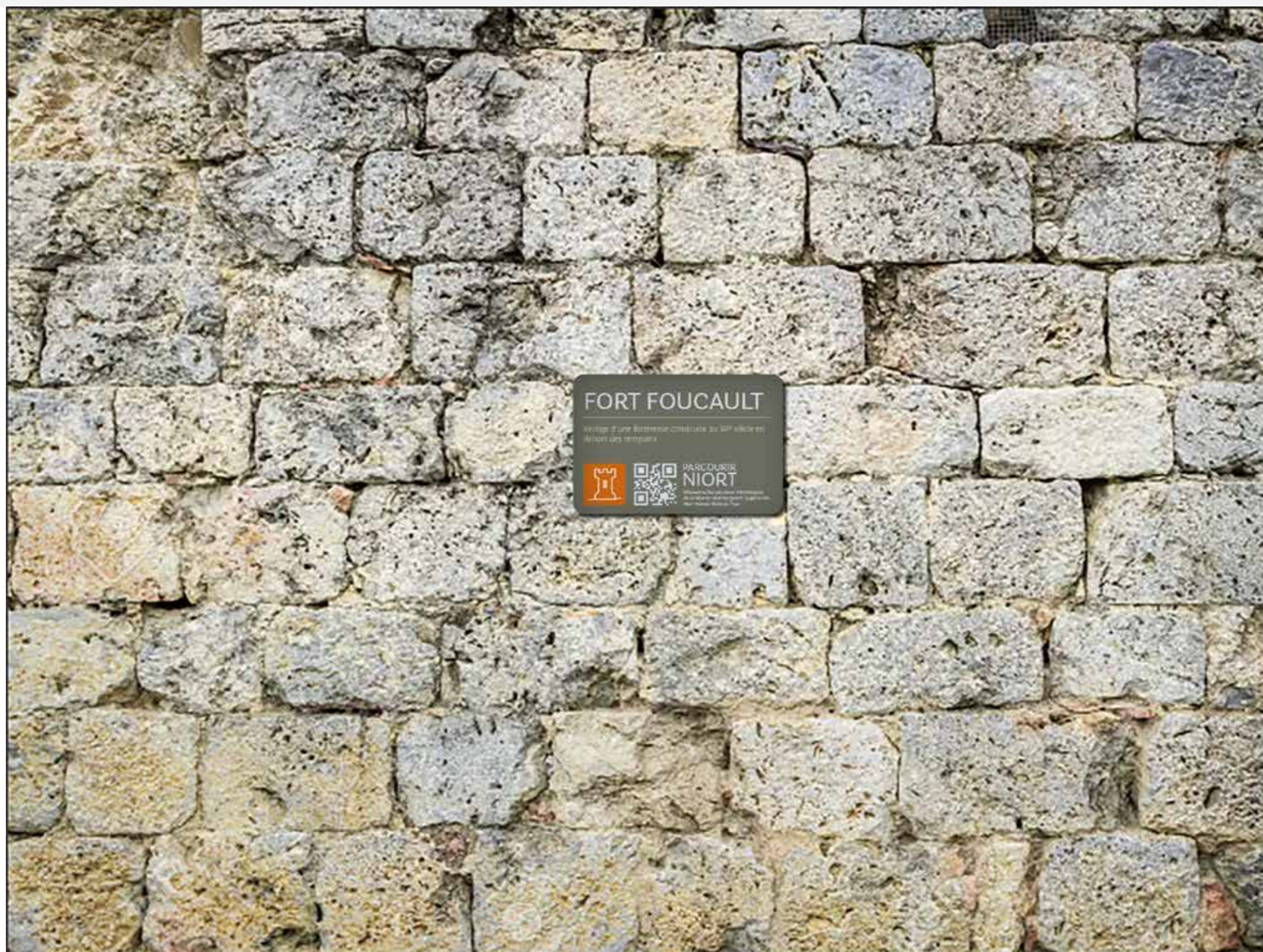
Type C3 : CARTEL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 2**  
**«MARAIS POITEVIN»**

Type C3 : CARTEL



**PISTE 3**

*Port Boinot*



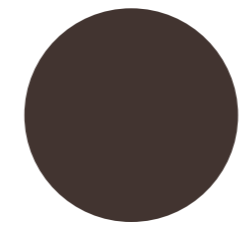
VILLE DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
PISTE CRÉATIVE 3  
«PORT BOINOT»

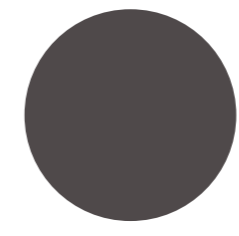
INSPIRATION



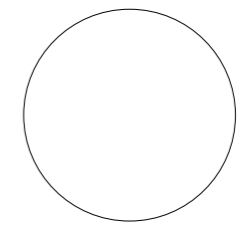
Couleurs



RAL  
8019



C : 60%  
M : 55%  
Y : 50%  
N : 50%



C : 0%  
M : 0%  
Y : 0%  
N : 0%

Aluminium laqué / Impression sur adhésif



*Roboto Light*

---

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
 1234567890  
 éèàçùôî

*Roboto Medium*

---

**abcdefghijklmnopqrstuvwxyz**  
**ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ**  
**1234567890**  
**éèàçùôî**

# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 3 «PORT BOINOT»

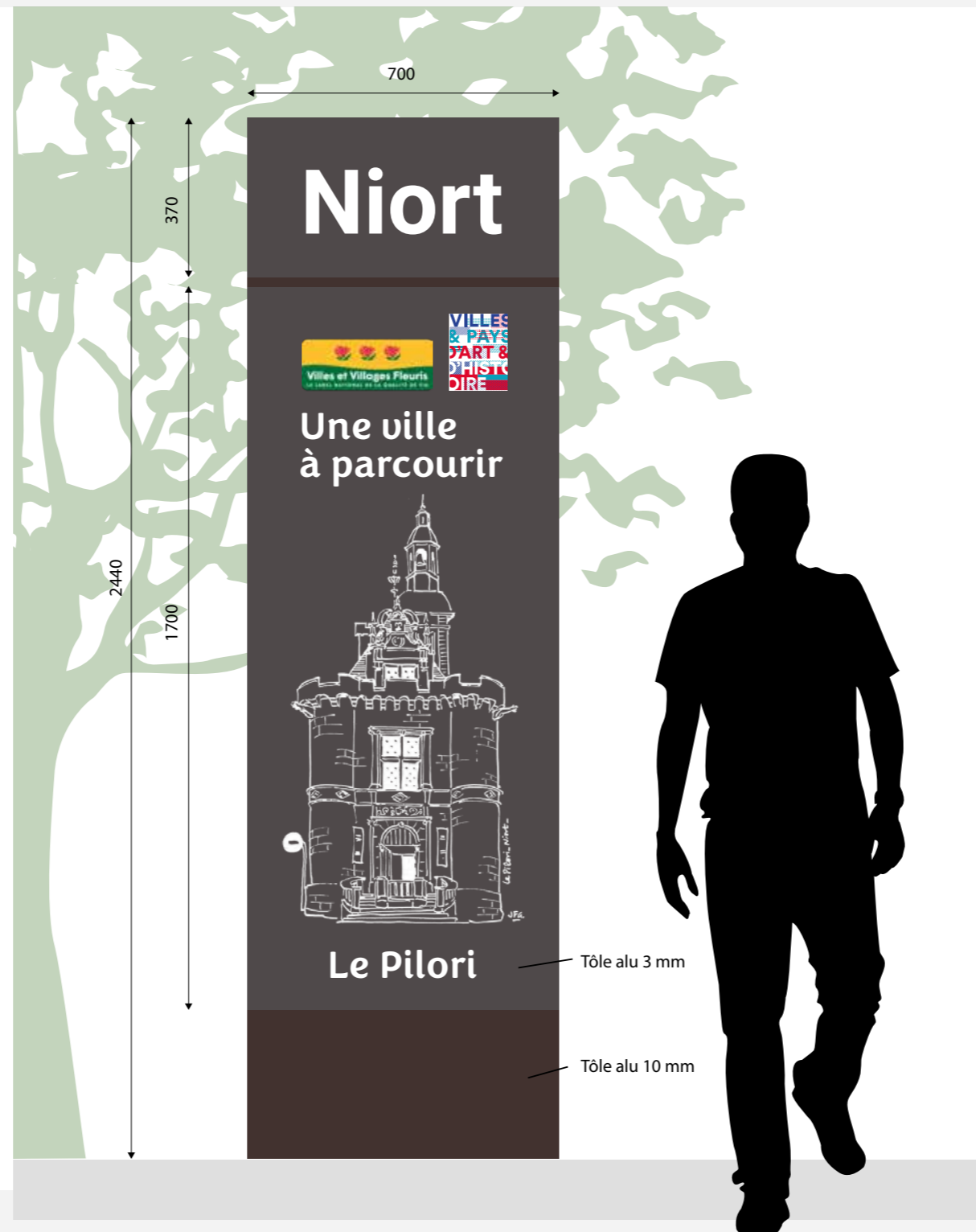
### Gamme de mobiliers



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 3 «PORT BOINOT»

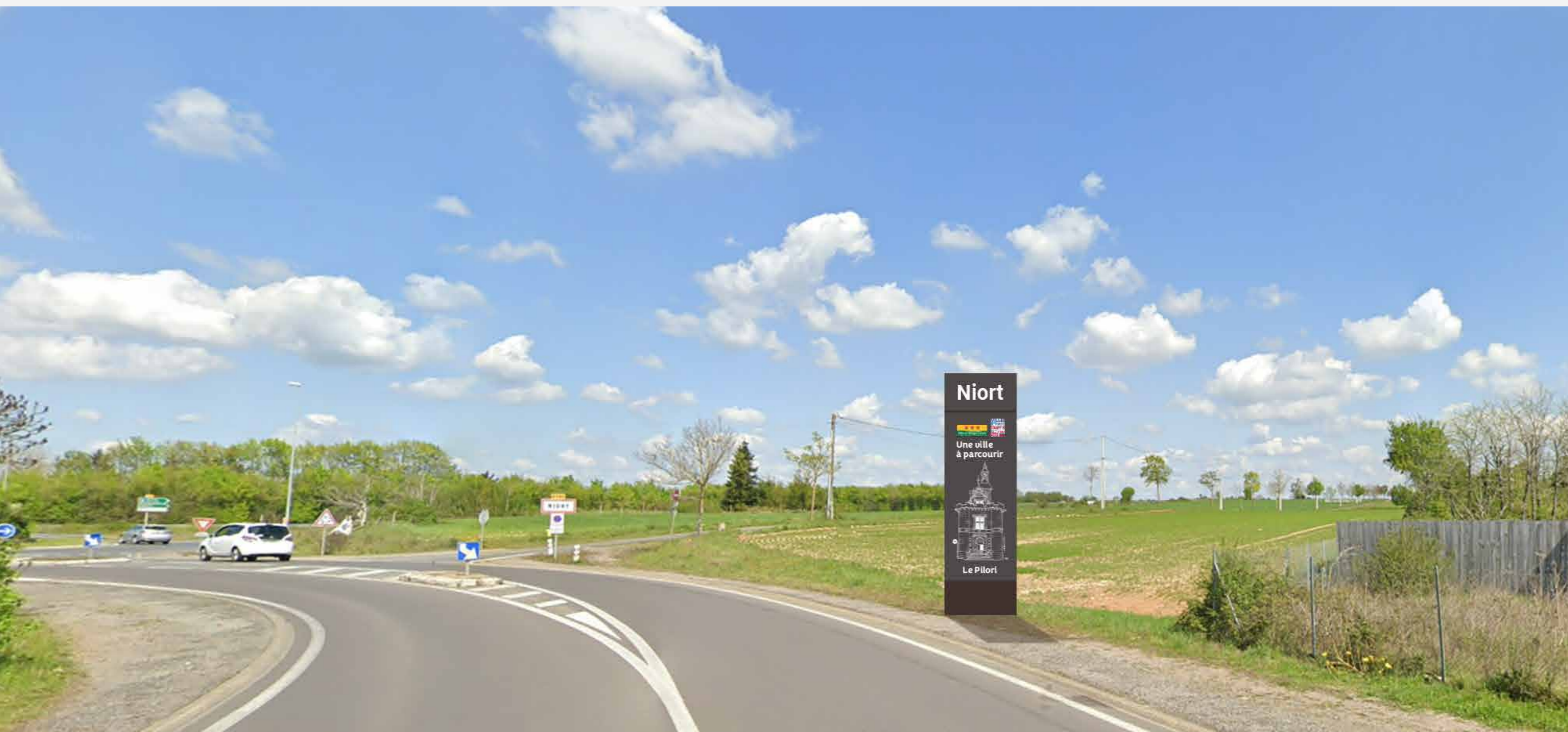
### Type a1 : ENTRÉE DE VILLE



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type a1 : ENTRÉE DE VILLE





VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type a2 : R.I.S PARKINGS



VILLE DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
PISTE CRÉATIVE 3  
«PORT BOINOT»

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE



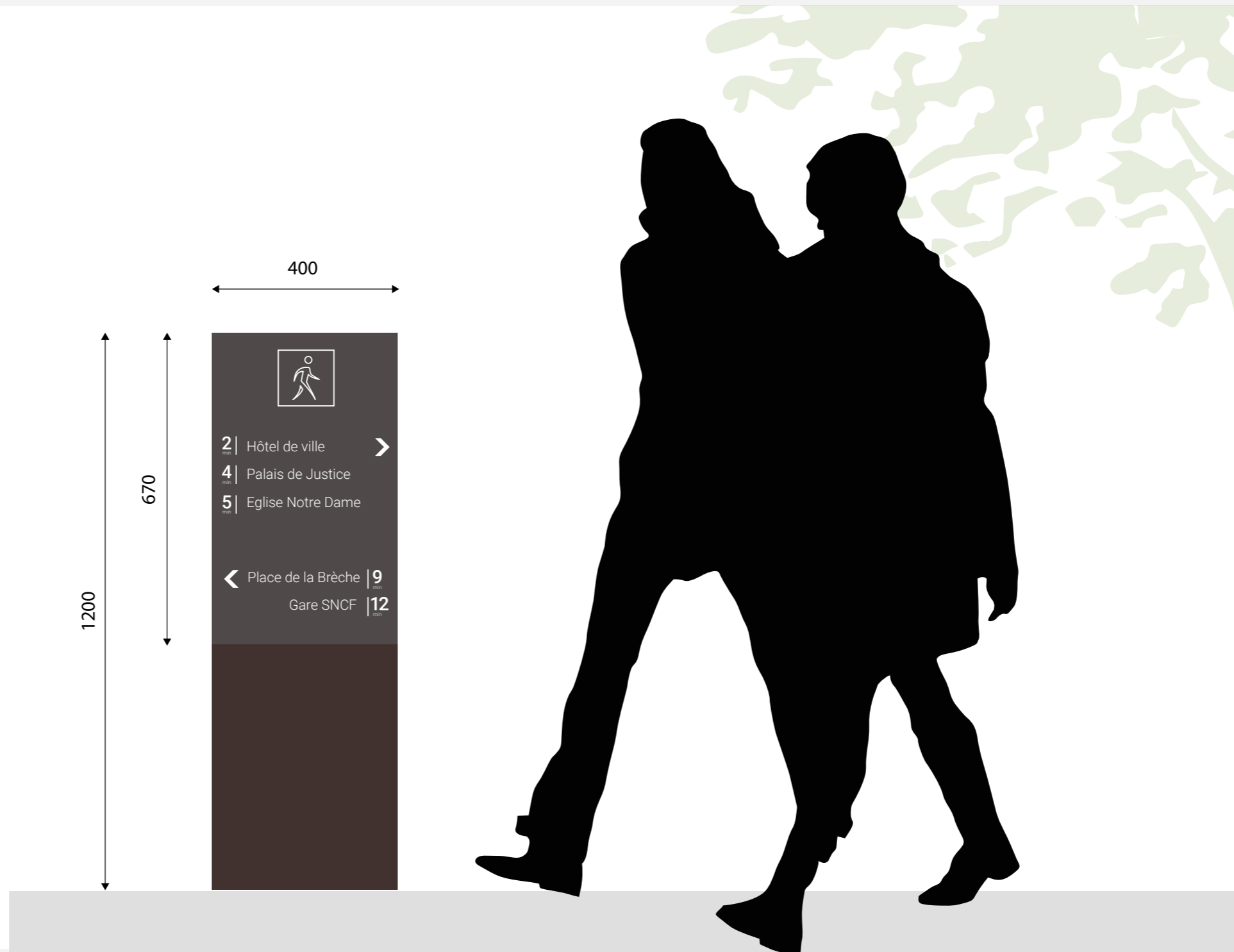


VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type a3 : R.I.S CENTRE HISTORIQUE

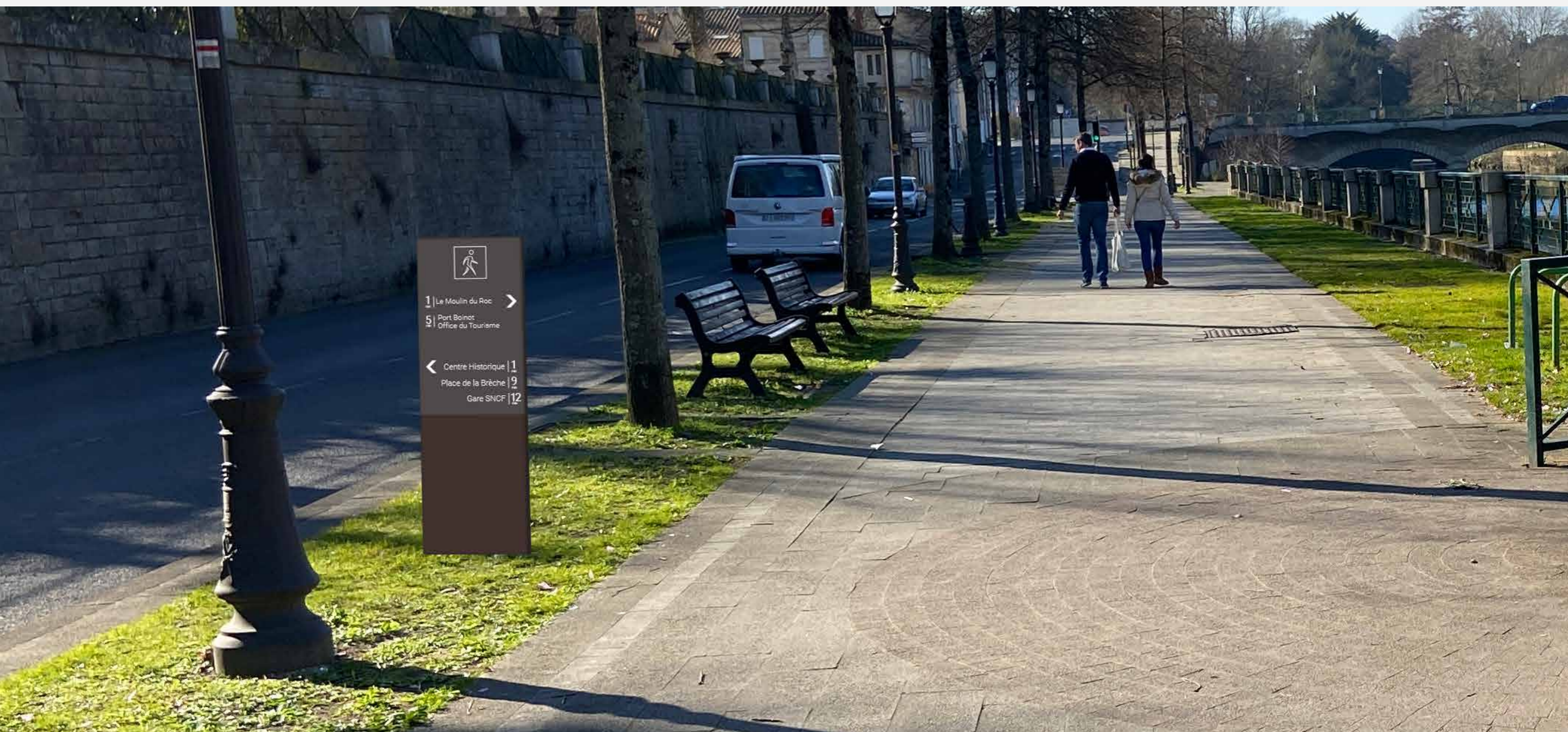




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type b1 : BALISAGE PIÉTON



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

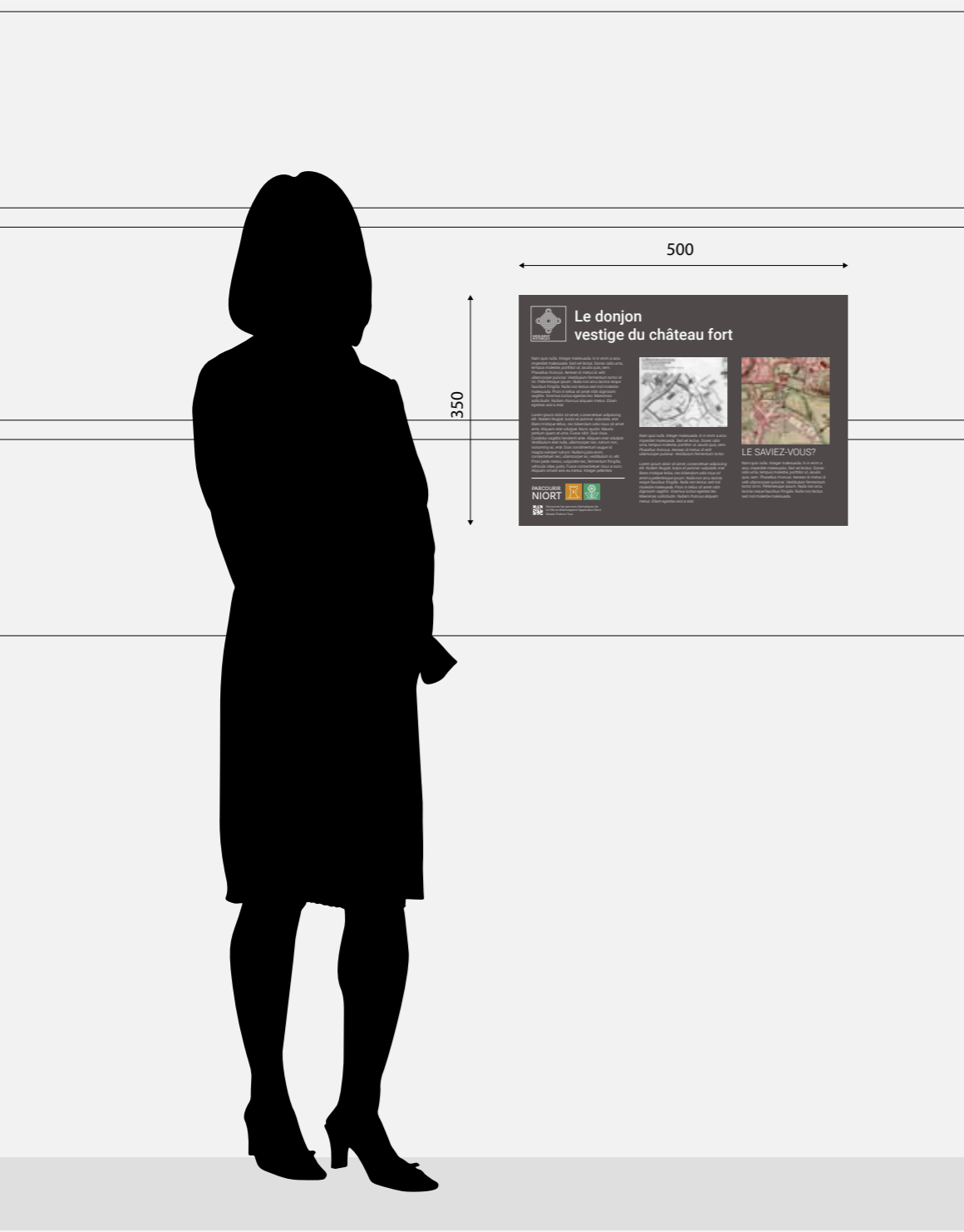
Type b2 : CLOUS DE BALISAGE



# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE PISTE CRÉATIVE 3 «PORT BOINOT»

### Type C3 : ID. PI / MURAL

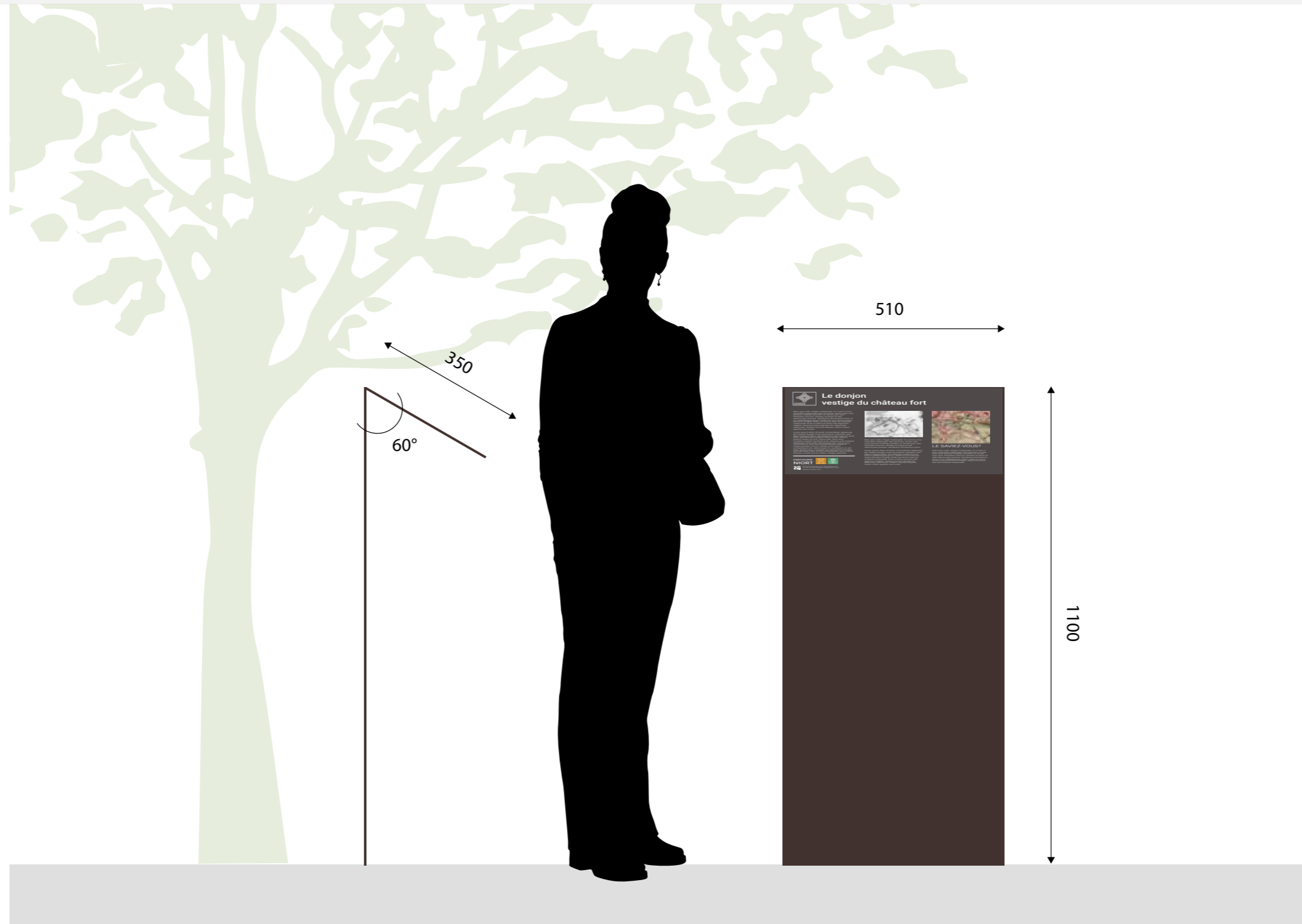




VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

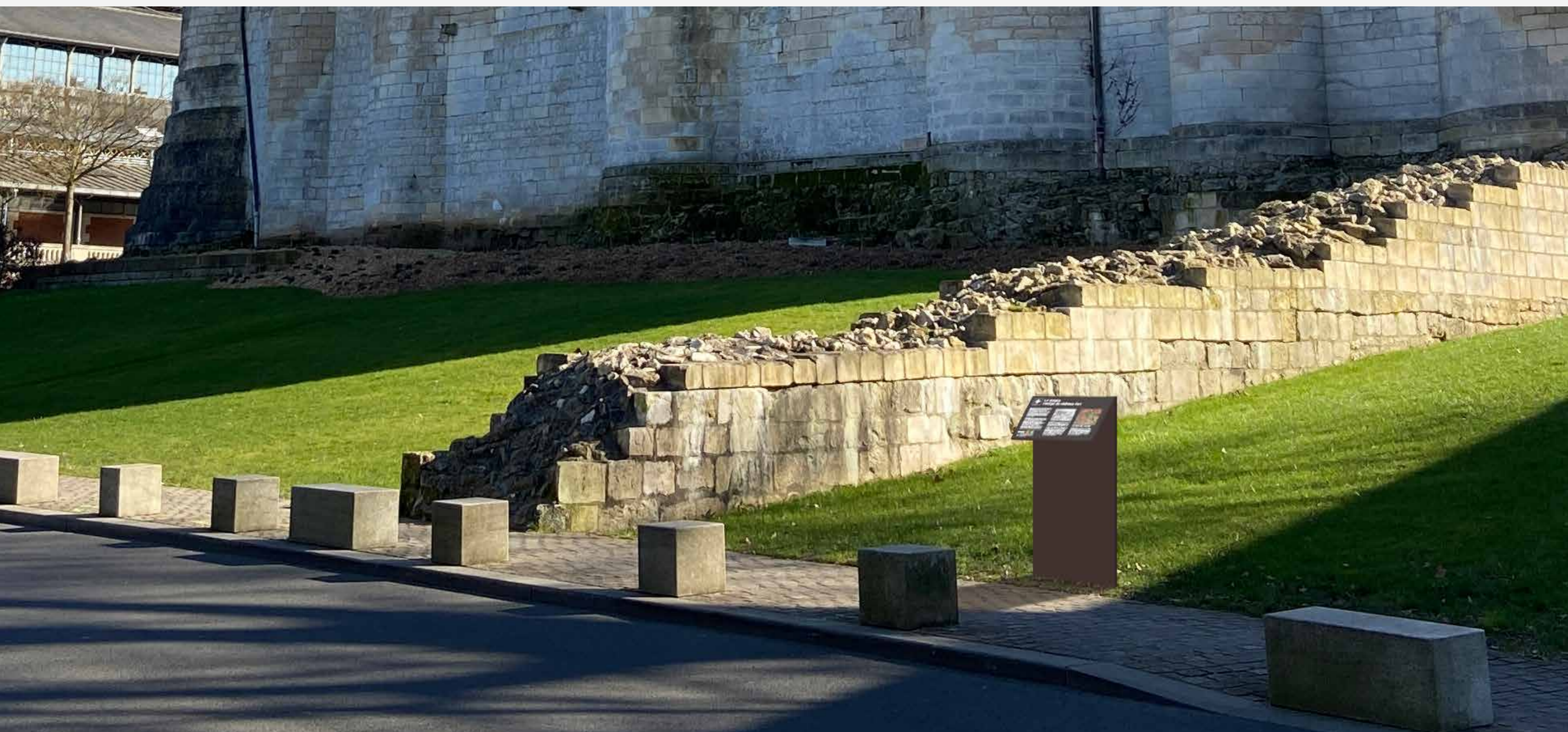
Type C2 : ID. PI / SOL



VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type C2 : ID. PI / SOL





VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

Type C3 : CARTEL



## Fort Foucault

Vestige d'une forteresse construite au XII<sup>e</sup> siècle  
en dehors des remparts.



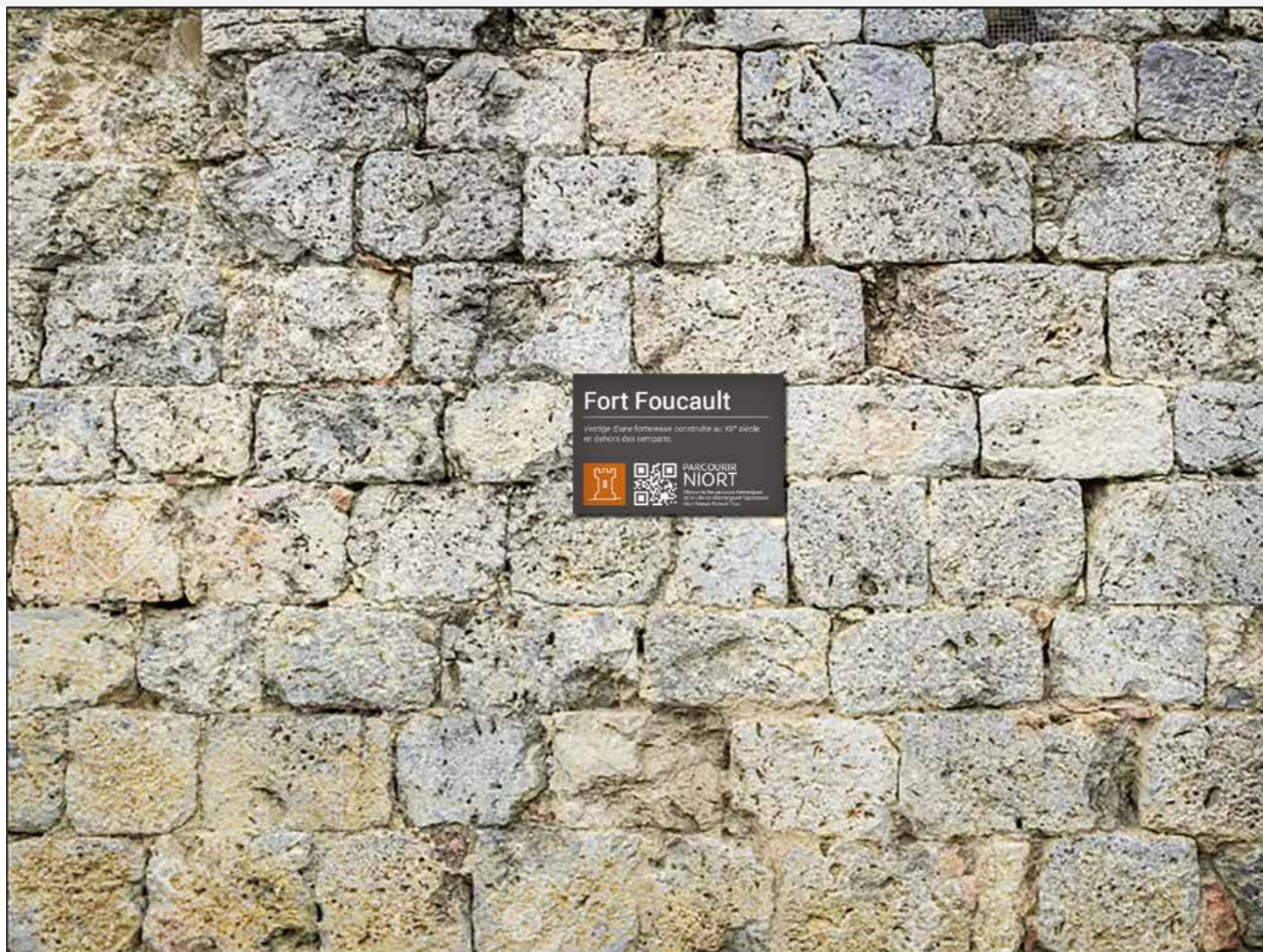
PARCOURIR  
NIORT

Découvrez les parcours thématiques  
de la Ville en téléchargeant l'application  
Niort Marais Poitevin Tour.

VILLE  
DE NIORT

PROJET SIGNALÉTIQUE  
**PISTE CRÉATIVE 3**  
**«PORT BOINOT»**

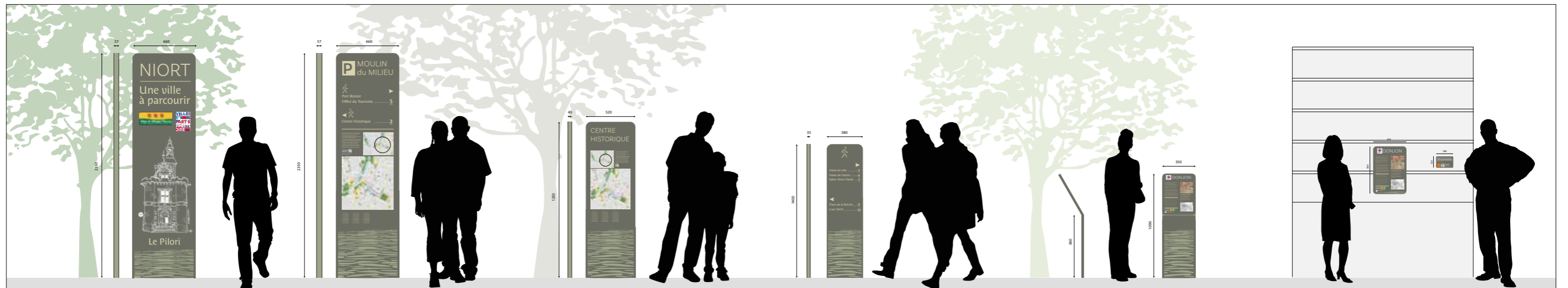
Type C3 : CARTEL



# SYNTHÈSE

# VILLE DE NIORT

## PROJET SIGNALÉTIQUE SYNTHÈSE



# *Identité, concept*

*Dragon*

*Marais  
Poitevin*

*Port  
Boinot*

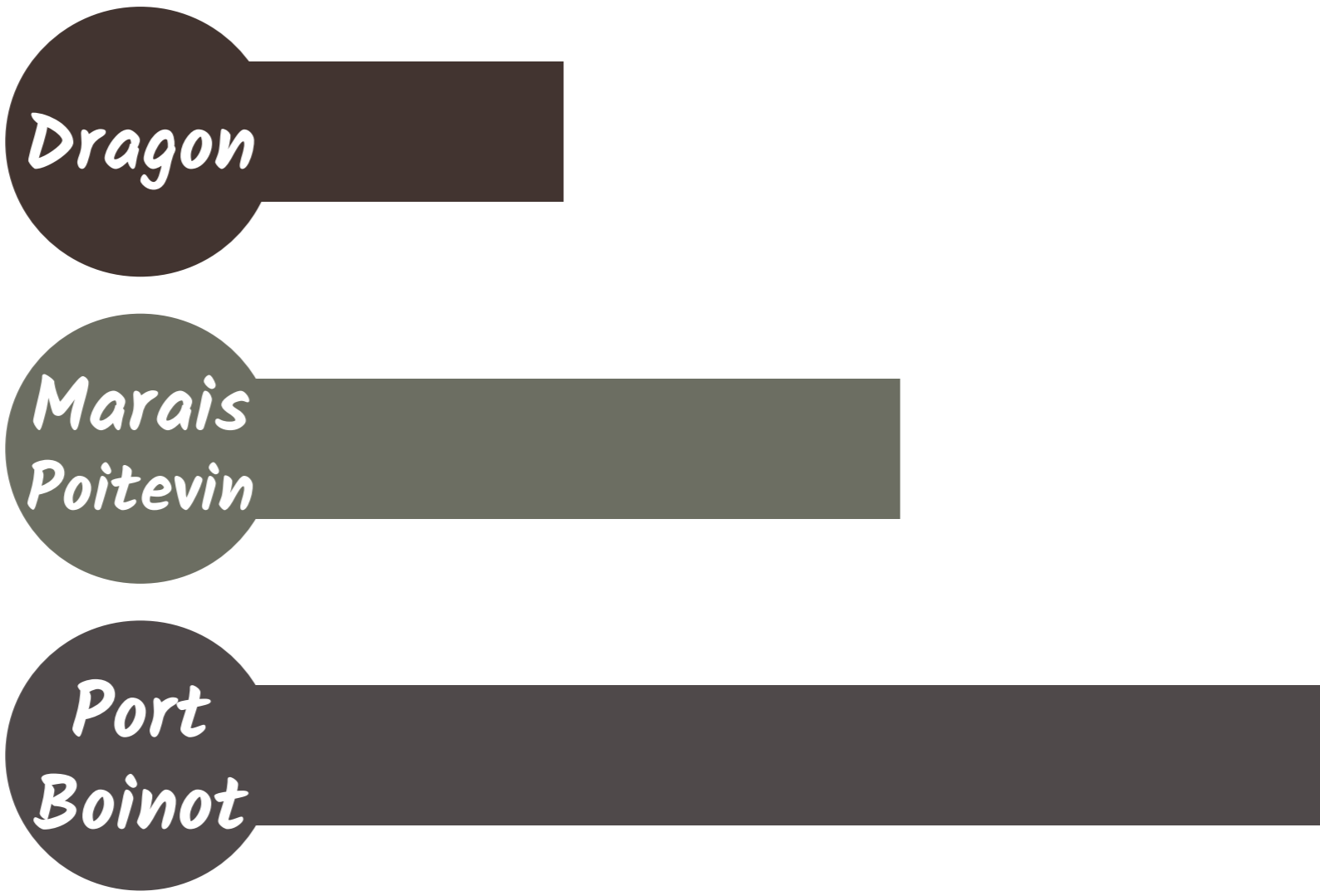
# *Intégration Centre Historique*

*Dragon*

*Marais  
Poitevin*

*Port  
Boinot*

# Coût de fabrication



# Robustesse

*Dragon*

*Marais  
Poitevin*

*Port  
Boinot*



# Entretien, maintenance

## L'HABILLAGE ADHÉSIF

- +** • Technique de fabrication peu chère
- Facile à renouveler directement sur site
- • Peu qualitatif
- Vieillit rapidement



## IMPRESSION DIRECTE OU SÉRIGRAPHIE

- +** • Résistant
- Qualitatif
- Se nettoie bien (film anti-UV et anti-graffiti)
- • Plus cher en fabrication
- En cas de renouvellement, il faut changer la plaque (à penser dans la conception)



## LAVE ÉMAILLÉE

- +** • Très résistant et durable
- Facile à nettoyer
- • N'est pas adapté à tous les supports
- Technique onéreuse







# Aux urnes, citoyens !

## Guide de l'exercice du droit de vote

### Présidentielle et législatives

- 10 avril
- 24 avril



- 12 juin
- 19 juin

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Comment aller au bureau de vote ?</b> .....	<b>3</b>
1.1 Transport .....	3
1.2 Panneaux d'informations .....	4
1.3 Accessibilité bureaux de vote .....	4
1.4 Stationnement PMR .....	5
1.5 Le bureau de vote.....	5
<b>2. Comment voter ?</b> .....	<b>6</b>
2.1 Bulletin de vote .....	6
2.2 Pièces justificatives .....	6
2.3 Autres pièces .....	8
2.4 Le jour de vote .....	9
2.5 Isoloir adapté .....	9
2.6 Mettre l'enveloppe dans l'urne.....	10
2.7 Signature .....	10
<b>3. Comment être accompagné ?</b> .....	<b>11</b>
<b>4. Recommandations</b> .....	<b>11</b>
<b>5. Pourquoi je vote en 2022 ? Les scrutins</b> .....	<b>12</b>
5.1 Dates des élections .....	12
5.2 Election présidentielle.....	12
5.3 Elections législatives. ....	13
<b>6. Informations complémentaires</b> .....	<b>13</b>
<b>7. Eléments de contexte</b> .....	<b>14</b>
<b>8. Bibliographie</b> .....	<b>15</b>

## Introduction

Ce document pour savoir:

1. Comment aller au bureau de vote ?
2. Comment faire pour voter ?
3. Comment être accompagné ?
4. Pourquoi je vote en 2022 ? les scrutins.

## 1. Comment aller au bureau de vote ?

### 1.1 Transport

Un transport gratuit est proposé le jour des élections (pour les personnes domiciliées à Niort).



Réservation obligatoire au **05 49 63 04 31**

- De **9h à 12h** et de **14h à 18h**.
- Pour le 1<sup>er</sup> tour réservation jusqu'au vendredi 8 avril 12h.
- Pour le 2<sup>ème</sup> tour jusqu'au vendredi 22 avril 12h.

## 1.2 Panneaux d'informations

Une signalétique est installée pour indiquer où se trouvent les différents bureaux de vote.

Les 42 bureaux de vote sont accessibles.

Horaires : **8h à 18h.**



## 1.3 Accessibilité bureaux de vote

Quelques bureaux de vote ne sont pas accessibles.

Pour les élections, ils sont équipés de rampes d'accès.



## 1.4 Stationnement PMR

Concernant les bureaux de vote situés dans des écoles, les présidents des bureaux de vote acceptent de laisser les barrières ouvertes pour que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent stationner dans la cour de l'école.

## 1.5 Le bureau de vote

Ils ont tous la même configuration.



## 2. Comment voter ?

### 2.1 Bulletin de vote

Avant les élections, vous recevez à votre domicile le programme détaillé des candidats et des bulletins de vote.

**Le jour des élections, vous pouvez prendre avec vous un des bulletins reçus à votre domicile.**

### 2.2 Pièces justificatives

**Prenez votre carte électorale** avec vous le jour des élections, elle facilite la recherche de votre nom dans la liste.

La carte électorale indique le bureau de vote auquel vous êtes rattaché, et votre numéro d'émargement. Ce numéro permet de vous situer dans la liste d'émargement cela permet de réduire le temps d'attente.

Le **QR code** qui figure sur la carte électorale permet d'accéder au portail internet [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr). Ce QR code est le même pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs. **Il n'y a aucune collecte de données personnelles.**



À chaque scrutin, la carte est tamponnée avec la date du jour.  
(Exemple : 10 MARS 2022)

REMARQUE IMPORTANTE  
Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

**CARTE ÉLECTORALE**



Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le numéro national d'électeur est unique et permanent.

LIEU DE VOTE

NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE

N° du bureau de vote

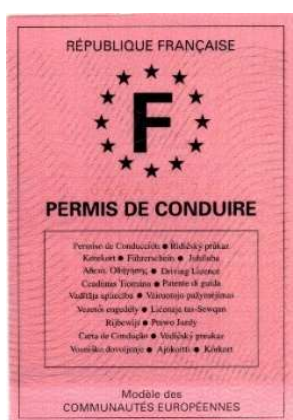
<b>Numéro national d'électeur</b> (à fournir pour donner ou recevoir une procuration)	Date de naissance	N° d'ordre sur la liste
Signature du Maire	Cachet de la Mairie	Signature du titulaire

## 2.3 Autres pièces

**Vous devez avoir une pièce d'identité sur vous.**

Par exemple :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Cartes avec photos (carte vitale, CMI (carte mobilité inclusion)....



## 2.4 Le jour de vote

- Prenez votre **crayon bleu ou noir.**

L'assesseur du bureau de vote, personne présente à la table d'accueil, vous demandera **votre carte électorale et votre pièce d'identité.**

Si vous avez oublié de prendre avec vous votre bulletin de vote, vous pourrez en prendre (2 au minimum) sur la table disposée dans le bureau de vote.

**Prendre une enveloppe sur la table.**

Vous vous dirigez ensuite vers les isolements, les cabines avec des rideaux.

## 2.5 Isolement adapté

Un isolement spécifique pour les personnes en situation de handicap est installé dans chacun des bureaux de vote de la ville de Niort.

Il est plus spacieux que les autres isolements.

Il est équipé d'une tablette plus grande et plus basse.

**Mettre le bulletin de vote choisi dans l'enveloppe.**



## 2.6 Mettre l'enveloppe dans l'urne

Les urnes, boîtes où l'on vote, sont posées sur un petit bureau pour qu'une personne en fauteuil roulant ou une personne de petite taille puissent y accéder.



## 2.7 Signature

Après avoir voté, **je signe** en face de mon nom sur un registre appelé liste d'émargement.

### 3. Comment être accompagné ?



Si vous n'êtes pas en mesure de voter seul, vous avez la possibilité d'être accompagné :

- pour mettre le bulletin dans l'enveloppe dans l'isoloir,
- mettre l'enveloppe dans l'urne.

Si vous n'arrivez pas à signer seul, **l'accompagnateur que vous avez choisi** peut signer pour vous. Il doit noter à côté de la signature : l'électeur ne peut signer lui-même

Votre accompagnateur doit avoir sa carte d'électeur et une pièce d'identité. Il n'est pas obligé d'être inscrit dans le même bureau de vote que vous, ou sur la commune de Niort. Par exemple, il peut être en visite chez vous mais être inscrit à Paris.

### 4. Recommandations

**6 personnes au maximum** seront autorisées à être présentes en même temps dans le bureau de vote.

Afin d'éviter les files d'attentes, il est recommandé de vous rendre aux bureaux de vote :

- entre 8h15 et 9h30
- ou entre 12h30 et 14h



## 5. Pourquoi je vote en 2022 ? Les scrutins

### 5.1 Dates des élections

Les 10 et le 24 avril 2022 ;

- élection présidentielle

Les 12 et 19 juin 2022 ;

- élections législatives.

### 5.2 Election présidentielle

Elle permet d'élire le président de la République française pour 5 ans.

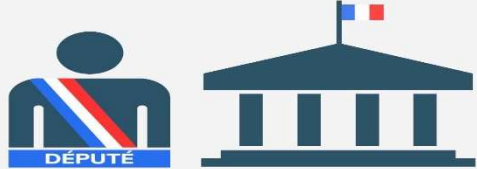
## 5.3 Elections législatives.

Lors des élections législatives, les électeurs désignent les députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Élu à l'Assemblée nationale, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du gouvernement.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

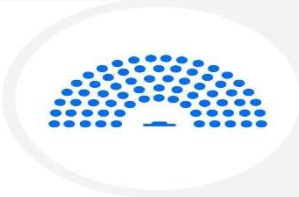
### Quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?



**577 députés siègent au Palais Bourbon**


#### TRAVAIL LÉGISLATIF

- Examen des projets de loi
- Dépôt de propositions de loi
- Dépôt d'amendements
- Vote de la loi
- En cas de désaccord avec le Sénat, l'Assemblée nationale a le dernier mot




#### CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

- Questions au gouvernement <
- Motion de censure <
- Commissions d'enquête <




#### ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Contrôle de l'application des lois
- Travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC)



Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2019



## 6. Informations complémentaires

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre le service Elections au

**05 49 78 75 03**



## 7. Éléments de contexte

Le principe de l'accessibilité des bureaux et techniques de vote est posé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et ce quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, mental ou psychique. Comme tous les citoyens, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir exercer leur droit de vote.

Autre texte, la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en France le 20 mars 2010 stipule que les États « s'engagent à faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres ».

La loi de programmation 2018-2022 de la réforme pour la justice publiée au journal officiel du 25 mars 2019 reconnaît la pleine et entière citoyenneté des personnes en situation de handicap ou de fragilité. Elle abroge l'article L5 du code électoral qui soumettait le droit de vote des personnes sous tutelle à une décision du juge. Désormais les majeurs sous



tutelle peuvent exercer ce droit personnel. Elles peuvent se faire aider pour voter.

## **8. Bibliographie**

[http://www.adapei09.fr/images/Kit-Animation\\_vote.pdf](http://www.adapei09.fr/images/Kit-Animation_vote.pdf).

[https://www.unapei.org/wpcontent/uploads/2020/02/202001\\_DroitDeVoteFALC\\_fiche-de%CC%81taille%CC%81e.pdf](https://www.unapei.org/wpcontent/uploads/2020/02/202001_DroitDeVoteFALC_fiche-de%CC%81taille%CC%81e.pdf)

<https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=626cc38140369a6cf939d38aee9aa28c.pdf&id=39555>.

[https://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126\\_cp\\_cncdh\\_droit\\_de\\_vote\\_des\\_personnes\\_handicapees.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126_cp_cncdh_droit_de_vote_des_personnes_handicapees.pdf).

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionri ghtspersonswithdisabilities.aspx>.

# À Niort, le festival du polar Regards noirs se rend à l'Ehpad

Publié le 10/02/2022 à 06:25 | Mis à jour le 10/02/2022 à 10:54



Autrice et éditrice, Claire Renaud a rencontré une dizaine de résidents de l'Ehpad hospitalier Le Cèdre bleu, à Niort, hier après-midi.

© Photo NR

---

## Le 8e festival du polar de la Ville de Niort s'est ouvert hier, avec la toute première rencontre de son histoire en Ehpad. Pas facile. Mais très émouvant.

---

C'est parti pour Regards noirs. Le huitième festival du polar de la Ville de Niort s'est ouvert mercredi 9 février avec ses expositions et les rencontres en Ehpad, avant le gros week-end ouvert au public qui l'attend cette semaine (*lire ci-dessous*).

Jour de première, donc, ce mercredi puisque l'une des nouveautés de cette édition 2022 est de partir à la rencontre des personnes âgées dans les Ehpad. Sept résidences sont ainsi concernées par ces rencontres d'auteurs, à commencer par Le Cèdre bleu, à Niort, hier.

### « Des élans d'humanité en un éclair »

Réunis dans la salle d'animation de cette résidence qui dépend du centre hospitalier de Niort, ils étaient une dizaine de résidents au rendez-vous de la rencontre avec Claire Renaud, autrice et éditrice parisienne.

Entre des lectures d'extraits de *La Valse des petits pas*, son dernier roman paru en janvier, et les thèmes abordés, Claire Renaud n'était pas dépaylée puisqu'elle est déjà intervenue ainsi auprès de personnes âgées, en compagnie d'un peintre, au cours d'ateliers d'art thérapie pour des malades d'Alzheimer.

« *Ce qui me touche toujours, ce sont ces élans d'humanité qui, d'un coup, traversent la pièce en un éclair* », confiait-elle, au sortir de cette rencontre d'une heure.

Pas de *Mamies qui attaquent*, ici, pour reprendre le titre de son roman jeunesse paru en 2019. Mais, au moment de parler de l'amour qui nourrit son dernier roman par le menu, ce fut justement l'attaque de cet éclair d'humanité, comme un coup de fouet dans l'atmosphère lorsque l'un des résidents confia que sa belle l'avait quitté... quand il est entré à l'hôpital.

Pas facile de rebondir après ça. Pour autant, Louis Levionnois, 73 ans, au Cèdre bleu depuis un mois, y a trouvé son compte. L'ancien prof de lettres qui a fait deux ans de coopération en Afrique était ravi de cette rencontre. « *C'est encourageant, cela porte en soi tout l'espoir que l'on continue à écrire et à lire* », confiait cet aîné.

### « L'avenir des Ehpad c'est de décroïsonner »

Pour Yves Massardier, responsable des animations au Cèdre bleu qui avait bien fait les choses en amont avec des lectures d'extraits et des échanges avec les résidents pour préparer la venue de l'autrice, « *c'est vraiment super, cette nouveauté : nous sommes très preneurs parce que nous sommes aussi un lieu d'échanges, de vie et de culture. L'avenir des Ehpad, c'est de décroïsonner. Cela a provoqué des discussions et fait remonter des souvenirs ; on ne s'attendait pas à ce que ça réveille autant de choses.* »

# Des pinceaux pour « s'évader » de la maison d'arrêt

Dans le cadre du festival Le 4<sup>e</sup> Mur, douze détenus de la maison d'arrêt ont réalisé deux fresques murales. Force et légèreté étaient les thèmes retenus.

Lorsqu'on entre dans la cour de sport de la maison d'arrêt, surveillée par un grillage de métal, ce ne sont pas les murs décrépis qui sautent aux yeux. Mais plutôt la force impressionnante de cette montagne bleue et orange. Ou la tranquillité de ce pilote de planeur posé au sol, les jambes balantes en dehors de son cockpit.

**« S'il y a bien un public qui n'a pas accès à la culture ce sont les détenus »**

Ces deux dessins ont été peints en grande partie par douze détenus de la maison d'arrêt de Niort, entre le lundi 17 et le vendredi 21 octobre. Un atelier original, dans le cadre du festival Le 4<sup>e</sup> Mur, qui invite des artistes à peindre partout en ville. Cette fois-ci, c'est Matth Velvet qui est venu pendant une semaine pour accompagner les détenus. Le tout grâce à une invitation du Spip, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, et de sa coordinatrice socioculturelle, Lydie Griffault. « L'idée était de travailler sur la peinture pour



Les deux fresques, positionnées côte à côte, en cours de finalisation. Elles associent les idées de force et de légèreté avec le planeur et la montagne, tout en évoquant la nature.

changer du graffiti et du street-art qu'ils connaissent peut-être un peu mieux », décrit-elle. L'atelier a commencé, quelques jours avant de se saisir des pinceaux, par un groupe de réflexion d'une heure et demi. Des mots-clés sont alors ressortis, parmi lesquels les thèmes de « force », de « légèreté » ou de « nature ».

Difficiles à associer ? Pas tant que ça. « La force, j'ai voulu qu'elle soit là mais pas trop présente non plus, d'où l'idée de la

montagne. Et pour la légèreté, le planeur, avec un écho entre les deux images », souligne l'artiste Matth Velvet, mettant en avant le côté « un peu bande dessinée » du rendu.

Aux deux images succède également un bout de mur peint, forme d'expression libre pour les participants, qui y ont superposé des carrés de couleur.

« On finit les pixels et après ce sera parfait », sourit Kadour (1), peintre en herbe. Pour Cyril (1), tatoueur avant

son passage entre les murs de la maison d'arrêt, la peinture est « apaisante ». « Le but, c'était de parler d'évasion. » Au sens figuré, évidemment. Désormais, il imagine déjà reproduire cette activité quand il sera sorti.

**« La culture, elle est pour tout le monde »**

Et, derrière cette fresque, un travail de fond mené par le Spip et l'administration pénitentiaire. « La culture, elle est pour tout le monde », plaide la coordinatrice du Spip. Preuve en est, l'action est financée par la Drac, la Direction régionale des affaires culturelles, dont une des missions est de permettre l'accès à la culture pour les publics empêchés.

« Et s'il y a bien un public qui n'a pas accès à la culture, ce sont les détenus », ne peut que constater Lydie Griffault.

D'ailleurs, la fresque ne restera pas confidentielle : elle est située dans la cour de sport, que de nombreux détenus fréquentent lors de leur passage en détention. Et puis certaines cellules ont une vue presque directe sur ces paysages peints. « Elle sera sans doute davantage regardée que certaines peintures dans la rue », se félicite l'artiste.

Baptiste Decharme



Les détenus finissent de peindre les « pixels », un espace laissé à leur imagination.

(1) Les prénoms ont été modifiés.

Reproduit par la Ville de Niort  
Avec l'autorisation du CFC

FAMILLE EN HARMONIE

# COMITE DE PILOTAGE

31 MAI 2022

Présenté par Alia, Clément, Gabin, Giovanni, Hugo, Julie, Ismael, Melia et  
Valentin

 Unis Cité

*Famille en Harmonie*

par Unis Cité

# NOTRE SOMMAIRE

1. Présentation de l'équipe
2. Nos activités dans les écoles
3. Nos activités dans les jardins
4. Autres Activités réalisées
5. Nos sensibilisations
6. Nos bénéficiaires
7. Nos projets d'avenir
8. Bilan sur le service civique

# L'EQUIPE FEH



# LES MEMBRES DE L'EQUIPE



Gabin

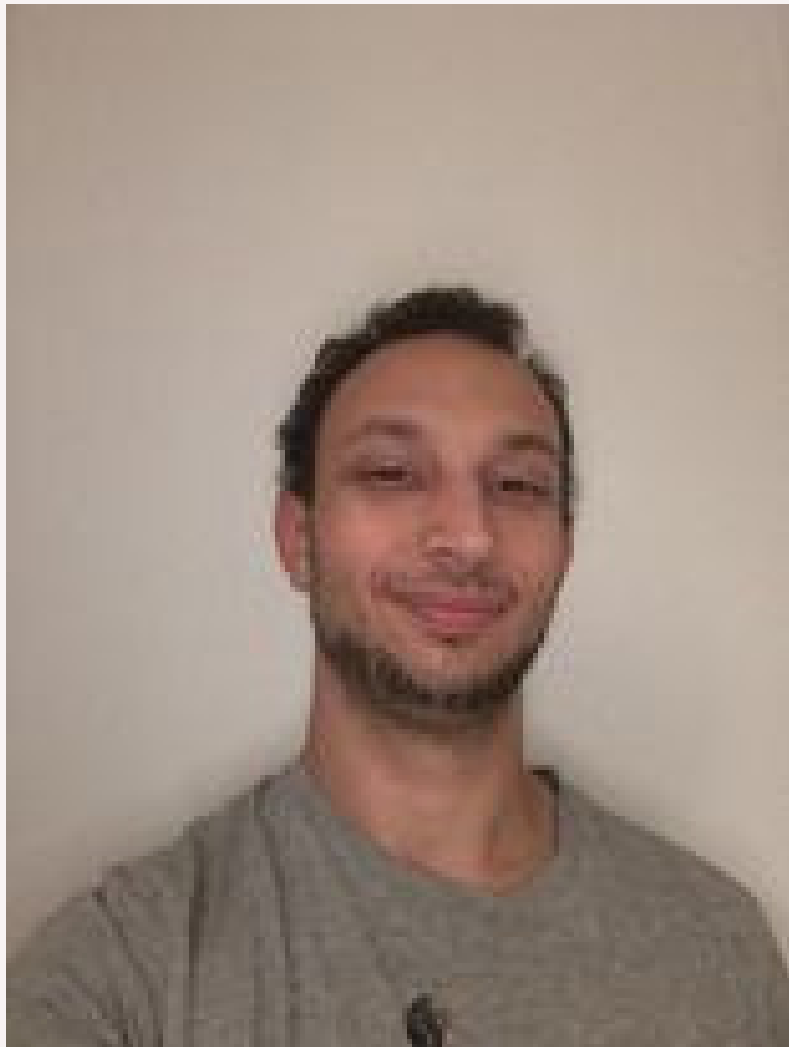


Alia



Hugo

# LES MEMBRES DE L'EQUIPE



→ Valentin



→ Julie



→ Clément



# LES MEMBRE DE L'EQUIPE



Mélia



Ismael



Giovanni

# RETOUR SUR LES ECOLES ET LE JARDIN



# Tableau récapitulatif des visites de l'année

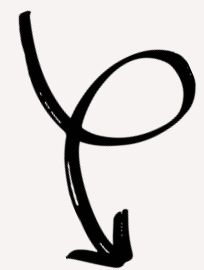
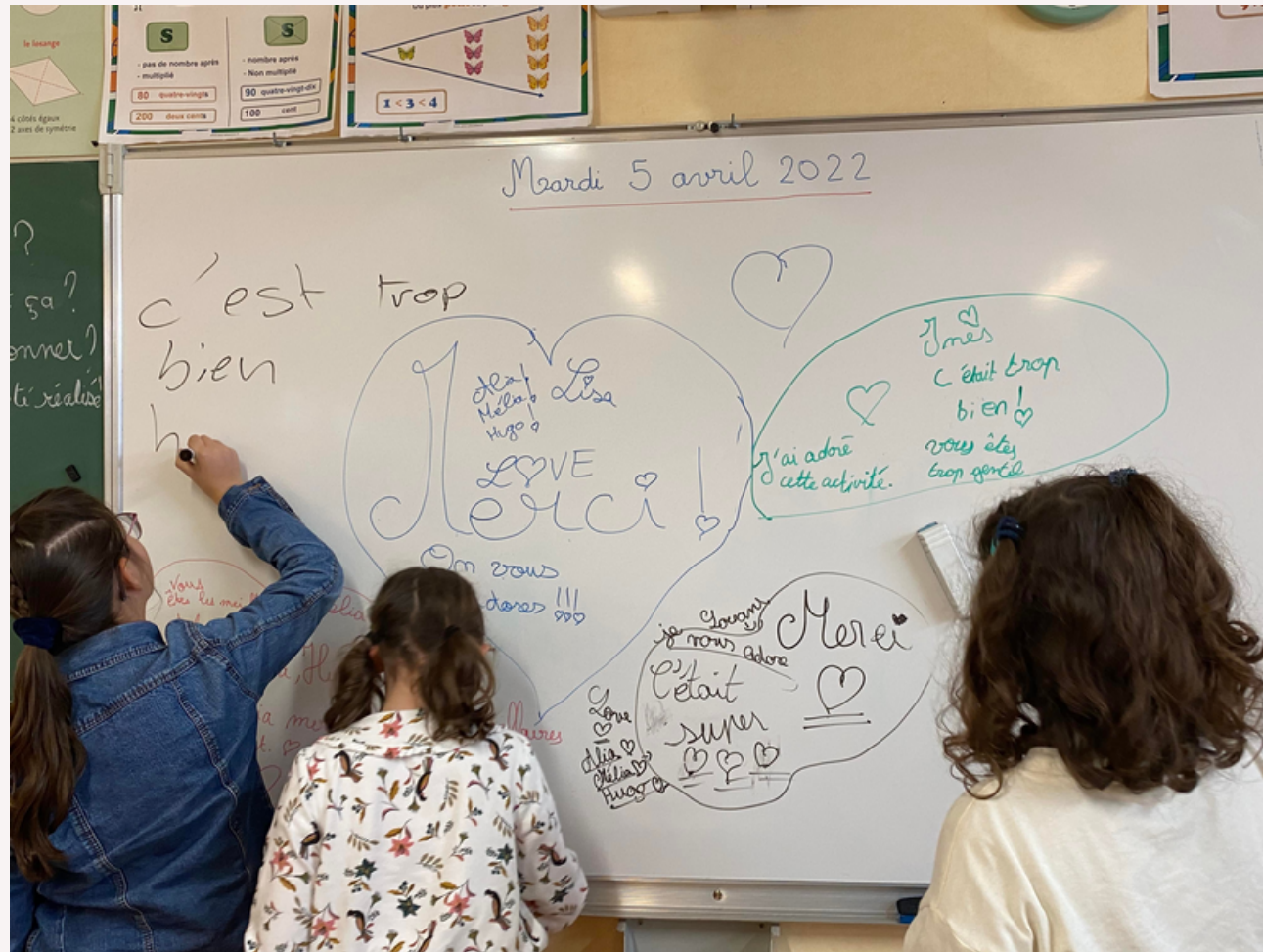
	Ecoles	Jardins	Visites	Autres (Handisport, ALEPAN, Sensibilisations, projets collectifs, CME)
Novembre		4	3	4
Décembre		1	6	10
Janvier	2	6	10	11
Février	3	2	6	9
Mars	9	5	10	23
Avril	3	5	6	5
Mai	7	4	11	13
Futures sorties en Juin	4	2	2	5
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>54</b>	<b>80</b>



24 séances en tout

# LES ECOLES

entre 10 et 16 enfants



8 séances

Dernière séance à Prevert



8 séances

Cécifoot (Zola)

# Jeu du flou

3 séances



**Ecole de Jean Zay**

# LES ECOLES



entres 8 et 16 enfants  
24 séances en tout



4 séances



**(Cécifoot) Louis Aragon**



Prévention sur la cécité accompagnée par l'association des chiens guides pour personnes non-voyantes

# Jardins



- Tout les mardis
- 29 visites en tout

ASSOCIATION **VENT**  
**D'OUEST**

# Pâques aux Jardins



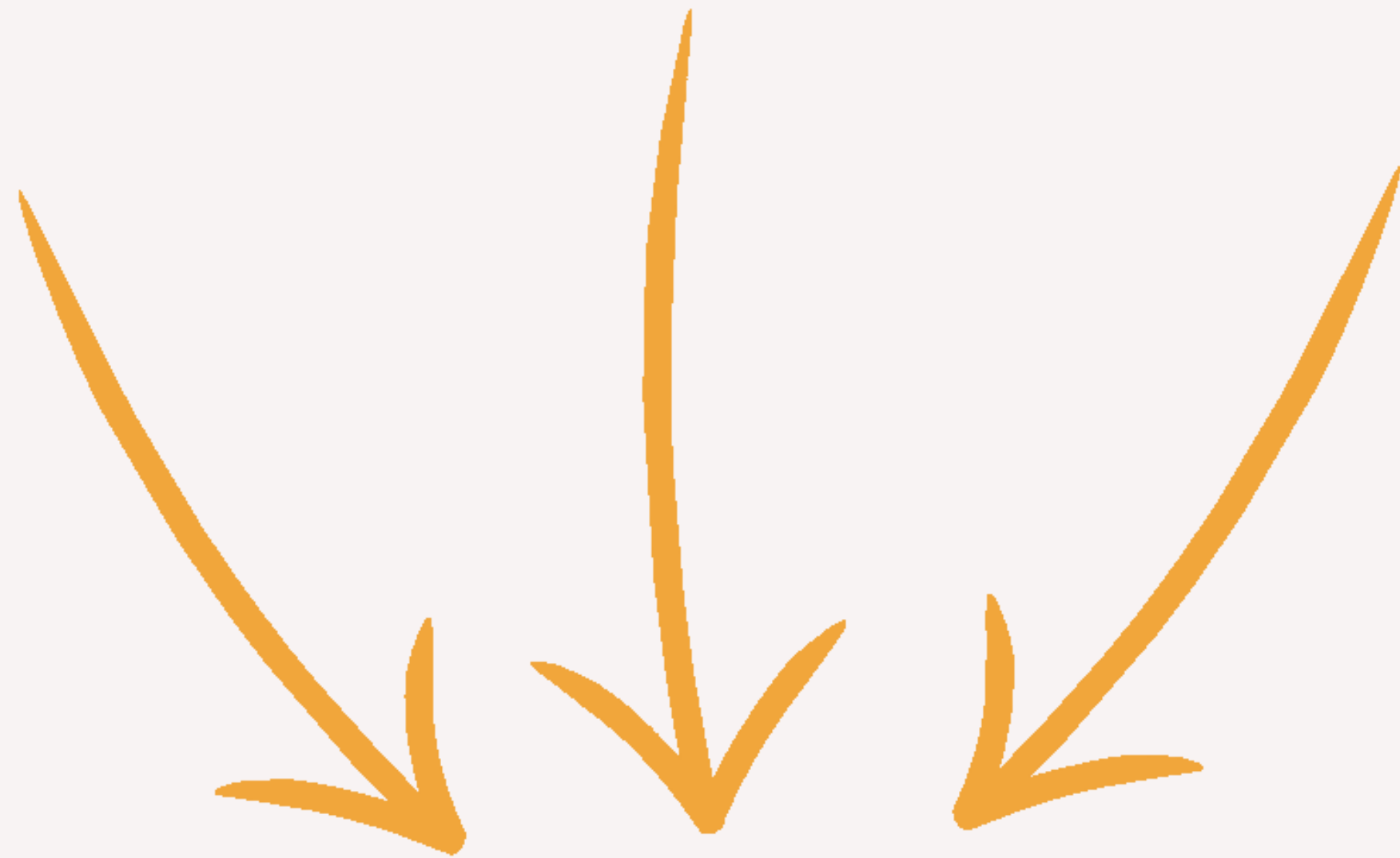
Mardi 19/04/2022



Soline, Kathlen  
et Morgan



# Les différentes activités réalisées



# TOURNOI DE FRANCE DE BOCCIA 2022

*Hugo, Gabin, Giovanni et Alia*



FEH et l'équipe des flèches bleus de  
Parthenay



Du 02 au 06 mars 2022

# RAID HANDI-VALIDE



*Hugo, Alia, Giovanni, Gabin* ➔ Aide sur l'épreuve des  
01/05/2022 canoës

# LA PISCINE AVEC APF + PLONGÉE



Sortie avec Plongée79 et la FFH (fédération française de handisport)  
Ismaël et Giovanni le 18/05/2022

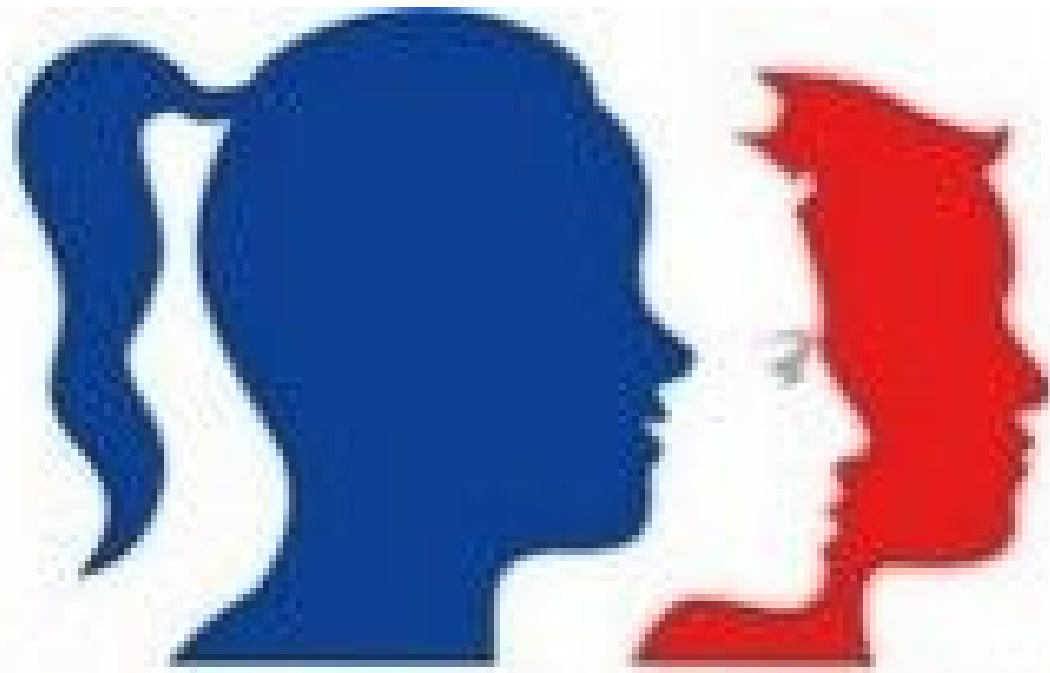
# Alepan



- 1 intervention le samedi pour un atelier pâtisserie et carte pokémon
- 3 interventions café parents-enfants

# CME

Julie et Mélia



CONSEIL MUNICIPAL  
DES ENFANTS

3 interventions

le mercredi  
après-midi



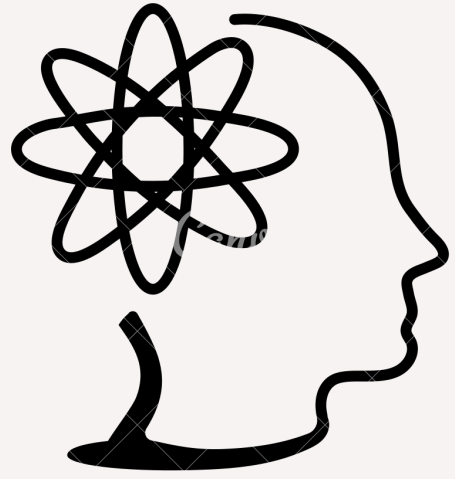
# Hugo au CSC



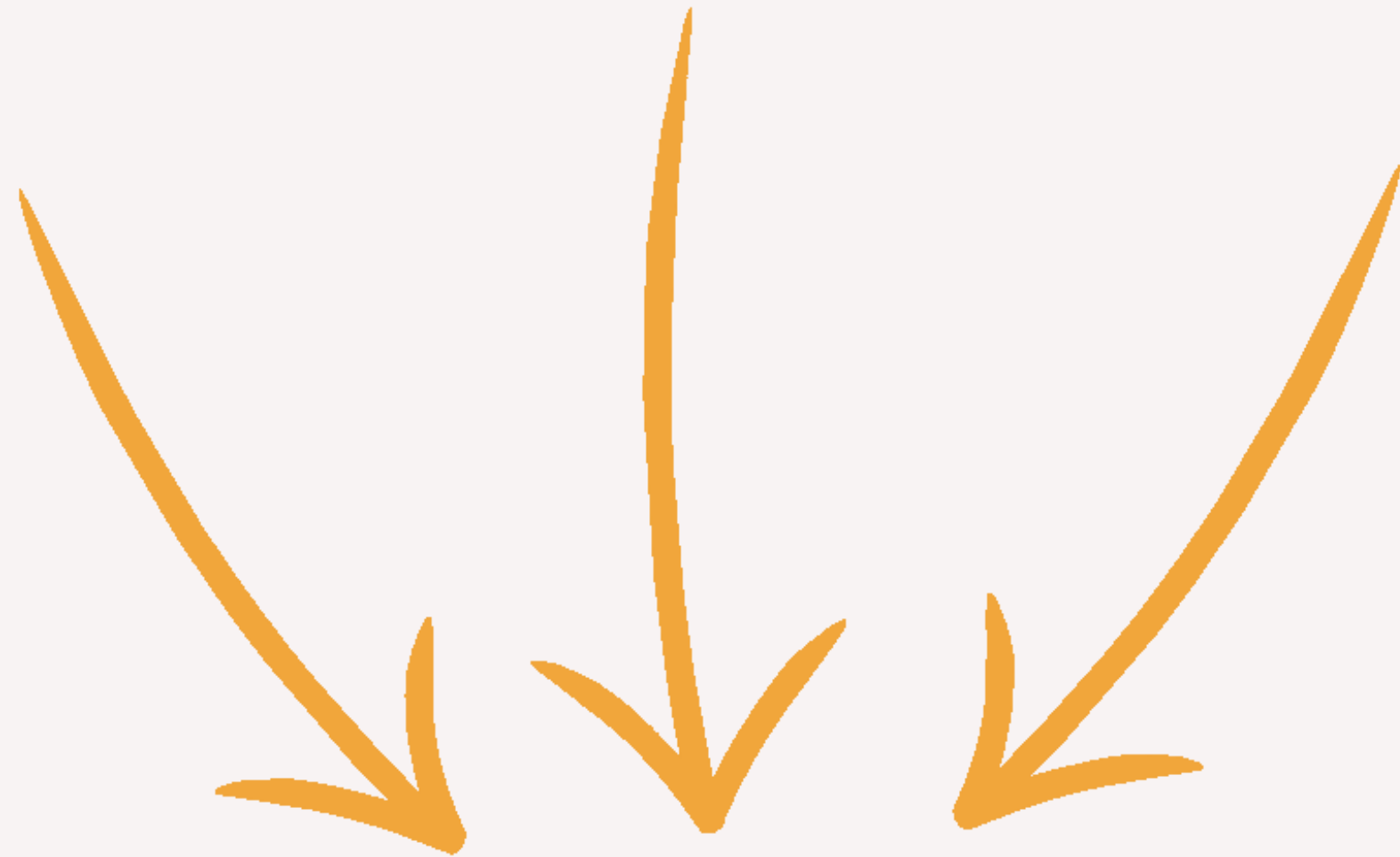
Grâce, 3 ans  
atteinte de trisomie 21



du 18/04 au 29/04



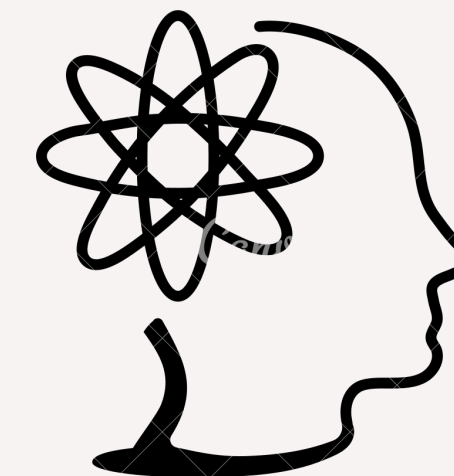
# NOS DIFFERENTES SENSIBILISATIONS







- Langue des signes



- Sensibilisation troubles schizophréniques

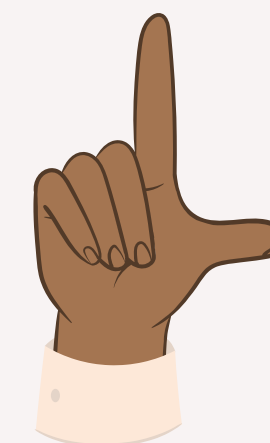
- Sensibilisation sur l'autisme et la surdouance

- Sensibilisation Santé Mentale



- Art thérapie

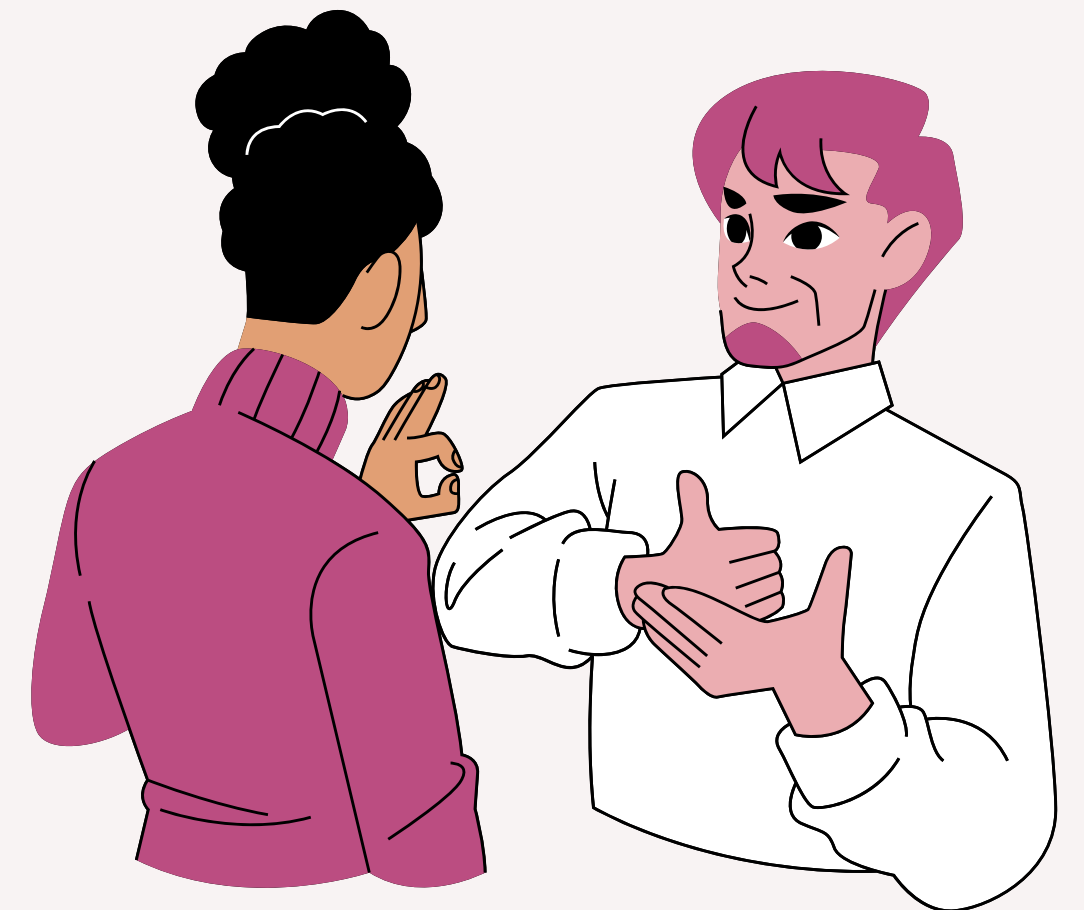
- Handichoc



# Langue des signes

15 Mars / 10 Février

Cette sensibilisation servait à mettre en avant la communauté des sourds et malentendants. Le but était aussi de comprendre et de signer en langues des signes.

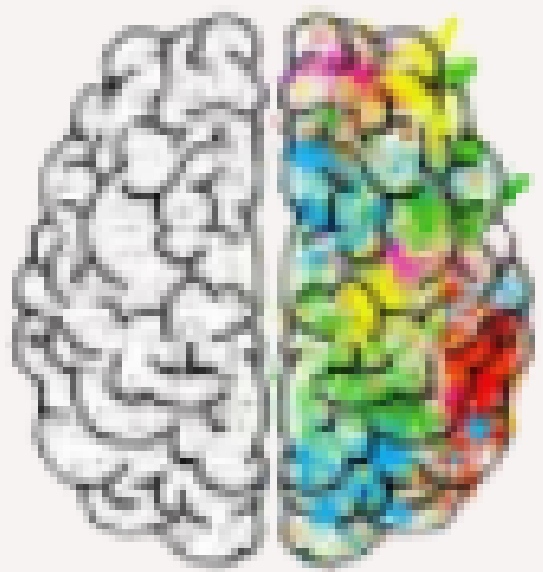


# Sensibilisation troubles schizophréniques

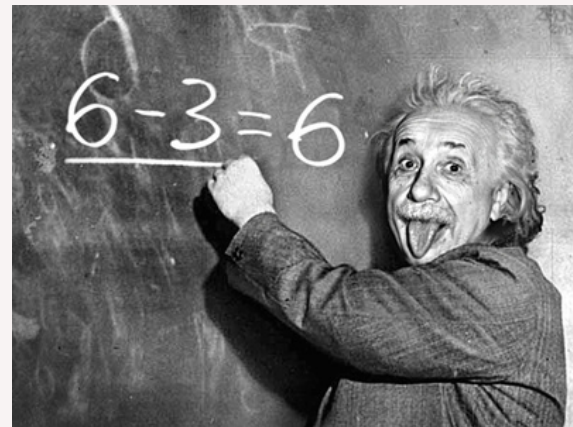
25 Mars

Cette sensibilisation servait à mettre en avant les  
maladies psychiques tel que la schizophrénie.

Le but était aussi de sensibiliser les gens sur  
l'importance de prendre soin de sa santé  
mentale



# Sensibilisation sur l'autisme et les surdoués



Le 22 et 24 Mars



Cette sensibilisation était différente car nous cassions certains stéréotypes et autres clichés sociétales sur les personnes autistes et surdouées.



FEH

# LE CINE DEBAT



CNC



10 Mars  
36 participants

# Sensibilisation Handisport (Lezay)



Une classe  
CM1-CM2  
(27 élèves)



4 activités :  
Boccia, Basket  
fauteuil, Cecifoot,  
Torball



réalisée  
le 11 février  
avec l'aide de  
CDH79

# Art thérapie



L'art thérapie se déroulait tous les lundis matins. Cet atelier est un moyen de se libérer émotionnellement du quotidien. Ceci se faisait entre volontaires. Cet atelier était agréable et apaisant.

3 séances : 11 Avril, 2 et 9 mai

02 avril 2022



# HANDI'CHOC



25 participants



Recherche d'oeuf  
à l'aveugle



Parcours en fauteuil



Lancé à mobilité réduite





## Témoignages des volontaires d'Unis-Cité:

**Morane, volontaire de la mission Parlons Cash, sur l'art thérapie :**

*“L'art thérapie était une bonne initiative. Ça nous a détendus et ça nous a permis de nous recentrer sur nous-même et sur nos problèmes personnels.”*

**Léo, volontaire de la bi-mission ADM-Médiaterre sur les troubles**

**schizophréniques et sur le TSA : Ces 2 formations étaient accessibles et bien présentées, faciles à comprendre. Ce sont des sujets sur lesquels on peut avoir des aprioris et c'était bien pour enlever les préjugés.**



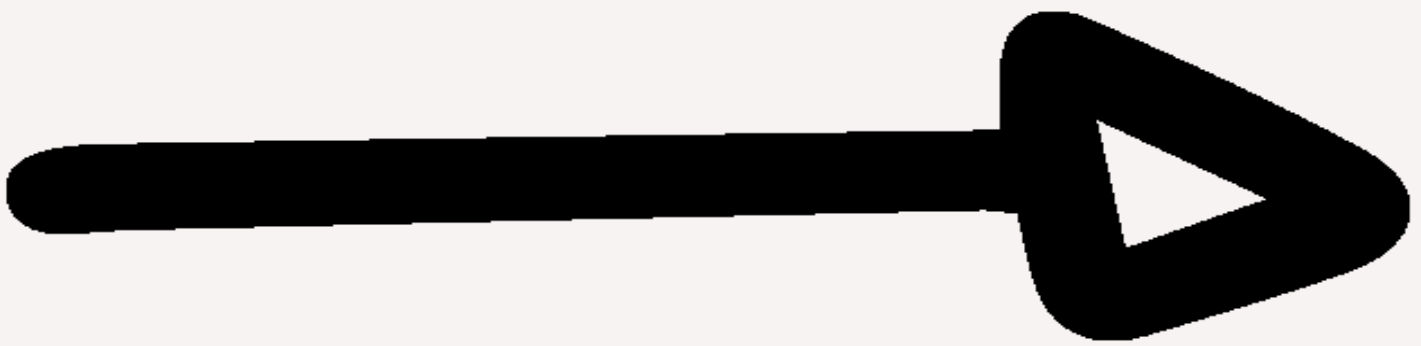
## Témoignages des volontaires d'Unis-Cité:

**Lolie, volontaire de la mission Parlons-Cash à propos du handichoc :** *"ça nous a permis de faire une activité tous ensemble et de découvrir le monde du handicap."*

**Mélanie, volontaire de la mission Intergénéreux, à propos du ciné-débat :** *"J'ai apprécié discuter de la santé mentale librement, l'atelier était très bien organisé."*

**RETOUR SUR**

NOS BENEFICIAIRES

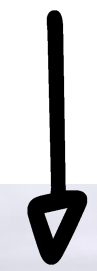


# ✨ ✨ SOLINE

MOLKY



CHASSE A L'OEUF



✨ ✨ Bonne humeur  
✨ ✨ 15 visites

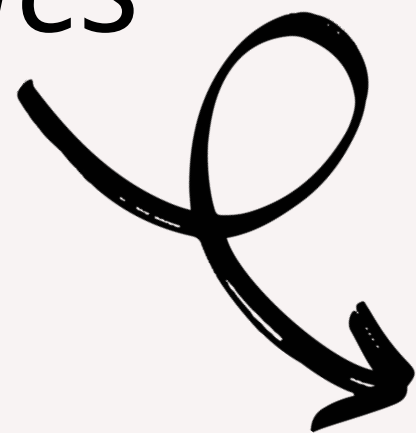
WII SPORT

✨ ✨ Drôle

# MADAME VOISIN

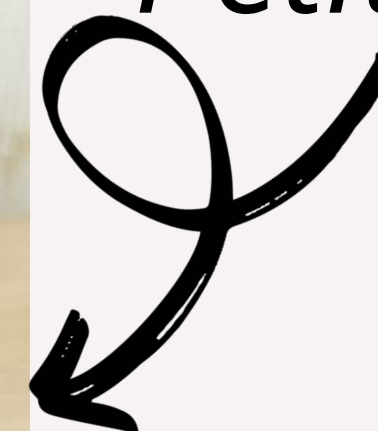


*Balades*



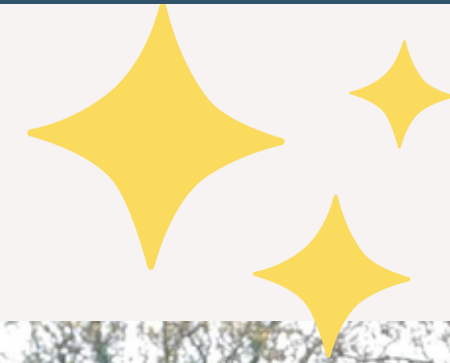
*20 visites*

*Petit dejeuner*



15 visites

# KATHLEN



Au programme : Jeux de sociétés  
et goûter dans Niort

Balades : Port Boinot,  
Médiathèque...



# MYRIAM

16 visites

- Sympathique
- Joie de vivre
- Patiente
- Jouer au jeux
- Aime la piscine



A la Patinoire



Piscine (avec APF)

# Josiane



- Joyeuse
- Agréable
- Aime se promener
- Adore se balader



16 visites



# Nouveau Bénéficiaire : TOM



- Aime les jeux vidéo
- Timide
- Sympa
- Drôle
- 5 visites

1er contact 10 mars 2022





# NOS PERSPECTIVES D'AVENIR



# Hugo

---



CDI à La Maison pour l'Autisme

*- Accompagnant éducatif et social*

# Giovanni

---



- *Premier choix : D.E ergothérapeute à Niort*
- *Second choix : Educateur spécialisé à Poitiers*
- Autre choix : formation FTPS (transport de sang et d'organes)

# Gabin

---



- *Formation éducateur spécialisé*

- Formation AES

# Valentin

---



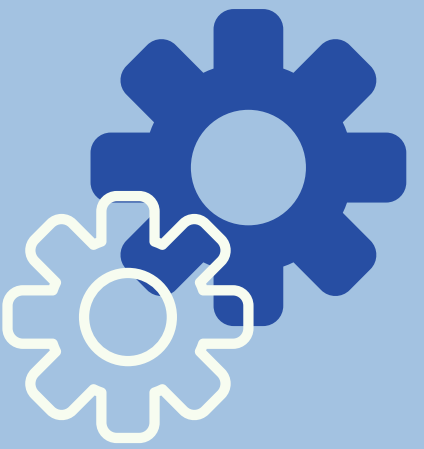
- *Formation AES*

- *CNA pour travailler avec les personnes ayant des troubles autistiques*



# Ismaël

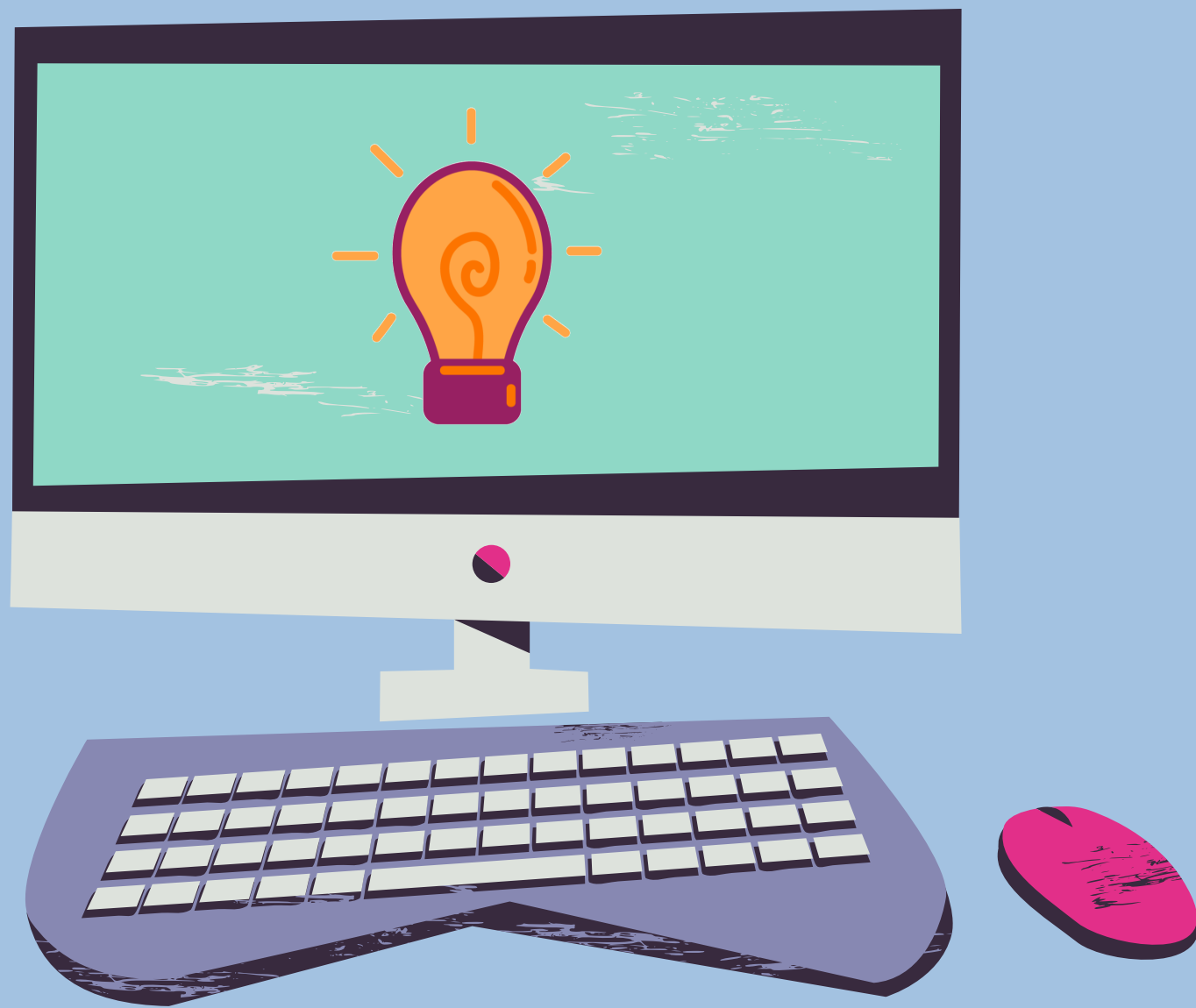
---



*- Travailler dans une entreprise sur la réparation d'objets électroniques*

*- Etude de développeur jeux vidéos*

*- Rejoindre l'école 42 (optionnel)*



# Julie

---



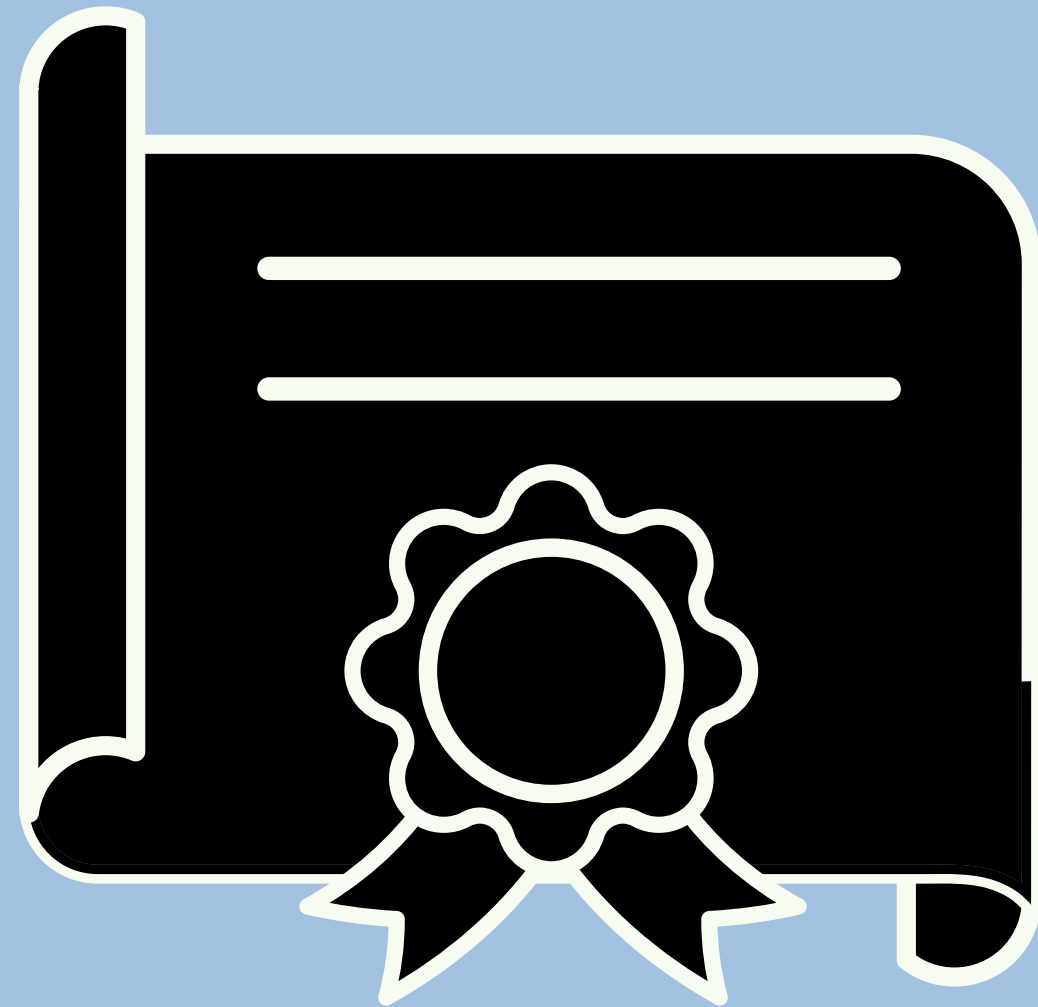
*- CAP PETITE ENFANCE*

*- Puis étude de soigneur  
animalier*



# Alia

---

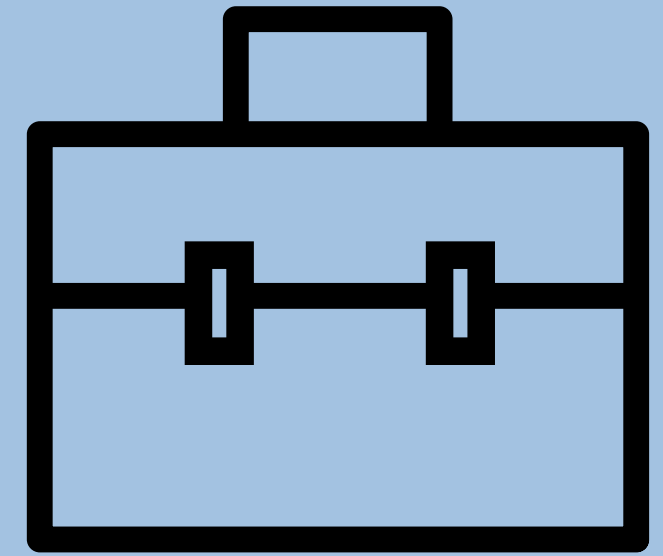


*- Reprise d'études en master dans le handicap pour poursuivre mon engagement*

*-Premier choix : master IPHD à Niort*

# Melia

---

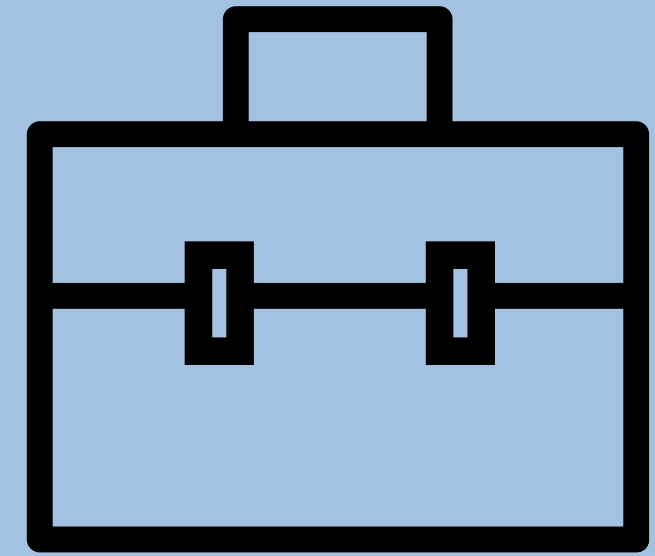


*- Recherche un emploi mais ne sait pas encore dans quel domaine.*

*- Aimerais travailler en tant qu'auxiliaire de vie puéricultrice*

# Clément

---



*-Vendeur de prêt à porté*

*-Travail auprès des enfants en situations de handicap*



**CE QUE NOUS A APPORTE LE  
SERVICE CIVIQUE**

Esprit d'équipe

Travail en groupe, confiance en soi, trouver ma vocation, réfléchir sur les enjeux sociaux niortais



connaissances sur le handicap,  
des contacts, création d'activités,  
travail d'équipe, gérer des enfants et  
de la confiance en moi



Se rendre utile, avoir un nouveau regard sur le handicap et les différentes structures et projets autour, travailler en groupe et savoir communiquer et collaborer.



confort du choix de mes  
études, confiance en moi et en  
mes compétences. Réussir à  
m'adapter à plusieurs  
situations/publics





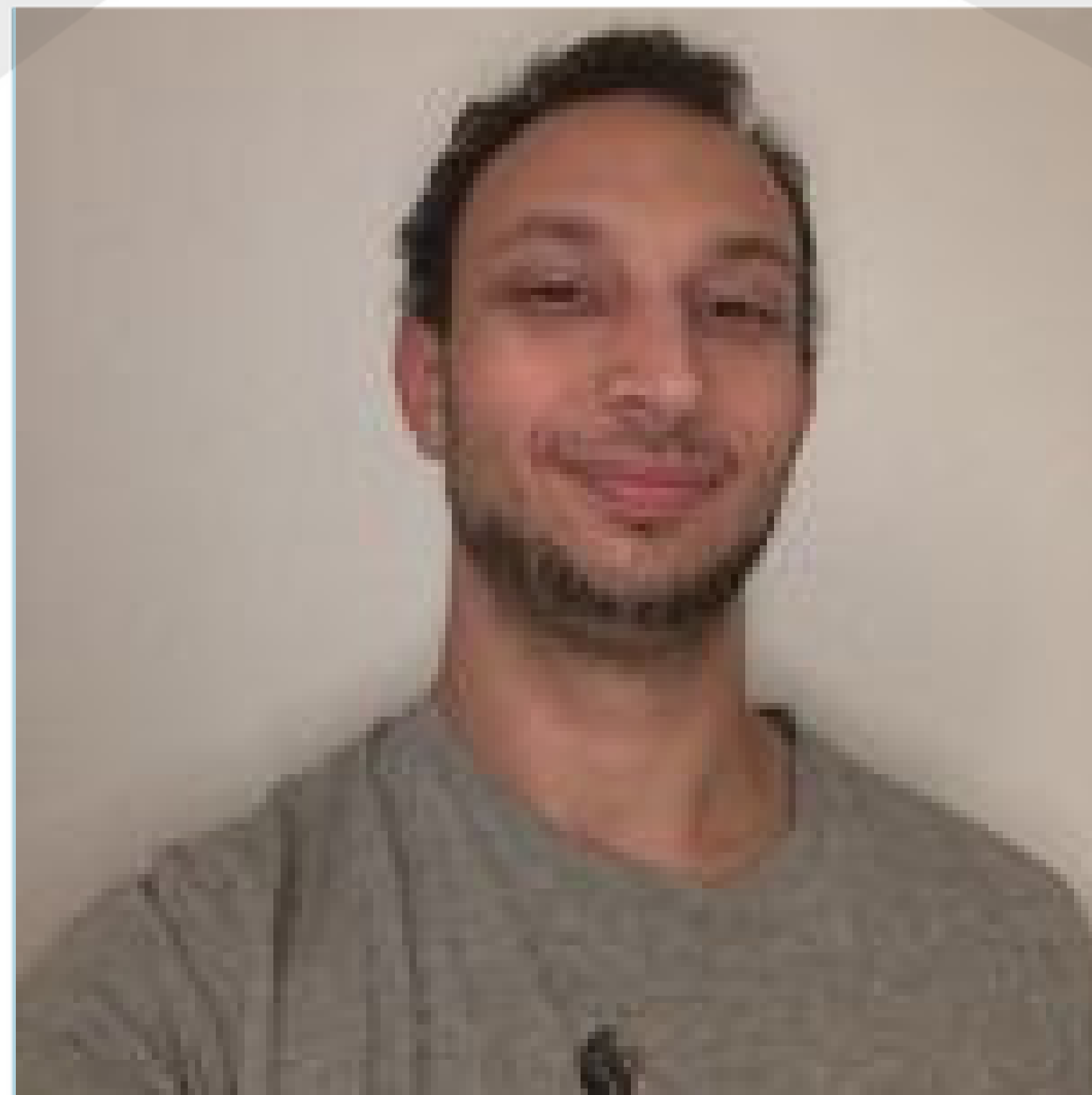
Utilité, travail en groupe, pédagogie,  
premier contact avec  
les enfants, connaissances sur  
le handicap



travail d'équipe,  
création de projets collectifs



Trouver des pairs,  
s'adapter à des publics différents,  
créer différentes activités fluides en  
fonction des personnes et trouver  
une nouvelle voie.



Le service civique m'a  
permet de decouvrir le travail  
en équipe et m'a permis de  
prendre confiance en moi.. J'ai pu  
explorer le travail auprès des  
enfant et dans  
le monde du handicap



De l'expérience, des connaissances et du vocabulaire sur le handicap, une expérience approfondie auprès des enfants et des HP



# Nos partenaires





**MERCI A VOUS**



# UN PETIT DÉJEUNER POUR BIEN COMMENCER LA JOURNÉE À L'ÉCOLE

©Crédit photo: Bruno FertPicturetank

✓ SANTÉ

✓ CONCENTRATION

✓ MÉMOIRE

✓ ÉDUCATION  
À L'ALIMENTATION  
ET AU GOÛT

✓ CONVIVIALITÉ

Le petit déjeuner est un repas incontournable pour le développement de votre enfant et pour une meilleure concentration en classe. C'est pourquoi la mairie de Niort distribue déjà depuis 2005 un petit déjeuner aux élèves du CP au CM2 des quartiers prioritaires de la ville durant une semaine.

L'Education Nationale a souhaité soutenir ce projet en s'associant à la municipalité pour permettre aux écoles maternelles des quartiers prioritaires de Niort d'en profiter à leur tour.

**Aussi, un petit déjeuner équilibré et gratuit sera servi à votre enfant pendant une semaine à l'école du 21 au 25 novembre 2022. Veuillez toutefois noter que le mercredi 23 novembre, le petit déjeuner ne sera pas servi à l'école, votre enfant devra donc avoir mangé à la maison.**

Afin que tous les enfants puissent profiter pleinement de ces moments éducatifs et gourmands, **merci de rappeler à l'école au préalable les éventuelles intolérances ou allergies alimentaires de votre enfant.**



# PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE



Semaine du 21 au 25 novembre 2022



LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Lait et Céréales Banane	Chocolat chaud Pain grillé et beurre Compote	Pain et fromage Pain et confiture Clémentine Eau	Fromage blanc Croissant Jus de fruit

## LE PETIT DEJEUNER, POURQUOI ?

Depuis le dîner, tu as passé 10 à 12 heures sans manger. Pendant ton sommeil, ton organisme a dépensé de l'énergie pour respirer, digérer, rêver...sans que tu t'en aperçoives. Au réveil, tu as besoin de recharger tes batteries pour commencer en pleine forme une journée rythmée. Alors, rien de tel qu'un petit déjeuner, pour partir du bon pied tous les matins !

## LA FORMULE MAGIQUE DU PETIT DEJEUNER

Pour être complet et équilibré, ton petit déjeuner doit comporter un certain nombre d'aliments :



Une **BOISSON** : eau ou lait  $\frac{1}{2}$  écrémé  
Pour hydrater ton corps

+



Un **PRODUIT CEREALIER** : pains variés, céréales, biscottes  
Pour apporter de l'énergie

+



Un **PRODUIT LAITIER** : lait, fromage blanc, yaourt, fromage  
Pour la construction des tissus et la constitution des os

+

Un **FRUIT** : cru, cuit, jus (sans sucre ajouté), fruits secs ou à coque  
Pour protéger ton organisme

## INFORMATIONS ET ASTUCES

- Pour ouvrir l'appétit le matin, se lever  $\frac{1}{4}$  d'heure plus tôt, prendre un grand verre d'eau et se préparer avant de prendre le petit déjeuner.
- Varier la composition du petit déjeuner (riz au lait, salade de fruits frais, muesli, noix, ...)
- Le beurre, le miel ou la confiture peuvent accompagner les tartines mais ils ne remplacent pas le produit laitier ou le fruit.
- Un petit déjeuner équilibré rend inutile la prise d'une collation dans la matinée, il favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur.

**Contrat Local de Santé de l'agglomération du Niortais**  
**Comité technique**

**Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2022**

Présents :

<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Niort Agglo	Frédéric PLANCHAUD	Directeur Général Adjoint Pôle Vie du territoire
Agence Régionale de Santé	Pascaline WARGNIE	Responsable Prévention et Promotion de la Santé
Conseil départemental des Deux-Sèvres	Patricia RASTOCLE	Conseillère technique et parentalité PDS / DEF / PMI
Centre hospitalier de Niort	Karine MORIN	Directrice des affaires médicales et des affaires générales
	Céline MOUGARD	Coordinatrice Contrat Local de Santé
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mathilde BEZIAU	Chargée des partenariats
Ville de Niort / CCAS	Marieke BONNIN	Chef des services Intervention sociale et accompagnement CCAS
	Isabelle MOREAU	Chargée de mission accessibilité VDN
CCAS de la Ville de Niort	Nicolas VIDEAU	Vice-Président du CCAS
MSA Poitou	Anne-Laure HOESSLER	Chargée d'étude santé publique
CPTS	Charlotte PETIPAS	Coordinatrice

Excusés :

<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Niort Agglo	Jacques BOUDAUD	Directeur général des services
	Sabrina RENAUD	Directrice service Cohésion Sociale Insertion
Préfecture des Deux-Sèvres	Xavier MAROTEL	Secrétaire général
Conseil départemental des Deux-Sèvres	Natacha FALSE	Chargée de missions Démographie médicale
	Dr Florent ARNAULT	Médecin
Centre hospitalier de Niort	Olivier BOUTAUD	Directeur de la psychiatrie, de l'action sociale, des affaires culturelles
	Gaëlle LE BAYON	Adjointe de direction en charge du GHT 79 et de la santé publique
	Isabelle JEAN	Cadre supérieure de santé pôle femme mère enfant
	Bernard JOURDAIN	Chargé du développement durable
	Frédéric BOUET	Coordinateur l'Agora-MDA
Ville de Niort	Clotilde GREINER	Responsable du service Jeunesse et Vie associative
	Ariane CORYN	Responsable service petite enfance
Ireps Antenne des Deux-Sèvres	Julien TRAMAUX	Responsable antenne Deux-Sèvres
MSA Poitou	Caroline BITEAU	Conseillère Sociale de Territoire

- Ouverture :

Frédéric Planchaud rappelle que le Contrat Local de Santé du Niortais fonctionne depuis 3 ans et prendra fin l'année prochaine.

Les actions de promotion de la santé et de travail sur l'accès aux soins sont des travaux de longue haleine. Les premiers résultats concrets arrivent, comme par exemple :

- la première pierre de la maison de santé de Magné-Coulon sur laquelle les communes et l'Agglomération travaillent de concert depuis 4 ans, avec le soutien de l'ARS, la CPAM, la Préfecture, le Département, la Région ;
- d'autres maisons de santé se préparent ou parlent de s'agrandir ;
- les établissements du supérieur font entrer de plus en plus d'actions de prévention dans leurs murs et emploient des jobs étudiants dont les missions sont de parler de santé aux autres étudiants ;
- des architectes s'appuient sur les travaux de l'EIS pour penser la rénovation d'un quartier prioritaire ;
- des formations sur les Premiers Secours en Santé Mentale se préparent pour la fin de l'année ;
- etc.

Le Contrat Local de Santé est un dispositif partenarial, dans lequel Niort Agglo tient le rôle d'animateur, de facilitateur pour ces projets. Mais rien n'aurait été possible sans les communes, les autres institutions et les associations locales.

Le comité de pilotage du 17 octobre 2022 permettra donc de faire comme chaque année le bilan des réalisations des différents signataires et partenaires du CLS à la mi-année, mais aussi plus largement de poursuivre la préparation de l'évaluation du contrat de son éventuelle reconduction.

Le rôle des référents de ce comité technique est pour rappel de :

- Faire remonter en réunion ou directement à la coordinatrice les informations sur les activités de leur institution en liens avec les objectifs du CLS ;
- Participer activement à la préparation de l'évaluation du CLS.

Pascaline WARGNIE précise que l'enjeu de ces réunions est de préparer l'évaluation, mais aussi la nouvelle génération du CLS, en liens avec le Projet Régional de Santé (PRS) qui lui-même va être renouvelé. Il s'agit donc de définir les actions à poursuivre, à revoir, à prioriser, ou à fusionner.

### **1) Présentation du référentiel d'évaluation du CLS pour 2023 : échanges sur les indicateurs d'évaluation pouvant être collectés par les partenaires pour l'évaluation du CLS en 2023**

Sur l'évaluation de la gouvernance :

Mathilde Béziau remarque que des indicateurs peuvent être difficiles à remplir, mais qu'ils permettront d'identifier les indicateurs à remplir pour le prochain CLS.

Pascaline WARGNIE demande de bien distinguer dans le questionnaire :

- les actions inscrites dans le CLS qui ont été animées ou participé
- les actions non inscrites, mais qui répondent aux objectifs du CLS.

Mathilde Béziau signale les difficultés rencontrées par la médiation de la CPAM : les demandes de chirurgiens-dentistes et de dermatologues sont les plus nombreuses. Pour les médecins généralistes, un numéro générique permet aux assurés d'être tout de même remboursés. Mais pour les spécialistes, la CPAM souhaiterait proposer un appel à projets dans le cadre de l'action sociale, pour travailler sur les modalités de déplacements possibles.

Frédéric Planchaud remarque que le taux d'assurés sans médecin traitant a augmenté. Ceci questionne sur l'utilité du CLS.

Karine Morin explique que de plus en plus de médecins demandent un exercice partagé et d'accompagnement pour l'installation. Les textes incitent aussi à faire de l'activité mixte. Le Centre hospitalier est favorable à cela et l'incite. Les collectivités ont un grand rôle dans ce domaine, ainsi que la CPTS, la CPAM, l'ARS, ... moins il y aura d'actions collectives plus les médecins s'installeront ailleurs. Il faut montrer un cadre dynamique partenarial.

Un désengagement du CLS donnerait un très mauvais message aux professionnels de santé et aux habitants.

Céline Mougard ajoutera dans les indicateurs sur « l'accès aux soins » le nombre d'adhérents de la CPTS et le nombre de demandes reçues pour recherche de médecin traitant.

Il sera essentiel, autour des indicateurs quantitatifs, de laisser des espaces pour des explications qualitatives.

Il faudrait également regarder les chiffres du renoncement aux soins. Sur ce sujet notamment, la CPAM réfléchit sur un observatoire avec indicateurs qui seraient utiles pour tous les CLS.

Sur la fiche « Autonomie » : Céline Mougard ajoutera la CPAM, la MSA, Agirc-Arrco pour indicateurs à collecter au sujet des actions de prévention.

Sur la fiche « Petite enfance » : Céline Mougard ajoutera la MSA pour les actions individuelles et collectives.

Sur la fiche « Santé des jeunes » :

- Céline Mougard vérifiera avec F. Bouet la possibilité de donner des chiffres sur la provenance des jeunes (à supprimer des indicateurs s'ils ne peuvent pas).
- Pour l'indicateur « Nombre d'actions de sensibilisation demandées/réalisées auprès d'adolescents et de jeunes adultes », Isabelle Jean et Gaëlle Tempéreau peuvent avoir des données.
- Sur les indicateurs au sujet des actions réalisées sur la parentalité : il n'y aura sûrement aucune action collective à valoriser. Cependant, le Centre hospitalier pourrait valoriser le centre de thérapie familiale, à vérifier avec le service de pédopsychiatrie.

Sur les indicateurs « santé environnement » : Pascaline Wargnie transmettra à Céline Mougard les indicateurs disponibles du côté de l'ARS. Cécile Marquet, interlocutrice du guichet unique sur l'habitat à Niort Agglo, ou le service des eaux, pourraient également avoir des indicateurs.

Céline Mougard ajoutera la Ville de Niort pour la collecte d'indicateurs santé environnement (habitat dégradé, radon, PE, ...)

Pascaline Wargnie demande si la CPAM pourrait définir des indicateurs de consommation de soins associées à des pathologies liées à la santé environnementale. Ceci semble ardu, car cela nécessiterait de qualifier toutes les pathologies liées à la santé mentale et elles peuvent être nombreuses (cancers, maladies neurologiques, etc.)

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) prépare un diagnostic régional sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique, ce pourrait être un point de départ pour le prochain CLS.

Le sujet du moustique tigre sera aussi à intégrer au prochain CLS, sur la gestion des espaces publics / espaces verts.

Les données sur Centre hospitalier sur les pollutions médicamenteuses dans l'eau et son étude sur les perturbateurs endocriniens, pourraient également être versées aux indicateurs du CLS.

Plutôt que faire un onglet par structure, Céline Mougard fera un onglet par fiche action, avec une colonne par structure. Ces outils pourraient être partagés sur RESANA (outil de partage de l'ARS).

## **2) Tour de table de point d'étape : activités du premier semestre 2022 à valoriser par chacun des partenaires (intégrer à cela une information sur le cahier des charges donné au service com pour la vidéo et le site et information sur le calendrier prévu pour la mise à jour di diagnostic)**

La Ville de Niort et le Centre hospitalier ont mis en place l'action « mieux manger mieux être » le 5 mars 2022. Il est à noter que des entreprises ont ensuite fait appel au cuisinier – thérapeute pour faire de l'éducation à la santé.

La CPTS a mis en place :

- des stands de dépistage sur le diabète et l'insuffisance cardiaque.
- Le service d'accès aux médecins traitants et dentistes : environ 700 demandes traitées pour les médecins, dont environ 500 avec une réponse positive.

La CPTS compte 182 adhérents. Les nouveaux arrivants sur le territoire se sont intégrés à la CPTS. Des travaux sont en cours sur la promotion de la maîtrise de stage et sur le logement des internes. Il y a un grand manque de visibilité sur les solutions de logement.

L'hôpital est très intéressé par la vidéo promotionnelle que Niort Agglo pourrait proposer. Il est urgent de donner de la visibilité sur les atouts du territoire, notamment aux internes de 1er semestre, qui pourraient ensuite envisager de poursuivre leurs stages sur le territoire.

Sur le volet autonomie, il a été procédé à l'instruction de la conférence des financeurs. La MSA et l'ASEPT ont également proposé des ateliers, qui ont été relayés par la coordinatrice du CLS.

Sur la petite enfance, l'ARS a organisé une formation Nesting régionale, à laquelle des agents du CH de Niort ont participé début 2022.

Le CDPPE (Contrat Départemental de Prévention et Protection de l'Enfance) réunit l'ARS et le Département : le bilan de l'année 2020-2021 a été réalisé et la préparation de signature de l'avenant 2022-2023 est en cours.

L'ARS a également procédé à l'appel à projet « 1000 premiers jours » pendant l'été.

Céline Mougard contactera Isabelle Jean pour identifier d'autres actions à valoriser (formation IFSI, ...)

Sur la santé des jeunes, l'ARS a mis en place une formation « Préjugix », qui a réuni très peu de participants.

Sur la santé mentale, la CPAM a généralisé le dispositif « Mon psy » (mais peu d'adhérents).

Céline Mougard contactera le Dr Arnault pour identifier des actions à valoriser sur la santé environnement.

### **3) Définition de l'ordre du jour du comité de pilotage du 17 octobre 2022**

- o Bilan des activités des partenaires sur les objectifs du CLS au premier semestre 2022
- o Priorités pour le semestre à venir et pour 2023
- o Modalités d'évaluation et de ré-écriture du CLS pour 2023 (les indicateurs à renseigner par chacun seront validés dans le cadre de ce point)

## METHODE D'ÉVALUATION DU CLS DU NIORTAIS – 2019-2023 Version du 7 octobre 2022

L'évaluation du CLS 2019-2023 s'attachera à mesurer la qualité et l'efficacité du dispositif, afin de guider la reconduction du CLS, en identifiant les activités à poursuivre, à arrêter ou à réorienter.

Pour cela, deux niveaux d'évaluation seront nécessaires :

- **Evaluation de la gouvernance et de la dynamique partenariale :**

Le CLS a-t-il permis de conduire une action publique conjointe vers l'accès à la santé pour tous et vers le renforcement du maillage de l'offre de soins et de prévention ?

A-t-il permis l'articulation des politiques des partenaires et une meilleure coopération entre les acteurs de santé dans l'agglomération ?

Quelles activités ont été mises en œuvre pour cela ?

Quelle a été l'implication des différentes parties prenantes (notamment habitants / usagers) ?

- **Evaluation du programme d'action :**

Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ?

Comment et par qui ?

Quels ont été leurs résultats ?

Ont-elles permis de remplir les objectifs du CLS ?

Le présent document vise à cadrer la méthodologie de l'évaluation, ses indicateurs, ses contributeurs et ses outils.

Chaque partie du document correspond à un axe thématique du CLS et une partie complémentaire traitera de la dynamique partenariale.

Deux outils principaux permettront de recueillir les indicateurs listés ici :

- un **questionnaire en ligne** pour la gouvernance et la dynamique partenariale (à destination des différentes instances de pilotage du CLS et des principaux pilotes d'actions ou partenaires concernés par les actions).
- une **grille excel de recueil d'indicateurs** pour l'évaluation du programme d'action (grille commune avec un onglet par membre du comité technique).

## 1) Accès aux soins de premier et de second recours

### Objectifs de la fiche programme :

- Conforter la veille, la concertation locale et l'appui aux professionnels de santé de 1er et de second recours
- Valoriser les atouts du territoire en termes d'installation et d'exercice professionnel

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
<b>Prévisionnels :</b> - Co-pilotage ARS / CPAM - Contribution de Niort Agglo en appui à la concertation et à l'ingénierie locale. - Appui des conseils de l'ordre, URPS, établissements de santé, GHT, professionnels de santé du territoire, PTA, GIP ESEA <b>Partenaires associés pendant le CLS :</b> Département, CPTS.	Accompagner des dynamiques territoriales vers l'exercice coordonné	En continu	Nombre de professionnels accompagnés depuis 2019, localisation	ARS – CPAM – Département – CPTS – CLS	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
	Identifier les territoires prioritaires, intégration au SCoT	Réalisé	Éléments intégrés au SCoT, notamment cartographie	Niort Agglo	Disponible
	Favoriser les stages en ambulatoire et les conditions d'hébergement des stagiaires	En continu	Nature des actions mises en place depuis 2019, localisation	ARS – CPAM – Département – CPTS – CLS	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
	Encourager et mobiliser les contrats incitatifs à l'installation	En continu	Nombre de professionnels accompagnés à l'installation depuis 2019 dont nombre de contrats incitatifs signés		
	Favoriser des actions de promotion et de valorisation du territoire	En continu	Nature des actions mises en place depuis 2019 (y compris conciliation vie professionnelle / vie privée, formation initiale)		
	Développer les coopérations entre les professionnels de santé (délégation de tâches, protocoles de coopérations, IPA...)	?	Nombre de projets de coopération accompagnés depuis 2019, localisation		
Développer des consultations avancées sur le territoire de la CAN	?	Nombre de projets de consultations avancées accompagnés depuis 2019, localisation	ARS – CPAM – Département – CPTS – CLS – CH		



	Développer la e-santé et la pratique de télémedecine	En cours	Nombre de projets de e-sante ou de télémedecine accompagnés depuis 2019	idem	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
	Renforcer l'intervention « Hors Les Murs » de la PASS et de l'EMAPP	Réalisé	Nouveaux sites d'intervention « hors les murs » depuis 2019, localisation	Centre hospitalier	
	Valoriser et favoriser le recours au dispositif « Handi-Santé »	?	Nature des actions mises en place depuis 2019	ARS – CPAM – Département – CPTS – CLS – Centre hospitalier	
	<b>Actions complémentaires mises en oeuvre</b>				
ARS – Niort Agglo puis CPTS	Mise en place et accompagnement des centres de vaccination de la CAN	Réalisé	Nombre de centre de vaccination mis en place et durée de fonctionnement	ARS	Grille excel de recueil d'indicateurs

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
Modalités de concertation pour l'appui aux professionnels de santé et ressenti sur la fluidité des échanges	ARS – CPAM – Département – CPTS – CLS – Centre hospitalier	Questionnaire sur la dynamique partenariale
Evolution de la part de la population de la CAN dont la densité pour chaque professionnel de santé est inférieure à 30% de la moyenne nationale (indicateur PRS)	ARS / CPAM	Grille excel commune de recueil d'indicateurs Comparaison entre les chiffres 2018 et 2023 du PRS
Evolution de la part de la population de la CAN n'ayant pas de médecin traitant déclaré	CPAM	Grille excel commune de recueil d'indicateurs Comparaison avec les chiffres des diagnostics du CLS des années 2016, 2018, 2021.
Evolution du nombre moyen d'acte par médecin	CPAM	
Evolution du nombre et localisation des nouvelles structures d'exercice coordonné en fonctionnement ou en projet sur le territoire	ARS – CPAM - Niort Agglo	Comparaison entre la carte des MSP existantes et en projet avant le CLS et après le CLS
Part des professionnels du Niortais exerçant en structure d'exercice coordonné	CPAM	Grille excel commune de recueil d'indicateurs Comparaison si possible entre 2018 et 2022
Nombre d'adhérents à la CPTS	CPTS	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Nombre de demandes d'aides pour la recherche de médecin traitant	CPTS	Grille excel commune de recueil d'indicateurs

## 2) Accès aux droits

### Objectifs de la fiche programme :

- Mieux détecter les personnes en situation de nonaccès aux droits/renoncements aux soins
- Renforcer les dispositifs de suivis et d'accompagnement pour atteindre les publics qui ne font pas valoir leurs droits sociaux
- Informer/former les personnes relais qui orientent ou accompagnent les publics, particulièrement dans les communes rurales de la CAN, sur les dispositifs existants et les nouvelles réponses apportées
- Développer l'accès à une Complémentaire santé, adaptée aux populations plus vulnérables
- Aider à trouver un médecin traitant

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
CPAM 79	Mettre en place une plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS devenue Mission Accès Santé)	Réalisé	Nombre de personnes accompagnées depuis 2019	CPAM	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
CPAM 79	Intégrer la « Ligne Urgence Précarité » (à destination des professionnels) dans la plateforme en reconsidérant le fonctionnement	Réorienté	NC	NC	NC
Niort Agglo – CPAM – MSA – GRS79 – Apivia mutuelle	Développer un programme d'information/formation auprès des personnes relais pour améliorer l'appropriation des informations sur l'accès aux droits	Réalisé	Nombre de personnes sensibilisées depuis 2019	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo	Mener une expérimentation de « Mutuelle territoriale »	Réalisé	Nombre de mairies et d'organismes partenaires	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs

	Actions complémentaires mises en œuvre				
GRS 79 – Niort Agglo	Communiquer sur le Guichet des Réclamations en Santé	Réalisé	Nombre de réunions de présentations du dispositif auprès des acteurs relais Auprès des habitants (étudiants, seniors, ...)	GRS 79 – Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs Remontée d'information par Niort Agglo pour le GRS 79
Niort Agglo	Communiquer sur les structures et dispositifs existants sur le territoire auprès des mairies (présentations orales, kit mairies, ...)	Réalisé	Nature des actions mises en place depuis 2019	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
% de la population couverte par la Complémentaire Santé Solidaire : - Pour l'agglo - Pour la ville de Niort - Par quartier prioritaire	Observatoire des solidarités	Remontée d'information et remplissage de la grille excel par Niort Agglo Comparaison avec les chiffres du diagnostic du CLS de 2019 pour CMU-C + ACS
% de la population couverte par l'AME - Pour l'agglo - Pour la ville de Niort - Par quartier prioritaire	Observatoire des solidarités	Remontée d'information et remplissage de la grille excel par Niort Agglo Comparaison avec les chiffres du diagnostic du CLS de 2019 pour CMU-C + ACS
Nombre de personnes touchées par l'expérimentation de mutuelle territoriale, dont nombre de personnes non couvertes auparavant	Apivia mutuelle	Remontée d'information auprès d'Apivia et remplissage de la grille excel par Niort Agglo

### 3) Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

#### Objectifs de la fiche programme :

- Mieux faire connaître les dispositifs existants et l'accès à l'offre de répit en direction des aidants familiaux et des personnes âgées
- Améliorer la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées
- Lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie
- Faciliter le maintien et le retour à domicile par une meilleure reconnaissance (et coopération) entre les différents acteurs
- Poursuivre le partenariat entre les services intervenants à domicile (CIAS, SSIAD, SAD) dans le développement de nouveaux modes de coopération et d'organisation et pérennisation du SPASAD expérimental

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
Niort Agglo – Appui et vous	Communication sur le CLIC auprès des mairies et sur l'offre de répit auprès des aidants et des personnes âgées	Réalisé	Nombre d'actions réalisées et de personnes sensibilisées depuis 2019 Nature et nombre d'outils de communication déployés par les partenaires	Niort Agglo – Appui et vous + ARS – Département (PAERPA, ...)	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
ARS – Département – Niort Agglo – Associations	Réflexion en partenariat avec services de transport sur : l'accès aux transports en commun, le co-voiturage	Non réalisé	NC	NC	NC
ARS – Département – Plateforme de répit	Fluidifier l'accès à l'offre de répit sur le territoire, créer et organiser une plateforme de répit	En continu	- Nombre et nature des actions menées par l'offre de répit sud - Nombre de personnes âgées bénéficiaires de ces actions	ARS – Département – Plateforme de répit	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour ARS et Département

ARS – Département – Appui et vous. Partenaire associé : SPASAD	Développer des actions de prévention collectives et individuelles, Dynamiser les plateformes de service et d’animation existantes.	En continu	Nombre d’actions de prévention financées ou réalisées chaque année sur la préservation de l’autonomie pour le territoire de la CAN depuis 2019	ARS – Département (CFPPA + schéma de l’autonomie) – CPAM – MSA – Agirc-Arrco - Niort Agglo – Appui et vous - SPASAD	Grille excel commune de recueil d’indicateurs Remontée d’information auprès d’Appui et vous par Niort Agglo SPASAD via ARS ou Département
ARS - Département	Penser les services intégrés et travailler au repérage des fragilités : par exemple SPASAD	Réalisé	-Nombre de professionnels du domicile (SAAD/SPASAD) ayant participé à la formation « repérage des fragilités » -Nombre d’actions menées par le SPASAD intégré du territoire	ARS - Département	Grille excel commune de recueil d’indicateurs

**Indicateurs de résultats et d’impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d’impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
Part des mairies de l’agglomération disant connaître les services du CLIC et d’Appui et vous ?	Communes	Questionnaire en ligne sur la dynamique partenariale – partie spéciale élus ?
Nombre de sollicitations ou orientations vers de l’offre de répit depuis 2019	ARS – Département – Plateforme de répit	Grille excel commune de recueil d’indicateurs pour ARS et Département
Nombre de personnes touchées par les actions de prévention financées ou réalisées depuis 2019  Nombre de personnes accompagnées par le SPASAD depuis 2019	ARS – Département – Niort Agglo – Appui et vous - SPASAD	Grille excel commune de recueil d’indicateurs Remontée d’information auprès d’Appui et vous par Niort Agglo SPASAD via ARS ou Département

#### 4) Promotion de la santé en faveur de la petite enfance, en liens avec les communes

##### Objectifs de la fiche programme :

- Développer des comportements favorables à la santé des jeunes enfants, des parents, des professionnels
- Développer un programme d'action de prévention et promotion de la santé en faveur de la petite enfance.

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
ARS – Niort Agglo – Département – CAF – communes, CPAM, CH de Niort, Polyclinique Inkermann, acteurs de la promotion de la santé et de prévention, Education nationale	Réaliser un recensement des actions déjà menées sur le territoire, des potentiels et des besoins repérés par les structures de l'enfance et la petite enfance	Non réalisé	NC	NC	NC
	Développer des actions en direction des parents et/ou futurs parents sur les risques liés à l'alcool, au tabac, sur la nutrition pendant la grossesse et durant la petite enfance, la santé environnement	En continu	- Nombre d'actions financées depuis 2019 - Nombre d'ateliers collectifs Nesting réalisés et nombre de personnes touchées (en individuel ou en collectif) - Nombre d'EPP réalisés sur le Niortais - Nombre d'actions collectives mises en place sur le territoire et nombre de personnes touchées (PMI, Mutualité française, Centre hospitalier, Ireps, Addictions France...)	Département – ARS – CPAM – Centre hospitalier (pôle femme mère enfant) – MSA – Mutualité française – Ireps	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour les membres du Cotech  Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires
	Sensibiliser les élus du territoire à la stratégie régionale de prévention et	Non réalisé	NC	NC	NC

promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance				
Sensibiliser les professionnels des crèches et relais d'assistantes maternelles à la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance	Réalisé	Nombre de structures visitées sur la CAN avec sensibilisation effectuée Nombre et profil des professionnels sensibilisés par les visites de structures, Nesting et pièce de théâtre « Parents thèse »	Département – ARS - Mutualité française	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Accompagner la diffusion et l'appropriation du guide « recocrèche ».	Réalisé	Nature des actions mises en place depuis 2019, nombre de structures sensibilisées	ARS – Département – Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge	Non réalisé (mais à venir dans le cadre du CLSM ?)	NC	NC	NC
Développer des actions de soutien à la parentalité	Non réalisé (mais à venir dans le cadre du CLSM ?)	NC	NC	NC

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
1 <sup>er</sup> objectif impossible à évaluer	NC	NC
2 <sup>ème</sup> objectif non réalisé	NC	NC
Evolution des pratiques des professionnels de la petite enfance	Département et intervenants	Questionnaire sur la dynamique partenariale

## 5) Les jeunes et la santé

### Objectifs de la fiche programme :

- Structurer et valoriser un programme territorial de promotion de la santé et de prévention en collaboration avec les opérateurs du territoire qu'ils soient généralistes (IREPS) ou thématiques (ANPAA, AIDES, Planning familial, CPEF...) et avec les partenaires (l'Education nationale dans le cadre du parcours éducatif à la santé, la mission locale,...) sur les thèmes : consommations de produits psychoactifs et vie affective et sexuelle
- Créer les conditions favorables pour améliorer l'interconnaissance des acteurs et mieux articuler les accompagnements mis en place par les différents secteurs (sanitaires, médico-sociaux, sociaux, scolaires, associatifs)

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
Communes, Education Nationale et enseignement agricole, la MDA Agora, la Mission locale et les structures « jeunesse », la CAF, etc.	Recenser les actions de promotion de la santé et de prévention mises en œuvre sur les territoires le CAN (via le réseau addiction porté par l'IREPS, l'outil osc@rs,..)	Non réalisé	NC	NC	NC
	Créer et animer un groupe de travail thématique sur la promotion de la santé et la prévention, afin d'impulser et structurer des actions sur le territoire avec l'ensemble des partenaires.	Non réalisé	NC	NC	NC
	Travailler notamment sur la parentalité, à travers l'information et l'accompagnement permettant une sensibilisation à l'accès aux soins et à la prévention des troubles de l'adolescence, et également sur les compétences psycho-sociales	En continu	Nombre d'actions financées ou réalisées depuis 2019 Nombre de jeunes sensibilisés	ARS – CPAM – Département – Centre hospitalier (pédopsychiatrie) – Région NA - l'Agora MDA – Ireps – Planning familial – Mission Locale – Addictions France	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour les membres du Cotech Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires



	Communiquer sur les dispositifs ressources existants : AGORA/MDA, dispositif « les promeneurs du net », dispositif « ton plan à toi » (porté par le mouvement français du planning familial), CSAPA du CH de Niort.	En continu	Nombre d'actions de sensibilisation demandées/réalisées auprès d'adolescents et de jeunes adultes, nombre de jeunes rencontrés lors de ces actions	Niort Agglo – L'Agora MDA – CPAM – Ireps – Planning familial – CH (pôle femme mère enfant, CeGIDD CVP) – Mission locale – GRS 79	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour les membres du Cotech  Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires
<b>Actions complémentaires mises en œuvre</b>					
Niort Agglo – établissements d'enseignement supérieur – L'Agora MDA – Ireps	Création d'équipes d'Etudiants Relais Santé dans différents établissements du territoire, formation et accompagnement de ces ERS et de l'ADEN à la mise en place d'actions de prévention auprès des étudiants	Réalisé, en continu	Nombre d'Etudiants Relais Santé en activité dont nombre d'ERS accompagnés Nature des projets de prévention mis en œuvre auprès des étudiants entre 2019 et 2022	Niort Agglo – établissements d'enseignement supérieur – L'Agora MDA – Ireps	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour les membres du Cotech Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
Evolution du nombre de jeunes issus de la CAN fréquentant la Maison des adolescents entre 2018 et 2022	L'Agora MDA	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Sentiment d'amélioration de l'interconnaissance des acteurs et d'amélioration de l'articulation des actions de prévention mises en place	Niort Agglo – établissements d'enseignement supérieur – L'Agora MDA – CPAM - Ireps Planning familial – CH – Mission locale	Questionnaire sur la dynamique partenariale Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires

## 6) Développement d'un environnement favorable à la santé mentale

### Objectifs de la fiche programme :

- Mettre en œuvre des actions locales concrètes pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
Niort Agglo – Centre hospitalier – Unafam - ARS	Mettre en place et animer un Conseil local de Santé mentale – CLSM : plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...) ayant pour objet de favoriser le décroisement de la santé mentale et des politiques menées au niveau local.	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une plateforme d'échanges et de concertation</li> <li>- Nombre de réunions depuis 2019</li> <li>- Nombre de personnes impliquées lors de l'élaboration du CLSM</li> <li>- Nombre et nature des actions définies / mises en place</li> </ul>	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
	<b>Actions complémentaires mises en œuvre</b>				
	10 actions du CLSM à lister ici lorsqu'elles seront validées		A définir après validation des fiches	A définir après validation des fiches	

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
Nombre d'actions lancées en 2022 et 2023	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Nombre de personnes sensibilisées par les actions du CLSM	Niort Agglo et porteurs des fiches actions	Grille excel commune de recueil d'indicateurs pour les membres du Cotech Remontées d'informations à demander par Niort Agglo aux acteurs complémentaires

## 7) Promotion de la santé environnementale

### Objectifs de la fiche programme :

- Apporter des réponses calibrées aux problèmes rencontrés sur l'ensemble du territoire de la CAN,
- Favoriser un travail partenarial entre ARS, autres partenaires et CAN sur les différents problèmes recensés ou repérés,
- Favoriser la préservation de l'état de bonne santé de la population,
- Identifier des actions qui concernent l'ensemble du territoire de la CAN

**Indicateurs de processus :** Les actions prévues initialement ont-elles été mises en œuvre ? Comment et par qui ? Auprès de qui ?

Pilotes et partenaires	Leviers d'action prévus	Niveau de réalisation	Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
Niort Agglo - ARS	Développer le concept d'Ambassadeur Santé-Environnement qui vise à identifier au moins un binôme élu-technicien partenaire de l'ARS pour approcher les problèmes de santé environnementale selon plusieurs axes	En cours	- Nombre de réunions réalisées - Nombre de supports de communication / notes diffusées - Nombre d'actions dans lesquelles les ambassadeurs sont impliqués	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo - ARS	Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé en identifiant sur les PLUi, SCOT, PDU (...) les projets d'aménagements susceptibles d'impacter la santé	Réalisé	Nombre et nature des documents cadres de la collectivité tenant compte de la santé	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo - Ville de Niort - ARS - Ireps	Développer des EIS (évaluation d'impact sur la santé) pour tout projet, urbain et/ou rural susceptible d'avoir un impact sur la santé des habitants.	En cours	- Nombre d'EIS menées - Nombre d'élus et d'agents sensibilisés par ce biais - Nombre et type d'EIS prévues	Niort Agglo	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo - Ville de Niort - ARS	Développer une stratégie de lutte contre l'habitat dégradé.	En cours	Existence d'une méthodologie de traitement des signalements ; Nombre de dossiers traités ; rapport d'activité du « permis de louer »	ARS - Ville de Niort - Niort Agglo (guichet unique des signalements)	Grille excel commune de recueil d'indicateurs

	Développer les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) destinées à l'alimentation humaine, de la ressource en eau mobilisée jusqu'aux points d'usage.	Réalisé	taux de couverture du territoire ; plans d'actions définis ; nombre d'actions réalisées dans chacun des plans ; nombre de CPO signés dans le cadre de PGSSE	ARS – Niort Agglo – syndicats des eaux	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo – ARS – Préfecture - FREDON	Prévenir les effets allergisants des plantes telles que l'ambroisie : définition d'un plan d'action adapté sur le territoire de la CAN.	Réalisé	- Nombre de référents ambroisie locaux - Nombre et nature des actions menées par ces référents	Niort Agglo - FREDON	Remontées d'informations à demander par Niort Agglo
	Mesurer les atteintes à la santé publique par la pollution atmosphérique et définir des recommandations visant à limiter cette forme de pollution.	Non réalisé	NC	NC	NC
	Accompagner les projets de création / rénovation d'installations d'eaux de loisirs avec la prise en compte des règles sanitaires et le développement d'EIS.	Réalisé	Nombre de chantiers PGSSP entrepris ; contenu des PGSSP	ARS	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
Niort Agglo - Ville de Niort – ARS	Prendre en compte les problèmes ponctuels de radon et de légionnelles et leur apporter des réponses techniques adaptées pour éviter tout impact sur la santé des populations.	Intégré dans le CAPTEN (échelle Ville)	Nombre de signalements traités ; suivi des solutions mises en œuvre	ARS – Ville de Niort - CAN	Grille excel commune de recueil d'indicateurs
	Développer un lien avec le Pôle santé publique du CH de Niort pour identifier les éventuelles affections à la santé subies par les populations et leur apporter des réponses calibrées.	Non réalisé	NC	NC	NC

**Indicateurs de résultats et d'impacts** : les objectifs de la fiche programme ont-ils été remplis ? quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultats et d'impacts	Contributeurs	Modalités de recueil
Effets sur la prise de conscience des élus et des agents sur leur responsabilité en matière de santé	Niort Agglo – Ville de Niort - communes	Questionnaire en ligne sur la dynamique partenariale – partie spéciale élus

## 8) Evaluation de la gouvernance et de la dynamique partenariale

Rappel des engagements des signataires inscrits dans le Contrat Local de Santé :

- **« Conduire, conjointement, une action publique volontariste dans le but de garantir un accès à la santé pour tous et de renforcer le maillage d'une offre de services cohérente sur le territoire du Niortais. »**

Rappel des ambitions partagées :

- **« Améliorer l'articulation des politiques menées tant en matière de santé que d'action sociale et médico-sociale ;**
- *Faire évoluer l'organisation des soins ambulatoires, au regard de priorités arrêtées et des attentes des professionnels de santé et réduire, ainsi, dans un souci d'amélioration des parcours de santé, les inégalités sociales et territoriales en ce domaine ;*
- **Coordonner, avec plus d'efficacité et par une meilleure coopération entre les acteurs de santé, le soutien en direction des publics les plus en difficulté ou en perte d'autonomie ;**
- *Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la petite enfance et des jeunes ;*
- *Optimiser la prise en charge de la santé mentale, au travers de l'animation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ;*
- *Agir sur les déterminants de la santé pour développer un environnement favorable à la santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...). »*

### Questions évaluatives :

Le CLS a-t-il permis de conduire une action publique conjointe vers l'accès à la santé pour tous et vers le renforcement du maillage de l'offre de soins et de prévention ?

Le CLS a-t-il permis l'articulation des politiques des partenaires ?

Le CLS a-t-il permis une meilleure coopération entre les acteurs de santé dans l'agglomération ?

### Indicateurs de processus transversaux détaillés dans le tableau ci-dessous :

Quelles activités ont été mises en œuvre pour renforcer cette dynamique partenariale ?

Quelle a été l'implication des différentes parties prenantes (notamment habitants / usagers) ? dont en termes de participation budgétaire et de communication ?

Indicateurs de processus	Contributeurs	Modalités de recueil
<p><b>Pour chacune des instances de gouvernance, depuis 2019 :</b>            Groupe de suivi du CLS par les élus,            comité d'acteurs en santé,            comité de pilotage,            comité technique,            équipe projet,            équipe de coordination avec le Contrat de ville,            comité de pilotage du CLSM,            équipe de coordination du CLSM (co-présidents),            groupes de travail du CLSM,            groupes de travail dans le cadre des autres axes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de l'instance par an et évolution</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires présents et évolution</li> <li>- Nombre et profil d'habitants présents et évolution</li> </ul>	<p>Niort Agglo  (avec ARS pour le CAS)</p>	<p>Grille excel commune de recueil d'indicateurs</p>
<p><b>Pour chaque organisme membre du comité de pilotage et du comité technique, pour chaque année depuis 2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et nature des actions du CLS animées par l'organisme</li> <li>- Nombre et nature des actions pilotées par une autre structure auxquelles l'organisme a participé</li> <li>- Type d'informations transmises aux partenaires, dans le cadre de quelle action du CLS</li> <li>- Estimation du temps de travail consacré au CLS du Niortais et/ou à ses actions</li> <li>- Participations financières consacrées au CLS du Niortais et/ou à ses actions</li> <li>- Nombre et nature des actions de communication réalisées sur le CLS du Niortais et/ou ses actions</li> </ul>	<p>- Membres du COPIL et du COTECH du CLS :            ARS, Préfecture            Région, Département            CPAM, MSA, CH de Niort            Niort Agglo,            Ville de Niort / CCAS            Ireps, CPTS            - Membres du COPIL du CLSM : idem            + Unafam, Argos, MDPH, CAF            UDAF, ADAPEI, GPA, Mélioris            DDETSPP, DSDEN</p>	<p>Questionnaire en ligne</p>
<p>Nombre de réunions partenariales réalisées par la coordination du CLS ou par ses supérieurs hiérarchiques ou élus référentes (autres que les réunions de gouvernance).            Par exemple : rencontres visant à étudier les partenariats possibles avec des structures non membres du comité de pilotage, réunions d'articulation avec d'autres dispositifs, réunions internes visant à associer des services non spécialistes de santé, etc.</p>	<p>Niort Agglo</p>	<p>Grille excel commune de recueil d'indicateurs</p>

**Indicateurs de résultat / d'impact** : les objectifs en termes de partenariat ont-ils été remplis (réponses aux questions évaluatives) ?  
quels ont été les impacts sur le territoire ?

Indicateurs de résultat / d'impact	Contributeurs	Modalités de recueil
<p>Nombre de partenaires déclarant que le CLS a permis à différents moments (élaboration, instances de gouvernance, actions, évaluation) :</p> <p>La conduite d'une action publique conjointe Le partage d'informations / la fluidité des échanges La remontée des besoins L'articulation entre les politiques de chacun La coopération pour des projets communs La concertation pour le co-financement du CLS et de ses actions La lisibilité des activités et des actions du CLS pour les acteurs du territoire La visibilité des activités et des actions du CLS pour les habitants et usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus (groupe d'élus volontaires)</li> <li>- Membres du comité de pilotage et du comité technique du CLS</li> <li>- Membres du COPIL du CLSM</li> </ul>	Questionnaire en ligne
<p>Nombre et type de projets / innovations issus du CLS Nouveaux partenariats créés dans le cadre du CLS</p>	<p>Idem + porteurs d'actions du CLS + membres des groupes de travail du CLSM</p>	Questionnaire en ligne
<p>Effets sur la prise de conscience des élus et des agents sur la responsabilité des collectivités en matière de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus (groupe d'élus volontaires)</li> <li>- Chaîne hiérarchique Niort Agglo et Ville de Niort + services en liens avec le CLS (aménagement, PCAET, diagnostic, SLESRI, CSI, services participants à l'EIS)</li> </ul>	Questionnaire en ligne
<p>Nombre de partenaires déclarant avoir identifié de nouveaux acteurs grâce au CLS ? Ayant le sentiment d'une amélioration de l'interconnaissance des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus (groupe d'élus volontaires)</li> <li>- Membres du comité de pilotage et du comité technique du CLS</li> <li>- Membres du COPIL du CLSM</li> <li>- Porteurs d'actions du CLS</li> <li>- membres des groupes de travail du CLSM</li> </ul>	Questionnaire en ligne



<p>Appréciation de la qualité de l'accompagnement du CLS et de ses partenaires sur chacun des volets, en termes de :</p> <p>partage d'information / fluidité des échanges remontée des besoins articulation entre les politiques publiques coopération pour des projets communs concertation pour le co-financement des actions lisibilité des activités et des actions du CLS visibilité des actions pour les habitants et usagers</p>	<p>Accès aux soins : professionnels de santé accompagnés, élus, CPTS Accès aux droits : communes d'expérimentation de la mutuelle Autonomie : Appui et vous, plateforme de répit, SPASAD, CH Petite enfance : CH, Mutualité, Ireps Santé des jeunes : établissements du supérieur, ADEN, l'Agora-MDA, CPAM, Ireps, GRS79, Mission locale Santé mentale : porteurs d'actions Santé environnement : FREDON, Ville de Niort, services internes</p>	<p>Questionnaire en ligne</p>
<p>Nombre et type de personnes sensibilisées à la santé publique grâce à un projet du CLS</p>	<p>Niort Agglo</p>	<p>Grille excel commune de recueil d'indicateurs</p>
<p>Préconisations pour la prochaine contractualisation sur les contenus du contrat en lui-même ? sur la gouvernance / l'animation ? Parties-prenantes à associer ? souhaitable d'associer habitants ou usagers ? si oui comment ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus (groupe d'élus volontaires)</li> <li>- Membres du comité de pilotage et du comité technique du CLS</li> <li>- Membres du COFIL du CLSM</li> <li>- Porteurs d'actions du CLS</li> <li>- membres des groupes de travail du CLSM</li> </ul>	<p>Questionnaire en ligne</p>

## Calendrier prévisionnel

- Février 2022 : Premiers échanges sur les modalités d'évaluation et de réécriture du CLS en comité technique en préparation du comité de pilotage,
- Mars 2022 : Validation des premières propositions méthodologiques en comité de pilotage (évaluation interne et non externe, parties prenantes à associer), engagement des membres du comité de pilotage à fournir des indicateurs en 2023.
  
- Août 2022 : Rédaction du référentiel d'évaluation,
- Septembre 2022 : Présentation du référentiel d'évaluation en comité technique,
- Octobre 2022 : Validation des indicateurs à recueillir par chaque structure membre du comité de pilotage et du comité technique.
  
- En parallèle : juin à octobre 2022 : mise à jour du diagnostic sur le volet axe de soins.
  
- Novembre – décembre 2022 : Conception des outils de recueil,
- Janvier - mars 2023 : passation du questionnaire en ligne et remplissage par les différents partenaires de la grille excel,
- Avril – Mai 2023 : analyse des résultats.
  
- Juin - juillet 2023 : présentation des résultats et ateliers de travail sur les perspectives avec :
  - o Le comité technique du CLS
  - o Le Conseil de Développement de la CAN
  - o Le groupe d'élus du CLS
  - o Le Conseil Territorial de Santé
  - o Les conseillers citoyens des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Niort
- Août – septembre 2023 : rédaction des fiches et envoi aux membres du comité technique et du comité de pilotage pour avis
- Octobre 2023 : Validation des fiches en COPIL
- Novembre – décembre 2023 : Proposition de contrat en Conseil Communautaire de Niort Agglo et dans les différentes instances de gouvernance des partenaires
- Début 2024 : signature du nouveau contrat

## Objectifs 2019-2023

### Contrat Local de Santé

Objectif général : Garantir un accès à la santé pour tous et renforcer le maillage d'une offre de services cohérente

#### Fiche programme n°2 Accès aux droits

- Détection des personnes en situation de nonaccès aux droits ou aux soins
- Renforcement des dispositifs de suivi et d'accompagnement concernant couverture santé et médecin traitant (CPAM, MSA, CH, mutuelle territoriale)
- Expérimentation mutuelle territoriale
- Information / formation des professionnels relais

#### Fiche programme n°1 Accès aux soins

- Veille continue sur la couverture locale en professionnels de santé
- Identification de zones prioritaires, intégration au SCoT
- Concertation avec les élus, les professionnels de santé, le CH pour de nouvelles organisations (MSP, consultations avancées, délégation de tâches) et pour de nouvelles installations
- Favoriser les stages
- Promotion du territoire auprès des étudiants
- Développement de la e-santé et de la télémédecine

#### Fiche programme n°3 Autonomie

- Communication sur les dispositifs existants (CLIC, offre de répit, ...)
- Offres complémentaires pour la mobilité (transports en commun, co-voiturage pour activités santé)
- Actions de prévention de l'isolement relationnel
- Amélioration coopération ville / hôpital pour le maintien et le retour à domicile
- Meilleur accès à une offre de répit (plateforme de coordination, accueil de jour...)
- Pérennisation SPASAD et dynamisation des partenariats

#### Fiche programme n°4 Petite enfance

- Recensement de l'existant et des besoins des structures de l'enfance et la petite enfance
- Travail avec les professionnels des crèches et RAM sur l'exposition aux polluants
- Actions à destination des parents ou futurs parents sur tabac, alcool, nutrition, ...
- Soutien à la parentalité
- Actions bien-être et compétences psychosociales avec les enfants

#### Fiche programme n°5 Santé mentale

- Création d'un conseil local de santé mentale
- Amélioration de l'offre et de l'accès en milieu rural
- Actions partenariales de sensibilisation du grand public sur la maladie psychique

#### Fiche programme n°7 - Santé environnementale

- Ambassadeur(s) santé environnement pour identifier avec l'ARS les actions pertinentes à l'échelle de la collectivité :
  - o Intégration de liens avec la santé dans les PLUi, SCoT, PCAET, ...
  - o Développement de l'urbanisme favorable à la santé et des EIS
  - o Lutte contre l'habitat dégradé
  - o Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
  - o Plan d'action contre l'ambrosie, etc.

#### Fiche programme n°6 Santé des jeunes

- Recensement de l'existant et des besoins en prévention
- Communication sur l'existant
- Renforcement de l'offre de la Maison des Adolescents
- Programme coordonné et partenarial d'actions de prévention sur différents sujets
- Soutien à la parentalité

# niort agglo

Agglomération du Niortais



## CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

### Assemblée plénière

4 octobre 2022

Céline MOUGARD, Coordinatrice  
0549787565  
celine.mougard@agglo-niort.fr

Communauté d'Agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00  
Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) – [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)

## Ordre du jour

- ▶ De quoi parle-t-on ? Le CLSM et la notion de santé mentale
- ▶ Témoignages : La place des différents acteurs du territoire dans le parcours des personnes concernées par des problématiques de santé mentale
- ▶ Les résultats des groupes de travail de concertation partenariale : les 10 actions prioritaires
- ▶ Echanges et engagement des partenaires
- ▶ Dates importantes

## Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**La santé mentale, ça ne me concerne pas,  
je n'ai pas de problème**

Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**Un français sur cinq souffre ou a déjà souffert de troubles psychiques dans sa vie**

Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**Handicap psychique  
et handicap mental c'est pareil**



Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**Les enfants peuvent avoir des  
problèmes de santé mentale**

Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**La seule façon de soigner  
les maladies mentales c'est  
l'hospitalisation et les  
médicaments**

**Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?**

**Les personnes souffrant de troubles  
psychiques sont capables de travailler**

**Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?**

**Quand on a des problèmes de  
santé mentale c'est pour la vie,  
on ne peut pas guérir**

Quiz ! D'accord ou pas d'accord ?

**Les élus locaux sont impuissants lorsque des habitants ont des problèmes de santé mentale**

# 7 orientations du CLS pour la santé des habitants et l'attractivité du territoire

Intégrer la dimension santé dans les politiques d'aménagement du territoire

Faciliter l'installation et l'appui aux professionnels de santé de 1er recours

Mettre en œuvre des actions concrètes de prévention et pour la qualité de vie des personnes atteintes de troubles psychiques

→ Conseil Local de Santé Mentale

Améliorer la connaissance des acteurs et mieux articuler les actions de prévention



Mieux détecter et accompagner les personnes en situation de non-accès aux droits ou de renoncements aux soins

Mieux communiquer sur les ressources existantes

Développer des comportements favorables à la santé des jeunes enfants, des parents et des professionnels

## La santé mentale, à différencier de la psychiatrie

« La santé mentale fait l'objet d'un large éventail d'activités qui relèvent directement ou indirectement du « bien-être », tel qu'il figure dans la définition établie par l'OMS comme étant « un état complet de bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé mentale englobe la **promotion du bien-être**, la **prévention des troubles mentaux**, le **traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles** ».



# Mieux articuler les rôles et les modalités d'actions de chacun

**Bien-être**



**Handicap mental  
ou psychique**

Rôle de la cité : prévenir, éduquer, inclure, permettre l'accès aux droits, à la culture, à l'insertion professionnelle, au logement, lutter contre les discriminations, etc.

→ **Conseil Local de Santé Mentale**, instance de concertation et de co-construction, avec :

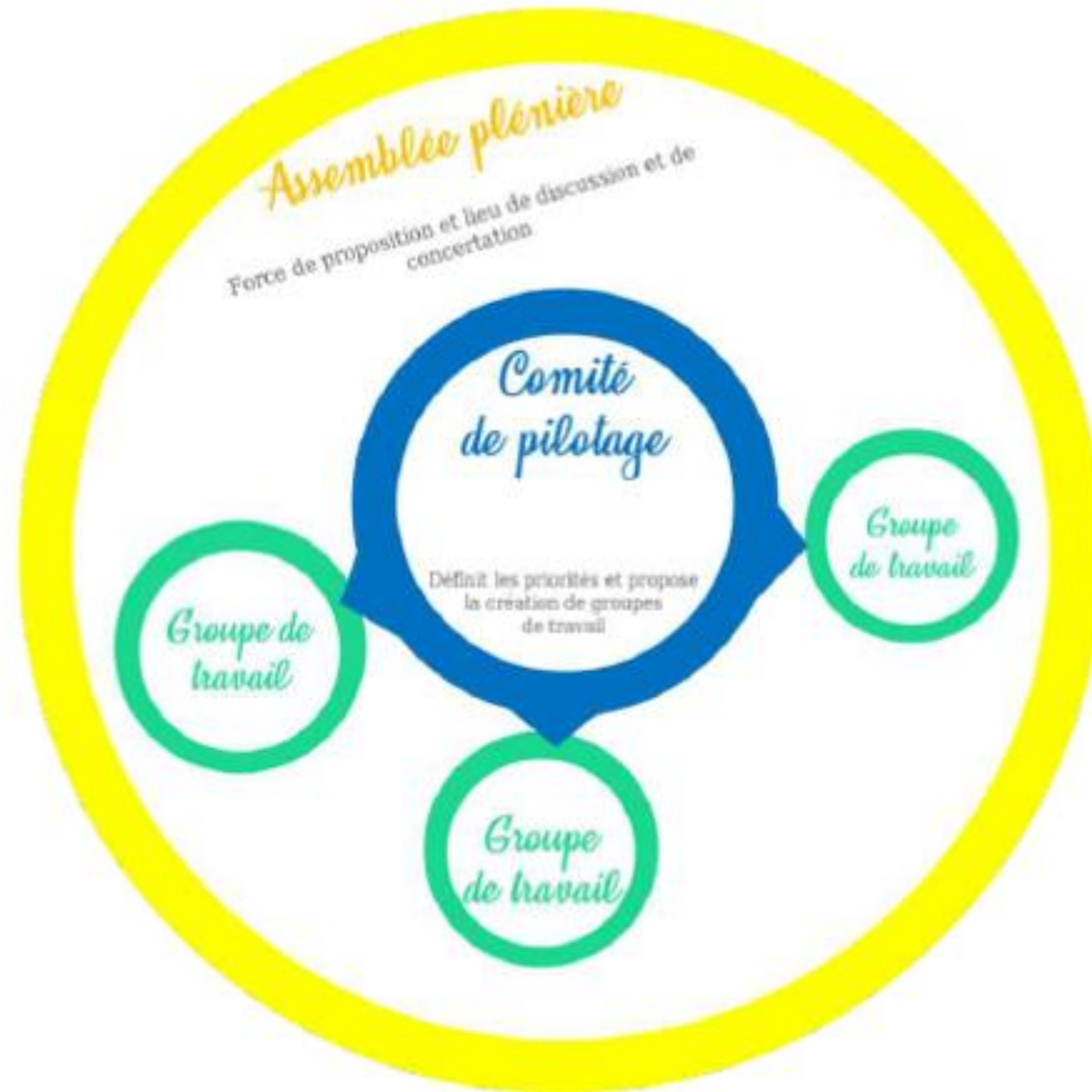
- Niort Agglo
- Communes
- Représentants des usagers et de leurs aidants
- Acteurs locaux publics, associatifs, ...
- Et Centre hospitalier

Rôle des soignants :  
dépister, orienter, accompagner

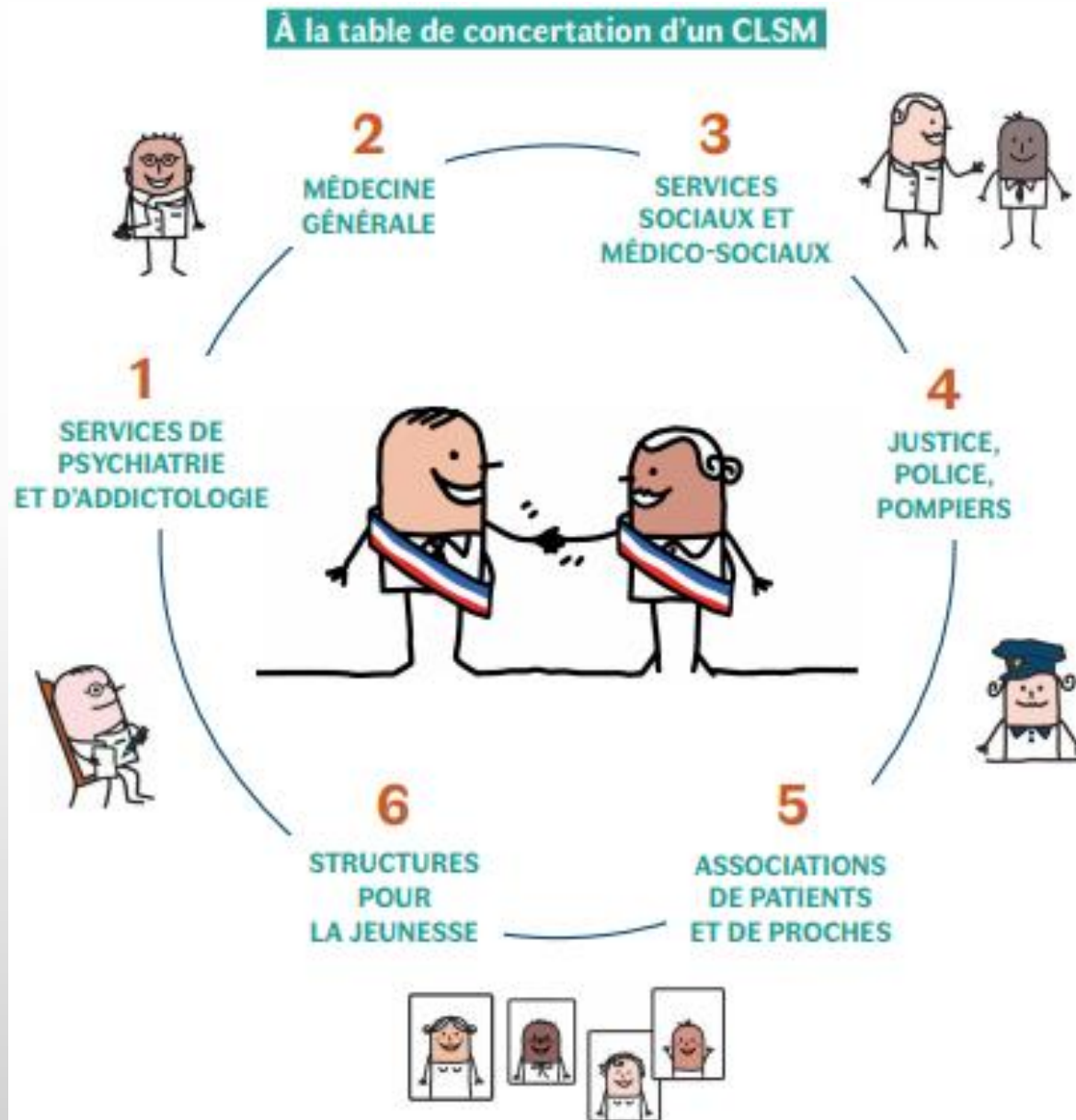
→ **pôle psychiatrie du Centre hospitalier de Niort**  
→ Établissements sanitaires et médico-sociaux



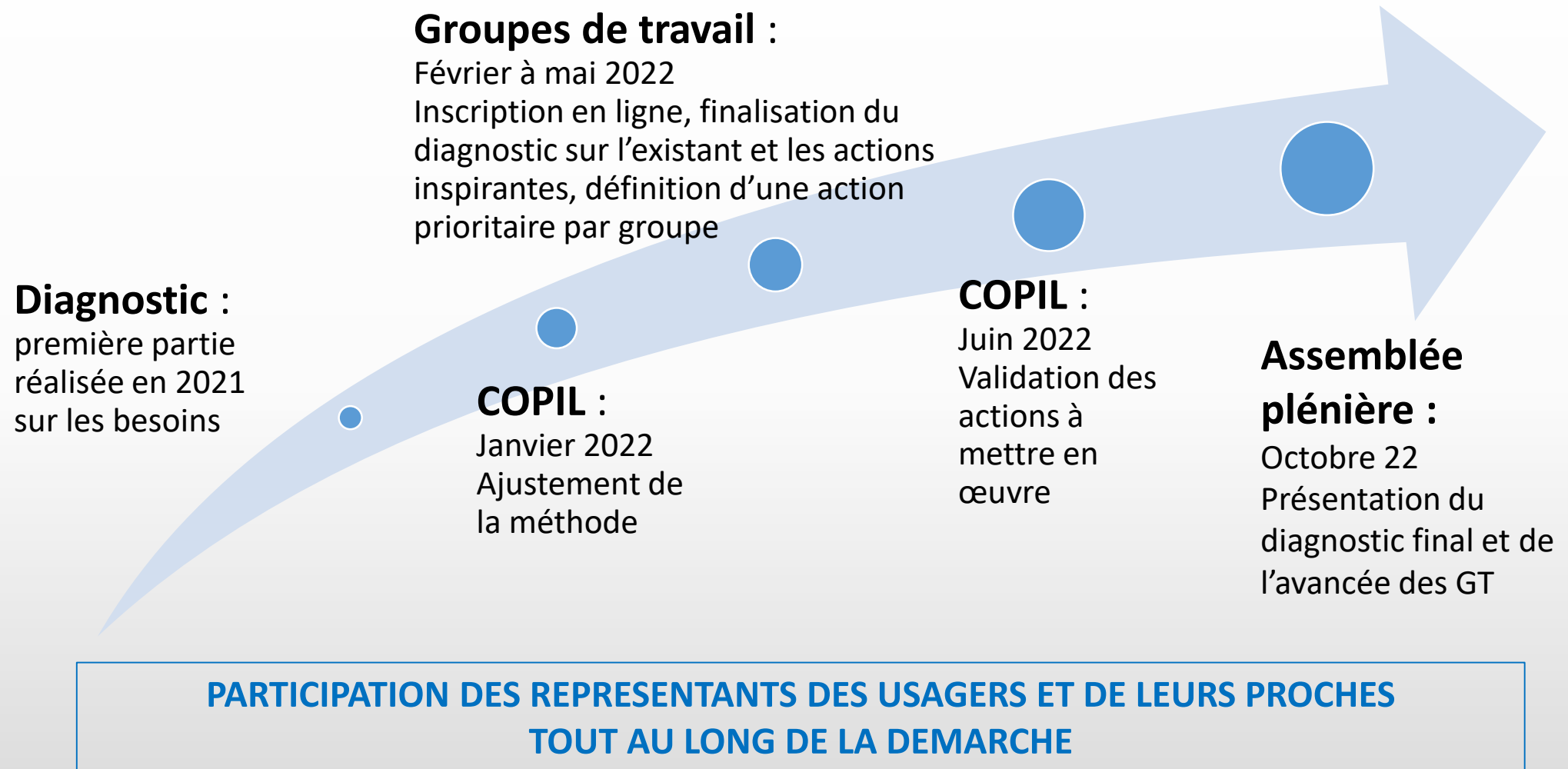
# Le système de gouvernance



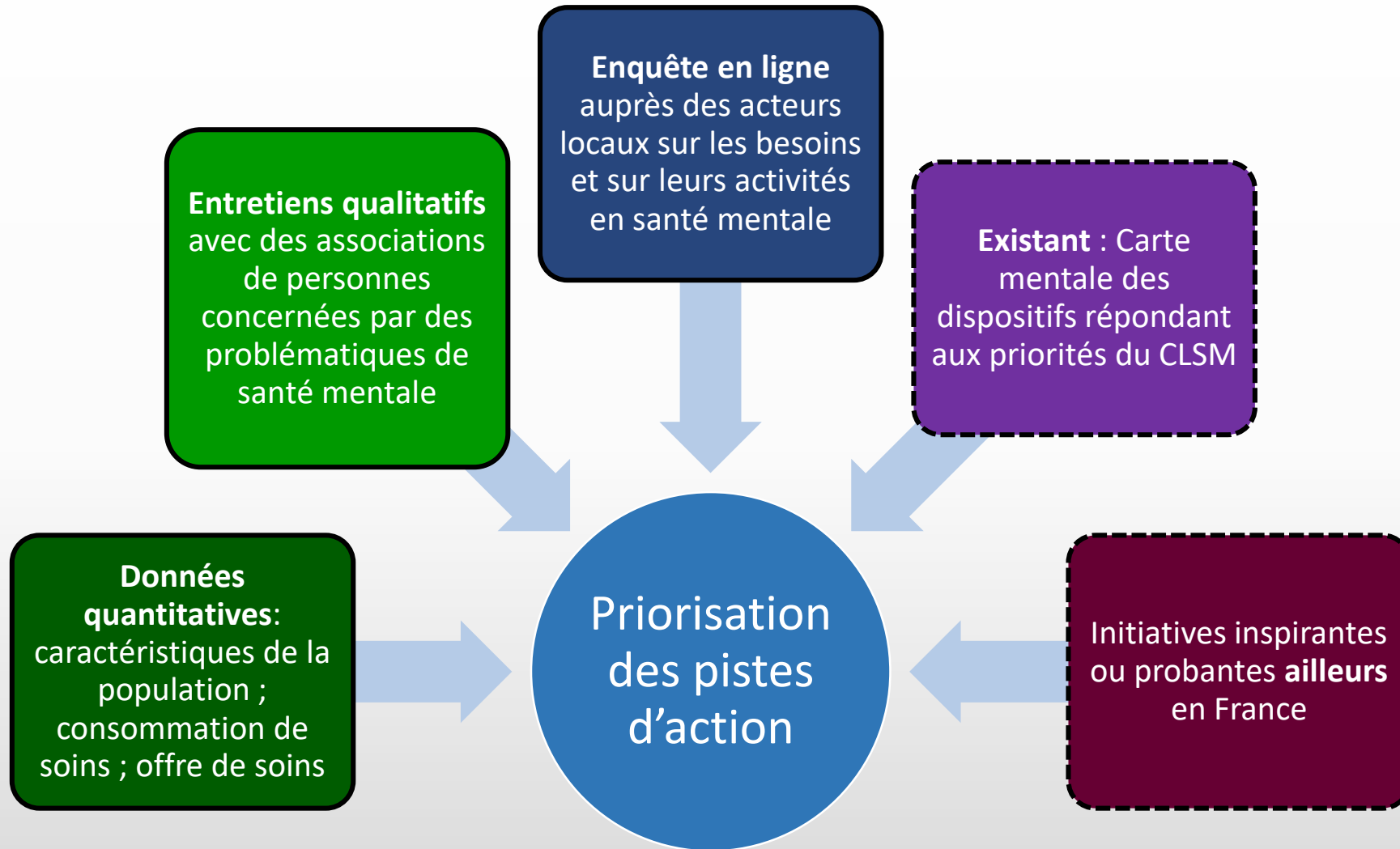
# Une action partenariale



# Rappel du processus méthodologique



# Diagnostic du CLSM : méthode



## Les 40 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais

### Périmètre du CLSM et de l'enquête



## Les données quantitatives

- ▶ Une population avec un revenu médian supérieur à la moyenne régionale.
- ▶ Une population qui grandit chaque année, qui se « périurbanise ».
- ▶ Une **augmentation de la population** des plus de 60 ans, des personnes vivant seules, des demandeurs d'emploi de catégorie A, des bénéficiaires du RSA.
- ▶ Des contrastes territoriaux sur les problématiques de chômage, de **précarité** et de pauvreté.
- ▶ Une surmortalité par **suicide** significative par rapport au national.
- ▶ Des consommations de **médicaments** supérieures aux taux départementaux et régionaux (antidépresseurs, neuroleptiques, tranquillisants, psychotropes, hypnotiques)

# Les entretiens qualitatifs avec les associations

## Réalisés par les étudiantes du Master IPHD

Avec le GEM Au fil de la mosaïque, Argos 2001, le GEM Pierre de Lune, le GEM Les flots tranquilles, l'UNAFAM.

- ▶ **Méconnaissances sur les handicaps invisibles, qui génèrent de la stigmatisation,** un sentiment d'être mis à l'écart.

Exemples de propositions : sensibilisation élus, bailleurs privés, employeurs, médecins traitants, chauffeurs de bus, accueillants, éducateurs sportifs, médias.

- ▶ **Besoin de promotion de la santé mentale / du bien-être,** de sensibilisation et de **repérage précoce,** de formation des enseignants.

- ▶ Besoin de **mieux faire connaître les ressources existantes** spécifiques et de droit commun, sur le logement / accès aux loisirs et à la culture / accès à l'emploi / accès aux droits, aux personnes concernées par des problèmes de santé mentale (touchées ou aidants) et aux professionnels de santé.

- ▶ Impacts de la crise sanitaire, avec une grande importance des associations.

# L'enquête auprès des acteurs locaux

## Environ 200 réponses

- ▶ Principales problématiques rencontrées : mal-être / isolement, troubles de l'humeur, addictions, agitation / agressivité, idées suicidaires, troubles du comportement alimentaire.
- ▶ Freins rencontrés dans la pratique :
  - ▶ Ruptures de parcours (médical, psychologique, social ou éducatif),
  - ▶ Délais dans les parcours (administratif, médical),
  - ▶ Difficultés dans le repérage, le diagnostic ou l'orientation,
  - ▶ Méconnaissances entre acteurs,
  - ▶ Souffrance ou manque de soutien perçu pour les aidants,
  - ▶ Manque d'actions de promotion du bien-être ou de prévention,
  - ▶ Manque de connaissance sur le handicap psychique, stigmatisation, discrimination.
- ▶ 60% des répondants sont demandeurs de formations sur la santé mentale.
- ▶ Etat des lieux de l'existant, en partenariat avec le PTSM : cartes mentales.

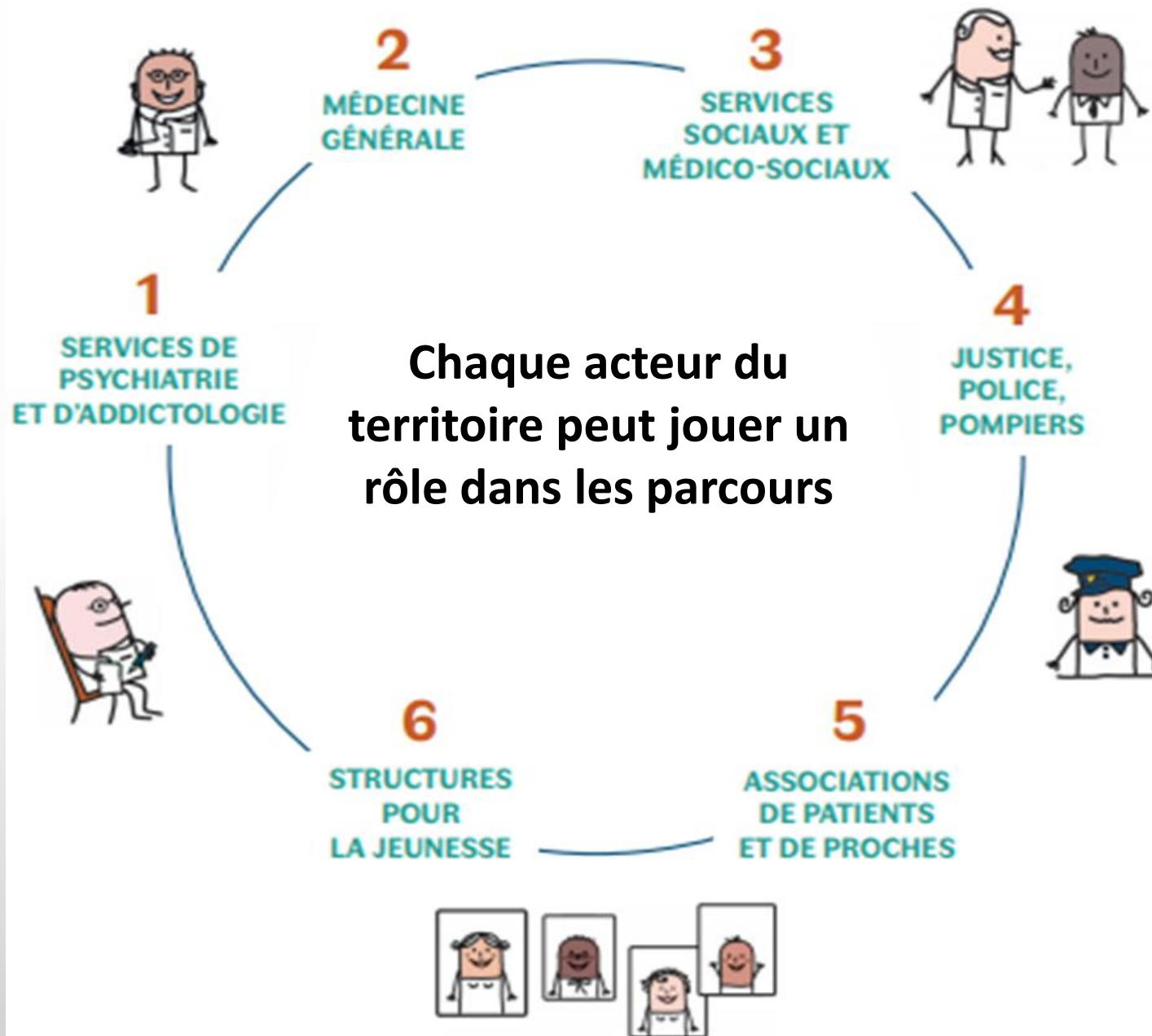


## 4 priorités = 4 groupes thématiques + 1 groupe transversal

- ▶ Promouvoir le bien-être et les facteurs protecteurs
  - ▶ Se découvrir mutuellement, développer le dialogue et la coordination entre les acteurs du territoire
  - ▶ Améliorer le repérage, « l'aller vers » des populations spécifiques, à risques ou vulnérables
  - ▶ Information sur le handicap pour prévenir la stigmatisation : « rendre visible les invisibles »
- 
- ▶ Niort Durable 2030 : Application des priorités du CLSM dans les services de la collectivité (groupe agents VDN – Agglo)

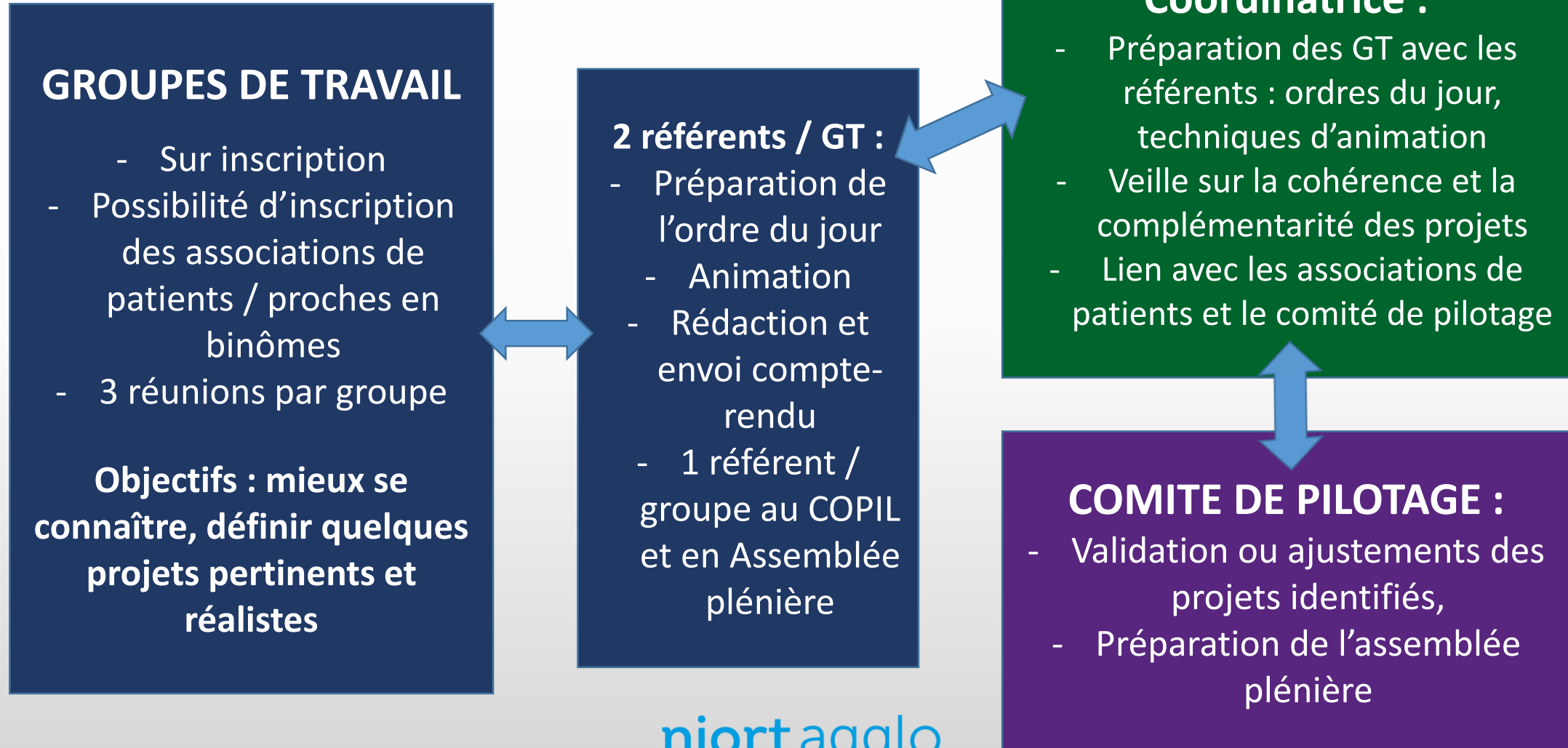
# Témoignages

À la table de concertation d'un CLSM



PAUSE

# Méthode spécifique aux groupes de travail



# GT 1 - Promouvoir le bien-être et les facteurs protecteurs

▶ **Former les parents et les acteurs qui travaillent au contact des familles à un discours positif, au développement des compétences psychosociales, au bien-être et au développement de l'équilibre personnel**

▶ Action 1 : **Milieu scolaire au sens large** : plaidoyer, modules de formation pour les professionnels des différents niveaux d'âge et pour la formation initiale des enseignants, accompagnement de projets d'établissements

→ Ireps Nouvelle-Aquitaine

▶ Action 2 : **Professionnels de santé** : enquête de besoin par la CPTS, module de formation adapté à leurs besoins, expérimentation avec une MSP de l'accompagnement des familles

→ CPTS

▶ Action 3 : **Parents** : mise en place du programme [SFP Strenghtening Families Program](#) (Soutien aux Familles et à la Parentalité) : formation d'une équipe d'animateurs, pouvant ensuite reproduire le programme

→ Ireps Nouvelle-Aquitaine

## GT 2 - Coordination entre les acteurs du territoire

### ► Faire connaître l'existant, **communiquer sur la santé mentale et sur les différents acteurs ressources mobilisables sur le territoire**

► Action 1 : **Annuaire** : s'appuyer sur le site [santementale79.fr](http://santementale79.fr) (à venir au niveau départemental) pour valoriser les annuaires existants, faire des liens sur les sites et intranet des membres du COPIL du CLSM, de Niort Agglo et des communes et un flyer

→PTSM

► Action 2 : « **Maison de la santé mentale** » : renforcement du CMP par une plateforme téléphonique, développer la communication sur cette ressource, par le site [santementale79.fr](http://santementale79.fr) et les rencontres entre acteurs

→ Centre hospitalier

► Action 3: **Rencontres thématiques entre acteurs locaux** : 3 rencontres par an pour faire connaître les lieux ressources et les outils

→Ireps Nouvelle-Aquitaine

1 rencontre par an ouverte au grand public : « Accès libre »

## GT 3 - Repérage, « aller vers » des populations spécifiques

► Afin de toucher les publics adultes isolés ou en rupture d'accompagnement, **sensibiliser les acteurs non spécialistes de la santé mentale au repérage et à l'orientation**

► Action 1 : Valorisation des formations « Sentinelles » et organisation de formations « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM)

pour les agents publics ou parapublics et associatifs « **primo-accueillants** » et **élus** : communes, Communauté d'Agglomération, Département, Etat, Pôle emploi, La Poste, chauffeurs de bus, milieu scolaire et de la jeunesse, SIST, bailleurs sociaux, associations caritatives, ...

- Identification des personnes formées et à former
- Communication sur les formations existantes
- Organisation d'une formation de formateurs PSSM adultes inter-acteurs
- Temps d'échanges de pratiques entre personnes formées

→ « Sentinelles » : ASEPT

→ « PSSM » : Porteur à identifier

## GT 3 - Repérage, « aller vers » des populations spécifiques

► Afin de toucher les publics adultes isolés ou en rupture d'accompagnement, **sensibiliser les acteurs non spécialistes de la santé mentale au repérage et à l'orientation**

► Action 2 : Théâtre forum auprès des **non salariés et indépendants** :  
commerçants, agriculteurs, artisans  
→ ASEPT

► Action 3 : **Professionnels de santé** de premier recours, orthophonistes, psychologues :  
Formations PSSM, transmission d'informations régulières sur l'actualité dans ce domaine  
→ CPTS



## GT 4 - Information sur le handicap pour prévenir la stigmatisation

- ▶ Afin de faciliter l'accès au logement et le maintien dans le logement,
    - ▶ **Sensibiliser les bailleurs privés à l'insertion par le logement**
    - ▶ **Favoriser l'accompagnement médico-social des personnes en fragilité psychique dès l'entrée dans un logement**
  - ▶ Modalités d'action :
    - ▶ Création d'une **plaquette explicative** à destination des bailleurs privés « Et pourquoi pas nous ? »
    - ▶ **Forum sur le logement** et les droits des personnes en situation de handicap psychique
    - ▶ **Création d'un groupe de travail** sur l'accompagnement dans le logement en favorisant la mutualisation des ressources existantes, vers la création ou la valorisation des équipes mobiles
- Porteur à identifier

## Inscription sur les groupes de travail des fiches actions

- ▶ Un porteur par action : **initiateur du groupe de travail** partenarial
- ▶ Modalités de co-construction à poursuivre dans la durée : **inscription** pour participer à la mise en œuvre
- ▶ Suivi des avancées, conseil, mise en relation par la coordination du CLSM
- ▶ Remontées au comité de pilotage 2 fois par an : un représentant de chaque action au comité de pilotage
- ▶ Information de tous les acteurs en Assemblée plénière : une fois par an

## Dates à venir

► Passage du camion pédagogique « Psymone » à Mauzé le 19 octobre, à Niort les 17 et 20 octobre



► Formation « PSSM » en partenariat entre la CPAM, le PTSM, le CLSM, à destination des acteurs de la jeunesse

► Vos dates ?

# MIEUX MANGER, MIEUX ÊTRE !

Tous hand'semble

**SAMEDI 5 MARS  
PORT BOINOT  
Niort**



**Manger  
et  
Bouger !**

Dégustations, conseils diététiques  
Animations « bouger au quotidien »

Programme disponible sur :  
[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)  
[www.ch-niort.fr](http://www.ch-niort.fr)

Créa : Camille Cnuch - ©Nobis Stock - Janvier 2022

# MIEUX MANGER, MIEUX ÊTRE !

Tous hand'semble

**SAMEDI 5 MARS  
PORT BOINOT  
Niort**



**Manger  
et  
Bouger !**

Dégustations, conseils diététiques  
Animations « bouger au quotidien »

Programme disponible sur :  
[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)  
[www.ch-niort.fr](http://www.ch-niort.fr)

Créa : Camille Cnuch - ©Nobis Stock - Janvier 2022

# L'ÎLOT SAUVAGE - PORT BOINOT

## de 11h à 16h

La Ville et le Centre Hospitalier de Niort organisent un évènement à destination de leurs agents valides ou reconnus en situation de handicap.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale contre l'obésité :

- « Mieux manger » : Conseils diététiques et dégustations
- « Mieux être » : Animations « Bouger au quotidien »

<b>11H - 13H</b>	Dégustations (entrée, plat, dessert) et conseils diététiques <i>Évènement parrainé par David Seguin, chef du restaurant L'Adress</i>
<b>11H - 11H30</b>	Séance de réveil musculaire au quotidien <i>(places limitées à 15 personnes)</i>
<b>11H30 - 12H15</b>	Initiation au Yoga sur chaise <i>(places limitées à 10 personnes)</i>
<b>13H - 13H45</b>	
<b>14H - 15H</b>	Table ronde et témoignages sur la pratique d'une activité physique et du « sport santé »
<b>14H - 16H</b>	Découverte du parcours trail « Belle île » et initiation au Nordic yoga <i>(places limitées à 20 personnes)</i>
<b>15H - 15H30</b>	Séance de mise en forme avec poids et élastiques <i>(places limitées à 15 personnes)</i>
<b>15H30 - 16H</b>	

Renseignements : 05 49 78 78 25

# L'ÎLOT SAUVAGE - PORT BOINOT

## de 11h à 16h

La Ville et le Centre Hospitalier de Niort organisent un évènement à destination de leurs agents valides ou reconnus en situation de handicap.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale contre l'obésité :

- « Mieux manger » : Conseils diététiques et dégustations
- « Mieux être » : Animations « Bouger au quotidien »

<b>11H - 13H</b>	Dégustations (entrée, plat, dessert) et conseils diététiques <i>Évènement parrainé par David Seguin, chef du restaurant L'Adress</i>
<b>11H - 11H30</b>	Séance de réveil musculaire au quotidien <i>(places limitées à 15 personnes)</i>
<b>11H30 - 12H15</b>	Initiation au Yoga sur chaise <i>(places limitées à 10 personnes)</i>
<b>13H - 13H45</b>	
<b>14H - 15H</b>	Table ronde et témoignages sur la pratique d'une activité physique et du « sport santé »
<b>14H - 16H</b>	Découverte du parcours trail « Belle île » et initiation au Nordic yoga <i>(places limitées à 20 personnes)</i>
<b>15H - 15H30</b>	Séance de mise en forme avec poids et élastiques <i>(places limitées à 15 personnes)</i>
<b>15H30 - 16H</b>	

Renseignements : 05 49 78 78 25

Avec le soutien de :



Avec le soutien de :



# « MIEUX MANGER, MIEUX-ÊTRE »

## Tous hand'seable - Samedi 5 mars 2022

### L'Îlot Sauvage - Port Boinot

La Ville et le Centre Hospitalier de Niort organisent un évènement à destination de leurs agents valides ou reconnus en situation de handicap.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale contre l'obésité :

- « Mieux manger » : Ateliers culinaires et conseils diététiques
- « Mieux être » : Animations « Bouger au quotidien »

La manifestation sera ouverte au public de 11 h à 16 h.

#### PROGRAMME

TOUS HAND' CUISINE	TOUS HAND'MOUVEMENT
<p><b>Avec des professionnels de la restauration de la Ville et de l'Hôpital de Niort, participez à un atelier culinaire.</b></p> <p>7 h 30 : Accueil des équipes (agents du Centre Hospitalier et de la Ville de Niort) 8 h – 9 h : Petit déjeuner équilibré et constitution des équipes. 9 h – 11 h 30 : Réalisation d'un menu collectif par 4 équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Equipe n°1 – Entrée</li><li>○ Equipe n°2 - Plat de résistance</li><li>○ Equipe n°3 - Dessert</li><li>○ Equipe n°4 - Plat végétarien</li></ul> <p>11 h 30 : Passage d'un jury bienveillant. 12 h : Remise des récompenses à chaque équipe. 13 h 30 : Pour les participants aux ateliers, repas offert pris en commun.</p> <p><i>A partir de 11 h ouverture au public : conseils diététiques et dégustation. Clôture vers 13 h.</i></p>	<p><b>Avec des professionnels de la santé bien-être, participez aux ateliers « activité physique et mise en forme ».</b></p> <p>Ces animations visent à préserver la santé et peuvent être appliquées au quotidien, au travail et partout ailleurs.</p> <p>Ateliers animés par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Educateur sportif et chargé de mission au CCAS</li><li>- Professeure de Yin yoga &amp; Yoga nidra</li><li>- Educateur sportif spécialisé dans le sport adapté et animateur « Niort en forme à la Brèche »</li><li>- Animatrice athlé – santé</li></ul> <p>Matériels prévus sur place.</p>

Horaires	Animations
7 h 30	Atelier culinaire (places limitées à 4 personnes, inscrivez-vous dès maintenant)
11 h – 11 h 30	Séance de réveil musculaire au quotidien (places limitées à 15 personnes)
11 h 30 – 12 h 15	Initiation au Yoga sur chaise (places limitées à 10 personnes)
13 h – 13 h 45	
14 h – 15 h	Table ronde et témoignages sur la pratique d'une activité physique et du « sport santé »
14 h – 16 h	Découverte du parcours trail « Belle île » et Initiation au Nordic yoga (places limitées à 20 personnes)
15 h – 15 h 30	Séance de mise en forme avec poids et élastiques
15 h 30 – 16 h	(places limitées à 15 personnes)

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs animations proposées, merci de contacter, **avant le mardi 2 mars**, Isabelle Moreau, Chargée de mission accessibilité-inclusion au 05 49 78 78 25 ; [isabelle.moreau@mairie-niort.fr](mailto:isabelle.moreau@mairie-niort.fr)



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du cabinet  
Service des sécurités**

**Arrêté portant organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales**

**La préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail,

VU le code forestier,

VU le code du sport ;

VU le code des transports ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi n° 2004 – 811 du 13 août 2004 dite loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU le décret n° 2022-1321 du 13 octobre 2022 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

VU l'arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la participation des services de la police et de la gendarmerie nationales aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

CONSIDÉRANT les avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du 25 février 2021 et du 8 février 2022 ;

CONSIDÉRANT la désignation des représentants du conseil départemental lors de la séance du 19 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT la réorganisation du service des sécurités, avec la création du bureau de la sécurité civile et de la défense nationale, fusion du bureau de la prévention et de la protection civile avec le bureau de la gestion de crise et de la défense nationale ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre en conformité l'organisation de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur avec le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié, et notamment son article 14 ;

SUR PROPOSITION de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

### **Article 1**

Il est créé dans le département des Deux-Sèvres :

- une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA),
- des sous-commissions spécialisées,
- des commissions d'arrondissement (Bressuire et Parthenay),
- des commissions communales.

Les avis des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissements et des commissions communales ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.



## **Titre 1 : La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)**

### **Chapitre 1 : Attributions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)**

#### **Article 2**

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) est l'organisme compétent, à l'échelon départemental, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Ces avis ne lient pas l'autorité de police, sauf dans le cas où des dispositions réglementaires prévoient un avis conforme.

Elle exerce sa mission dans les domaines suivants et dans les conditions où sa consultation est imposée par les lois et règlements en vigueur, à savoir :

a) La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH), conformément aux dispositions des articles R.122-19 à R.122-29 et R.123-1 à R.123-55 du code de la construction et de l'habitation.

Elle est également compétente pour examiner la conformité à la réglementation des dossiers techniques amiante prévus aux articles R.1334-25 et R.1334-26 du code de la santé publique pour les IGH mentionnés à l'article R.122-2 du code de la construction et de l'habitation et pour les ERP définis à l'article R.123-2 de ce même code classés en première et deuxième catégories.

b) Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées :

- dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des logements, dispositions relatives aux solutions d'effet équivalent prévues notamment aux articles R.162-2, R.162-4 et R.162-7 du code de la construction et de l'habitation, dispositions relatives à l'accessibilité des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente,
- dispositions relatives à l'accessibilité des ERP, aux dérogations à ces dispositions dans les ERP et installations ouvertes au public et aux agendas d'accessibilité programmée,
- dispositions relatives au respect des règles d'accessibilité dans les projets de schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée des services de transport conformément aux dispositions du III de l'article L. 1112-2-1 et à l'article R. 1112-16 du code des transports, les demandes de dérogations motivées par une impossibilité technique qu'ils comportent et, le cas échéant, le préambule prévu par l'avant-dernier alinéa du I de l'article L. 1112-2-1 et les autres éléments qui portent sur plusieurs départements.
- procédure de constat de carence telle que prévue à l'article L-165-7 du code de la construction et de l'habitation,
- dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux de travail.

c) Les dérogations aux règles de prévention d'incendie et d'évacuation des lieux de travail visées à l'article R. 235-4-17 du code du travail.

d) La protection des forêts contre les risques d'incendie visées à l'article R.321-6 du code forestier.

e) L'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives prévue à l'article 42-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

f) Les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes,

g) La sécurité des infrastructures et systèmes de transport conformément aux dispositions des articles L. 118-1 et L. 118-2 du code de la voirie routière, 13-1 et 13-2 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982, L. 445-1 et L. 445-4 du code de l'urbanisme, L. 155-1 du code des ports maritimes et 30 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.

h) Les études de sécurité et sûreté publique, conformément aux articles R. 111-48, R. 111-49, R. 311-5-1, R. 311-6 et R. 424-5-1 du code de l'urbanisme, et à l'article R. 143-38 du code de la construction et de l'habitation.

### **Article 3**

Le préfet peut consulter la CCDSA:

a) Sur les mesures prévues pour la sécurité du public et l'organisation des secours lors des grands rassemblements ;

b) Sur les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie.

### **Article 4**

La CCDSA n'a pas compétence en matière de solidité.

Elle rend un avis dans les domaines mentionnés à l'article 2 du présent arrêté lorsque les contrôles techniques obligatoires, selon les lois et règlements en vigueur, ont été effectués et que les conclusions des organismes agréés lui ont été communiquées.

### **Article 5**

La CCDSA se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan des sous-commissions spécialisées et des commissions communales.

## **Chapitre 2: Composition de la CCDSA**

### **Article 6**

La CCDSA est présidée par le préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral.

## Article 7

Sont membres de la commission, avec voix délibérative :

a) Pour toutes les attributions de la commission:

1° Les représentants des services de l'État:

- le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations » (DDETSPP),
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé,
- le directeur départemental des territoires,
- le chef du service des sécurités, ou son représentant.

2° le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

3° Trois conseillers départementaux :

*Titulaires :*

- Mme Claire PAULIC,
- Mme Nathalie VINATIER,
- M. Bernard PENICAUD.

*Suppléants :*

- M. René BAURUEL,
- Mme Sylvie RENAUDIN,
- Mme Catherine PELAUD.

4° Trois représentants des maires, désignés par l'association départementale des maires :

*Titulaires :*

- M. Dominique SIX,
- Mme Pascale ROBIN,
- M. Pierre BUREAU,

*Suppléants :*

- M. Gérard BOBINEAU,
- M. Patrice CESBRON,
- M. Gilles PETRAUD.

b) En fonction des affaires traitées et de l'ordre du jour :

- Le maire de la commune concernée ou un adjoint, ou à défaut, un conseiller municipal qu'il aura désigné.
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale qui est compétent pour le dossier inscrit à l'ordre du jour. Le président peut être représenté par un vice-président ou, à défaut, par un membre du comité ou du conseil de l'établissement public qu'il aura désigné.

c) En ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

-un représentant de la profession d'architecte :

*Titulaire :* M. Luc COGNY, architecte DPLG,

*Suppléant :* M. Laurent CHRETIEN, architecte DPLG.

d) En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées :

1° Un représentant de chacune des cinq associations de personnes handicapées suivantes : Association des paralysés de France (APF),  
Association Valentin Haüy,  
Fédération nationale des accidentés et travailleurs handicapés (FNATH),  
Fédération des malades et handicapés (FMH),  
Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI).

2° En fonction de l'ordre du jour :

- le président du conseil départemental ou son représentant.
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
- le maire de Niort ou son représentant,
- le délégué général du groupement départemental des organismes sociaux pour l'habitat en Deux-Sèvres (GOSH 79) ou son représentant,
- le directeur d'Immobilier Atlantic Aménagement ou son représentant,
- le chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine,
- ou les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

e) En ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public :

- le représentant du comité départemental olympique et sportif,
- un représentant de chacune des fédérations sportives suivantes : le comité départemental de judo, ju-jitsu, kendo et disciplines associées, le comité départemental de handball, le comité départemental de basket-ball, le comité départemental de volley-ball, district de football, le comité départemental d'athlétisme et le comité départemental d'équitation

f) En ce qui concerne la protection des forêts contre les risques d'incendie :

- le directeur territorial de l'office national des forêts ou son représentant,
- un représentant du centre régional de la propriété forestière,
- un représentant des propriétaires forestiers non soumis au régime forestier :  
*Titulaire* : Mme Brigitte BONNISSEAU – 6, La Roche aux Enfants 79200 GOURGÉ  
*Suppléant* : M. Alban de VIREL - Blanchecoudre 79300 BREUIL CHAUSSÉE.

g) En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes :

- un représentant départemental de la fédération française de camping et de caravaning.

Le président peut appeler à siéger, à titre consultatif, les administrations intéressées non membres de la commission, ainsi que toute personne qualifiée

### **Article 8**

Tout membre titulaire désigné pour siéger peut, en cas d'empêchement, se faire représenter par son suppléant.

Les représentants des services de l'État ou les fonctionnaires territoriaux titulaires ou leurs suppléants doivent être de catégorie A ou du grade d'officier.

### **Article 9**

La CCDSA ne délibère valablement que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- présence des membres concernés par l'ordre du jour,
- présence de la moitié au moins des membres prévus à l'article 7 paragraphe a) 1° et 2°,
- présence du maire de la commune concernée par l'ordre du jour, ou son représentant.

### **Article 10**

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans.

En cas de décès ou de démission d'un membre en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 11**

Le secrétariat est assuré par le service des sécurités de la préfecture.

### **Article 12**

La convocation écrite comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission, cinq jours au moins avant la date de chaque réunion.

Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

### **Article 13**

Les avis formulés par la commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

### **Article 14**

Le président de séance signe le procès-verbal de la CCDSA.

## **Titre 2 : Les sous-commissions spécialisées de la CCDSA**

### **Article 15**

Il est créé six sous-commissions spécialisées de la CCDSA, dont les modalités de fonctionnement sont précisées ci-après :

- la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH),
- la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes,
- la sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue,
- la sous-commission départementale pour la sécurité publique.

## **Chapitre 1 : La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.**

### **Article 16**

La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur a compétence pour statuer sur :

- les visites périodiques, visites d'ouverture, visites de contrôle et les visites inopinées relatives aux établissements recevant du public classés en première catégorie et les immeubles de grande hauteur,
- les dossiers d'autorisation de construire, d'aménager et de modifier un établissement recevant du public,
- les demandes de dérogation aux règles de sécurité incendie,
- les demandes de révision des avis émis par les commissions d'arrondissement et les commissions communales de sécurité,
- l'homologation des chapiteaux, tentes et structures,
- toute affaire concernant les commissions de sécurité d'arrondissement ou commissions communales, en tant que de besoin.

Elle n'a pas compétence en matière de solidité.

### **Article 17**

Lors des visites, elle ne peut émettre un avis que lorsque les contrôles techniques obligatoires, selon les lois et règlements en vigueur, ont été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiquées.

### **Article 18**

Elle est présidée par un membre du corps préfectoral ou par l'un des membres titulaires prévus au paragraphe a) du présent article ou par l'adjoint en titre de l'un de ces membres, sous réserve que cet adjoint soit un fonctionnaire de catégorie A, ou un militaire de grade d'officier ou de major.

a) Sont membres avec voix délibérative, pour toutes les affaires relevant de la sous-commission départementale, les personnes suivantes :

- le chef du service des sécurités, ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant titulaire du diplôme de prévention.

b) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant, pour les dossiers d'autorisation de construire, d'aménager et de modifier un établissement recevant du public et les dossiers de dérogation aux règles de sécurité incendie, et pour les visites de réception de travaux des établissements recevant du public de première, deuxième et troisième catégories.
- le maire de la commune concernée ou un adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné.

- le directeur régional des services pénitentiaires territorialement compétent, ou son représentant, pour les dossiers définis dans l'arrêté du 18 juillet 2006 portant approbation des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements pénitentiaires et fixant les modalités de leur contrôle ;
- les autres représentants des services de l'État, membres de la commission

consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés au présent article.

c) Est membre avec voix délibérative, et selon la zone de compétence, le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement départemental de gendarmerie, pour :

- les visites des établissements de première catégorie,
- les visites des centres de rétention administrative et les établissements pénitentiaires,
- les visites inopinées,
- les dossiers d'autorisation de construire, d'aménager et de modifier et les dossiers de dérogation aux règles de sécurité incendie concernant les établissements de première catégorie,
- les dossiers d'autorisation de construire, d'aménager et de modifier et les dossiers de dérogation aux règles de sécurité incendie concernant les établissements de type P (pistes de danse et salles de jeux),
- tout établissement recevant du public sur demande du préfet.

d) Lorsqu'elle effectue une visite d'un établissement situé dans les arrondissements de Bressuire ou Parthenay, elle peut être placée sous l'autorité du sous-préfet de l'arrondissement concerné.

#### **Article 19**

En cas d'absence des représentants des services de l'État ou des fonctionnaires territoriaux ou de leurs suppléants, du maire de la commune concernée ou de son représentant, et à défaut de leur avis écrit et motivé, la sous-commission départementale ne peut délibérer.

#### **Article 20**

Le secrétariat est assuré par le service départemental d'incendie et de secours.

#### **Article 21**

La convocation de la sous-commission départementale est adressée aux membres de la sous-commission cinq jours au moins avant la date de sa réunion.

Ce délai ne s'applique pas lorsque la sous-commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 22**

Le maître d'ouvrage, l'exploitant, le fonctionnaire ou l'agent spécialement désigné conformément aux dispositions de l'article R 123-16 du code de la construction et de l'habitation, est tenu d'assister aux visites de sécurité.

Il est entendu à la demande de la sous-commission ou sur sa demande. Il n'assiste pas aux délibérations de la sous-commission.

#### **Article 23**

Les avis formulés par la sous-commission départementale sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. Les avis écrits sont pris en compte lors de ce vote.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

#### **Article 24**

Le président de séance signe le procès-verbal qui est ensuite transmis à l'autorité investie du pouvoir de police et aux membres convoqués.

#### **Article 25**

Lors de la demande de réception de l'ouvrage, la sous-commission départementale constate que les documents suivants figurent au dossier :

- l'attestation par laquelle le maître d'ouvrage certifie avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité, conformément aux textes en vigueur,
- l'attestation du bureau de contrôle, lorsque son intervention est obligatoire, précisant que la mission solidité a bien été exécutée. Cette attestation est complétée par les relevés de conclusions des rapports de contrôle, attestant de la solidité de l'ouvrage. Ces documents sont fournis par le maître d'ouvrage.

#### **Article 26**

Avant toute visite de réception de l'ouvrage, les rapports relatifs à la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique établis par les personnes ou organismes agréés lorsque leur intervention est prescrite, doivent être fournis à la sous-commission.

#### **Article 27**

En tant que de besoin, un groupe de visite peut être chargé d'effectuer les visites de contrôle périodiques ou inopinées, conformément à l'article 49 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié.

Sa composition est la suivante :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le maire ou son représentant.

Pour les visites de réception des établissements recevant du public de première, deuxième et troisième catégories, le groupe de visite comprend également :

- le directeur départemental des territoires, ou son représentant.

Pour les établissements recevant du public de première catégorie, les établissements recevant du public dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur et, le cas échéant, sur décision du préfet pour tout autre établissement, le groupe de visite comprend aussi, selon la zone de compétence, le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement départemental de gendarmerie, ou son représentant.

Le groupe établit un rapport à l'issue de chaque visite. Ce rapport est conclu par une proposition d'avis, il est signé de tous les membres présents en faisant apparaître la position de chacun. Ce document permet à la sous-commission départementale de délibérer. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant, titulaire du brevet de prévention, est désigné rapporteur conformément au décret du 8 mars 1995 modifié.



## Chapitre 2: La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

### Article 28

La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a compétence pour statuer sur :

- les visites de réception relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public de première catégorie pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire ;
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements, conformément aux dispositions de l'article R.163-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- les dispositions relatives aux solutions d'effet équivalent prévues au R.162-2, R.162-4 et R.162-7 du code de la construction et de l'habitation ;
- les dispositions relatives à l'accessibilité des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente ;
- les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, aux dérogations à ces dispositions dans les établissements recevant du public et installations ouvertes au public, et aux agendas d'accessibilité programmée ;
- les dispositions relatives au respect des règles d'accessibilité dans les projets de schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée des services de transport conformément aux dispositions du III de l'article L. 1112-2-1 et à l'article R. 1112-16 du code des transports, les demandes de dérogations motivées par une impossibilité technique qu'ils comportent et, le cas échéant, le préambule prévu par l'avant-dernier alinéa du I de l'article L. 1112-2-1 et les autres éléments qui portent sur plusieurs départements ;
- la procédure de constat de carence telle que prévue à l'article L. 165-7 du code de la construction et de l'habitation ;
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux de travail, conformément aux dispositions de l'article R. 4214-27 du code du travail ;
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics.

### Article 29

Elle est présidée par le directeur départemental des territoires ou son représentant.

a) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-dessous :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations » (DDETSPP), ou son représentant.

b) Sont membres avec voix délibérative les représentants des associations de personnes handicapées du département suivantes :

*associations titulaires :*

- le délégué départemental de l'association des paralysés de France (APF) ou son représentant,
- le président de la fédération nationale des accidentés et travailleurs handicapés (FNATH) ou son représentant,

- le président de l'association Valentin Haüy ou son représentant,
- le président de la fédération des malades et handicapés (FMH) ou son représentant.

*association suppléante :*

- le président de l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) ou son représentant.

c) Est membre avec voix délibérative :

le maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants.

La présence du maire de la commune concernée est facultative pour les demandes de prolongation des agendas d'accessibilité programmée qui portent sur un ou plusieurs établissements recevant du public ou installations ouvertes au public qui ne sont pas associés à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public en application du III de l'article D.165-4 du code de la construction et de l'habitation.

Elle est également facultative pour les dossiers liés aux schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée.

e) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

1° Pour les dossiers d'établissements recevant du public :

- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
- le président du conseil départemental ou son représentant.

2° Pour les dossiers de bâtiments d'habitation :

- le maire de Niort ou son représentant,
- le délégué général du groupement départemental des organismes sociaux pour l'habitat en Deux-Sèvres (GOSH 79) ou son représentant,
- le directeur d'Immobilier Atlantic Aménagement ou son représentant.

3° Pour les schémas directeurs d'accessibilité/agenda d'accessibilité programmée des services de transports et pour la voirie et les espaces publics :

- le président du conseil départemental des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
- le maire de Niort ou son représentant.

f) Sont membres avec voix consultative :

- le chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ou les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, en fonction de l'ordre du jour.

### **Article 30**

En tant que de besoin, un groupe de visite est chargé d'effectuer les visites relatives aux réceptions de travaux et à l'ouverture au public des établissements recevant du public de première catégorie pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

Ce groupe de visite est composé de:

- le directeur départemental des territoires, ou son représentant,

- un représentant d'une association mentionnée à l'article 29 paragraphe b)
- le maire de la commune concernée ou un adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné.

Un rapport de visite, établi par la direction départementale des territoires, est présenté aux membres de la sous-commission départementale pour l'accessibilité afin de lui permettre de délibérer.

#### **Article 31**

Le secrétariat est assuré par la direction départementale des territoires.

La convocation écrite comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la sous-commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion.

Ce délai ne s'applique pas lorsque la sous-commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 32**

Les avis formulés par la sous-commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 33**

Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la sous-commission.

Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police, ainsi qu'aux membres.

#### **Article 34**

Il est possible de réunir conjointement la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou son groupe de visite, et la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Chaque sous-commission est chargée de convoquer ses membres.

### **Chapitre 3: La sous-commission départementale pour homologation des enceintes sportives**

#### **Article 35**

La sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives a compétence pour statuer sur l'homologation des enceintes sportives prévue au code du sport.

#### **Article 36**

La sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives est présidée par un membre du corps préfectoral ou un membre désigné au paragraphe a) du présent article.

- a) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-après :
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations » (DDETSPP), ou son représentant,
  - le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,
  - le chef du service des sécurités, ou son représentant ,

- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- en fonction du secteur géographique concerné, le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres, ou leur représentant,

b) sont membres à titre consultatif en fonction des affaires traitées :

1° Les représentants sportifs :

- le président du comité départemental olympique et sportif des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental de judo, ju-jitsu, kendo et disciplines associées des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental de handball des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental de basket-ball des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental de volley-ball des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du district de football des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental d'athlétisme des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président du comité départemental d'équitation des Deux-Sèvres ou son représentant.

2° Les représentants des associations de personnes handicapées :

- le délégué départemental de l'association des paralysés de France (APF) ou son représentant,
- le président de la fédération nationale des accidentés et travailleurs (FNATH) ou son représentant,
- le président de l'association Valentin Haüy ou son représentant.

c) le propriétaire de l'enceinte sportive et l'exploitant de l'enceinte sportive le cas échéant.

#### **Article 37**

En cas d'absence des membres désignés au précédent article ou de leur représentant, ou faute d'un avis écrit, la sous-commission départementale ne peut délibérer.

#### **Article 38**

Le secrétariat de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives est assuré par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

#### **Article 39**

La convocation écrite, comportant l'ordre du jour, est adressé aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 40**

Les avis formulés par la sous-commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 41**

Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la sous-commission. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police, ainsi qu'aux membres.

### **Chapitre 4 : La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes**

#### **Article 42**

La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes est compétente pour statuer sur les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes.

#### **Article 43**

Elle est présidée par un membre du corps préfectoral ou un membre titulaire de la sous-commission désigné paragraphe a) du présent article :

- a) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-après :
- le chef du service des sécurités, ou son représentant,
  - le directeur départemental des territoires ou son représentant,
  - le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
  - le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,
  - le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations » (DDETSPP), ou son représentant.
- b) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :
- le maire de la commune concernée ou un adjoint. Le maire peut, à défaut, être représenté par un conseiller municipal qu'il aura désigné,
  - les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés au a) ;
  - le président de l'établissement public de coopération intercommunale en matière d'autorisation d'aménagement de terrains de camping et de caravanes.
- c) Est membre avec voix consultative : le représentant départemental de la fédération française de camping et de caravaning.

#### **Article 44**

En cas d'absence des membres désignés au précédent article ou de leur représentant, ou faute d'un avis écrit, la sous-commission départementale ne peut délibérer.

#### **Article 45**

Le secrétariat de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains

de camping et de stationnement de caravanes est assuré par le service des sécurités de la préfecture.

#### **Article 46**

La convocation écrite, comportant l'ordre du jour, est adressée aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 47**

Les avis formulés par la sous-commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 48**

Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la sous-commission. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police ainsi qu'aux membres convoqués.

### **Chapitre 5 : La sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue**

#### **Article 49**

La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigues a compétence pour statuer sur la protection des forêts contre les risques d'incendie.

#### **Article 50**

Elle est présidée par un membre du corps préfectoral ou un membre titulaire de la sous-commission désigné paragraphe a) du présent article,

a) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-après :

- le chef du service des sécurités, ou son représentant ,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le directeur territorial de l'Office national des Forêts ou son représentant
- un administrateur du Centre Régional de la Propriété Forestière désigné par le conseil d'administration de cet établissement,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,

b) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

- le maire de la commune concernée ou un adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné,
- les autres fonctionnaires de l'État membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

c) sont membres à titre consultatif en fonction des affaires traitées :  
- le président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ou son représentant,  
- le représentant des propriétaires forestiers non soumis au régime forestier :  
Titulaire : Mme Brigitte BONNISSEAU – 6, La Roche aux Enfants 79200 GOURGÉ  
Suppléant : M. Alban de VIREL - Blanchecoudre 79300 BREUIL CHAUSSÉE.  
- le président de l'office départemental de tourisme ou son représentant.

#### **Article 51**

En cas d'absence des membres désignés au précédent article ou de leur représentant, ou faute d'un avis écrit, la sous-commission départementale ne peut délibérer.

#### **Article 52**

Le secrétariat est assuré par le service départemental d'incendie et de secours.

#### **Article 53**

La convocation écrite comportant l'ordre du jour est adressé aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion.  
Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 54**

Les avis formulés sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 55**

Le président de séance signe le procès-verbal qui est ensuite transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

### **Chapitre 6 : La sous-commission départementale pour la sécurité publique**

#### **Article 56**

La sous-commission départementale pour la sécurité publique a compétence pour rendre un avis sur les études de sécurité et sûreté publique (ESSP) qui lui seront soumises.

La composition de cette étude est prévue par l'article R114-2 du code de l'urbanisme.

#### **Article 57**

L'obligation de réaliser une étude de sécurité et de sûreté publique s'applique aux projets répondant aux critères définis par l'article R114-1 du code de l'urbanisme :

a) Agglomération de plus de 100 000 habitants au sens du recensement général de la population :

- opération d'aménagement qui, en une ou plusieurs phases, a pour effet de créer une surface de plancher supérieure à 70 000 mètres carrés ;
- opération de construction ayant pour effet de créer une surface de plancher supérieure ou égale à 70 000 mètres carrés.
- création d'un établissement recevant du public de première ou de deuxième catégorie au sens de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation

ainsi que les travaux et aménagements soumis à permis de construire exécutés sur un établissement recevant du public existant de première ou de deuxième catégorie ayant pour effet soit d'augmenter de plus de 10% l'emprise au sol, soit de modifier les accès sur la voie publique.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux établissements d'enseignement du second degré de troisième catégorie.

b) En dehors des agglomérations de plus de 100 000 habitants au sens du recensement de la population, les opérations ou travaux suivants :

- création d'un établissement d'enseignement du second degré de première, deuxième ou troisième catégorie au sens de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation;

- création d'une gare ferroviaire, routière ou maritime de première ou deuxième catégorie ainsi que les travaux soumis à permis de construire exécutés sur une gare existante de même catégorie et ayant pour effet soit d'augmenter de plus de 10 % l'emprise au sol, soit de modifier les accès sur la voie publique.

c) Sur l'ensemble du territoire :

- réalisation d'une opération d'aménagement ou la création d'un établissement recevant du public, situés à l'intérieur d'un périmètre délimité par arrêté motivé du préfet, pris après avis du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou à défaut du conseil départemental de prévention, et excédant des seuils définis dans cet arrêté ;

- opérations des projets de rénovation urbaine mentionnés à l'article 8 du décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine comportant la démolition d'au moins 500 logements déterminées par arrêté du préfet, en fonction de leurs incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et agressions.

#### **Article 58**

Elle est présidée par le préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral.

#### **Article 59**

La sous-commission départementale de sécurité publique, est composée de :

- le chef du service des sécurités, ou son représentant ,

- selon la zone de compétence, le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son représentant ;

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;

- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;

- le maire de la commune concernée, ou un adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné.

Trois personnes qualifiées, représentant les constructeurs et les aménageurs :

- un représentant de la profession d'architecte :

*Titulaire* : M. Luc COGNY, architecte DPLG

*Suppléant* : M. Laurent CHRETIEN, architecte DPLG.

- deux membres de la CCDSA mentionnés à l'article 7 paragraphe d) 2°.

À titre consultatif, toute administration d'État ou collectivité territoriale concernée par le projet peut être membre à titre consultatif.



#### **Article 60**

Elle doit être saisie par le maire de la commune concernée au moins quatre mois avant la date de commencement des travaux de réalisation des voies et espaces publics de l'opération d'aménagement ou de construction de l'établissement recevant du public.

La sous-commission a deux mois pour émettre un avis. En l'absence de réponse, son avis est réputé favorable.

#### **Article 61**

Lorsqu'un projet d'établissement recevant du public a fait l'objet d'une étude de sécurité et sûreté publique, un membre de la sous-commission de la sécurité publique participe à la réception de travaux prévue avant toute ouverture au public.

#### **Article 62**

Le secrétariat est assuré par le service des sécurités, qui adresse la convocation au moins cinq jours avant la date de la réunion.

#### **Article 63**

Le rapporteur de l'étude est, selon la localisation du projet et la zone de compétence, le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant de groupement de gendarmerie départementale, ou son représentant.

#### **Article 64**

La sous-commission départementale de sécurité publique émet un avis favorable ou défavorable aux dossiers qui lui sont présentés, résultant du vote exprimé par la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

#### **Article 65**

En cas d'absence des membres désignés ou de leur représentant, ou faute d'un avis écrit, la sous-commission départementale ne peut délibérer.

### **Titre 3**

**Les commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**

#### **Article 66**

Il est créé deux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de deuxième, troisième, quatrième et cinquième catégories : une commission pour l'arrondissement de Bressuire et une commission pour l'arrondissement de Parthenay.

#### **Article 67**

La commission d'arrondissement a compétence pour donner son avis sur :

- les établissements comportant des locaux à sommeil faisant l'objet d'un avis

défavorable,

- les établissements dont l'avis défavorable remonte à plus d'une année,
- les établissements signalés par le préfet ou le directeur départemental des services d'incendie et de secours en raison de leur niveau de risque.

#### **Article 68**

La commission d'arrondissement n'a pas compétence en matière de solidité.

#### **Article 69**

Les commissions d'arrondissement de Bressuire et Parthenay pour la sécurité sont présidées respectivement par le sous-préfet de Bressuire ou Parthenay ou par le collaborateur désigné par lui. Ce fonctionnaire doit être de catégorie A ou B.

#### **Article 70**

La commission d'arrondissement est également composée de :

a) Membres avec voix délibérative :

- le chef de la circonscription locale de sécurité publique ou le commandant de brigade de gendarmerie territorialement compétent, ou son représentant,
- un sapeur-pompier titulaire du diplôme de prévention PRV2,
- le maire de la commune concernée ou un adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné.

En fonction des affaires traitées :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant, pour les visites de réception de travaux des établissements recevant du public de deuxième et troisième catégories.

b) Membres avec voix délibérative, en fonction des affaires traitées :

les autres représentants des services de l'État membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés au a).

#### **Article 71**

En cas d'absence des membres désignés ou de leur représentant, ou faute d'un avis écrit, la commission d'arrondissement ne peut délibérer.

#### **Article 72**

Le secrétariat de la commission d'arrondissement est assuré de la façon suivante :

- la convocation est adressée par la sous-préfecture de l'arrondissement concerné,
- le procès-verbal de visite est rédigé le service départemental d'incendie et de secours.

#### **Article 73**

La convocation écrite de la commission d'arrondissement comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission cinq jours avant la date de chaque réunion.

Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 74**

Le maître d'ouvrage, l'exploitant, le fonctionnaire ou l'agent spécialement désigné conformément aux dispositions de l'article R 123-16 du code de la construction et de l'habitation est tenu d'assister aux visites de sécurité. Il est entendu à la

demande de la commission ou sur sa demande. Il n'assiste pas aux délibérations de la commission.

#### **Article 75**

Lors de la demande d'autorisation d'ouverture, la commission d'arrondissement constate que les documents suivants figurent au dossier :

- l'attestation par laquelle le maître d'ouvrage certifie avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité, conformément aux textes en vigueur,
- l'attestation du bureau de contrôle, lorsque son intervention est obligatoire, précisant que la mission solidité a bien été exécutée. Cette attestation est complétée par les relevés de conclusions des rapports de contrôle, attestant de la solidité de l'ouvrage. Ces documents sont fournis par le maître d'ouvrage.

En l'absence de ces documents, qui doivent être remis par les établissements permanents au moins 3 jours ouvrables avant la visite, la commission d'arrondissement pour la sécurité ne peut se prononcer.

#### **Article 76**

La commission arrondissement émet un avis favorable ou défavorable. Cet avis est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 77**

Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la commission d'arrondissement. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police et aux membres.

#### **Article 78**

Le président de la commission d'arrondissement tient informé la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité de la liste des établissements et des visites effectuées. Il présente un rapport d'activités à la sous-commission départementale de sécurité au moins une fois par an.

### **Titre 4**

## **Les commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'accessibilité**

### **Chapitre 1: Les commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique**

#### **Article 79**

Il est créé, dans chaque commune, une commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, dont les avis ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

#### **Article 80**

La commission communale a compétence pour :

- les visites d'ouverture et réception de travaux, de contrôle, inopinées et périodiques des établissements recevant du public de deuxième, troisième, quatrième catégories, ainsi que pour établissements de cinquième catégorie comportant des locaux à sommeil,
- les visites d'ouverture et réception de travaux, de contrôle, inopinées et périodiques des établissements recevant du public de cinquième catégorie sur demande du préfet ou du maire,
- les visites d'ouverture au public des structures mobiles de deuxième, troisième, quatrième et cinquième catégories.

#### **Article 81**

La commission communale n'a pas compétence en matière de solidité. Elle ne peut rendre un avis que lorsque les contrôles techniques obligatoires selon les lois et règlements en vigueur ont été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiqués.

#### **Article 82**

Elle est présidée par le maire de la commune concernée ou un adjoint. Le maire peut, à défaut, être représenté par un conseiller municipal qu'il aura désigné.

#### **Article 83**

Elle est composée des membres suivants :

- un sapeur-pompier titulaire du diplôme de prévention PRV2,
- un agent de la commune concernée, excepté pour les visites de réception de travaux des établissements recevant du public de deuxième et troisième catégories qui relèvent de la compétence du directeur départemental des territoires. Ce dernier peut être représenté.

En fonction des affaires traitées :

- selon la zone de compétence, le chef de la circonscription locale de sécurité publique ou le commandant de brigade de gendarmerie territorialement compétent, ou son représentant, pour les visites suivantes:
  - inopinées,
  - des établissements des types P et O,
  - des établissements sous avis défavorable depuis plus d'un an,
  - des établissements comportant des locaux à sommeil sous avis défavorable,
  - de tout autre établissement sur demande du maire.

En l'absence de l'un de ces membres, la commission communale ne procède pas à la visite.

#### **Article 84**

Le secrétariat de la commission est assuré de la façon suivante :

- la convocation est adressée par la mairie concernée,
- le procès-verbal de visite est rédigé par le service départemental d'incendie et de secours.

#### **Article 85**

La convocation écrite de la commission communale comportant l'ordre du jour est adressé aux membres de la commission au plus tard cinq jours avant la date de chaque réunion.

Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 86**

Le maître d'ouvrage, l'exploitant, le fonctionnaire ou l'agent spécialement désigné conformément aux dispositions de l'article R.123-16 du code de la construction et de l'habitation est tenu d'assister aux visites de sécurité. Il est entendu à la demande de la commission ou sur sa demande. Il n'assiste pas aux délibérations de la commission.

#### **Article 87**

Lors de la demande d'autorisation d'ouverture, la commission communale de sécurité constate que les documents suivants figurent au dossier :

-l'attestation par laquelle le maître d'ouvrage certifie avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité, conformément aux textes en vigueur,

-l'attestation du bureau de contrôle, lorsque son intervention est obligatoire précisant que la mission solidité a bien été exécutée. Cette attestation est complétée par les relevés de conclusions des rapports de contrôle attestant de la solidité de l'ouvrage. Ces documents sont fournis par le maître d'ouvrage.

#### **Article 88**

Avant toute visite d'ouverture, les rapports relatifs à la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique établis par les personnes ou organismes agréés lorsque leur intervention est prescrite, doivent être fournis à la commission communale de sécurité. À défaut, la commission ne peut se prononcer.

#### **Article 89**

En cas d'absence des membres désignés ou de leur représentant, la commission communale ne peut délibérer.

#### **Article 90**

Le président de séance signe le procès-verbal qui est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police et aux membres.

#### **Article 91**

Le président de la commission communale de sécurité tient informé la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ainsi que la commission de sécurité de son arrondissement de la liste des établissements et des visites effectuées.

### **Chapitre 2 : Les commissions communales d'accessibilité**

#### **Article 92**

Il est créé, dans chaque commune, une commission communale d'accessibilité dont les avis ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

#### **Article 93**

La commission communale d'accessibilité a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public de deuxième, troisième et quatrième catégories pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

#### **Article 94**

La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire de la commune concernée ou un adjoint. Le maire peut, à défaut, être représenté par un conseiller municipal qu'il aura désigné.

Elle est composée de :

a) Membres avec voix délibérative : le représentant territorialement compétent du directeur départemental des territoires.

b) En fonction des affaires traitées : les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

c) Membres à titre consultatif : un représentant par association de personnes handicapées, de personnes âgées ou de parents de mineurs handicapés, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

#### **Article 95**

Le secrétariat de la commission communale d'accessibilité est assuré de la façon suivante :

-la convocation est adressée par la mairie concernée,

-le procès-verbal de visite est rédigé par le représentant de la direction départementale des territoires.

#### **Article 96**

La convocation écrite de la commission communale d'accessibilité comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

#### **Article 97**

La commission émet un avis favorable ou défavorable. Cet avis est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

#### **Article 98**

Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la commission communale. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

#### **Article 99**

Le président de la commission communale d'accessibilité tient informé la sous-commission départementale d'accessibilité de la liste des établissements et des visites effectuées.

Il adresse un rapport d'activité à la sous-commission départementale d'accessibilité au moins une fois par an.

**Titre 5**  
**Dispositions diverses**

**Article 100**

L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2021 portant organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales, est abrogé.

**Article 101**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

**Article 102**

M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la directrice de cabinet, Mmes les sous-préfètes des arrondissements de Bressuire et Parthenay, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, M. le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, M. le directeur de la sécurité publique, M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, Mme le chef du service des sécurités, M. le chef du bureau de la sécurité civile et de la défense nationale, Mme l'adjointe au chef du bureau de la sécurité civile et de la défense nationale, Mme le chef du bureau de l'ordre public, M. le chef du bureau de la sécurité, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 14 novembre 2022



Emmanuelle DUBÉE





**Annexe à l'arrêté portant organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales**

**SOMMAIRE**

**Titre 1 : La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)**

**Chapitre 1: Attributions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)**

Articles 2 à 5 (pages 3 et 4)

**Chapitre 2: Composition de la CCDSA**

Articles 6 à 14 (page 4 à page 7)

**Titre 2 : Les sous-commissions spécialisées de la CCDSA : article 15 (page 7)**

**Chapitre 1 : La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.**

Articles 16 à 27 (page 7 à page 10)

**Chapitre 2: La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Articles 28 à 34 (pages 11 à 13)

**Chapitre 3: La sous-commission départementale pour homologation des enceintes sportives**

Articles 35 à 41 (page 13 à page 15)

**Chapitre 4 : La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravane**

Articles 42 à 48 (pages 15 et 16)

**Chapitre 5 : La sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue**

Articles 49 à 55 (pages 16 et 17)

**Chapitre 6 : La sous-commission départementale pour la sécurité publique**

Articles 56 à 65 (page 17 à page 19)

**Titre 3 : Les commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**

Articles 66 à 78 (pages 19 et 21)

**Titre 4 : Les commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'accessibilité**

**Chapitre 1: Les commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique**

Articles 79 à 91 (page 21 à page 23)

**Chapitre 2 : Les commissions communales d'accessibilité**

Articles 92 à 99 (pages 23 et 24)

**Titre 5 : Dispositions diverses**

Articles 100 à 102 (page 25)



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

---

**VILLE DE NIORT**

---

Arrêté n° 2022-534

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
DE LA VILLE DE NIORT -  
COMPOSITION - MODIFICATION**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2014 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté en date du 14 février 2019 sur la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Considérant que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission Communale pour l'Accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'association ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'usagers de la Ville ;

Considérant qu'il convient de modifier le collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap ;

Considérant que le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité et arrête sa composition ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 – La Commission Communale pour l'Accessibilité se compose des membres suivants :**

- **Collège des représentants de la commune**
  - Monsieur le Maire
  - L'Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité – Vice-président du CCAS
  - La Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité
  - La Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel
  - L'Adjoint délégué à l'espace public – à la voirie
  - L'Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine immobilier communal
  - L'Adjointe déléguée au commerce – au tourisme
  - L'Adjoint délégué à la vie participative
  - L'Adjoint délégué à la réglementation applicable aux ERP et au développement durable
- **Collège des représentants des institutions**
  - Communauté d'Agglomération du Niortais
  - Conseil Départemental des Deux-Sèvres
  - Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres
  - Centre Hospitalier de Niort
- **Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap**
  - Association Départementale des Amis et Parents d'enfants Inadaptés 79 (ADAPEI)
  - Association des Sourds 79
  - Association Valentin Haüy 79
  - Association des Chiens Guides d'Aveugles en Deux-Sèvres (ACGA 79)
  - Association des Paralysés de France – Délégation des Deux-Sèvres

- Autisme 79
  - Diapasom
  - Fédération des Accidentés du travail et des Handicapés des Deux-Sèvres (FNATH 79)
  - Groupement PEP – AJAJH des Deux-Sèvres (GPA 79)
  - Inclusives
  - Trisomie 21
  - Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés des Deux-Sèvres (FMH 79)
  - Union Nationale de familles et amis de personnes malades et handicapées psychiques (UNAFAM 79)
  - Association Française contre les Myopathies – TELETHON
  - Mélioris – Le Grand Feu – Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles
  - Mélioris – Les Genêts
  - Comité Départemental Handisport 79
  - Comité Départemental Sport Adapté 79
  - Dyspraxie France Dys
  - Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail (LADAPT)
  - France Alzheimer 79
  - Association des parkinsoniens des Deux-Sèvres
  - Union de Gestion des Établissements de Caisse d'Assurance Maladie - UGECAM – Établissement les Terrasses
  - Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique de La Roussille
  - Établissement public communal de Niort pour les personnes handicapées
  - Aide à Domicile en Milieu Rural 79 (ADMR 79)
  - Institut Médico Éducatif - IME de Villaine
  - Union Départementale des Associations Familiales 79 – UDAF 79
- **Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées**
    - Comité Départemental des retraités et Personnes âgées 79 (CODERPA 79)
    - Génération Mouvement – Les Aînés ruraux
  - **Collège des représentants des acteurs économiques**
    - Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
    - Chambres des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

Selon les besoins, peut également être invitée par Monsieur le Président, toute personne dont la présence et la compétence permettraient d'enrichir les travaux de la commission.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de droit, il sera représenté par Nicolas VIDEAU et en cas d'empêchement de celui-ci par Madame Stéphanie ANTIGNY en fonction de leurs disponibilités respectives.

**Art. 2** – Le présent arrêté prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'arrêté du 12 mai 2021 est abrogé.

**Art. 3** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet des Deux-Sèvres, Publiée et notifiée aux intéressés.

**Fait en Mairie à Niort, le 26/09/2022**

Le Maire de Niort,

Signé

**Jérôme BALOGE**

# Préparation contrat DSP 2024-2029

## Rencontre des associations de personnes à mobilité réduite

# Périmètre du contrat actuel

- Transports collectifs : toutes les communes desservies (urbain et interurbain TAD, TPMP, transports scolaires)
- Location moyenne et longue durée (1000 VAE, 15 trottinettes, 3 vélos cargos),
- Vélos en libre-service (100 vélos, 9 stations),
- Covoiturage (site internet),
- Outils numériques (application, site internet).



# Les chiffres clés DSP

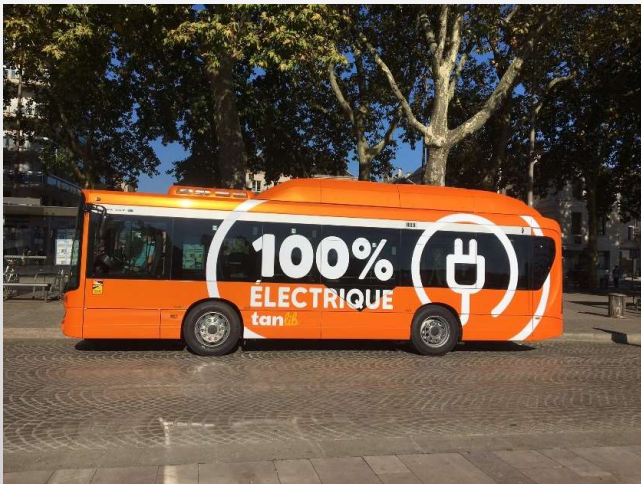
	2018	2019	2020 (crise sanitaire)	2021 (crise sanitaire)
Offre kilométrique	2 674 000	2 785 000	2 508 000	2 889 000
Fréquentation	5 286 000	5 725 000	4 039 000	5 040 000
V/K		2,06	1,61	1,74
Km TPMR	262 876	373 844	253 600	329 616
Voyages	24 036	31 040	20 984	27 581
V/K	0,091	0,083	0,083	0,084

# Les grands principes des modalités de gestion validés en Bureau

- Un outil au service du projet de territoire,
- Une offre proportionnée aux équilibres du territoire s'appuyant sur les enjeux du SCoT et du PCAET approuvés en février 2020,
- Un service au plus près des besoins et des différents publics (étudiants, scolaires, seniors, actifs, PMR),
- Une réponse combinant les différents modes : transports collectifs, scolaires, transport à la demande (TAD), transport des personnes à mobilité réduite (TPMR), vélos.,
- Une offre contribuant au développement des mobilités décarbonées, inscrite dans les transitions énergétique, numérique et sociétale/comportementale,
- Des transports collectifs en libre accès,
- Une offre socialement attractive et limitant les dépenses énergétiques des différents publics
- Fruit d'une concertation avec les référents mobilité dans le cadre des réunions territorialisées,
- Un budget financé intégralement par le versement mobilité et préservant les capacités d'investissement.

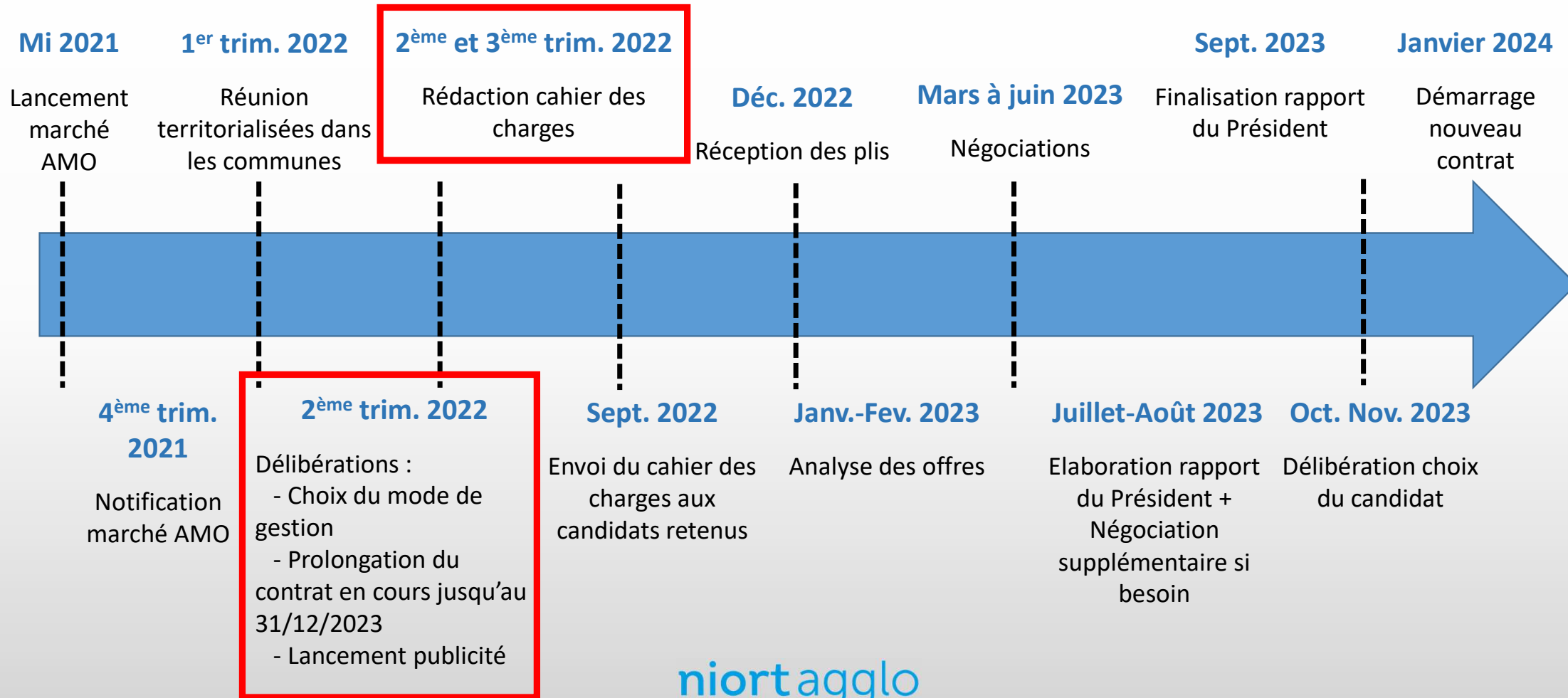


# La transition énergétique lancée



- **Construction d'une station GNV :**  
Attribution du marché à l'entreprise Tokheim - livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- **Construction d'un nouveau dépôt bus en lieu et place de l'existant :** Attribution du concours de Maîtrise d'œuvre à l'équipe DLW Architectes – Livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2025
- **Deux premiers bus électriques en complément des 4 navettes électriques :**  
test bus Heuliez en septembre 2021 – Arrivée des bus été 2022
- **Arrivée des 10 premiers bus GNV en 2023 (5 au 1<sup>er</sup> trimestre et 5 à l'automne)**  
: Test bus GNV Iveco-Heuliez en janvier 2022

# Le calendrier prévisionnel



# Les étapes de construction du cahier des charges

- **Ce qui fonctionne bien ?**
- **Ce qui fonctionne moins bien ?**
- **Ce que vous souhaiteriez supprimer ?**
- **Ce que vous souhaiteriez conserver ?**
- **Quelles évolutions pour le service ?**

**Poursuite du recensement des besoins : Vous pouvez nous adresser vos contribution jusqu'au vendredi 1/07/2022 à [transports@agglo-niort.fr](mailto:transports@agglo-niort.fr)**

Merci de votre attention

**niort agglo**  
Agglomération du Niortais

**Communauté d'Agglomération du Niortais**

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) – [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)

## Préparation renouvellement du contrat de DSP 2024-2029

### Rencontre Associations PMR – 22/06/2022

#### France Alzheimer :

Ce qui fonctionne bien : le passage des bus dans les différents coins de la ville / la fréquence regret de la baisse en période scolaire / point positif de l'aménagement de certains quais bus

Problèmes rencontrés : prise en charge de personne désorientée qui ont besoin d'être conduit entre leur domicile et le lieu des ateliers (secteur Cholette jeudi matin de 10h-12h environ 10).

Manager les ambassadeurs de la mobilité

#### APF :

- Ajouter dans la plaquette TPMR l'information sur les ambassadeurs
- Ajouter l'information ambassadeurs dans le règlement transports
- Proposer une rencontre annuelle avec les assos au début de chaque nouvelle session (novembre)
- La réservation c'est compliqué. On a un trajet aller mais souvent pas le retour.
- Navette centre-ville : Communication sur l'accès centre-ville depuis les différents parkings en périphérie
- Prévoir une communication spécifique aux PMR lors des événements suite fermeture du circuit afin d'expliquer comment se déplacer en centre-ville (où se garer ? où prendre la navette/les bus)
- Meilleure formation des conducteurs à l'utilisation de la palette
- Voir avec le délégataire les problèmes de voirie sur certains arrêts pas possible de sortir la palette
- Il faut faciliter la réservation de groupes (par les associations, par un usager pour un groupe d'usagers)
- Les messages arrivent trop tard pour la prise en charge cela crée de l'angoisse des usagers.

#### Comité sportif :

- Réfléchir à la mise en place de convention avec les associations sportives pour bloquer les créneaux récurrents d'activités et proposer des circuits puisque l'on connaît les usagers.

#### Hôpital :

- Création d'un poste référent transport relais pour la CAN et le délégataire
- Allongement des horaires pour les actifs
- Atelier avec personnes à mobilité réduite. Voir pour organiser les déplacements faire ces ateliers (idem demandes asso sportives)

#### Autres points :

- Prévoir un numéro d'urgence (disponible sur l'amplitude du service) afin de permettre aux usagers d'être rassurés. Il faut améliorer l'information et mettre en place des outils/procédures permettant de prévenir les usagers.
- Souhait des assos d'organiser des réunions régulières (AOM, délégataire et associations PMR) afin d'étudier les différentes difficultés rencontrées par les associations. Eventuellement y associer les personnes de la plateforme (partage des difficultés).
- Question de la création d'une commission permettant d'étendre l'accès au service et de le limiter aux seuls usagers en ayant besoin, les autres usagers pouvant utiliser le bus.
- Prévoir des campagnes de communication sur les bonnes pratiques de réservation pour les personnes à mobilité réduites
- Trouver une solution pour faciliter l'information des usagers sur les créneaux dispo / niveau
- Question du bus le dimanche / les jeudis niortais / les mardis apéros
- Faire évoluer le site internet pour qu'il soit accessible à tous avec pictogrammes + bande son.

## Contexte :

Le 22 novembre, message d'Anne de Lavalette, déficiente visuelle, membre de l'ACGA (Association chien guide d'aveugles) faisant part de son impossibilité d'aller pratiquer la natation à la piscine de Pré Leroy. L'accès est refusé à son chien guide.

## Chronologie/ Réglementation/ Propositions :

1- **25 novembre** ; Information donnée lors de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Niort (CCA) exceptionnelle.

2- **2 décembre** ; réunion à l'Agglo en présence des représentants :

- **ACGA** ; Sylvaine Barbier (secrétaire) avec Magic (son chien guide), Anne de Lavalette avec Mitsi (son chien guide).
- **Agglo** ; Philippe Mauffret, Vice-Président en charge de la politique sportive et des sports d'eau, Frédéric Planchaud, DGA Pôle vie du territoire, Marjorie Camporelli, Responsable du service sports d'eau.
- **Collaborateur de Cabinet du Maire Président** ; Olivier Dufour-Houisse.
- **Ville de Niort** ; Stéphanie Antigny, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et à l'inclusion, Maihre Gonneau, stagiaire Master IPHD (*Inclusion et participation, handicap, difficulté, dépendance*), isabelle Moreau, Chargée de mission accessibilité-inclusion.

## Rappel des textes réglementaires

**Loi n°87-588 du 30 juillet 1987, Article 88, modifiée par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Article 54.**

L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

# ACCES PISCINE PRE LEROY

La présence du chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre.

Amendes pour les interdictions d'accès du Chien Guide et son maître

**Décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie Réglementaire), modifié par le décret 2005-1714 du 29 décembre 2005 relatif à la carte d'invalidité et à la carte de priorité pour personne handicapée et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie Réglementaire)**

Art. R. 241-22. - L'interdiction des lieux ouverts au public aux chiens guides d'aveugles et aux chiens d'assistance mentionnés au 5° de l'article L.245-3, qui accompagnent les personnes titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe. (De 150 à 450 euros au 12 juin 2003)

Dispense de muselière pour le Chien Guide.

**Loi n°2005-102 du 11 février 2005, Article 53**

Les chiens accompagnant les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, moteur, sensoriel ou mental, et dont les propriétaires justifient de l'éducation de l'animal sont dispensés du port de la muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, la **FFAC** Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles F.F.A.C et l'ANMCGA (Association nationale des maîtres de chiens guides) ont travaillé à la création d'un pictogramme facilitant l'accès des chiens guides d'aveugles et d'assistance dans tous les ERP (établissements recevant du public), les commerces en particulier.



# ACCES PISCINE PRE LEROY

Rappel des **comptes rendus de la Commission intercommunale (CIA) des 11 décembre 2014 et 7 février 2017** évoquant le sujet de l'accessibilité aux piscines.

« **Le chien guide d'aveugles ou le chien d'assistance** » guide édité par la DMA (Délégation ministérielle à l'accessibilité)  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DMA%20-%20Le%20chien%20guide%20d%27aveugle%20ou%20le%20chien%20d%27assistance.pdf>

**3- 16 décembre** sur le site de la piscine de Pré Leroy

- **ACGA** ; Jacky Verger (Vice-Président), Sylvaine Barbier avec Magic ; excusée : Anne de Lavalette.
- **Agglo** ; Marjorie Camporelli, Responsable du service sports d'eau.
- **Collaborateur de Cabinet du Maire Président** ; Olivier Dufour-Houisse ;
- **Ville de Niort** ; Stéphanie Antigny, Maire Gonneau, Isabelle Moreau.

## **2 Possibilités d'aménagement de ZAC (zone d'accueil pour chiens) :**

### 3-1 Sans vue sur le bassin

A proximité de l'accueil du public, endroit propre et ouvert, en dehors du public.





# ACCES PISCINE PRE LEROY

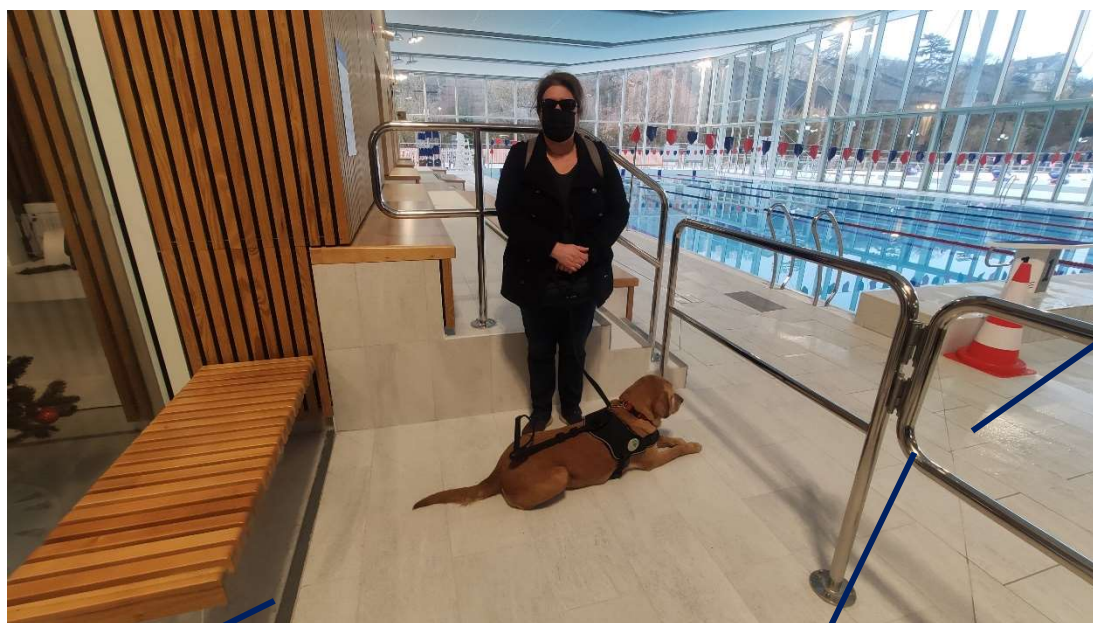
Détail de la zone d'accueil pour chien ;

- Il sera vide, le matériel de nettoyage sera rangé dans un autre local.



Possibilité d'attacher le chien à la barre

## 3-2 Avec vue sur les bassins



Passage du public

Possibilité d'attacher le chien au pied du banc

Une barrière amovible pourra être installée

Jacky Verger propose de mettre à disposition de la piscine, un grand panier pour chien dont il n'a plus l'utilisation.

## 4- 9 février 2022 sur le site de la piscine de Pré Leroy

- **ACGA** ; Sylvaine Barbier avec Magic ; Anne de Lavalette avec Mitsi.
- **Ecole de Chien guide d'Angers**
- **Agglo** ; Charles et Reda.
- **Ville de Niort** ; Stéphanie Antigny, Isabelle Moreau.

Les 2 possibilités d'aménagement vues le 16 décembre 2021 ont été examinées :

- Dans un 1<sup>er</sup> temps, la proposition n°2, avec vue sur le bassin n'est pas retenue par l'Educatrice ; les chiens ont une vue de type « myope », de près leur vision est « floue ». Le chien serait toujours en éveil à la recherche perpétuelle de sa maitresse. La situation peut être inconfortable, fatigante voire stressante pour lui et rendre difficile le guidage au retour de l'activité piscine.
- Le test est réalisé sur l'emplacement 1 à proximité de l'accueil ; peu de passage, excepté le personnel technique.
  - Après prise de contact entre les agents présents et les représentantes de l'ACGA, une barrière bleue a été mise en place pour délimiter l'espace (à la fois pour les chiens et pour le public). Rapidement les chiennes se sont assises en dehors de la panier disposée en amont par les agents.
  - La panier a été enlevée, les chiennes ont été attachées avec une laisse assez longue. Elles se sont assises et se sont imprégnées de l'environnement (bruits, odeurs, passage des agents techniques).



## ACCES PISCINE PRE LEROY

- Les maitresses sont restées à proximité de l'accueil, sans avoir de vue directe sur leur chienne, elles ont fait connaissance avec une partie de l'équipe présente sur place et les échanges pragmatiques avec l'Educatrice ont été riches.
- Les agents ont réalisé leur mission. Les bénéficiaires de chiens guide sont allées à l'extérieur. L'Educatrice a fait de nombreux va et vient pour surveiller le comportement des chiennes et conseiller, rassurer les bénéficiaires.
- La durée totale du test a été de l'ordre de 1h30.
- Test concluant ; les bénéficiaires ont récompensé leurs chiennes, ensemble, elles sont reparties mutuellement rassurées. La prochaine fois, elles apporteront un tapis.

Les personnes présentes remercient chaleureusement Charles et Reda pour leur disponibilité, leur écoute et leur attention.

Les membres de l'ACGA reprendront contact avec les agents de la piscine pour réaliser une visite « de reconnaissance » des lieux de baignade et refaire le test avec leurs chiennes pour créer « une habitude » pour la sortie piscine.





Nouvelle convention mutualisée avec  
le FIPHFP  
et  
protection des données personnelles

**Les points essentiels d'un intérêt convergent**

# Personnes handicapées et protection des données personnelles

- Le **RGPD** (règlement de l'UE de 2016) : **réguler** le développement d'un « business » de la donnée personnelle, **en la protégeant**.
  - Il implique une attention particulière au public des handicapés :
    - Il s'agit de **personnes** dites « **vulnérables** » [considérant 75].
    - Pour lesquelles on traite des **données concernant la santé** qui font l'objet d'une **protection particulière** [considérant 10, art. 4.15 et 9.1].
- Des dispositions renforcées de protection des données de ce public sont donc à prendre.
- Dans ses principes, le RGPD fait état de **dispositions générales qui se révèlent particulièrement adaptées à ce public** :
    - Obligation de **transparence** [considérant 58, art. 5.1.a et 12.1].
    - Mais aussi de **concision**, de **compréhensibilité**, d'**accès aisé**, d'**usage de termes clairs et simples** [art. 12.1].

# Les pratiques impulsées par la profession des délégués à la protection des données (DPO)

- **Un constat de départ large pour toute la population :**
  - **42%** des Français avouent **avoir du mal avec le jargon administratif et juridique.**
  - Toute approche en protection des données doit donc forcément être **intégrative : tous concernés**, côté « usager » comme côté « prestataire d'un service ».
- **Le FALC :**
  - a été étudié par l'AFCDP (asso. pro. des DPO) en vue d'être **adapté aux communications réalisées en matière de protection de leurs données pour les handicapés ;**
  - des préconisations et modèles sont disponibles.
- **Il n'est pas le seul outil envisageable :**
  - la voie est ouverte à tous autres outils, du moment où on remplit les objectifs (cf. principes du RGPD).
- **Par expérience, il n'y a pas d'outil « magique » :**
  - l'objectif est de répondre aux besoins de façon adaptée.

# Concrètement pour nos collectivités

- **La mise en œuvre du RGPD dans nos collectivités est donc un « véhicule » utile :**
  - Elle peut permettre **de faire passer en même temps les messages utiles pour les personnes en situation de handicap.**
- **Un travail en commun et spécifique doit permettre d'interagir avec l'univers du handicap pour trouver toutes les adaptations nécessaires.**
  - **Lors de la mise en conformité** des traitements et de l'ensemble du domaine RH :
    - **le point d'entrée n'est pas un « contrôle »** : il s'agit **avant tout de se situer** par rapport à la conformité visée, pour **établir le chemin vers les cibles** à atteindre, **par étapes.**
    - il sera possible de **co-construire les moyens** qui répondent aux besoins identifiés.
  - Le travail sera **concret** : sur les **processus de travail** et sur les **moyens de communication** (mentions obligatoires, simplification des démarches administratives,...).

# Contact

**Michel FAURE, Délégué à la protection des données** (situé niveau DG)

- pour les contacts **internes** :  
[michel.faure@agglo-niort.fr](mailto:michel.faure@agglo-niort.fr)  
Fixe : 05 17 38 79 86  
Mobile : 06 35 26 04 06
- pour les contacts **externes** :
  - [protectiondonneespersonnelles@agglo-niort.fr](mailto:protectiondonneespersonnelles@agglo-niort.fr)
  - [protectiondonneespersonnelles@mairie-niort.fr](mailto:protectiondonneespersonnelles@mairie-niort.fr)
- 140 rue des Equarts 79000 NIORT

*Merci pour votre attention*